

Violences sexo-spécifiques : Manuel d'outils

**pour l'évaluation préliminaire, la conception, le suivi et
l'évaluation de programmes**
en situations de conflit(s)

RHRC Consortium

Consortium *RHRC*
a/s *Women's Commission for Refugee Women & Children*
122, 42ème rue
New York, NY 10168-1289

tél : 212.551.3112
fax : 212.551.3180
info@rhrc.org
www.rhrc.org

© Février 2004 par Consortium *RHRC*
Tous droits réservés
Imprimé aux États-Unis d'Amérique

ISBN: 1-58030-042-1

Mission

Le Consortium « Reproductive Health Response in Conflict » (*RHRC*) a pour mission de promouvoir la santé de la reproduction parmi toutes les personnes touchées par le conflit armé. *RHRC* facilite et encourage l'accès durable à des programmes compréhensifs de santé de la reproduction de haute qualité dans les situations d'urgence et défend toute politique qui soutient la santé de la reproduction des personnes touchées par les conflits armés. *RHRC* défend le droit d'accès aux programmes de santé de la reproduction de bonne qualité, pour tous, reconnaissant que les programmes doivent promouvoir les droits, le respect et la responsabilité pour tous. Aussi, le Consortium *RHRC* adhère-t-il à trois principes fondamentaux :

- ° utiliser des approches participatives pour encourager la communauté à toutes les étapes de la mise en place de programmes ;
- ° encourager la mise en œuvre de programmes de santé de la reproduction lors de toutes les phases d'urgence, de la crise initiale à la reconstruction et au développement ; et
- ° faire appel à une approche axée sur les droits dans toutes ses activités, tel qu'articulé dans le Programme d'action de la Conférence internationale de 1994 sur la Population et le Développement.



Violences sexo-spécifiques : Manuel d'outils

**pour l'évaluation préliminaire, la conception,
le suivi et l'évaluation de programmes**

en situations de conflit(s)

Les outils présentés dans ce manuel ont été mis au point grâce à l'aide de représentants de nombreuses organisations, dont les membres du Consortium *RHRC*, du HCR, de l'UNDP, du Centre pour la Santé et l'Équité entre les Genres. Le *RHRC* tient à faire une mention spéciale de Richard Brennan à l'*International Rescue Committee (IRC)* qui a suggéré ce manuel d'outils et de Mary Otieno, qui a travaillé auparavant à l'*IRC*, pour leurs directives générales, essentiellement pour la méthodologie et le questionnaire de l'enquête sur la prévalence. Susan Purdin, *Columbia University's Heilbrunn Department of Population and Family Health*, Sandra Krause de la *Women's Commission for Refugee Women and Children*, Wilma Doedens, qui a travaillé auparavant pour l'OMS, et d'autres personnes ont formulé une première version de l'Outil d'Analyse situationnelle. Mary Koss et un groupe d'étudiants en santé publique de l'Université d'Arizona (Collège de la Santé publique), ont dirigé la conception du questionnaire préliminaire de l'enquête sur la prévalence. Michelle Hynes, des *Centers for Disease Control and Prevention (CDC)* avec l'aide de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement international, et Victor Balaban, également des *CDC*, ont prêté leur concours à la conception du questionnaire d'enquête et tests de terrain. Maria Caterina Ciampi, ancienne conseillère technique en matière de violence sexo-spécifique (VSS) de l'*IRC* en République du Congo, ainsi que le Responsable de Programme VSS, Jean-Pepin Pouckoua, et l'assistant de programme, Morel Kiboukiyoulou, ont concouru à la mise au point des outils de conception de programme. Jane Warburton, de l'*IRC*, a participé au Code de Conduite et a également revu d'autres composantes du manuel. Therese McGinn, du Département de Population et de Santé familiale Heilbrunn de l'Université Columbia, et Sandra Krause ont apporté leurs conseils d'experts à la formulation du cadre de la voie causale, au même titre que Xavier Bardou et Karin Wachter de l'*IRC-Congo*, et l'Association Najdeh au Liban. Beth Vann, Conseillère technique en matière de violence sexo-spécifique pour le Consortium *RHRC*, a participé à maints aspects de ce manuel, en ce qui concerne la conception, le test et le feed-back des outils. Jeanne Ward, Responsable de recherche pour la violence sexo-spécifique pour le Consortium *RHRC*, était responsable de compiler et de réviser le contenu de ce manuel. Catherine Utz de Lioy Associates a traduit le manuel en français.

Nous remercions tout le personnel de terrain dans le monde entier qui a facilité le test de terrain de ces outils, dont l'*International Rescue Committee East Timor, Sierra Leone et Guinea Women's Wellness Center à Kosovo, CARE Zambie et Erythrée*, et l'*UNHCR* en Sierra Leone et à Genève. Marnie Glaebberman, Nina Kohli-Laven, Sara Casey et Danka Ropic ont aidé respectivement à organiser les groupes de travail pour concevoir les outils, assimiler et éditer les outils et finaliser le manuel. Megan McKenna et Diana Quick de la *Women's Commission for Refugee Women and Children*, ont également prêté une assistance éditoriale à la dernière version de ce manuel.

Le Consortium *RHRC* remercie également le Bureau de la Population, des Réfugiés et de la Migration du Département d'Etat des Etats-Unis qui a apporté un soutien financier à la réalisation de ce manuel. Grâce à son engagement dans la lutte contre les violences sexo-spécifiques au sein des populations touchées par les conflits, un grand pas en avant a pu être fait dans les activités de prévention et de réponse à la violence sexo-spécifique dans les contextes de réfugiées et de déplacées du monde entier.

2 REMERCIEMENTS

SECTION I

VUE D'ENSEMBLE

5 Introduction

- 9 Définitions
- 11 Exemples de violences sexo-spécifiques
- 13 Ressources supplémentaires

SECTION II

OUTILS D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

15 Introduction

- 17 Directives de l'analyse situationnelle
- 49 Directives pour les focus groups
- 59 Directives pour la cartographie communautaire
- 61 Directives pour le classement prioritaire selon les paires
- 63 Directives pour l'analyse du diagramme causal
- 65 Avant-projet de questionnaire pour l'enquête sur la prévalence
- 127 Exemple de manuel de formation pour l'enquêtrice
- 145 Ressources supplémentaires

SECTION III

OUTILS DE CONCEPTION DE PROGRAMME

147 Introduction

- 149 Le diagramme de la voie causale
- 155 Conseils pour le recrutement du personnel
- 157 Exemples de descriptions de tâches pour les situations de réfugiés
- 161 Outil de présélection du personnel
- 163 Exemple de guide pour l'entretien préalable au recrutement
- 165 Guide des droits et responsabilités des bénéficiaires et des employés d'un programme VSS
- 167 Code de conduite
- 171 Ressources supplémentaires pour la conception de programme

SECTION IV

OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

173 Introduction

- 175 Exemples d'indicateurs sur les résultats et les effets
- 177 Fiche du cas signalé/Autorisation pour communiquer des renseignements personnels
- 189 Fiches de compte rendu statistique mensuel
- 203 Fiche de *feed-back* de la cliente
- 205 Ressources supplémentaires pour le suivi et l'évaluation du programme

But du manuel

Le présent manuel est un des aboutissements de l'Initiative mondiale de trois ans pour la Lutte contre les Violences sexo-spécifiques, encadrée par le *Consortium Reproductive Health Response in Conflict (RHRC)* dont la mission est d'améliorer la capacité internationale et locale en vue de prévenir et de répondre aux violences sexo-spécifiques (VSS) dans les situations de conflits et post-conflits, auprès des populations réfugiées et déplacées. Les outils ont été mis au point selon un modèle multisectoriel des programmes VSS (décrits plus en détail à la page 35) qui encourage l'action au sein de la communauté concernée et la coordination entre la communauté concernée, les services sociaux et de santé et les secteurs juridiques et de la sécurité. Ce manuel se destine à des professionnels de l'aide humanitaire qui ont de l'expérience sur le plan de la prévention et de la réponse aux VSS et qui sont profondément engagés à la combattre.

Les outils sont répartis dans trois grandes catégories : **évaluation préliminaire**, **conception de programme** et **suivi et évaluation de programmes**. Les outils de l'**évaluation préliminaire** visent à sensibiliser à la nature et à l'ampleur des VSS dans un contexte donné, aident à collecter l'information sur les attitudes et les comportements locaux concernant les VSS et à déterminer l'existence de services existants de réponse aux VSS et les lacunes dans ces services au sein de la communauté. Les outils de **conception de programmes** servent à mettre sur pied et à réaliser des projets en vue d'atteindre les buts souhaités et à améliorer les pratiques de recrutement au sein des programmes VSS. Les outils de **suivi et d'évaluation** de programmes aident à évaluer l'efficacité du programme et à reconnaître les tendances de fréquentation/prestation des services, à court et à long terme, afin d'ajuster éventuellement les programmes.

Ce manuel sera utilisé conjointement avec d'autres ressources des programmes VSS accessibles sur le site Web du Consortium *RHRC* à www.rhrc.org/gbv. Notons à ce propos *Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons: Guidelines for Prevention and Response* du Haut Commissariat pour les Réfugiés (mai 2003) et *Gender-based Violence: Emerging Issues in Programs Serving Displaced Populations* du Consortium *RHRC*.

Données générales

Depuis le milieu des années 90, la communauté internationale a mis en œuvre un certain nombre de programmes spéciaux dans des pays du monde entier touchés par des conflits pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes et des enfants. Les premiers projets plus modestes dans leur portée ciblaient essentiellement les personnes victimes de la violence sexuelle en temps de guerre. Il s'agissait essentiellement de programmes verticaux ou autonomes prenant fin une fois dépensés les fonds spéciaux (généralement 12 ou 24 mois). Ces dernières années, par contre, on assiste à une nouvelle orientation : de services compréhensifs et durables avec soins de santé, soutien émotionnel et réintégration sociale, doublés par des interventions juridiques et de politiques. Les programmes se donnent également des stratégies de prévention en mobilisant la communauté pour sensibiliser davantage aux programmes aux niveaux international, national et local.

En 2001, le Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR) a organisé une conférence internationale pour faire le point de l'enseignement retiré au niveau de la prévention et de la réponse aux VSS dans les populations touchées par les conflits. Les comptes rendus de la conférence décrivent les approches recommandées pour l'action multisectorielle, interorganisation et à base communautaire en vue de répondre aux besoins des personnes victimes de violences et de réduire le nombre d'incidents de violence. Des initiatives sont réalisées actuellement dans quasiment 20 pays touchés par les conflits afin d'appliquer les recommandations mises en avant par le HCR.

En mai 2002, le Consortium *RHRC* a publié *If Not Now, When?: Addressing Gender-based Violence in Refugee, Internally Displaced, and Post-Conflict Settings*. Les résultats de cet examen global des questions, programmes et lacunes dans les programmes VSS semblent indiquer que la vaste majorité des réfugiés et des personnes déplacées ne reçoivent pas un soutien, engagement ou financement adéquats pour mettre sur pied le modèle des programmes multisectoriels recommandés par le HCR. L'absence de données sur la nature et l'ampleur de la VSS est un autre frein dans la lutte contre cette violence. En effet, même si elles sont disponibles, les méthodes de rassemblement d'informations sur les VSS ne sont pas suffisamment uniformisées pour permettre des comparaisons au sein des cultures ou entre celles-ci. S'ils ne disposent pas de données suffisantes, les programmes dépendent souvent de simples indices sur les crimes VSS pour informer la conception des activités de prévention et de réponse.

Les outils dans ce manuel ont pour objet d'améliorer le rassemblement d'informations sur les VSS dans des contextes d'aide humanitaire. Ils visent également à soutenir et à étendre les recommandations du HCR et d'autres organisations quant à l'importance de l'approche multisectorielle, interorganisation et à base communautaire dans les programmes de lutte contre les VSS. Autre but tout aussi important de ce manuel : aider les programmes de terrain à formuler et à maintenir des stratégies pour faire le suivi et l'évaluation continue des résultats et buts des programmes.

Comment utiliser les outils

Ces outils ont été mis au point aux fins d'utilisation par des professionnels internationaux et locaux qui ont de l'expérience dans le domaine des VSS dans les communautés dans lesquelles ils interviennent. En principe, ceux utilisant les outils représenteront toute une gamme de compétences et d'expertise et c'est la raison pour laquelle nous avons cherché à les rendre de nature aussi conviviale que possible et accessibles à ce vaste public. Seule exception à cette approche conviviale, le projet de l'outil sur l'enquête de prévalence qui est compris dans ce manuel aux fins de référence et pour planifier la recherche, mais qui ne devra être utilisé que par ceux qui disposent d'une solide expérience en ce qui concerne la recherche dans le domaine des VSS, de préférence en consultation avec le Consortium *RHRC*.

Chaque outil de chaque section de ce manuel compte une introduction qui explique l'objectif et l'application de l'outil. Des recommandations sont données pour chaque outil concernant la mesure dans laquelle l'outil peut être modifié ou ajusté pour répondre aux besoins du contexte local. À la fin de chaque section figure une liste de ressources pour des lectures supplémentaires concernant cette section.

La **section sur l'évaluation préliminaire** traite des directives pour l'**analyse situationnelle**, les **focus group**, le **classement prioritaire selon les paires**, la **cartographie** et l'**analyse du diagramme causal**, ainsi que du **projet de questionnaire sur l'enquête de prévalence** et un **exemple de guide pour la formation des enquêteurs**. Ces outils de diagnostic peuvent être utilisés indépendamment ou en conjonction les uns avec les autres suivant les besoins du contexte. L'outil d'analyse situationnelle se fonde sur un modèle multisectoriel de prévention et réponse aux VSS et sera utilisé pour guider des activités qui renforcent les services existants et comblent les lacunes dans ces services. Les directives pour les focus group font ressortir certains des aspects les plus importants d'une recherche qualitative sur les VSS et présentent des questions spécifiques qui peuvent être utilisées pour faire le point des connaissances, attitudes et comportements des communautés locales en ce qui concerne les VSS.

Il est important de noter que ces outils de diagnostic ne conviennent pas forcément dans tous les contextes. La réalisation d'une enquête de prévalence des VSS, basée sur de solides principes méthodologiques et déontologiques, ne saurait se faire sans de vastes ressources techniques et financières et ne sera donc pas recommandée dans certaines situations.

Les outils de l'évaluation préliminaire devraient être adaptés à la situation locale et inspirés par l'approche participative. On engagera toujours la communauté locale à l'examen des outils d'évaluation avant de les appliquer au contexte local. C'est à l'aune de sa pertinence face à la culture et aux traditions locales qu'on jugera de la valeur de l'évaluation préliminaire. Par ailleurs, les normes internationales de recherche sur les VSS doivent également guider la mesure dans laquelle ces outils sont ajustés au contexte local. Par exemple, l'outil de recherche de la prévalence a été conçu non seulement pour dégager une information sur un contexte donné mais également au vu du but important de comparabilité des données d'une culture à l'autre. Si d'importants ajustements sont portés à l'outil, cela risque de limiter ce caractère comparable et, partant, de réduire la mesure dans laquelle les résultats de recherche pourront étendre la connaissance internationale des diverses manifestations de VSS dans le monde du point de vue de sa nature, ampleur et répercussion. Pour de plus amples informations sur les stratégies d'évaluation participative et les normes de recherche sur les VSS, prière de se rapporter à la liste des ressources à la fin de la section sur l'évaluation préliminaire.

La **section sur la conception de programme** présente le **cadre de la voie causale** et certains outils de **mise en œuvre du programme**, dont les **directives de recrutement**, les **Droits et Responsabilités des Bénéficiaires et Employés des programmes VSS** et un exemple du **Code de Conduite** pour le personnel VSS. La voie causale est une méthode pour concevoir et mettre en œuvre des programmes qui suivent une progression logique vers un but escompté. Les autres outils de conception d'un programme consolident un fondement important de tous les programmes VSS : approche professionnelle au recrutement d'un personnel qui connaît bien les questions liées à la VSS dans ses communautés, qui comprend que son travail au sein d'un programme VSS demande un profond engagement face aux valeurs des droits humains que mettent en avant les programmes VSS.

La **section suivi et évaluation** comprend des **exemples d'indicateurs sur les résultats et effets VSS**, un **formulaire de notification d'incidents avec consentement pour la communication d'information**, des **formulaires statistiques mensuels** et un **formulaire de feed-back au client**. Ces outils ont été mis au point par les professionnels des VSS qui disposent d'une vaste expérience de travail dans des contextes humanitaires et doivent établir des normes et procédures globales pour le rassemblement de données sur les VSS au sein des cultures et entre celles-ci. Aussi, recommande-t-on vivement que les professionnels de la santé utilisent les formulaires de suivi et d'évaluation présentés dans ce manuel. Toute révision et tout ajustement de ces formulaires limiteront leur caractère uniforme et, partant, la comparabilité du rassemblement d'informations.

Chaque outil suppose une bonne connaissance des concepts fondamentaux liés aux VSS, par exemple, les définitions des divers types de VSS, la connaissance des normes d'une approche multisectorielle à la prévention et à la réponse aux VSS et une bonne connaissance des méthodes participatives du diagnostic et de la conception, du suivi et de l'évaluation de programme. Les **définitions** qui seront utilisées dans ce manuel et qui constituent la base théorique de tous les outils sont données ci-après. Voir la fin de la section pour des références supplémentaires traitant les questions générales des VSS et des programmes multisectoriaux dans des contextes humanitaires.



DÉFINITIONS SE RAPPORTANT AUX VIOLENCES SEXO-SPÉCIFIQUES (VSS) ¹

Note : Il n'est guère aisé pour les professionnels qui travaillent dans le domaine des violences sexo-spécifiques de partager et de comparer l'information, notamment les données dégagées par les recherches et provenant de la prestation des services VSS car les idées quant à la manière dont sont définies les violences sexo-spécifiques varient d'une culture à l'autre et même au sein d'une même culture. Les définitions ci-après se proposent d'uniformiser la manière dont on comprend les violences sexo-spécifiques dans les contextes humanitaires et encourager ainsi un rassemblement d'informations, un dialogue et une action plus utiles.

Genre : Concerne les différences sociales entre les hommes et les femmes qui sont acquises et peuvent évoluer dans le temps, bien qu'elles soient profondément enracinées dans chaque culture. Ces différences varient grandement entre les cultures et au sein d'une même culture.

Violences sexo-spécifiques : La violence sexo-spécifique est un terme général désignant tout acte perpétré contre la volonté d'une personne, dans le but de lui nuire et résultant d'inégalités de pouvoir provenant des rôles spécifiques au sexe. La violence sexo-spécifique, partout dans le monde, a presque toujours une répercussion plus négative sur les femmes et les filles. C'est la raison pour laquelle on utilise souvent « violence sexo-spécifique » de manière interchangeable avec le terme « violence contre les femmes. » Une des raisons pour lesquelles on préfère le terme « violence sexo-spécifique » à d'autres termes qui décrivent la violence à l'encontre de femmes, c'est qu'il fait ressortir le statut subordonné de la femme dans la société et sa plus grande vulnérabilité à la violence. Il n'en reste pas moins important de se rappeler que, dans certains cas, les hommes et les garçons peuvent également être les victimes de la violence sexo-spécifique. La violence peut être physique, sexuelle, psychologique, économique ou socioculturelle. Les auteurs de ces actes de violence peuvent provenir de la famille, de la communauté ou d'autres groupes agissant au nom des institutions culturelles, religieuses ou gouvernementales.

Acte de violence : Agression commise par une personne ou un groupe de personnes. Peut prendre multiples types de violence (physique, sexuelle, émotionnelle, économique, socioculturelle) avec répétition de violence sur quelques minutes, quelques heures ou quelques jours.

Personne victime de violences sexo-spécifiques (VVSS) : Personne qui a subi un acte de violence ou mauvais traitement/sérvices.

Personne victime de violence secondaire : Personne éprouvée par l'expérience de violence infligée à la personne VVSS. Il peut s'agir de membres de la famille ou autres personnes proches de la personne VVSS.

Agresseur ou auteur de violence : Personne, groupe ou institution qui inflige directement de la violence ou soutient de toute autre manière un acte de violence ou autre traitement abusif perpétré à l'encontre d'une autre personne contre la volonté de celle-ci.

Partenaire : Conjoint(e) actuel ou ex-conjoint(e) (droit civil et droit coutumier) ou partenaires non mariés. Les partenaires peuvent cohabiter, mais ce n'est pas forcément le cas et la relation peut supposer ou non des activités sexuelles.

Mineur(e) : Personne de moins de 18 ans (selon la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant).

1. Les définitions dans ce manuel sont essentiellement informées par le travail de *Reproductive Health Response in Conflict Consortium*, les *U.S. Centers for Disease Control and Prevention* et l'Organisation mondiale de la Santé.



Note : En rassemblant les informations sur la violence sexo-spécifique, il faut analyser si l'acte a été commis suite à des inégalités de pouvoir liées au genre ou au sexe, entre l'agresseur et la victime, ou pour des raisons se rapportant au rôle socialement défini de la victime. Les actes qui ne reposent pas sur une subordination en fonction du genre ou du sexe n'entrent pas dans la portée de la violence sexo-spécifique et ne devraient donc pas être rangés dans cette catégorie. Puisque la plupart des femmes et des filles dans le monde font l'objet d'une discrimination à l'égard du genre, la vaste majorité des actes de violence à l'encontre de ces femmes et filles sont imputables au genre. Par contre, les actes de violence contre les hommes et entre les hommes doivent être discernés avec plus de spécificité. Par exemple, si un homme qui tue un autre homme pendant la guerre ne représente pas forcément une violence sexo-spécifique, un garçon que l'on recrute de force dans l'armée en partant du principe que les hommes font la guerre est un exemple de violence sexo-spécifique.

Viol/tentative de viol

Acte de rapport sexuel non consentuel (invasion de toute partie du corps de la victime ou de l'agresseur avec un organe sexuel ou l'ouverture génitale ou anale de la victime avec tout objet ou toute autre partie du corps, par force, menace de force ou coercition). Toute pénétration est jugée un viol. Un acte qui n'aboutit pas toujours à une pénétration est jugée une tentative de viol. Le consentement d'un mineur sera jugé selon les normes internationales précisant qu'avant l'âge de 18 ans, une personne n'est pas en mesure de donner un consentement donné en toute connaissance de cause. Le viol ou la tentative de viol englobe les actes suivants :

- viol d'une femme adulte ;
- viol d'une femme ou d'un homme mineur, y compris l'inceste ;
- viol collectif, s'il existe plus d'un agresseur ;
- viol conjugal entre mari et femme ; ou
- viol masculin, parfois connu sous le nom de sodomie.

Abus sexuels

Autres actes sexuels non consentuels, non compris le viol ou la tentative de viol. L'abus sexuel comprend tout acte infligé sur un mineur. Tel que susmentionné, même si l'enfant donne son consentement, l'activité sexuelle avec un mineur peut être considéré comme un abus sexuel car il ou elle n'est pas jugé(e) capable de donner son consentement en toute connaissance de cause. Exemples d'abus sexuel :

- forcer quelqu'un à retirer ses vêtements ;
- forcer quelqu'un à s'engager dans des actes sexuels, par exemple, forcer à embrasser ou à toucher ; ou
- forcer quelqu'un à observer des actes sexuels.

Exploitation sexuelle

L'exploitation sexuelle est une coercition et une manipulation sexuelle par une personne occupant une position de pouvoir et qui utilise ce pouvoir pour s'engager dans les actes sexuels avec une personne qui n'a pas de pouvoir. L'exploitation s'accompagne parfois d'assistance en échange d'actes sexuels. Dans ces situations, la personne VVSS risque de penser qu'il ou elle n'a pas d'autre choix que de se prêter à cette exploitation (peut-être pour protéger sa famille, pour recevoir des biens ou services, etc.) et, par conséquent, même si le consentement est donné, c'est un consentement obtenu par *manipulation* ou *coercition*. Exemples :

- l'agent humanitaire qui demande des rapports sexuels en échange d'assistance matérielle, de faveurs ou de privilèges ;
- l'enseignant qui demande des faveurs sexuelles pour faire passer l'élève ou l'admettre dans la classe ;
- le leader de réfugiés qui demande des rapports sexuels en échange de faveurs ou privilèges ; ou
- le soldat ou l'agent de sécurité demandant des rapports sexuels pour escorter quelqu'un et la garder à l'abri du danger.

2. Adapté de Beth Vann, Global, Conseillère technique GVL, JSI Research & Training Institute, 2000-2003, et *Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons, Guidelines for Prevention and Response*, HCR, Mai 2003.

Mariage précoce forcé

On parle de mariage forcé lorsque les parents ou autres personnes prennent les arrangements et forcent un mineur à épouser quelqu'un. Ils peuvent le faire en exerçant une pression ou en donnant l'ordre à un mineur ou à une mineure de se marier, pour des raisons se rapportant à une dot ou autres raisons. Le mariage forcé est une forme de VSS car le mineur ou la mineure n'est pas autorisé à faire un choix éclairé ou n'est pas suffisamment âgé pour le faire.

Violence conjugale : partenaire ou autres membres de la famille

La violence conjugale survient entre partenaires (époux, petits amis) et entre membres de la famille (par exemple, belles-mères et belles-filles). Cette violence conjugale se traduit par des actes d'abus sexuels, physiques et psychologiques. Il est important de préciser clairement dans ce type de violence si elle a été commise par un partenaire intime ou un autre membre de la famille. D'autres termes utilisés pour évoquer la violence conjugale commise par un partenaire intime sont « traitement abusif par l'époux » et « battre sa femme. » Exemples :

- gifler, frapper, donner des coups de pied, utiliser des armes ;
- abus verbal et émotionnel, dont l'humiliation publique, l'isolement forcé ;
- meurtre ou menaces de mort ;
- fait de priver son partenaire de nourriture, d'eau, d'abri, de vêtements, de soins de santé, contrôle sur la fécondité (grossesses et/ou avortements forcés) ;
- la femme est battue ou maltraitée parce qu'elle n'a pas rempli ses obligations à l'égard du mari (a refusé des rapports sexuels, était en retard pour préparer la nourriture, etc.) ; ou
- la femme est battue par sa belle-mère à cause de son statut subordonné dans le ménage.

Trafic ou traite en vue de prostitution et main-d'œuvre

Le trafic, tel que défini par l'Organisation internationale de la Migration (IOM), survient quand « un migrant est engagé illicitement (recruté, kidnappé, vendu, etc.) et/ou déplacé à l'intérieur du pays ou dans d'autres pays... Les intermédiaires (trafiquants) obtiennent en contre-partie un profit économique ou autre suite à leur acte de tromperie, coercition et/ou autres formes d'exploitation dans des conditions qui violent les droits fondamentaux des migrants. »³ Les femmes et les filles sont les principales victimes de ce trafic pour le travail domestique, la prostitution forcée, le mariage forcé, etc.

Mutilation génitale de la femme

La mutilation génitale concerne l'ablation d'un tissu génital sain chez la femme, généralement dans le cadre d'une cérémonie traditionnelle qui symbolise un rite de passage pour la victime. Les femmes adultes et les filles risquent de consentir à cette mutilation sous l'effet d'une pression sociale et culturelle ou elles peuvent être physiquement forcées de le faire. Les mineures sont souvent forcées physiquement et, même si elles ne le sont pas, on ne juge pas qu'elles ont l'âge nécessaire pour donner leur consentement donné en toute connaissance de cause. La mutilation génitale de la femme est souvent appelée « excision ».

Autres violences sexo-spécifiques

Tout abus physique, mental ou social dirigé contre une personne à cause du rôle que lui confère son genre dans une société ou une culture. Exemples :

- une fille n'a pas le droit d'aller à l'école car elle doit assumer certains rôles dans la famille du fait qu'elle est une fille (faire le ménage, faire la cuisine, s'occuper des enfants, etc.) ;
- une fille ou une femme est obligée de se marier contre sa volonté à cause de la coutume locale ; ou
- une femme ou une fille ne peut pas marcher librement dans sa propre communauté à cause de la culture qui veut qu'une femme doit toujours être accompagnée par un homme en public.

3. Voir site Web de l'IOM à www.iom.int pour plus d'information sur leurs initiatives mondiales de lutte contre le trafic.

Al -Omari G. *The legal protection of refugee women*. Oxford: Refugee Participation Network, 1995, 20.
www.fmreview.org/rpn204.htm

CARE Health and Population Unit. *Embracing participation in development*, 1999. www.care.org

Heise L, Ellsberg M, Gottemoeller M. *Ending violence against women*. Population Reports Series L, No.11. Johns Hopkins University School of Public Health, Population Information Program, 1999. <http://www.jhuccp.org/pr/l11edsum.stm>

HCR. *A Framework for people-oriented planning in refugee situations taking account of women, men, and children*, 1992.
www.unhcr.ch

HCR. *Prevention and response to sexual and gender-based violence in refugee situations: Interagency lessons learned conference proceedings*, 2001. www.unhcr.ch

HCR. *Reproductive health in refugee situations: An inter-agency field manual*, 1999. www.rhrc.org/resources

HCR. *Sexual and gender-based violence against refugees, returnees and internally displaced persons*, May 2003.
www.unhcr.org

International Planned Parenthood Federation Western Hemisphere Region. *Manual to evaluate quality of care from a gender perspective*. IPPF/WHR 2000. mirror.ippf.org/resource/meetings/991202gqc/page3.htm

InterAction. *Weaving gender in disaster and refugee assistance: Report and field checklists*. En ligne sans liste de vérification à www.interaction.org/caw/gender (Pour commander : www.interaction.org/pub/morepubs.html)

Shanks L, Schull MJ. "Rape in war: the humanitarian response." *Canadian Medical Association Journal*, 2000, 163(9):1148-9.

Vann, B. *Gender-based violence: Emerging issues in programs serving displaced populations*. Consortium RHRC, 2002.
www.rhrc.org/gbv

Ward J. *If not now, when? Addressing gender-based violence in refugee, internally displaced, and post-conflict settings*. Consortium RHRC, 2002. www.rhrc.org/gbv

Williams S, Seed J, Mwau A. *The Oxfam gender training manual*. Oxfam, 1995. Pour commander, prière d'aller sur www.oxfam.org.uk

Women's Commission for Refugee Women and Children. *Sexual violence in refugee crises: A synopsis of the UNHCR guidelines for prevention and response*, 1999. www.rhrc.org/gbv

But des outils

Les outils d'évaluation préliminaire présentés dans cette section vous aideront à rassembler de manière efficace l'information sur les attitudes, capacités et pratiques communautaires en matière de VSS notamment les obstacles rencontrés dans la lutte contre les VSS dans votre contexte. Tous ces outils seront appliqués conformément aux méthodes participatives qui jouent un rôle fondamental dans le renforcement de l'engagement communautaire dès le début de votre intervention.

Lorsqu'on essaye de comprendre les comportements existants dans une situation ou dans un contexte donné, il est important de se rappeler que les opinions et les attitudes à propos des VSS varient d'un endroit à l'autre et changent dans le temps. L'évaluation **préliminaire** est d'importance critique pour la conception et la mise en œuvre du programme VSS. Ces évaluations préliminaires sont réalisées rapidement (d'où leur terme « évaluation rapide ») puisqu'elles cherchent à répondre de suite à un besoin précis de la recherche. Elles comportent souvent un avantage supplémentaire, celui d'introduire des aspects ou de soulever des questions au sein de communautaires où ces questions n'étaient pas reconnues auparavant et deviennent tant une stratégie d'éducation communautaire que de collecte de l'information. Les évaluations ultérieures, faites périodiquement à l'aide des mêmes outils et de la même méthodologie vous permettent de suivre les changements dans votre environnement et d'ajuster en voie de conséquences les programmes.

Comme pour toute autre recherche – et plus encore pour des thèmes aussi délicats et stigmatisés que les VSS – plus il existe une relation de confiance entre les chercheurs et les participants de l'évaluation préliminaire, plus les personnes et groupes seront à l'aise pour donner des informations exactes lors des entretiens de l'évaluation. Aussi, toute évaluation met-elle en avant des techniques qui suscitent la confiance aux niveaux individuel et communautaire.

Outils présentés dans ce chapitre

- *Directives pour l'analyse situationnelle*
- *Directives pour les focus group*
- *Directives pour la cartographie*
- *Directives pour le classement prioritaire selon les paires*
- *Directives pour l'analyse du diagramme causal*
- *Projet du questionnaire de l'enquête sur la prévalence*
- *Exemple de guide pour la formation des enquêteurs*

Description des outils

Les *Directives pour l'analyse situationnelle* vous permettront de rassembler et d'analyser des données compliquées et polyvalentes pour formuler des plans d'action efficaces. L'outil organise les grandes catégories de données et d'informations sur votre communauté cible, facilitant ainsi l'enquête multisectorielle systématique des questions et programmes VSS dans votre contexte.

Les focus group s'avèrent particulièrement utiles lors des premières étapes de la mise sur pied d'un programme puisque ces discussions permettent au modérateur d'obtenir une information approfondie sur les connaissances, attitudes et comportements des participants et de la communauté face aux VSS. Du moment qu'elles peuvent être réalisées avec des ressources techniques et financières limitées, les focus group sont une méthode efficace par rapport aux coûts pour les recherches en matière de VSS. Elles sensibilisent à ce problème, démarrent le dialogue à ce propos et partant représentent un volet important de la planification et des programmes participatifs.

Les *Directives pour la cartographie* ont pour objet d'aider la communauté à identifier et cerner ses propres besoins. Les membres communautaires déterminent les facteurs géographiques, démographiques, historiques, culturels, économiques et autres au sein de la communauté qui aggravent les VSS.

Les *Directives pour le classement prioritaire selon les paires* ont pour objet d'aider la communauté à déterminer ensemble quels sont les problèmes les plus graves de VSS en dressant une liste systématique et en traçant un graphique. S'inspirant de la manière dont les communautés classent les problèmes de VSS, les programmes sont en mesure de classer par ordre prioritaire les stratégies de prévention et de réponse.

Les *Directives pour l'analyse du diagramme causal* ont pour objet d'aider les chercheurs ou enquêteurs à se pencher de manière plus approfondie sur tel ou tel problème avec l'aide de la communauté. C'est un cadre d'étude des causes et effets des VSS et une méthode présentant sous forme de diagramme les problèmes aux fins d'inspection visuelle.

Le *projet du questionnaire sur l'enquête de la prévalence* a pour objet de collecter des données sur la prévalence des VSS dans votre communauté. En effet, il faut de bonnes données sur la prévalence pour évaluer avec justesse la nature et l'ampleur du problème VSS, pour mettre sur pied des interventions pertinentes et recommander de meilleures politiques pour protéger les personnes victimes de violences et réduire le taux des actes de VSS. Par ailleurs, l'exécution d'une enquête sur la prévalence des VSS valide sous l'angle méthodologique et déontologique exige d'importantes ressources techniques et financières et n'est pas donc pas forcément recommandée dans toutes les situations. Cet outil est inclus ici aux fins de référence et pour la planification de la recherche et ne devra être utilisé que par ceux disposant d'une vaste expérience de recherche sur les VSS et de préférence en consultation avec le Consortium RHRC.

L'exemple de *Guide pour la formation des enquêteurs* présente certains des aspects les plus épineux lors de la préparation d'une recherche de population et explique la raison et le bien-fondé des questions de l'enquête.

Introduction

Les directives de l'analyse situationnelle présentées dans ce manuel s'inspirent de toute une gamme de méthodes de recherche avec entretiens semi-structurés, examen des données existantes concernant les cas de VSS et observation du contexte ciblé. L'analyse situationnelle consiste à déterminer les politiques, attitudes et pratiques des principales institutions et intervenants institutionnels clés dans les secteurs de la sécurité, judiciaire, juridique et psychosocial de la communauté cible. Les questions visent à évaluer la nature et la qualité des services fournis actuellement aux personnes VVSS et à déterminer quelles sont les ressources pouvant être utilisées pour les activités de prévention des VSS.

Les données dégagées par une analyse situationnelle peuvent aider à convaincre les dirigeants communautaires de la nécessité de mettre sur pied un programme pour lutter contre les VSS. Par ailleurs, l'exécution d'une analyse situationnelle peut devenir en elle-même une intervention puisqu'elle suscite la discussion en public de la violence et démarre le dialogue avec les principaux intervenants. L'analyse situationnelle sera utilisée comme outil d'instruction et d'enquête. C'est la raison pour laquelle nous recommandons vivement que ceux utilisant l'outil proviennent de la communauté et soient véritablement intéressés à utiliser les connaissances acquises par l'analyse situationnelle pour améliorer les programmes VSS. Les chercheurs locaux devront non seulement participer à la recherche (ou mieux encore l'encadrer) mais aussi prendre une part active à l'examen des résultats et à la mise au point des plans d'action.

L'analyse situationnelle comprend six sections. Passant de l'information sur la population en général aux questions se rapportant davantage aux VSS, chaque section vous permettra de faire une enquête générale de votre communauté. C'est important car une analyse situationnelle incomplète peut mener à une interprétation erronée du problème, avec l'octroi inefficace de ressources que cela entraîne. Aussi, *prière de prêter toute l'attention nécessaire à chaque section de l'analyse situationnelle, pour être certain que vous comprenez de manière précise l'information qui est demandée et prière de remplir autant que possible chaque section.* À la fin de chaque section des suggestions sont données sur la manière d'interpréter l'information que vous avez rassemblée avec à l'appui des idées sur la manière dont vous pourrez l'utiliser pour développer certains aspects de votre programme.

Section 1. Information démographique générale

Dates de rassemblement de l'information :

De (mois/année) _____ à (mois/année) _____

Emplacement de l'analyse situationnelle

Nom du camp/communauté	Village/ville proche	District/zone

Données actuelles sur la population :

	Femmes	Hommes	TOTAL
Population totale			
< 5 ans			
5 - 14 ans			
15 - 45 ans			
> 45 ans			

Information générale sur la population :

Principale langue parlée	
Autres langues	
Groupes ethniques/tribaux représentés	
Religions (% approximatif de la population)	
Type de vie au pays d'origine / Information économique (urbain, rural, nomade, agricole, commerce, etc.)	
Autre	

Section 2. Vue générale des déplacements de population

Cette section concerne essentiellement les communautés constituées de réfugiés ou de personnes déplacées ou les communautés connaissant des arrivées importantes qui se répercutent sur les services pour votre communauté cible. Si votre communauté ne répond pas à ces indications, prière de passer à la section 3. Le but de cette section est de déterminer le caractère temporaire ou permanent de la population, les facteurs déterminant leur capacité à rester dans un endroit fixe et les risques pour leur sécurité personnelle lors de ces déplacements. En fonction de cette information, vous pourrez déterminer la nature à long terme ou à court terme des programmes et projets. Par exemple, dans les situations avec de nouveaux arrivants, il faudra probablement prêter davantage attention aux violences sexuelles imputables à la guerre et assurer la protection dans les nouvelles structures temporaires d'hébergement. En revanche, dans des situations d'un caractère plus permanent, les problèmes résideront davantage au niveau de la violence conjugale et des pratiques traditionnelles nuisibles. Grâce à cette information, vous pouvez cibler des membres spécifiques de la communauté et des comportements spécifiques dans le cadre de votre programme et déterminer la durée adéquate des divers programmes et projets.

Quand est-ce que la population des réfugiés/personnes déplacées est arrivée pour la première fois dans cet endroit ?

Année	Taille de la population (première arrivée)	Lieu d'origine	Ethnie

Décrire les principaux déplacements de population au cours des 5 années passées, en commençant par le plus récent :

Année	Taille de la population	Arrivée/départ	Origine/ethnie

Décrire toute augmentation ou diminution anticipée de la population :

Encercler le numéro qui décrit le mieux la majorité des mouvements de population dans ce lieu et décrire davantage dans la ligne ci-dessous :

- | | |
|----|--|
| 1) | Peu de déplacements réguliers d'une proportion importante de la population ; déplacements limités. |
| 2) | Déplacements fréquents de la population pour la pratique du commerce et de l'agriculture, la collecte d'eau, de bois de feu et de nourriture sauvage, les opérations militaires. |
| 3) | Déplacements fréquents quasiment sans restrictions. |

Analyser les données de la Section 2.

Questions à se poser en analysant ces données : Depuis combien de temps la population cible se trouve-t-elle ici ? Combien de temps restera-t-elle probablement ? Si tout laisse à penser qu'elle ne restera que pendant quelques jours, semaines ou mois, les programmes devront en tenir compte (les services d'urgence pour les personnes victimes de violences sont probablement plus importants à ce stade que les projets de développement communautaire à long terme). Si la population semble s'installer pour une durée plus longue, les meilleures stratégies pour combattre les VSS consistent à mettre sur pied des programmes de développement et d'éducation communautaires qui sont de nature continue et axés sur le changement comportemental.

Si la population sort et entre souvent du lieu où elle réside pour travailler dans les champs ou chercher du bois de feu, de l'eau etc., essayez de voir si ce déplacement expose les femmes et les filles au risque de VSS ou si de tels incidents sont effectivement survenus. Si les déplacements sont forcés et supervisés par les militaires ou la sécurité au sein de la communauté hôte, essayez de trouver si les femmes et filles sont exposées au risque de VSS ou si de tels actes ont effectivement été perpétrés par des militaires et/ou des membres de la communauté hôte.

Rappel : la coercition, les traitements abusifs et l'exploitation peuvent survenir dans n'importe quel contexte mais les circonstances spécifiques vont varier. En comprenant bien les détails du risque possible dans votre site, vous pourrez concevoir des stratégies de prévention efficace.

Section 3. Description de la communauté/camp

Cette section aide à organiser l'information de base sur les structures administratives locales, les activités communautaires, les programmes des ONG et les ressources pratiques disponibles dans le camp des réfugiés/personnes déplacées ou autre communauté touchée par des conflits. L'information recueillie vous aide à comprendre les facteurs pouvant faciliter ou contraindre la mise en place de programmes de VSS dans votre communauté.

Structure de leadership de la communauté/camp

Décrire les divisions administratives du camp/communauté, les types de dirigeants, la présence/participation des femmes au leadership du camp/communauté, les obstacles qui freinent la participation des femmes au leadership du camp/communauté, etc.

Groupements, clubs ou autres activités de la communauté/camp local

Certes, on vise les groupements et clubs locaux concernant tout particulièrement les femmes et les filles, toutefois cette liste aide également à brosser un tableau général des activités locales dans votre communauté cible. Aussi, ne faudrait-il pas se concentrer exclusivement sur les groupements ou clubs féminins. Exemples : services religieux, commerces informels, clubs de sport, groupes artisanaux, clubs de jeunes, organisations de femmes, organisations d'hommes, etc.

Nom du groupe	Types d'activités	Personne-contact

Écoles, éducation, formation professionnelle

Nombre d'écoles primaires dans le camp/communauté : _____

Couverture estimée des filles dans l'école primaire : _____

Nombre total de filles à l'école primaire : _____

Nombre total de filles en âge de fréquenter l'école primaire : _____

Commentaires sur les activités ciblant les filles : _____

Nombre d'écoles secondaires dans le camp/communauté : _____

Couverture estimée des filles dans l'école secondaire : _____

Nombre total de filles à l'école secondaire : _____

Nombre total de filles en âge de fréquenter l'école secondaire : _____

Commentaires sur les activités ciblant les filles : _____

Fréquentation des élèves féminines (Faible/élevée ? Se termine après un certain âge ?) :

Formation professionnelle, éducation professionnelle, autres programmes de formation disponibles dans le camp/communauté :

Nom de l'ONG ou du groupe	Type de formation/groupe(s) cible(s)

Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et locales intervenant dans le camp/communauté

Ce tableau renseigne sur les activités générales des ONG dans la communauté, pas simplement celles concernant les questions féminines ou de VSS. Cependant, les cases « Commentaires » sont utilisées pour cerner des activités pouvant être reliées aux programmes VSS ou qui partagent les mêmes objectifs que les programmes VSS ; par exemple, si une ONG réalise des activités dans le domaine de la santé de la reproduction, on le notera dans cette case. Voici des activités pouvant être liées à la VSS : fourniture de produits de santé, services de prévention du VIH/SIDA, programmes des jeunes et des enfants, documentation sur les droits humains, projets d'éducation et animation communautaire. Autre question : est-ce que les organisations sont spécialisées au niveau des VSS (par exemple, est-ce que le programme de santé de la reproduction dispense des services après viol) ou encore existe-t-il un code de conduite et des sanctions à l'égard de ceux cherchant à exploiter sexuellement les bénéficiaires du programme ? D'autres questions sont posées sur le financement ou la formation pour les activités concernant les VSS.

Organisation	Rôle/secteur	Nom/titre du contact	Numéro du contact	Commentaires
1.				
Existe-t-il une description des tâches, avec les responsabilités liées aux VSS ? Oui ___ Non ___	Existe-t-il des mesures ou systèmes de compte rendu en ce qui concerne la performance ou supervision professionnelle ? Oui ___ Non ___	Conduite du personnel (code de conduite, politique du personnel concernant les VSS), contrôle et sanctions ? Oui ___ Non ___	Financement et ressources pour les VSS ? Oui ___ Non ___	Formation et autres ressources pour combattre/prévenir les VSS ? Oui ___ Non ___

Organisation	Rôle/secteur	Nom/titre du contact	Numéro du contact	Commentaires
2.				
Existe-t-il une description des tâches, y compris les responsabilités liées aux VSS ? Oui ___ Non ___	Existe-t-il des mesures ou systèmes de compte rendu en ce qui concerne la performance ou supervision professionnelle ? Oui ___ Non ___	Conduite du personnel (code de conduite, politique du personnel concernant les VSS), contrôle et sanctions ? Oui ___ Non ___	Financement et ressources pour les VSS ? Oui ___ Non ___	Formation et autres ressources pour traiter les VSS ? Oui ___ Non ___

Organisation	Rôle/secteur	Nom/titre du contact	Numéro du contact	Commentaires
3.				
Existe-t-il une description des tâches, y compris les responsabilités VSS ? Oui ___ Non ___	Responsabilisation pour performance professionnelle VSS/ protection Oui ___ Non ___	Conduite du personnel (code de conduite, politique du personnel concernant les VSS), contrôle et sanctions ? Oui ___ Non ___	Financement et ressources pour les VSS ? Oui ___ Non ___	Formation et autres ressources pour traiter les VSS ? Oui ___ Non ___

Organisation	Rôle/secteur	Nom/titre du contact	Numéro du contact	Commentaires
4.				
Existe-t-il une description des tâches, y compris les responsabilités liées aux VSS ? Oui ___ Non ___	Existe-t-il des mesures ou systèmes de compte rendu en ce qui concerne la performance ou supervision professionnelle ? Oui ___ Non ___	Conduite du personnel (code de conduite, politique du personnel concernant les VSS), contrôle et sanctions ? Oui ___ Non ___	Financement et ressources pour les VSS ? Oui ___ Non ___	Formation et autres ressources pour traiter les VSS ? Oui ___ Non ___

Organisations nationales fournissant des services liés aux VSS

Ce tableau aide à identifier les liens et/ou la collaboration possible avec des groupes nationaux fournissant ou soutenant des services liés aux VSS, notamment counseling et orientations-recours pour viol et violence conjugale, centres d'accueil, plaidoyer juridique/législatif, formation de la police, etc. Ces organisations peuvent être de nature gouvernementale ou non gouvernementale.

Organisation	Rôle	Nom/titre du contact	Numéro du contact	Commentaires

Organisations/institutions internationales fournissant services/financement/soutien technique pour des programmes liés aux VSS

Ce tableau aide à identifier les liens et/ou la collaboration possible avec des organisations internationales (*the International Rescue Committee, CARE, JSI*) ou des institutions internationales (*HCR, OMS, UNIFEM, UNICEF*) fournissant services, financement, assistance technique ou soutenant les programmes liés aux VSS.

Organisation	Rôle/services	Nom/titre du contact	Numéro du contact	Commentaires

Analyser les données de la Section 3

S'il existe d'importants réseaux de groupes communautaires dans la communauté ciblée, on peut les engager dans les programmes VSS, par exemple, en coordonnant les ateliers de communication et d'éducation utilisant leurs réseaux et leaders. S'il n'existe que peu de groupes communautaires, on peut aider à en créer d'autres, notamment les groupements féminins et les clubs de jeunes : cela pourrait être une bonne stratégie de communication pour le programme VSS. L'information sur les ONG et les organisations internationales est analysée à l'aide des questions suivantes : Qu'est-ce qui manque ici que pourrait apporter un programme VSS ? Quelles sont les ressources qui existent et qu'un programme VSS pourrait utiliser pour devenir plus efficace ? Peut-être n'existe-t-il que très peu d'organisations intervenant dans le domaine des VSS. Aussi faut-il faire preuve d'imagination et forger des relations avec d'autres organisations pour avoir accès à leurs ressources et connaissances. Ou alors, au contraire, il existe de nombreuses organisations intervenant dans le domaine des VSS et des questions connexes et, dans ce cas, il sera important de coordonner avec elles pour ne pas réaliser les mêmes activités.

Les informations sur le niveau d'instruction de la population du camp aident à concevoir les activités de communication et d'éducation et à déterminer les types de ressources humaines nécessaires (existe-t-il suffisamment de personnes instruites qui peuvent devenir des éducateurs/pairs, des conseillers ou moniteurs pour les questions VSS dans le camp ?). Si la majorité des personnes sont instruites et savent lire, on peut distribuer des dépliants ou autre matériel écrit avec une information sur les VSS. Si la fréquentation scolaire des filles est faible, peut-être faudra-t-il défendre une scolarisation plus longue des femmes dans le cas de votre programme VSS. On cherche à visualiser le problème, à le situer dans son contexte pour voir comment chaque élément peut se rapporter aux VSS.

Section 4. Vue générale des VSS

Cette section brosse le tableau des types et de l'ampleur des VSS : existe-t-il des types particuliers de VSS qui sont plus susceptibles d'être notifiés que d'autres, est-ce que certains groupes d'âge sont davantage les victimes d'actes de VSS que d'autres, quels sont les types d'interventions réalisées par le passé et que font en général les diverses organisations et agences pour répondre aux comptes rendus des VSS. Cette section collecte également une information sur la population afin d'identifier les groupes susceptibles d'être exposés à un risque plus élevé de VSS.

Populations spécifiques exposées au risque de VSS :

Caractéristique	Nombre	Tout arrangement actuel pour les soins/protection de ces groupes
Ménages avec à leur tête une femme		
Enfants non accompagnés		
Groupes minoritaires		
Handicapés physiques		
Handicapés mentaux		
Autre (décrire)		

Comptes rendus/évaluations de la VSS dans cet endroit :

Année	Auteur, titre, agence, où peut-on obtenir une copie ?

Actes de VSS ces 12 derniers mois :

Quatre tableaux sont présentés ci-après pour noter séparément l'information sur les rapports de VSS réunis par la police ou autre personnel de sécurité, les centres de santé locaux, les organisations de services communautaires (ou dans un camp, les responsables des services communautaires du HCR), les programmes de protection tels que les centres de droits humains (ou dans un camp, les responsables de protection du HCR) et toute autre organisation qui peut garder les rapports de VSS. Il est important de rassembler des informations provenant du plus grand nombre de sources possibles, mais de les garder séparées car les statistiques peuvent changer d'une source à une autre selon les méthodes et les objectifs. Quand toutes ces informations sont réunies, on peut les passer en revue pour connaître la situation générale en comparant les nombres et en tenant compte des objectifs et méthodes qui influencent les données de chaque source. Pour interpréter les données et déterminer si le nombre d'incidents indiqués par chaque source témoignent d'un taux élevé ou faible, il faut suivre les directions ci-après pour calculer les comptes rendus pour 10 000 personnes. Il est important de calculer en pourcentages car un rapport de 40 incidents, par exemple, dans un camp/communauté l'année dernière, pourrait indiquer un taux extrêmement élevé si le camp ou la communauté compte 400 personnes ou alors, un taux très faible si le camp ou la communauté abrite 40 000 personnes. Les taux d'actes de VSS calculés en utilisant l'Analyse situationnelle représentent un chiffre préliminaire permettant par la suite de faire des comparaisons.

Total des comptes rendus de VSS par TYPE de VSS. (Prière de se rapporter à la section des définitions de ce manuel pour classer par catégorie les différents types de VSS.)

Ce tableau représente tout simplement une autre manière de noter les mêmes données de la section précédente, mais vous permet de les classer selon le type d'incident. Le total obtenu ici peut inclure les chiffres en double (une personne VSS peut avoir signalé le même incident, et à la police et au centre de santé). C'est pour cette raison qu'il ne faut pas utiliser ces chiffres pour représenter le nombre total des cas. Ces chiffres sont utiles car ils donnent une vue d'ensemble des types de VSS signalés. La période peut être limitée à l'année dernière ou, si on a des données suffisantes, on peut remonter en arrière de plusieurs années. Il est important cependant de répartir sur une **année entière** car si on ne retient le total que pour une partie de l'année, on ne pourra pas comparer les données de cette partie de l'année à d'autres années pour lesquelles on dispose de données sur l'année entière.

Année (avec la plus récente)	Type d'acte VSS	Nombre total notifié

Analyser les données de la Section 4

En revoyant l'information, on note des tendances qui se dégagent dans les nombres et types d'actes VSS qui sont survenus : c'est utile pour cibler les activités de plaidoyer, prestation de services et éducation communautaire. On peut également examiner de plus près les secteurs qui obtiennent le plus de rapports pour formuler des hypothèses sur les raisons expliquant pourquoi certains secteurs sont plus actifs que d'autres pour combattre les VSS. Par ailleurs, il est utile de noter les lacunes d'information et à l'aide des données recueillies par l'analyse situationnelle, d'émettre des hypothèses sur les raisons de ces lacunes. Est-ce que certains types de VSS ne sont pas signalés ? Dans l'affirmative, est-ce que c'est dû aux faibles taux de ce type de VSS ou parce qu'il n'existe pas de service qui encourage les gens à notifier ce type d'incident ? Ces hypothèses continueront à guider la recherche. (Par exemple, on peut organiser des focus group avec la population en général ou avec certains intervenants institutionnels clés pour éprouver certaines des hypothèses que vous avez émises en faisant votre analyse situationnelle.)

Section 5. Sécurité nationale et pouvoirs juridiques

Cette section montre comment obtenir une information sur les règlements et méthodes régissant les réponses officielles aux VSS par la police, les cours de justice et autres institutions dont dépend votre communauté cible. En comprenant la manière dont sont traitées les VSS aux niveaux législatif, juridique et de la police, on peut mettre sur pied des interventions et programmes VSS qui renforcent et soutiennent les politiques et programmes de protection des VSS.

L'information demandée dans cette section peut être obtenue de l'une des manières données ci-après. Ne marquez pas les rumeurs, les histoires racontées par une tierce partie ou l'information provenant d'autres sources, à moins que les circonstances ne vous empêchent entièrement d'avoir accès aux personnes mentionnées ci-après. Il est courant d'avoir des informations peu fiables sur la VSS, même d'ONG, universités et organisations internationales très respectées. Essayez d'obtenir l'information directement auprès de la police, des cours de justice ou organisations qui traitent tout particulièrement des questions juridiques et des VSS.

Méthodes de rassemblement de l'information

1. Entretien avec les personnes suivantes :
Juge
ONG de plaidoyer nationale pour la VSS
Avocat local, fournissant de préférence des consultations VSS
Chef de la police/chef du service VSS

ET

2. Visite, tour et observation :
Poste de police
Cour de justice, chambres, bureaux
Prison
Véhicules officiels

I. Lois

L'information suivante sur les définitions juridiques (A-D) peut être obtenue en demandant un entretien à au moins une des personnes officielles mentionnées dans le tableau ci-dessus. Il vaut mieux trouver plusieurs personnes mentionnées dans ce tableau pour vérifier votre information.

A. Définitions légales

Type de délit/crime	Description de la définition légale et/ou décrets ou politiques régissant le type de VSS	Loi sur le délai de prescription pour ce délit/crime
Viol/tentative de viol		
Atteinte sexuelle sur mineur/détournement de mineur		
Viol conjugal		
Autres formes de violence sexuelle (exploitation sexuelle)		
Violence conjugale (traitement abusif du partenaire intime, notamment économique, émotionnel, etc.)		
Mariage forcé		
Trafic/traite pour prostitution ou main-d'œuvre		
Autres formes de VSS (excision)		

B. Autres protections et stipulations légales

Quel est l'âge de la « majorité » ou l'âge auquel les enfants sont jugés des adultes aux yeux de la loi ? L'âge est-il le même pour les hommes et les femmes ?

Quelles sont les procédures juridiques et les conséquences pour les abandons des nouveau-nés/l'infanticide ? Sont-elles les mêmes pour les bébés de sexe masculin et féminin ?

Quelles sont les stipulations légales concernant les aspects suivants :

Âge et conditions du consentement marital pour les hommes et pour les femmes ?

Droits des femmes à la propriété ?

Droits d'héritage des femmes, filles et veuves ?

Règlements et conditions de divorce, garde d'enfants et pension alimentaire de l'enfant ?

C. Contraception d'urgence et avortement

La contraception d'urgence est-elle autorisée par la loi ? Oui ____ Non ____

Dans l'affirmative, dans quelles circonstances (uniquement en cas de viol, etc.) ? Notez tout type de preuve ou documentation nécessaire pour obtenir une contraception d'urgence.

L'avortement est-il autorisé par la loi ? Oui ____ Non ____

Dans l'affirmative, dans quelles circonstances (uniquement en cas de viol, etc.) ? Notez tout type de preuve ou documentation nécessaire pour obtenir un avortement légal.

Qui prend à sa charge le coût de la contraception d'urgence ? (prestataire soins, femme enceinte, etc.)

Qui prend à sa charge le coût d'un avortement ? (prestataire, femme enceinte, etc.)

D. Lois sur les déclarations obligatoires

Qui, le cas échéant, est obligé, par la loi, à signaler les incidents de VSS à la police ?

Quels sont les types de VSS qui entrent dans les lois de déclaration obligatoire ?

Quelles sont les sanctions pour non-déclaration ?

Quelles sont les circonstances spéciales faisant que la déclaration/notification n'est pas obligatoire ?

II. Procédures de police

Obtenez l'information suivante en organisant un entretien avec le chef de la police ou le chef du service VSS.

A. Procédures et méthodes de la police

Quels sont les types de cas liés aux VSS que vous avez vus ici dans ce poste de police ou dans cette cour ? (Peut-être avez-vous déjà obtenu cette information à partir des données collectées dans la section précédente de l'analyse situationnelle.)

Que s'est-il passé dans ces cas ? Existe-t-il des situations où la police est plus susceptible d'enquêter ou de faire un suivi que dans d'autres ? (Demandez les raisons expliquant un suivi limité, par exemple, une femme retire son accusation contre son mari pour violence conjugale et, par conséquent, l'enquête est close ; ou la police soupçonne que les accusations de viol visent à masquer la culpabilité de la femme et l'enquête n'est donc pas justifiée.)

De quelles personnes ou organisations la police reçoit-elle généralement les rapports ? (Victimes ? Membres de la famille des victimes ? Professionnels de la santé ? ONG ? Autres ?)

Documents médicaux pour présenter un rapport à la police : (Décrire)

Formulaire standard	
Résultats de l'examen médical	
Preuves médico-légales	
Signature ou autorisation du médecin	
Signatures ou autorisations supplémentaires	
Autres documents :	

B. Enquêtes et arrestations

Quelle est la procédure pour arrêter les suspects ?

Quelles sont les conditions pour les suspects arrêtés (nourriture, traitement, eau, sanitaire, etc.) ?

Qui est tenu de rédiger les plaintes et de confier le cas pour poursuite en justice (police, magistrat, procureur ?)

Quelles sont les mesures qui existent pour assurer la protection de la personne VVSS et des témoins lors de l'arrestation et de la détention des suspects ?

III. Procédures judiciaires

Obtenir l'information suivante en s'entretenant avec un juge ou magistrat local.

A. Poursuites pénales

Qui est responsable de porter plainte lors du recours en justice ?

Les témoins doivent-ils comparaître pour la poursuite des crimes VSS ? Oui ____ Non ____

Quelles sont les preuves devant être présentées ?

Quels sont les délais de l'action pénale de la date à laquelle la plainte a été déposée jusqu'à la condamnation ou l'acquittement ?

Existe-t-il un délai de prescription ? Le cas échéant, quel est ce délai ?

Quelles sont les raisons expliquant les retards de la poursuite judiciaire ?

Les délibérations des cours de justice se font-elles à *huis clos* (en privé) pour les cas de VSS ? Le juge qui préside demande-t-il à tous ceux présent de quitter la cour de justice ou écoute-t-il les témoins dans une chambre à part ? Qui décide ?

B. Transport, prise en charge et protection des témoins

Vous pouvez organiser un entretien avec un représentant d'une ONG intervenant dans le domaine des VSS pour obtenir plus d'informations sur la protection des témoins si la police ou le judiciaire ne dispose pas de stipulations spéciales à cet effet.

Quelles sont les procédures standard pour le transport, la prise en charge et la protection des témoins ?

Existe-t-il des dispositions juridiques à cet effet ?

Quelle est la capacité (véhicules, carburant, personnel, etc.) ou les limitations pour mettre en place des procédures pour le transport, la prise en charge et la protection des témoins ?

Quel est le rôle du HCR si les témoins sont des réfugiés ? Dans quelle mesure le HCR coordonne avec la police ou les cours de justice dans ces cas ?

D'autres organisations prennent-elles part à la protection des témoins ?

Quelles sont les dispositions le cas échéant pour les mineurs :

1. Victimes ?

2. Témoins ?

3. Accusés ?

C. Prononcé/fixation de la peine

Existe-t-il des procédures standard pour fixer la peine pour les différents types de crimes de VSS ?

Si une personne est condamnée pour de multiples crimes de VSS, les peines sont-elles concurrentes ou consécutives ?

Existe-t-il des dispositions pour les criminels récidivistes de VSS ?

Quelle est la compétence ou le pouvoir discrétionnaire du juge dans la fixation de la peine ?

En se basant sur les faits provenant d'anciens cas de VSS, la condamnation prendra-t-elle effet ?

Existe-t-il d'autres mécanismes que l'emprisonnement pour les auteurs des crimes VSS (liberté provisoire) ?

D. Compétence de la cour de justice

Quelles sont les qualifications, expérience et formation en VSS du juge/magistrat, greffier et autres membres du personnel ?

Peut-on obtenir des exemplaires des lois afférentes à la VSS ? Sont-elles à jour ?

Le judiciaire organise-t-il une formation continue pour le personnel de la cour ?

La cour dispose-t-elle de l'équipement nécessaire et cet équipement est-il en bon état de marche (machine à écrire, ordinateurs, papier, fichiers, stylos, véhicules, carburant, personnel) ?

E. Poursuites civiles

Quelles sont les possibilités de poursuites civiles ?

Quelles sont les procédures normales de poursuites civiles ?

Analyser les données de la Section 5

L'information rassemblée ici sert à mettre à jour les éventuels problèmes au niveau des procédures juridiques et politiques afin d'organiser des formations et autres activités pour traiter ou remédier à ces problèmes. Il est également utile retenir les aspects positifs des procédures politiques et juridiques comme modèles. Il est important de se faire des contacts dans les secteurs juridiques et de sécurité qui sont engagés à combattre les VSS et qui seront des ressources vers lesquelles orienter les personnes victimes de violence.

Section 6. L'évaluation de la prévention et des réponses/activités multisectorielles en place

Cette section comprend un ensemble de tableaux pour déterminer les mécanismes qui existent déjà pour combattre les VSS. C'est une liste détaillée et spécifique des points forts et des points faibles des programmes VSS servant à compléter et/ou à améliorer les activités existantes.

Les questions de l'évaluation se fondent sur le modèle du programme multisectoriel. Jusqu'à présent, ce modèle multisectoriel représente la « meilleure pratique » de prévention et de réponse aux VSS dans les situations de conflit et post-conflit. Le modèle multisectoriel repose sur le principe de la primauté des droits et besoins des personnes VVSS qu'il s'agisse de leur accès à des services dispensés avec respect, du caractère confidentiel, de leur sécurité ou encore de leur engagement dans le combat contre les VSS. Ce modèle multisectoriel compte les grandes caractéristiques suivantes : engagement complet de la communauté de réfugiés, coopération interdisciplinaire et interorganisationnelle et collaboration et coordination entre les secteurs de la santé, psychologique, juridique et de sécurité.

Chacun de ces secteurs se voit confier dans ce modèle multisectoriel des responsabilités fondamentales concernant la prévention et la réponse aux VSS. Par exemple, le secteur de la santé fait le bilan d'une manière respectueuse et constructive en soutenant les personnes VVSS. Le prestataire de santé chargé de ce dépistage ou de cet entretien avec les personnes VVSS doit être du même sexe que la personne VVSS et capable de répondre aux besoins sanitaires et psychologiques immédiats de la personne VVSS et, chaque fois que possible, de fournir ces services gratuitement. Les prestataires de soins devraient également être préparés à collecter des preuves médico-légales (si la personne VVSS les autorise à le faire) et à témoigner si la personne VVSS décide d'entamer des poursuites judiciaires.

Le secteur psychosocial devrait être en mesure d'apporter une assistance psychologique continue avec supervision des agents sociaux et agents de services communautaires. Les responsabilités suivantes reviennent à ce secteur : Rassembler des informations sur la prise en charge des personnes VVSS ; offrir un accueil sûr aux victimes qui veulent quitter un environnement dangereux ; organiser des permanences téléphoniques pour faciliter soutien et orientation ; mettre en place des programmes de mobilisation de revenus et de formation qui permettent aux femmes et aux filles d'arriver à l'autonomie économique ; fournir une éducation communautaire en général sur la prévention de la VSS et sur la disponibilité des services et une éducation des enfants et des adolescents à propos d'un contact sans danger et de relations saines.

Le secteur juridique devrait modifier les lois discriminatoires à l'égard des femmes ; fournir des conseils juridiques gratuits ou de faible coût aux personnes VVSS ; dispenser une formation continue aux membres du judiciaire pour l'application des lois afférentes à la VSS et exécuter les démarches judiciaires de manière privée, respectueuse et en toute sécurité ; instituer des dispositions pour le suivi des procédures des cours de justice et rassembler et analyser les données sur les cas ; ainsi que dispenser une éducation communautaire en général sur l'existence et le contenu des lois en VSS.

Le secteur de la sécurité devrait mettre en place des systèmes qui ne tolèrent en aucun cas des actes de VSS de la part de la police, des militaires et du personnel de maintien de la paix, cette politique devant d'ailleurs être appuyée activement par ceux qui occupent les rangs supérieurs. Le secteur de la sécurité recevra une formation et sera préparé à intervenir dans les cas de VSS de sorte à reconnaître la gravité de la VSS et à ne pas harceler encore davantage les personnes VVSS. À cet effet, les mesures suivantes peuvent être prises : un endroit où on peut avoir un entretien privé dans les postes de police ; des policiers de même sexe pour travailler avec les personnes VVSS ; la création de services spécialisés pour lutter contre les diverses manifestations de la VSS, telles que la violence sexuelle, la violence conjugale et le trafic ; l'orientation des personnes VVSS vers une assistance supplémentaire ; l'organisation de programmes d'éducation et de surveillance communautaires ; la formation et la supervision continues du personnel de la police ; et l'uniformisation de la récolte et de l'analyse de données par sexe.

La coordination est une des grandes responsabilités de tous les secteurs. Ses axes d'intervention sont la planification stratégique, le rassemblement de l'information, la mobilisation de ressources, ainsi que la responsabilisation, la répartition des tâches, la négociation et la direction générale des activités. D'autres aspects entrent également dans cette coordination tels que le partage de l'information sur l'acte de VSS ; la discussion et la résolution de problèmes parmi les intervenants à propos des activités de prévention et réponse ; le suivi, l'évaluation ainsi que la planification et l'exécution continues des programmes sous le sceau de la collaboration. Dans le cadre de cette collaboration, des méthodes seront adoptées pour

notifier et orienter entre les secteurs et au sein de ces secteurs et ces méthodes seront continuellement suivies et revues. Les réseaux d'orientation-recours veilleront à fournir des services rapides, confidentiels et adéquats aux personnes VVSS. Et surtout, chose probablement la plus importante, des réunions régulières seront organisées avec des représentants des divers secteurs auxquels incombent les responsabilités de combattre les VSS. Une organisation « chef de file »—avec un ministère ou autre entité nationale, mais pouvant être également une institution ou organisation internationale ou une ONG locale ou autre entité représentative avec l'autorité nécessaire—sera responsable d'encourager la participation et de faciliter les réunions, ainsi que les autres méthodes de coordination et d'information. Les tableaux ci-après ont été compilés en fonction des responsabilités et activités susmentionnées. Il est important de se rappeler que ces responsabilités et activités ne sont pas exhaustives et peuvent varier selon la priorité pour chaque contexte. Certaines des questions ci-après concernent tout particulièrement les contextes de personnes réfugiées et déplacées et certaines responsabilités mentionnées ci-après ne seront pas toujours possibles à l'étape urgence de la réponse humanitaire. Même ainsi, les domaines généraux mentionnés sont un bon guide pour déterminer les protocoles, activités et programmes existants ainsi que leurs lacunes. Les tableaux sont divisés dans les quatre grands secteurs engagés dans la lutte contre les VSS : santé, psychosocial, juridique et sécurité. Au sein de chaque secteur, les responsabilités sont classées en fonction de l'administration de la prévention et de la réponse. Les responsabilités administratives sont celles se rapportant davantage à l'organisation qu'à l'activité.

Pour remplir les tableaux ci-après, des entretiens devront être organisés avec des représentants de chacun de ces domaines. Dans le secteur de la santé, un entretien pourra être organisé avec les administrateurs de la structure sanitaire, les médecins, les infirmiers, les sages-femmes, les accoucheuses traditionnelles et peut-être même avec le personnel du Ministère de la Santé. Dans le secteur psychosocial, on peut interviewer les agents sociaux et autres conseillers qui apportent une aide psychosociale et prise en charge de cas aux personnes VVSS, aux enseignants et aux administrateurs des écoles. Les membres du secteur juridique seront des juges et autres responsables de la cour, des législateurs, des avocats, des représentants de groupes de plaidoyer légal et des membres du Ministère de la Justice. Les entretiens avec le secteur de la sécurité seront organisés avec la police, les forces de maintien de la paix, les militaires internationaux et nationaux et les représentants du ministère chargé de la sécurité nationale. Pour les questions de coordination, on cherchera la personne ou les personnes auxquelles est confiée tout spécifiquement la VSS, par exemple, au niveau national, le Ministère des Affaires féminines ou dans un camp, le responsable de protection ou conseiller de genre du HCR. Si une telle personne n'existe pas, ce qui est souvent le cas, on peut aborder une organisation qui est chargée de promouvoir la prévention et la réponse aux VSS pour déterminer si les activités de coordination ont lieu. Si les personnes ou organisations sont internationales, il faut étudier dans quelle mesure les capacités des personnes/organisations locales sont soutenues comme volet de la création de programmes VSS durables.

Ces tableaux servent à guider les questions lors des entretiens ou à formuler des questions à l'avance qui traitent des divers aspects mentionnés. Ensuite, on peut remplir les tableaux en fonction des notes recueillies lors des entretiens.

COORDINATION VSS – ADMINISTRATIF (CONCERNE LES ACTIVITÉS DE COORDINATION SPÉCIFIQUES À LA VSS)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Coordinateur de la VSS sur les lieux (Si représentant international, existe-t-il également un homologue local/réfugié ?)	
		Organisation chef de file de la VSS sur les lieux	
		Point focal VSS pour chaque secteur (homologue local/réfugié pour chaque point focal ?)	
		Point focal VSS pour chaque organisation intervenant dans le lieu en question (homologue local/réfugié pour chaque point focal ?)	
		Point focal VSS pour collectivité locale/conseil du camp	
		Procédures, protocoles, pratiques et formulaires de compte rendu multisectoriels et interorganisations mis par écrit et approuvés par tous les secteurs/organismes/personnes fournissant des services liés à la VSS	
		Annuaire d'organisations fournissant des services liés à la VSS (maintenu à jour ?)	
		Procédures écrites distribuées aux organisations pour orientation-recours et coordination multisectorielles	
		Réunions de coordination intersectorielle tenues mensuellement dirigées par le coordinateur VSS ou organisme chef de file VSS auxquelles assistent les points focaux VSS	
		Facteurs à l'origine de la VSS, identifiés lors des réunions de coordination (par l'analyse des tendances des rapports VSS)	
		Formulation ainsi qu'examen et suivi réguliers de stratégies intersectorielles pour combattre les facteurs à l'origine de la VSS	
		Création d'un protocole adopté par tous les secteurs sur la circulation et orientation des clients à travers les secteurs en question	
		Documentation standard des incidents VSS et circulation standard de la documentation inter/intraorganisations	
		Utilisation de l'information des rapports sur les incidents VSS pour la coordination des activités de prévention et de réponse	
		Mise en place de normes de déontologie et de sécurité pour tous les secteurs et pour la coordination (caractère privé et confidentiel interorganisations et intersectoriels)	
		Participation de la communauté/des réfugiés/des collectivités locales/du gouvernement national à l'évaluation préliminaire, à la planification et à la coordination des programmes VSS	
		Formation périodique (deux fois par an) pour la coordination pour vérifier que les secteurs collaborateurs s'engagent dans la coordination et comprennent les protocoles de coordination	

COORDINATION VSS – PRÉVENTION (CONCERNE LES ACTIVITÉS GÉNÉRALES QUI SENSIBILISENT DAVANTAGE LA COMMUNAUTÉ ET LES ONG À LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES ET AU PROBLÈME DE LA VSS)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Tolérance zéro au sein des organisations et à travers les secteurs face aux agents de l'aide humanitaire/secours qui abusent de leur pouvoir et mise en place de codes de conduite et de notification des écarts	
		Examen régulier des lieux/disposition du camp, habitations, distributions de nourriture/produits autres que nourriture dans le but de renforcer l'accès des femmes, d'augmenter leur sécurité et de réduire les risques d'être exposées aux VSS	
		Présence lors des réunions mensuelles multisectorielles et multiorganisations de tous les organismes concernés avec représentation adéquate des réfugiés/collectivité locale/gouvernement. Réunion dirigée par le coordinateur VSS ou organisme chef de file. Distribution des notes de réunion. (À la différence des réunions pour les points focaux ci-dessus, ces réunions sont ouvertes au grand public et doivent faciliter la communication avec des programmes et organisations hors-VSS.)	
		Organisation régulière de réunions communautaires sur les questions VSS aux fins de partage d'information et d'éducation	
		Plaidoyer continu pour vérifier que les activités de protection sont organisées dans tous les secteurs	
		Plaidoyer continu pour vérifier que l'analyse de la discrimination à l'égard des femmes est terminée avant la conception et mise en œuvre des politiques/programmes	
		Les bénéficiaires participent à tous les aspects de l'évaluation préliminaire, de la planification et de la mise en œuvre	
		Dans les contextes de réfugiés, la communauté hôte participe à la mise en place de programmes pour les personnes réfugiées et déplacées	

COORDINATION VSS – RÉPONSE (CONCERNE LES RESPONSABILITÉS DU COORDINATEUR VSS/ORGANISME CHEF DE FILE/ POINTS FOCaux SECTORIELS POUR S'ASSURER DE L'ADÉQUATION DES SERVICES VSS POUR LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Des moyens pour vérifier l'existence de services psychosociaux appropriés par l'entremise de plaidoyer, mise au point de programmes, formation, etc.	
		Des moyens pour vérifier l'existence de services de santé appropriés par l'entremise de plaidoyer, mise au point de programmes, formation, etc.	
		Des moyens pour vérifier l'existence d'un système de sécurité par l'entremise de plaidoyer, mise au point de programmes, formation, etc.	
		Des moyens pour vérifier l'existence d'actions de protection appropriées par l'entremise de plaidoyer, mise au point de programmes, formation, etc.	
		Des moyens pour vérifier la confidentialité au sein du secteur et entre les secteurs	
		Des moyens pour vérifier la coordination des solutions pour la sécurité des personnes VVSS – cartes de rations, habitations, fournitures autres que la nourriture	
		Des moyens pour maintenir, analyser et notifier l'information venant des sources de prestation de services et autres sources. Utiliser les données pour la coordination et les améliorations du programme.	

SECTEUR PSYCHOSOCIAL – ADMINISTRATION (CONCERNE LES RESPONSABILITÉS DE CHAQUE SERVICE/ORGANISME PSYCHOSOCIAL AINSI LES RESPONSABILITÉS DES POINTS FOCaux VSS PSYCHOSOCIAUX ET LES INSTITUTIONS/INTERVENANTS CLÉS SUPERVISANT LA CONCEPTION ET LA PRESTATION DES SERVICES PSYCHOSOCIAUX)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Politique/mission/protocole pour un recrutement équilibré du point de vue genre dans tous les programmes psychosociaux y compris les positions élevées et au niveau décisionnel	
		<p>Politique/mission/protocole pour le counseling, le plaidoyer et l'orientation-recours pour les personnes VVSS traitant des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • agression sexuelle • harcèlement • agression physique • violence conjugale • abus sexuels sur enfant • violence de l'état • autres formes de VSS (mutilation génitale, mariage forcé, kidnapping, prostitution, etc.) 	
		Les programmes psychosociaux gardent à jour un annuaire des organisations fournissent des services en matière de VSS et services connexes	
		Politique/mission/protocole pour la coordination dans les programmes psychosociaux	
		Politique/mission/protocole pour l'information, l'éducation et la communication (IEC) se rapportant aux droits humains et à la VSS	
		Politique/mission/protocole pour les programmes d'habilitation de la femme	
		Politique/mission/protocole pour les programmes de participation des hommes	
		Politique/mission/protocole pour la réponse de la personne victime de violence notamment admission, counseling, mesures de sécurité et traumatisme/stress secondaire	
		Politique/mission/protocole pour les soins et la sécurité des conseillers et autres prestataires de services	
		Politique/mission/protocole pour la tenue de dossiers de manière à garantir la sécurité et la confidentialité de la personne VVSS	

PSYCHOSOCIAL – PRÉVENTION (CES ACTIVITÉS ENTRENT DANS LA RESPONSABILITÉ DE TOUS LES PROGRAMMES PSYCHOSOCIAUX)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Recrutement équilibré du point de vue des genres dans les programmes psychosociaux	(commentaires sur le nombre de femmes et d'hommes recrutés)
		Equité entre les genres dans les positions élevées des programmes psychosociaux	
		Sensibiliser tous les agents psychosociaux du site à la VSS	
		Sensibiliser les agents de l'aide internationale, nationale et humanitaire aux questions relatives aux VSS	
		Formation sur la VSS et les droits humains aux agents de l'aide internationale, nationale et humanitaire qui interviennent sur le site	(commentaires sur le nombre de personnes formées)
		Campagnes d'IEC pour sensibiliser à la VSS sur le site et encourager l'action communautaire	
		Engagement communautaire dans les campagnes d'IEC (par l'entremise de groupes religieux, de groupes de marché, de groupements masculins, etc.)	
		Pour les programmes d'éducation dans le domaine psychosocial, porter au programme formel et informel la sensibilisation aux questions liées à la discrimination à l'égard des femmes	
		Organiser/soutenir les activités d'habilitation : <ul style="list-style-type: none"> • activités de mobilisation de revenus • programmes d'alphabétisation • formation professionnelle • renforcement de la société civile 	
		Soutenir/faciliter les groupes de pairs : <ul style="list-style-type: none"> • femmes • adolescents • hommes 	

PSYCHOSOCIAL – RÉPONSE (CONCERNE LES RESPONSABILITÉS DES PROGRAMMES FOURNISSANT DES SERVICES EN MATIÈRE DE VSS)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Services 24 h sur 24	
		Admission/évaluation en utilisant le formulaire standard de rapport d'incident	
		Counseling/soutien émotionnel et prise en charge de la personne VVSS	
		Organiser la sécurité de la personne VVSS	
		Orienter vers les services compétents : se servir de l'annuaire des organisations fournissant des services en matière de VSS	
		Communiquer/défendre les besoins de la personne VVSS aux membres de la famille, autres organisations/secteurs (santé, judiciaire, police)	
		Aider la personne VVSS à consulter d'autres secteurs en prenant les contacts, en téléphonant, etc.	
		Si la personne VVSS est violée ou blessée, l'accompagner dans les services de santé	
		Si la personne VVSS le demande, l'accompagner à la station de police ou de sécurité	
		Si la personne VVSS le demande, l'accompagner chez un avocat/ cabinet judiciaire	
		Faciliter contact avec des groupes de soutien pour les personnes VVSS	
		Apporter une supervision continue aux conseillers de la VSS	
		Assurer soins et sécurité des conseillers et autres employés du programme	
		Faciliter l'action communautaire en créant des structures d'accueil ou autres mesures pour garantir la sécurité des personnes VVSS	
		Maintenir les fichiers confidentiels	
		Compiler et analyser les rapports mensuels des incidents pour améliorer le programme	
		Partager les données si demandé par le coordinateur VSS/ organisme chef de file VSS	
		Identifier point focal de l'organisation pour participer aux réunions de coordination VSS	

SANTÉ – ADMINISTRATION (CONCERNE LES RESPONSABILITÉS DE CHAQUE ORGANISME DE SANTÉ AINSI QUE LES RESPONSABILITÉS DES POINTS FOCALUX BLG/SANTÉ ET LES INSTITUTIONS/INTERVENANTS CLÉS SUPERVISANT LA CONCEPTION ET LA PRESTATION DES SERVICES DE SANTÉ)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Politique/protocole pour la prise en charge médicale des personnes VVSS : antécédents médicaux, examen, preuves médico-légales, traitement (contraception d'urgence, prévention/traitement des IST/VIH) orientation-recours (chirurgien, obstétricien, psychologue, psychiatre, autres), counseling en cas de grossesse, tenue de dossiers qui garantissent le caractère confidentiel et coordination avec autres secteurs et intervenants	
		Politique/protocole pour un recrutement équilibré du point de vue genre, avec positions élevées et pouvoir décisionnel	
		Protocole pour l'inventaire et le maintien des stocks de médicaments	
		Annuaire maintenu à jour des organisations fournissant services pour VSS et services connexes	
		Programme de sensibilisation à la VSS pour le personnel de santé	

SANTÉ – PRÉVENTION (CES ACTIVITÉS ENTRENT DANS LA RESPONSABILITÉ DE TOUS LES PROGRAMMES DE SANTÉ)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Pratiques de recrutement équilibrées en fonction du genre	(commentaires sur le nombre de femmes et d'hommes)
		Equité entre les genres à des positions élevées avec pouvoir décisionnel	
		Tout le personnel de santé suit une formation de sensibilisation à la VSS	
		Certains membres du personnel reçoivent une formation sur la prise en charge médicale de la VSS, dont les compétences liées au dépistage pour la VSS	
		Dispenser une formation dans la communauté sur les conséquences de la VSS pour la santé	(commentaires sur le nombre de personnes formées)
		Faire participer les hommes aux activités de la santé de la reproduction	

**SANTÉ – RÉPONSE (CONCERNE LES RESPONSABILITÉS DES PROGRAMMES DE SANTÉ FOURNISSANT DES SERVICES VSS,
DISPONIBLES AU MOINS DANS TOUS LES HÔPITAUX)**

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Service 24h sur 24 avec prestataire de même sexe (infirmier et/ou médecin) qui a reçu une formation portant sur la réponse à la VSS	
		Admission/évaluation en utilisant le formulaire standard du rapport des incidents	
		Organisation de la sécurité des personnes VVSS	
		Anamnèse	
		Examen médical	
		Collecte de preuves médico-légales	
		Traitement médical	
		Orientation-recours en utilisant annuaire d'organisations avec services VSS et services connexes	
		Fixer visite de suivi	
		Partager information avec police, services communautaires, protection si la personne VVSS en donne l'autorisation	
		Témoignage en cour de justice si nécessaire	
		Documents et preuves à l'appui de toute action	
		Garder les fichiers confidentiels	
		Compiler et analyser les rapports mensuels d'incidents pour améliorer les programmes	
		Partage de données tel que demandé par le coordinateur VSS/ Chef de file VSS	
		Identifier point focal de l'organisation pour participer aux réunions de coordination VSS	

SÉCURITÉ/POLITIQUE – ADMINISTRATION (CONCERNE LES RESPONSABILITÉS DES INSTITUTIONS/INTERVENANTS CLÉS SUPERVISANT LA PROTECTION DE LA POPULATION CIBLE DONT LA POLICE, LES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX, LES MILITAIRES ET LE PERSONNEL DE SÉCURITÉ PRIVÉE)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Politique/protocole pour le responsable de la sécurité sur le terrain du HCR face à la VSS (pour les camps de réfugiés)	
		Politique/protocole pour les responsables de la police nationale pour prévenir/répondre à la VSS	
		Politique/protocole pour les forces de maintien de la paix pour prévenir/répondre à la VSS	
		Politique/protocole pour les militaires locaux pour prévenir/répondre à la VSS	
		Programme de formation pour la police, les responsables de la sécurité et la communauté portant sur les lois nationales concernant la VSS	
		Directives pour les procédures d'entretien et d'enquête pour les crimes nationaux VSS (conformément à la loi nationale) <ul style="list-style-type: none"> • abus sexuels sur enfant (sexe féminin et masculin) • abus sexuels sur adultes (femmes et hommes) • violence conjugale (partenaires, parents, enfants, personnes âgées) 	
		Stations de police avec espace pour avoir entretien en privé concernant les cas VSS	
		Copies des règlements dans les stations/postes de police	
		Orientation et formation pour tous les nouveaux agents de police concernant la prévention/réponse à la VSS	
		Protocole pour maintenir les fichiers confidentiels	
		Protocole pour la coordination avec d'autres secteurs et intervenants	
		Annuaire des organisations fournissant des services VSS et services connexes, maintenu à jour dans les postes de police	

SÉCURITÉ/POLITIQUE – PRÉVENTION

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Pratiques de recrutement équilibrées en fonction du genre, dans les rangs de la police et des forces de maintien de la paix	(commentaires sur le nombre de femmes et d'hommes)
		Équité entre les genres pour des positions élevées avec pouvoir décisionnel dans les rangs de la police et les forces de maintien de la paix	
		Codes personnels de conduite mis en application pour la police, les forces de maintien de la paix, les militaires locaux	
		Mécanismes de notification pour signaler toute violation des codes de conduite	
		Sécurité/police participe à l'organisation/planification du site pour minimiser les risques (pour les réfugiés/personnes déplacées)	
		Police, forces de maintien de paix travaillent avec la communauté pour identifier et résoudre les situations à haut risque	
		Formation continue sur les lois nationales afférentes à la VSS à l'intention de la police, des agents de sécurité et de la communauté	(commentaires sur le nombre de personnes formées)
		Surveillance de la part de la communauté, notamment patrouilles dans les zones à haut risque	

SÉCURITÉ/POLITIQUE - RÉPONSE

(CONCERNE LES RESPONSABILITÉS DE LA POLICE ET AUTRES FORCES DE LA SÉCURITÉ CHARGÉS DE RÉPONDRE AUX RAPPORTS VSS)

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Services 24h sur 24 avec enquêteurs formés du même sexe	
		Évaluation sur la base du formulaire standard du rapport des incidents	
		Entretien avec la personne VVSS dans un endroit privé	
		Planification de la sécurité de la personne VVSS	
		Rassemblement de preuves	
		Orientation-recours en utilisant l'annuaire des organisations fournissant des services VSS et services connexes	
		Accompagner aux services de santé si nécessaire	
		Enquête sur les accusations de crime	
		Arrêter le suspect	
		Prendre note de toutes les actions y compris le suivi	
		Compiler et analyser les rapports mensuels des incidents	
		Partager les données tel que demandé par le coordinateur VSS/ organisme chef de file VSS	
		Identifier le point focal de l'organisme pour qu'il participe aux réunions de coordination VSS	

JURIDIQUE/JUSTICE – ADMINISTRATIF

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Politique/protocole pour le responsable de la protection HCR pour combattre la VSS (pour les contextes de réfugiés)	
		Politique/protocole pour les systèmes des cours de justice pour la réponse aux cas de VSS (efficacité, caractère privé, etc.)	
		Politique et protocole pour la collecte et le maintien de preuves VSS	
		Politiques et protocoles pour la protection de la personne VVSS, l'assistance aux personnes VVSS et le plaidoyer tout au long de la procédure judiciaire	
		Politique/protocole pour la coordination entre la cour de justice et les autres secteurs	
		Exemplaires de lois nationales afférentes à la VSS disponibles pour tous les représentants de la cour et du système judiciaire	
		Directives pour les cours traditionnelles, les tribunaux de réfugiés, pour les types de cas VSS que les cours peuvent ou ne peuvent pas juger. Les peines correspondent aux crimes commis et respectent/renforcent les droits humains des personnes VVSS	
		Plan de formation pour les juges et avocats portant sur les lois nationales et les pratiques concernant la VSS	

JURIDIQUE/JUSTICE – PRÉVENTION

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
		Pratiques de recrutement équilibrées selon les genres dans le système judiciaire	(commentaires sur le nombre de femmes et d'hommes)
		Équité entre les genres à des positions élevées et avec pouvoirs décisionnels dans le système judiciaires	
		Éducation portant sur les droits humains pour la communauté, la police, les cours de justice et les agents de l'aide humanitaire (aux niveaux national et international)	(commentaires sur le nombre de femmes et d'hommes formés)

JURIDIQUE/JUSTICE - RÉPONSE

Existe-t-il ?		Activité	Commentaires
Oui	Non		
Pour les avocats, les responsables de la protection du HCR :			
		Évaluation utilisant le formulaire standard du rapport des incidents	
		Planification de la sécurité de la personne VVSS	
		Orientation-recours utilisant l'annuaire des organisations fournissant services VSS et services connexes	
		Suivre les actions de la police relatives à l'enquête et à l'arrestation du suspect	
		Fournir conseils et informations juridiques aux personnes VVSS	
		Suivre les poursuites judiciaires. Défendre si nécessaire la personne VVSS	
		Accompagner/escorter la personne VVSS et les témoins à la cour/ Recommander une protection si c'est nécessaire	
		Apporter une assistance aux personnes VVSS et aux témoins venant déclarer en cour de justice (repas, transport, hébergement, etc.)	
		Garantir la protection de l'auteur du crime (nourriture, traitement, etc.) dans la prison et dans la communauté	
		Assurer la protection continue des personnes VVSS (structures d'accueil, déménagement, etc.)	
		Compiler et analyser les rapports mensuels des incidents	
		Partager les données tel que demandé par le coordinateur VSS/ organisme chef de file VSS	
		Identifier le point focal de l'organisation qui participera aux réunions de coordination VSS	
Cour de justice nationale et/ou traditionnelle :			
		Déroulement dans les meilleurs délais des poursuites judiciaires	
		Témoignage de la personne VVSS et des témoins à <i>huis clos</i>	
		Conseils juridiques et plaidoyer pour la personne VVSS, les témoins	
		La peine est fixée conformément aux lois existantes qui sont le garant des droits humains des personnes VVSS	

Introduction

Les focus groups sont une méthode de recherche qualitative permettant d'explorer de manière approfondie le problème ou la question de la recherche. Ils servent à mieux saisir les contextes dans lesquels surviennent les actes de violence : qu'est-ce qui a déclenché ou provoqué cette violence et quelles sont les répercussions sur les femmes, les enfants et les communautés. De plus, la recherche faite auprès d'hommes porte un nouvel éclairage sur les causes de la violence indiquant également quelles sont les stratégies les plus efficaces pour la combattre.⁵

Les focus groups font ressortir les mécanismes auxquels ont recours ces femmes victimes de la VSS pour survivre et continuer leur vie : comment elles s'en sortent, s'appuyant sur leurs propres forces et sur l'aide des familles et des amis, surtout les femmes qui se trouvent dans des endroits où n'existent pas des services de santé ou autres qui peuvent leur venir en aide. En comprenant mieux comment ces femmes récupèrent et reprennent en main leur vie, on pourra améliorer les interventions cliniques et les campagnes d'éducation publique.⁶

Il faut toujours garder présent à l'esprit les objectifs généraux de l'étude en organisant les focus groups : est-ce que ce sont les attitudes générales à l'égard de la VSS qui nous intéressent avant tout ou plutôt les ressorts et mécanismes qu'utilisent les femmes pour surmonter l'épreuve qu'elles ont traversée ou encore la recherche se penche-t-elle essentiellement sur la nature générale et l'ampleur de la VSS dans une communauté ? Ces objectifs sont fixés avec la participation des femmes, pour connaître les méthodologies et le contenu qui est adapté à la culture dans laquelle elles vivent et qui conviennent donc pour réaliser ces groupes de discussion. Les questions de sécurité sont au premier plan des préoccupations lorsqu'on organise des focus groups sur la VSS.

Composition des focus groups

Il vaut toujours mieux avoir des participants du même âge, de la même culture et classe sociale et des participants du même sexe pour aborder des thèmes sensibles ou même tabou comme la VSS. En effet, ces personnes seront plus à l'aise en discutant de thèmes sensibles car elles peuvent s'identifier plus facilement les unes aux autres. Puis fort de l'expérience acquise avec des groupes d'un profil homogène, on pourra chercher à réunir des groupes plus hétérogènes afin de stimuler l'échange d'idées et la communication entre des groupes diversifiés.

Pour bien examiner un problème à l'aide des focus groups, il faudra réunir au moins deux de ces groupes, aux fins de représentation et de comparaison, par exemple les femmes, les hommes, les personnes mariées, celles célibataires, différents groupes ethniques, différents groupes d'âge, etc. Généralement, on continue à organiser des focus group jusqu'à que le sujet soit épuisé et que plus aucune nouvelle idée n'émerge. Parfois, il faudra deux ou trois groupes pour y arriver et d'autres fois, cinq groupes ou plus devront être réunis pour faire le tour de la question et disposer de suffisamment d'information sur le thème au cœur de la recherche. Par ailleurs, il est toujours utile de s'exercer et de réunir donc plusieurs groupes, à titre d'essai, surtout si c'est la première fois qu'on utilise ce type d'enquête.

Les participants peuvent être choisis auprès des organisations locales ou parmi les dirigeants communautaires. Le personnel local du HCR et le personnel des ONG indiqueront les méthodes de recrutement les plus pratiques dans des camps de réfugiés. La sécurité des participantes devra cependant passer avant tout. Par exemple, si une femme maltraitée par son mari est invitée à participer à un focus group sur la violence conjugale, elle court le risque de subir encore plus de mauvais traitements car son mari se sentira menacé par sa participation. Il est également important que les gens comprennent que leur participation est tout à fait volontaire et qu'ils peuvent se lever et partir à n'importe quel moment de la discussion. Par ailleurs, ils doivent également savoir que leur participation ne leur rapportera aucun avantage monétaire ou autre, le bénéfice n'étant pas tangible.

La taille idéale de ces groupes se situe entre huit et dix participants. Plus un groupe est petit, plus il est gérable. Et il vaut mieux avoir un petit groupe lorsqu'on souhaite obtenir l'avis profond des participants. Par ailleurs, il est utile de choisir quelques participants supplémentaires au cas où certains se désisteraient.

4. Adapté de Debus, M. *The Handbook for Excellence in Focus Group Research*. AED, 1991.

5. *Putting Women First: Ethical and Safety Recommendations for Research on Domestic Violence Against Women*, WHO/EIP/GPE/99.2

6. Koss, MP, *Methodological issues in cross-national sexual violence research*. International Research Network on Sexual Violence Annual Conference, Johannesburg, SA. 2001.

Emplacement

Le lieu où se déroulent ces focus groups doit faire l'objet d'une décision bien soupesée. En effet, les participants doivent se trouver dans un endroit intime où ils ne peuvent n'y être vus et n'y être entendus. Un endroit bruyant ne se prête guère à ce type de discussion car les participants et le modérateur auront du mal à s'entendre. L'endroit doit également être confortable, avec une bonne ambiance et d'accès facile pour les participants. L'agencement de la pièce doit être propice à la communication et à la participation : faire asseoir les participants en cercle pour qu'ils puissent se voir mutuellement et voir le modérateur.

Comment mener la discussion

Une fois tout le monde réuni, le modérateur introduit brièvement le sujet. C'est également l'occasion de mettre tout le monde à l'aise. Il ou elle expliquera le but de la discussion, indiquera comment l'organisation prévoit d'utiliser l'information recueillie et présentera également les règles du groupe (une personne parle à la fois, éviter d'interrompre la conversation ou de monopoliser la parole). La discussion est confidentielle et les participants doivent respecter le droit de l'autre au caractère privé de ce qui est dit au sein du groupe et ne pas parler avec des gens à l'extérieur du groupe. Il est important d'insister sur ce caractère confidentiel en indiquant à ceux qui ne veulent pas s'y plier qu'ils peuvent quitter le groupe et partir sans que cela n'ait aucune conséquence pour eux.

Le modérateur fait savoir aux participants qu'il va leur poser des questions d'ordre général sur des problèmes dans leur communauté qui touchent les femmes, les hommes et leurs familles. Il NE leur demande PAS de dévoiler des choses personnelles à propos d'eux-mêmes. De fait, dans les groupes où il est impossible de maintenir complètement confidentiel tout ce qui est dit, le modérateur doit veiller au degré d'ouverture, mettant en garde les participantes : il vaut mieux qu'elles ne dévoilent pas des choses trop secrètes sur elles-mêmes. Si telle participante semble vouloir parler d'un acte de violence perpétré contre elle, le modérateur lui demandera de venir lui parler une fois terminée la discussion en groupe. Un modérateur doit toujours être disponible pour s'entretenir en privé avec une participante si celle-ci a du mal émotionnellement à faire face à la discussion. Il faut toujours laisser du temps après le focus group pour s'entretenir avec des membres qui ont besoin d'une attention spéciale.

La permission des participants doit être obtenue pour enregistrer au magnétophone la conversation. Ne pas oublier que des discussions avec un interprète demandent plus de temps. Il est d'ailleurs nettement préférable que les modérateurs parlent la même langue que les participants du groupe mais si ce n'est pas possible, il faudra demander aux participants à l'avance de parler lentement et d'attendre la traduction avant de passer la parole au prochain participant.

Caractéristiques du modérateur

On recommande le même profil démographique entre modérateurs, observateurs et traducteurs et participants. Les groupes composés uniquement de femmes seront animés par des femmes et les groupes masculins auront un modérateur masculin. Si le groupe est mixte, il faudra les deux, un modérateur et une modératrice. Il est souhaitable d'avoir deux modérateurs par groupe : à deux ils suivront mieux la conversation, en saisiront mieux les nuances et de plus, l'un d'entre eux sera toujours disponible pour quitter le groupe si une participante est bouleversée pendant la conversation.

L'équipe pourra discuter des caractéristiques du modérateur qu'elle juge les plus utiles pour le type de problèmes et de questions qui seront discutés. Les aspects suivants sont pris en compte :

- niveau d'éducation minimum
- âge (minimum ou maximum)
- sexe (généralement le modérateur sera du même sexe que les participants)
- langue (principale et autres langues locales) et bonnes aptitudes à la communication
- facilité de contact avec les autres (se sent à l'aise dans un groupe)
- bonnes aptitudes verbales et compétences interpersonnelles
- capacité à aborder des thèmes délicats
- bonnes aptitudes à l'écoute
- capacité à rester neutre, à ne pas porter de jugement et respecter la dignité des répondants et le caractère confidentiel de ce qui est dit
- intérêt et motivation pour le travail en question
- expérience en ce qui concerne les focus groups et autres activités de recherche

Lorsqu'il n'est pas possible de recruter un modérateur qui a déjà une bonne expérience, les aspects suivants sont ceux sur lesquels il faut insister : un modérateur ne doit pas porter de jugement, il doit éviter de donner son opinion ou montrer qu'il est d'accord ou au contraire pas d'accord avec ce que disent les participants. Le modérateur ne doit pas « mettre les mots dans la bouche des participants. » Il n'existe pas de réponses justes ou de réponses fausses dans ce type de discussion. Toutes les réponses sont bonnes. Une discussion est l'occasion d'écouter et non pas d'informer. Le modérateur prêtera attention aussi bien à ce qui est dit qu'à ce qui n'est pas dit.

Le guide des thèmes

Le guide des thèmes est une liste de sujets ou de questions que le modérateur doit aborder pendant la discussion du focus group. Il utilise ce guide pour modérer et animer la discussion et couvrir tous les thèmes pertinents tout en laissant la discussion suivre également son flot naturel. Les questions choisies sont celles qui se rapportent aux objectifs de la recherche en tenant également compte des connaissances locales et de la sensibilité culturelle. Généralement la séquence passe des thèmes plus généraux à ceux d'un caractère plus spécifique. Cette séquence est d'autant plus importante dans le cas de la recherche sur les VSS car en abordant d'abord des questions plus générales on mettra à l'aise les participants.

Une fois le guide prêt, il faudra le traduire dans la langue locale en demandant à une personne dont c'est la langue maternelle puis on le traduit à nouveau en anglais pour vérifier l'exactitude de la traduction. Le guide fera l'objet d'un pré-test avec un groupe de répondants dont le profil ressemble aux personnes qui participeront aux focus group et il est toujours utile pour un modérateur qui n'a pas beaucoup d'expérience d'animer plusieurs groupes pour s'exercer. Et ne pas oublier : Un bon instrument rend les données plus utiles.

Les guides proposés sont organisés de sorte à dégager les connaissances, les attitudes et les comportements associés aux VSS au sein de la population ciblée. Réorganisées et adaptées de la manière dont l'équipe le jugera utile, ces questions l'inspireront à créer son propre guide sans jamais oublier les deux grandes règles : commencer par des questions générales pour passer ensuite à des questions plus spécifiques et ne jamais poser des questions qui poussent les participants à dévoiler leur propre expérience de VSS devant le focus group.

GUIDE DES THÈMES DES FOCUS GROUPS POUR LES HOMMES ET LES FEMMES⁷

Nom du groupe : _____	Date : _____
Lieu : _____	Heure à laquelle la discussion a commencé : _____
Heure à laquelle elle s'est terminée : _____	
Profil des participants : Nombre de femmes : _____ Nombre d'hommes : _____ Nombre d'enfants : _____ Total : _____	
Nom du facilitateur ou des facilitateurs : _____	

PRÉSENTER LES MODÉRATEURS, LES TRADUCTEURS ET LES RAPPORTEURS

INTRODUIRE LE THÈME DE LA RECHERCHE :

J'aimerais en apprendre davantage sur certains problèmes que confrontent les gens de cette communauté. J'aimerais savoir quels sont leurs besoins. Je cherche tout particulièrement à comprendre certaines des difficultés que rencontrent les femmes et les filles qui vivent ici. J'espère que vos réponses à mes questions aideront à améliorer les services pour les femmes, les filles et les familles dans cette communauté. Notre discussion devrait durer en principe une heure et demie à deux heures.

SE METTRE D'ACCORD SUR LES NORMES DU GROUPE ET LA CONFIDENTIALITÉ

J'AIMERAIS COMMENCER PAR VOUS POSER QUELQUES QUESTIONS GÉNÉRALES SUR VOTRE COMMUNAUTÉ :

Quelles étaient les tâches des hommes dans votre pays, que faisaient-ils avant le conflit ? Quelles sont leurs tâches maintenant, que font-ils à présent ?

Quelles étaient les tâches des femmes dans votre pays, que faisaient-elles avant le conflit ? À quoi se consacrent-elles à présent ? Quelles sont leurs tâches ménagères ou leurs corvées quotidiennes ? Ont-elles des activités sociales ? Lesquelles ? À votre avis, est-ce que les femmes sont plus occupées maintenant ou l'étaient-elles plus auparavant ? Pourquoi ?

Comment s'occupent les enfants à la maison (avant le conflit) ? Comment passent-ils leur temps à présent ? Est-ce qu'ils jouent ? Où et avec quoi ? Vont-ils à l'école ? À quel âge ? Est-ce qu'ils travaillent ? À la maison ou pour de l'argent ?

Qui prend les décisions pour cette communauté ? Qui est responsable des décisions au sein de la famille ? Qui contrôle les ressources ? Dans la famille ?

Quelles sont les personnes ou quels sont les groupes dans cette communauté qui aident le plus ceux dans le besoin ?

Comment les hommes se mettent-ils au courant de ce qui se passe dans la communauté ?

Vers qui se tournent les hommes quand ils ont besoin d'aide ?

Comment les femmes se tiennent-elles au courant de ce qui se passe dans la communauté ?

Vers qui se tournent les femmes quand elles ont des problèmes ?

7. Adapté de Beth Vann, Conseillère technique VSS, RHRC, *JSI Research and Training Institute*, 2000-2003.

EST-CE QUE JE PEUX VOUS POSER DES QUESTIONS SUR LA SÉCURITÉ DES FEMMES ET DES FILLES ?

Êtes-vous au courant de certains problèmes en ce qui concerne la sécurité des femmes et des filles dans cette communauté ? Des risques qu'elles peuvent courir ? (Demander des exemples qui se rapportent spécifiquement aux VSS, observer le groupe pour voir si on peut aborder le sujet maintenant ou attendre que le groupe soit plus à l'aise.)

Quelles sont les circonstances qui comportent ces risques pour les femmes et les filles dans cette communauté ? (Demander des exemples.)

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour garantir une plus grande sécurité pour les femmes et les filles ?

Quelles sont les formes spécifiques de violence à l'égard des femmes et des filles ?

Qu'est-ce qui est considéré dans cette communauté comme un acte de violence sexuelle ou d'abus sexuel ? Est-ce que vous pouvez me donner des exemples d'abus sexuels dans votre communauté ? (Examiner les définitions de rapports sexuels forcés/viol, harcèlement sexuel, exploitation sexuelle, etc.)

Quand et où survient la violence sexuelle ?

Sans mentionner les noms ou indiquer quelqu'un de particulier, pouvez-vous me dire qui sont les agresseurs ? Que leur arrive-t-il ? (Conséquences différentes si l'agresseur est connu/non connu) ?

Sans mentionner les noms ou indiquer quelqu'un de particulier, à votre avis quels sont les groupes qui courent le plus de risques de devenir des victimes d'un acte de violence sexuelle ? À votre avis, quels sont les groupes de femmes qui se sentent le plus protégés ?

Est-ce que le problème de la violence sexuelle s'est aggravé depuis l'année dernière ou a-t-il diminué ou encore les choses n'ont-elles pas changé ? S'il y a eu un changement, à votre avis à quoi est-il dû ?

Sans mentionner de noms et sans indiquer quelqu'un en particulier, est-ce que vous connaissez des femmes qui ont été forcées, contre leur volonté, à avoir des rapports sexuels avec des soldats ou des gangs armés ? Quels sont les problèmes qu'elles traversent ? Comment sont-elles traitées dans la communauté ?

Sans mentionner de noms et sans indiquer quelqu'un en particulier, est-ce que vous connaissez des femmes dans cette communauté qui sont obligées d'avoir des rapports sexuels contre leur volonté ? Où arrive ce genre de chose ? Comment le savez-vous ? Quels sont les problèmes que cela entraîne pour ces femmes ? Quelle est l'attitude de la communauté face à de tels actes ?

Sans mentionner de noms et sans indiquer quelqu'un en particulier, est-ce que des femmes dans votre communauté sont enlevées ou vendues contre leur volonté pour travailler pour des personnes qui exigent qu'elles ont des rapports sexuels en échange d'argent ?

Est-il déjà arrivé qu'une femme soit en partie responsable du viol ou de l'agression sexuelle dont elle a été la victime ? Est-il possible que certaines femmes provoquent ce genre d'incidents par leurs comportements ou attitudes ? Si une personne victime de violence ne pleure pas après le viol, si elle ne montre pas d'émotions, à votre avis qu'est-ce qui s'est passé ?

Les femmes vont-elles chercher de l'aide après avoir subi une violence sexuelle ? Est-ce qu'elles disent à quelqu'un ce qui s'est passé (membres de la famille, autres femmes, agent de santé, chef du village, policier, quelqu'un d'autre) ?

Dans votre pays, où est-ce que les femmes peuvent se rendre quand elles ont été violées ? Que pourrait faire la communauté ? Quels sont les services disponibles pour ce type d'incident ?

Comment les femmes réagissent-elles face à un acte de violence perpétré contre quelqu'un de leur famille ou une amie ?

Comment les hommes réagissent-ils face à un acte de violence perpétré contre leurs filles, leur mère, leurs sœurs, leur épouse et leurs amis ?

Comment les familles et les communautés réagissent-elles face à un acte de violence perpétré contre les femmes et les filles ?

Pourquoi arrivent-il que les gens ne réagissent pas ?

Quelles sont les réponses de la communauté devant un acte de violence ? Que fait-on pour prévenir la violence ? Quelles les mesures prises pour aider les victimes ? Que peut-on faire pour mieux répondre et aider davantage les victimes ?

Existe-t-il des réseaux de soutien pour les femmes qui peuvent aider les personnes VVSS ? Quels sont les services sociaux et juridiques qui peuvent intervenir en cas de violence (santé, police, conseils juridiques, prise en charge sociale) ? Qui dispense ces services ? Comment peut-on améliorer ces efforts ?

JE VOUS REMERCIE DE VOS RÉPONSES. JE SAIS QUE NE SONT PAS DES QUESTIONS FACILES DONT LES GENS PARLENT AISÉMENT. J'AIMERAIS VOUS POSER DES QUESTIONS À PRÉSENT SUR LE MARIAGE ET LES RELATIONS ENTRE MARI ET FEMME :

En temps normal dans votre pays, comment se déroule un mariage traditionnel ? L'épouse apporte-t-elle un dot ? Qu'est-ce qui explique cette coutume ? Les coutumes du mariage ont-elles changé depuis que vous avez quitté votre pays ? Comment ?

À quel âge les femmes se marient-elles généralement ? À quel âge les hommes se marient-ils généralement ? Est-ce que les femmes attendent d'être mariées pour avoir des relations sexuelles ? Est-ce que les hommes attendent généralement d'être mariés avant d'avoir des relations sexuelles ?

Combien d'enfants le couple souhaite-t-il en général ? Si le mari et la femme ne sont pas d'accord sur le nombre d'enfants qu'ils veulent avoir, qui a le dernier mot ?

Quand les femmes sont enceintes dans ce camp ou dans ce village, est-ce qu'elles se rendent généralement auprès d'un agent de santé ? Vont-elles voir un médecin ? Une infirmière ? Une sage-femme ou accoucheuse traditionnelle (matrone) ? Un guérisseur traditionnel ? Que font les femmes qui tombent enceintes alors qu'elles n'ont pas souhaité cette grossesse ?

Quelles sont les opinions quant à l'éducation des femmes, à l'emploi rémunéré de celles-ci et leurs capacités à s'occuper de leur famille ? Qui est-ce qui prend les décisions à ce propos dans la famille ?

Existe-t-il des coutumes ou traditions qui sont nocives pour la santé et le bien-être des femmes et des filles ?

Est-ce que certains hommes ont plusieurs épouses ? Est-ce que toutes les femmes sont traitées de la même manière ?

Quels sont les conflits ou crises qui peuvent survenir dans un ménage et quelles sont les raisons (infidélité, femme instruite et qui travaille, différents niveaux socio-économiques des époux, belle-mère qui se met dans les affaires du couple) ? Comment ces conflits sont-ils résolus ?

Certains hommes estiment et traitent bien leur épouse alors que d'autres ne le font pas. Quels sont les comportements et attitudes d'un homme qui traite bien sa femme ? Quels sont des exemples de comportements d'hommes qui traitent mal leur femme ?

Certaines femmes estiment et traitent bien leur époux alors que d'autres ne le font pas. Quels sont les comportements d'une femme qui traite mal son époux ?

À votre avis, est-ce qu'une femme devrait toujours obéir à son mari et ne jamais remettre en question ce qu'il dit ou fait ? Existe-t-il certaines raisons faisant qu'un mari a le droit de battre sa femme ?

Pourquoi un mari va-t-il frapper sa femme ? Et pourquoi irait-elle frapper son mari ?

Sans mentionner de nom ou sans indiquer quelqu'un de particulier, est-ce que vous êtes au courant de sévices physiques et abus émotionnels que subissent certaines femmes de la main de leur mari ? De quel type de mauvais traitements s'agit-il ? Qu'est-ce qui pousse le mari à agir ainsi ? À votre avis, quelles sont les causes de ces actes de violence ?

Si un mari insiste pour avoir des relations sexuelles avec son épouse, a-t-elle le droit de lui refuser ? Si elle refuse et qu'il la force, est-ce que c'est un viol ?

À votre avis, pourquoi la plupart des femmes qui subissent une violence conjugale ne vont pas chercher de l'aide ? (pour éviter une séparation, pour préserver l'honneur de la famille, etc.) ?

À votre avis, quelle est la personne indiquée pour aider les femmes qui vivent dans des situations violentes ? Sans mentionner de noms et sans indiquer quelqu'un de particulier, est-ce que vous connaissez des femmes qui ont effectivement obtenu de l'aide ? Quel type d'aide ?

Que peut-on faire pour éviter la violence dans les familles ?

Comment cette communauté pourrait-elle protéger les membres des familles qui sont des victimes de la violence ? Est-ce que les ONG et organisations communautaires pourraient faire quelque chose ? Est-ce que les institutions religieuses et le gouvernement pourraient venir en aide ?

QUESTIONS DE CONCLUSION :

Avant de terminer, dites-moi ce qui devrait être fait à votre avis pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles dans cette communauté ?

Que pensez-vous des sujets dont nous venons de discuter ? À votre avis, avons-nous abordé des questions importantes pour les femmes et les filles ? À votre avis, avons-nous également abordé des questions importantes pour les hommes et les garçons ?

TERMINER L'ENTRETIEN :

Je vous remercie du temps que vous m'avez consacré et des idées que vous avez partagées. Cela nous aide beaucoup. Comme je vous le disais au début, cette discussion nous aidera à mieux comprendre ce dont ont besoin les femmes et les hommes qui vivent ici. Nous offrons davantage de services et nous tenons à ce qu'ils aident vraiment à résoudre et à éviter les problèmes que vous rencontrez.

N'oubliez pas de garder confidentielle cette discussion. Ne divulguez pas les détails de ce qui a été dit. Les gens seront curieux et voudront savoir, alors vous pouvez leur dire que j'ai posé des questions générales sur les femmes et les hommes et sur la santé, juste pour avoir des informations. Seulement SVP gardez tous les détails pour vous, n'en parlez à personne à l'extérieur car il est très important de préserver la confidentialité pour éviter de mettre en danger les gens qui ont été exposés à un acte de violence.

Avez-vous des questions ? Je vais rester ici au cas où vous souhaiteriez venir me parler en privé une fois que nous aurons terminé.

Merci de votre aide.

NOTE :

POUR LES GROUPES PARTICULIERS MENTIONNÉS CI-APRÈS, INSÉRER LES QUESTIONS SUIVANTES :

POUR LES DIRIGEANTS RELIGIEUX, POSER LA QUESTION SUIVANTE :

Quels sont les préceptes religieux sur la violence contre les femmes, en ce qui concerne la prévention de cette violence et le châtement des auteurs de cette violence ? Que peuvent faire les dirigeants religieux pour prévenir la VSS ?

POUR LES GROUPES DE PERSONNES HANDICAPÉES, POSER LA QUESTION SUIVANTE :

Est-ce que les services en place tiennent compte des besoins spéciaux des personnes handicapées quand ils leur viennent en aide après une agression ou pour chercher à prévenir ces actes de violence ?

POUR LES FEMMES À LA TÊTE DE GROUPEMENTS FÉMININS, POSER LA QUESTION SUIVANTE :

Que peuvent faire ces femmes pour prévenir la VSS ?

GUIDE DE THÈMES POUR LES FOCUS GROUP AVEC DES ADOLESCENTS/JEUNES ⁸

Nom du groupe : _____	Date : _____
Lieu : _____	Heure à laquelle la discussion a commencé : _____
Heure à laquelle elle s'est terminée : _____	
Profil des participants : Nombre de filles : _____ Nombre de garçons : _____ Nombre total d'adolescents : _____	
Nom du facilitateur : _____	

PRÉSENTER LES MODÉRATEURS, LES TRADUCTEURS ET LES RAPPORTEURS

PRÉSENTER LE THÈME DE LA RECHERCHE :

J'aimerais en apprendre davantage sur les préoccupations et les besoins des gens dans ce camp/village. Je souhaite vous poser à vous tous quelques questions sur les jeunes hommes et jeunes femmes de votre communauté. J'espère que les réponses à ces questions aideront mon organisation à améliorer les services de santé et autres services pour les jeunes. Notre discussion devrait durer en principe une heure et demie à deux heures.

SE METTRE D'ACCORD SUR LES NORMES DU GROUPE ET LA CONFIDENTIALITÉ

J'AIMERAIS COMMENCER PAR VOUS POSER QUELQUES QUESTIONS GÉNÉRALES :

Comment aimez-vous passer votre temps ? Qu'est-ce que vous préférez faire ?

Qu'est-ce que vous n'aimez pas faire ?

Est-ce que vous connaissez des filles qui ne vont pas à l'école ? Quelles sont les raisons pour lesquelles ces filles ne fréquentent pas l'école ? Ou pourquoi ont-elles abandonné l'école ?

Quels sont les problèmes que rencontrent les filles qui ne vont pas à l'école ?

Quels sont les problèmes auxquels se heurtent les garçons ici ?

Est-ce que vous connaissez des garçons qui ne vont pas à l'école ? Quelles sont les raisons pour lesquelles ces garçons ne fréquentent pas l'école ? Ou pourquoi ont-ils abandonné l'école ?

Quels sont les problèmes que rencontrent les garçons qui ne vont pas à l'école ?

À PRÉSENT, J'AIMERAIS VOUS POSER QUELQUES QUESTIONS SUR LES FAMILLES :

À quel âge pensez-vous vous marier ? Quel âge aura votre femme ou votre mari ? Est-ce que ce sera un mariage traditionnel ?

Que va-t-il se passer après que vous vous êtes mariée ? Où allez-vous vivre ?

8. Adapté de Beth Vann, Global GBV Technical Advisor, RHRC, JSI Research and Training Institute 2000-2003.

Qui prendra les décisions dans votre famille ? Est-ce que votre vie conjugale ressemblera à celle de vos parents ou allez-vous mener une vie différente ?

Comment avez-vous appris à propos de la sexualité ? Est-ce que les filles attendent généralement d'être mariées pour avoir des relations sexuelles ? Est-ce que les garçons attendent généralement d'être mariés avant d'avoir des relations sexuelles ? Si une fille a des relations sexuelles mais qu'elle ne veut pas tomber enceinte, que doit-elle faire pour se protéger ?

Parfois les filles tombent enceintes sans vouloir cette grossesse. Que font les filles quand elles tombent enceintes alors qu'elles ne l'ont pas souhaité ? Est-ce que vous connaissez des filles qui sont enceintes et qui ne sont pas mariées ? Qu'en pense leur famille ? Qu'en pensez-vous ?

Quels types de problèmes rencontrent ces jeunes mères célibataires ?

Sans mentionner de noms et sans indiquer quelqu'un en particulier, est-ce que vous connaissez des filles et des garçons qui ont contracté des maladies sexuellement transmissibles ? Quel type de maladie sexuellement transmissible ? Est-ce qu'ils vont voir un agent de santé pour se faire soigner ? S'ils ne se rendent pas au centre de santé, où vont-ils ?

Est-ce que les filles utilisent des préservatifs ? Est-ce que les garçons utilisent des préservatifs ? Est-ce qu'ils savent comment les utiliser ? Si vous voulez avoir un préservatif, où est-ce que vous allez vous rendre pour en obtenir un ?

Que pensent vos amis des préservatifs ?

Sans mentionner de noms et sans indiquer quelqu'un en particulier. Est-ce que vous connaissez des filles qui ont été forcées, par leur petit ami ou quelqu'un d'autre, à avoir des relations sexuelles contre leur volonté ?

Ont-elles été forcées par des soldats ou autres personnes ? Est-ce que vous les connaissez ? Quels sont les problèmes que rencontrent ces filles ? Comment sont-elles traitées dans la communauté ?

À votre avis, qu'est-ce un viol ? Si une fille est violée ici, à qui va-t-elle en parler ? Où ira-t-elle pour trouver de l'aide ?

À votre avis, que peut-on faire pour aider le mieux ces filles ? Quels sont les meilleurs moyens d'éviter que ces filles ne tombent victimes de ces viols ?

Quels sont les autres programmes ou quelles sont les autres activités que vous aimeriez avoir dans cette communauté ?

Est-ce que vous aimeriez aider à organiser ces activités ?

TERMINER L'ENTRETIEN :

Je vous remercie du temps que vous m'avez consacré et des idées que vous avez partagées avec moi. Cela m'a beaucoup aidé à comprendre la situation ici.

N'oubliez pas de garder confidentielle cette discussion. Ne divulguez pas les détails de ce qui a été dit. Les gens seront curieux et voudront savoir, alors vous pouvez leur dire que j'ai posé des questions générales sur les femmes et les hommes et sur la santé, juste pour avoir des informations. Seulement SVP gardez tous les détails pour vous, n'en parlez à personne à l'extérieur car il est très important de préserver la confidentialité pour éviter de mettre en danger les gens qui ont été exposés à un acte de violence.

Qu'en pensez-vous ? Avez-vous des questions ? Je vais rester ici au cas où quelqu'un souhaiterait venir me parler en privé une fois que nous aurons terminé.

Merci de votre aide.

Se rendre dans la communauté et demander aux membres communautaires d'aider à choisir un endroit public pour une discussion. Un endroit central bien situé est idéal car tout le monde peut s'y rendre aisément. Il doit pouvoir contenir une vingtaine de personnes. Indiquer aux membres communautaires que la discussion traitera des questions de sécurité pour les femmes et les filles de leur communauté. Il faut leur dire qu'on cherche à trouver quels sont les endroits où les filles courent le plus de risques de subir une violence physique ou sexuelle. On cherche également à voir comment on peut le mieux protéger ces femmes et ces filles. Il faut inviter des hommes et des femmes pour l'exercice de cartographie. Une fois réuni un groupe de 10 à 20 personnes, on procédera de la manière suivante :

1. Indiquer le but de la visite et voir si les gens sont disponibles et intéressés. Expliquer pourquoi on cherche à connaître les endroits où les femmes et les filles courent le risque d'être agressées ainsi que les raisons pour lesquelles elles sont vulnérables dans cette communauté.
2. Demander à quelqu'un de dresser une carte de la communauté.
3. Certaines personnes prendront un bâton pour commencer à tracer l'endroit sur le sol et d'autres chercheront du papier et des crayons pour le faire. On peut aussi leur remettre ce matériel. Toutes ces options sont possibles.
4. Au fur et à mesure que la carte prend forme, d'autres membres communautaires viendront se joindre à l'exercice. Donner aux gens le temps et l'espace nécessaires. Ne pas les presser. Demander aux gens de montrer où les femmes et les filles courent le risque d'être les victimes d'actes de violence (violence physique, violence sexuelle, harcèlement sexuel).
5. Attendre que les gens ont terminé avant de commencer à poser des questions. Ensuite leur demander pourquoi ils ont désigné ces endroits et quelles sont les formes de violence auxquelles sont exposées les femmes et les filles dans ces endroits. Pourquoi courent-elle ce risque ? Il faut poser des questions ouvertes sans porter de jugement. Voici certains conseils : poser des questions détaillées, chercher à approfondir, montrer l'intérêt porté à leurs réponses, laisser les gens parler.
6. Demander aux gens de revenir à la carte et d'indiquer où les femmes et les filles peuvent se rendre pour obtenir de l'aide et de protection contre la violence et aussi pour recevoir des services et des soins après avoir été les victimes d'un acte de violence.
7. Noter tout ce qui a été indiqué sur la carte, qu'elle soit dessinée sur le sol ou sur un bout de papier. Il est important d'être exact, de faire attention aux détails et d'identifier l'auteur (endroit, date, noms des participants).

Terminer l'exercice en remerciant les participants de leur aide et en leur indiquant à quoi servira l'information qu'ils ont bien voulu partager.

Exemple de questions pour l'évaluation avec la carte communautaire

- Quels sont les endroits où les femmes et les enfants se sentent les plus vulnérables, là où ils sont le plus exposés au risque d'être agressés ?
- Quels sont les services disponibles pour les femmes qui ont été les victimes de violence conjugale ou de viol ? Où se trouvent ces services ?
- Quelles sont les personnes auxquelles la communauté fait confiance et qui peuvent aider les femmes VVSS ?
- Où se trouvent les services de santé ?
- Existe-t-il aussi des services de santé mentale ? Où se situent-ils ?
- Existe-t-il des groupes de femmes ou centres d'assistance dans cette région ?
- Où les gens se rendent-ils pour obtenir une protection ?
- Existe-t-il des endroits dans cette communauté où les femmes sont à l'abri du danger ?

9. Adapté de CARE. *Assessment Report of Issues and Responses to Sexual Violence – Dadaab Refugee Camps*, Kenya. Octobre 1998.

Ce type de classement permet d'une part aux membres communautaires de déterminer ensemble quels sont les problèmes de VSS les plus graves et d'autre part montre aux facilitateurs quelles sont les attitudes des membres communautaires à l'égard de la VSS : quels sont les types de VSS jugés très graves et quelles sont les formes qui semblent plus « acceptables ». Par ailleurs, le classement selon les paires aide les gens à comprendre les divergences d'opinions entre les femmes et les hommes dans leur communauté. Cela les encourage à discuter des types d'activités ou de programmes prioritaires qui doivent être mis en place pour prévenir la VSS dans la communauté.

La manière de procéder est la suivante : on commence par faire une liste des problèmes et ensuite en les comparant systématiquement par paires, une matrice est dessinée pour pouvoir contraster les problèmes ou les questions retenus. Chaque problème ou situation est comparé successivement aux autres problèmes ou autres situations et, pour chaque problème, on retient celui qui est jugé le plus grave. Lorsque la matrice est terminée, on peut classer les problèmes ou les questions en partant du plus important jusqu'au moins important.

La méthode est la suivante :

1. Une fois le contact bien établi avec un groupe de membres communautaires, expliquer l'exercice de classement selon les paires. Les participants commencent par mettre les réponses à des questions du type suivant : quels sont les types de violence ou de mauvais traitements que subissent les femmes et les filles dans cette communauté ? Si les gens mentionnent de multiples formes de violence qui peuvent être regroupées sous le même type (par exemple, le mari injurie sa femme, lui dit qu'elle est stupide, ou la critique méchamment), ils rangeront toutes ces formes sous une catégorie générale qui explique ces multiples formes de violence (par exemple, souffrances émotionnelles).
2. Dessiner une matrice (voir ci-après) puis marquer les formes de violence mentionnées par les participants dans la colonne horizontale de la matrice (la ligne tout le long du haut). Lorsque les participants ont mentionné toutes les formes de violence qu'ils connaissent, arrêter et marquer la même liste dans la colonne verticale (celle qui descend à gauche de la matrice) en commençant la liste verticale avec la dernière catégorie indiquée dans la colonne horizontale. Mettre un X dans les cases où les paires sont répétées. Par exemple, dans la matrice ci-après, A,B,C, etc. représente un type de VSS mentionné par les membres communautaires. Les X représentent les cases où aucun classement n'est nécessaire puisque les mêmes comparaisons ont déjà été faites entre A et C, A et B, et B et C dans d'autres cases. Point besoin pour le moment de classer par ordre prioritaire les pires types de violence, il suffit de faire une liste des types de violence que subissent les femmes et les filles dans la communauté cible.

	A : mauvais traitement émotionnel des femmes de la part de leur mari	B : mauvais traitement physique des femmes de la part de leur mari	C : harcèlement sexuel des femmes ou des filles dans la rue
C : harcèlement sexuel des femmes ou des filles dans la rue			X
B : mauvais traitement physique des femmes de la part de leur mari		X	X
A : mauvais traitement émotionnel des femmes de la part de leur mari	X	X	X

10. Adapté de CARE. *Assessment Report of Issues and Responses to Sexual Violence – Dadaab Refugee Camps, Kenya*. Octobre 1998.

3. En commençant par le coin en haut à gauche, demander aux participants : « Comparez le problème indiqué dans la rangée horizontale et le problème indiqué dans la colonne verticale. Quel est le plus important des deux ? » Le groupe discute et note le type de violence qu'il juge le plus important des deux.
4. Continuer à comparer les problèmes indiqués dans les rangées aux problèmes indiqués dans la première colonne. Il est important de donner au groupe tout le temps nécessaire pour bien discuter des différents problèmes. En effet, c'est de cette discussion que ressortiront les critères de classement et c'est ainsi que chacun commencera à comprendre pourquoi une autre personne a une opinion différente de la sienne. Et cette prise de conscience constitue l'atout majeur de ce type de d'exercice.
5. Faire des comparaisons « par paires » avec le problème dans la seconde colonne des problèmes signalés dans les rangées.
6. Continuer le classement par paires jusqu'à ce que toutes les cases de la matrice soient remplies.
7. Ensuite, additionner les résultats en comptant le nombre total de chaque type de violence et en notant l'addition dans la colonne indiquée. Ensuite ranger les problèmes par ordre prioritaire. La première priorité sera accordée au problème qui a le score le plus élevé puis on passe au second et ainsi de suite.
8. Discuter du classement prioritaire qui en résulte avec les participants. Est-ce que les participants pensent que ce classement reflète bien la réalité ? (Si un groupe communautaire prévoit de réaliser un programme de prévention de la violence, est-ce que les gens vont l'appuyer ? Vont-ils participer ? Répond-il à leurs besoins ?).
9. Noter le résultat visuel, indiquer l'endroit, les dates, les noms des participants et si c'est possible, faire une description de la méthode et donner une explication des données.

Note :

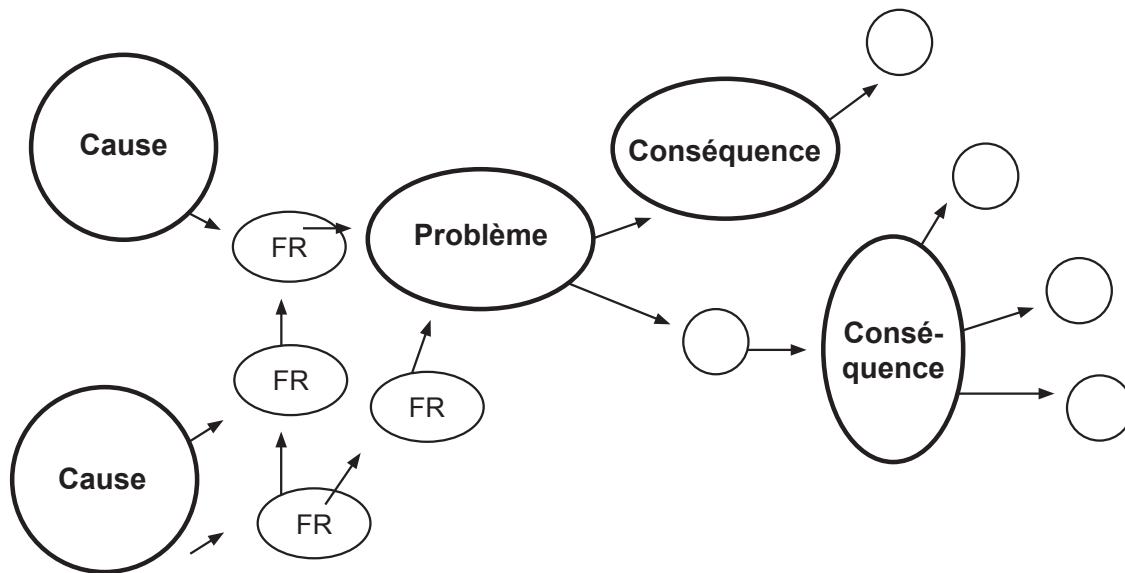
Ce type de classement peut être utilisé pour d'autres questions, par exemple pour le type d'interventions jugées les plus utiles aux yeux de la communauté pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. Voici le type de questions qui seraient posées dans ce cas : À votre avis, quelles sont les méthodes les plus efficaces pour réduire la violence sexuelle à l'encontre des femmes dans la communauté ? À votre avis, quelles sont les méthodes les plus efficaces pour réduire la violence conjugale contre les femmes dans cette communauté ?

Cette analyse fait ressortir les opinions des participants quant aux causes et effets de tel problème ou telle question. Outil fort utile pour comprendre les causes sous-jacentes et les autres facteurs responsables de la VSS, il pourra être utilisé pour encourager des discussions sur les stratégies en vue de réduire ou d'éliminer la VSS.

La méthode est la suivante :

1. Une fois qu'on a pris connaissance du groupe de participants, on leur pose des questions sur les causes et les effets de la violence contre les femmes et les filles dans leur communauté. On pourra d'ailleurs revenir aux commentaires des participants lors des exercices de cartographie ou de classement selon les paires. Par exemple « Vous avez signalé que le manque de sécurité était une cause de la violence sexuelle. Qu'est-ce qui explique ces actes de violence ? »
2. Sur une grande fiche, dessiner un cercle et indiquer le thème de la discussion (dans notre cas ici, la violence sexuelle). S'assurer que les participants saisissent bien le thème pour qu'ils puissent être engagés pleinement dans l'exercice (voir page suivante).
3. Ensuite, le facilitateur demande aux participants de faire la liste des causes du problème ou de la situation.
4. Les causes sont marquées à gauche du thème avec les flèches allant vers le centre (de gauche à droite ou →). Écrire clairement et vérifier à nouveau la direction des flèches. Aider les participants à faire la différence entre les causes mêmes et les « autres facteurs responsables » (voir page suivante).
5. Lorsqu'on a passé en revue la liste des causes, les participants dressent la liste des conséquences du problème. Là aussi, le groupe doit discuter autant qu'il veut avant de commencer à noter les conséquences à droite du thème. Ensuite, le thème est lié aux conséquences à l'aide de flèches qui sortent du centre (à nouveau de gauche à droite). Vérifier à nouveau la direction des flèches car c'est l'une des erreurs les plus courantes lorsqu'on dessine un diagramme causal.
6. À présent, interroger le diagramme : poser des questions ouvertes à propos de chaque cause et de chaque conséquence. Les diagrammes peuvent être très détaillés demandant une discussion approfondie du problème. Penser à l'image suivante pour mieux comprendre l'exercice : c'est comme enlever la pelure d'un oignon une couche après l'autre pour arriver à l'intérieur.
7. Limiter à 20 environ les causes et conséquences car il est plus facile de comprendre des diagrammes plus simples.
8. Noter le résultat visuel, en indiquant si nécessaire la place, les dates, les noms des participants et en donnant une explication de la méthode.

11. Adapté de CARE. *Assessment Report of Issues and Responses to Sexual Violence – Dadaab Refugee Camps, Kenya*. Octobre 1998.



Causes et autres facteurs responsables¹²

Causes : discrimination à l'égard des femmes

- Attitudes des hommes et de la société en général qui dévalorisent la femme
- Les droits humains de la femme ne sont pas respectés
- Normes culturelles et sociales qui sont discriminatoires à l'égard des femmes

Autres facteurs responsables (FR)

- Consommation d'alcool ou de drogues
- Distribution inégale des ressources (eau, nourriture) expliquant la plus grande vulnérabilité des femmes – elles sont davantage exposées au risque d'exploitation sexuelle ou autres formes de VSS
- Ménages avec une femme à leur tête
- Pauvreté, chômage
- Les dirigeants du camp sont essentiellement des hommes
- Effondrement des soutiens traditionnels lors du conflit ou en époque de post-conflit
- Pratiques traditionnelles nuisibles
- Manque de sécurité, manque de protection de la part de la police
- Manque de lois traitant des VSS
- Guerre, le viol devient une arme de guerre

12. Adapté de "Moving from Emergency Response to Comprehensive Reproductive Health Services: A Modular Training Series," Consortium *RHRC*, 2003.

Introduction ¹³

La recherche sur la prévalence demande un questionnaire pour mener des entretiens structurés auprès d'un échantillon représentatif de la population permettant de généraliser les résultats de l'entretien à la population entière concernée. De fait, l'avantage même des recherches sur la prévalence, c'est justement qu'elles puissent représenter les circonstances d'une population entière. Leur caractère comparable est une autre force de ce type de recherche puisque les informations qu'elles rassemblent peuvent être comparées à des données recueillies ailleurs à l'aide des mêmes techniques. Ce caractère comparable de la recherche est d'autant plus important pour les VSS qu'il permet d'analyser la vulnérabilité des femmes et des filles à ces actes de violence dans diverses situations ainsi que dans les mêmes contextes mais à des moments différents.

Jusqu'à présent, les rares enquêtes sur la prévalence dans des situations d'aide humanitaire n'ont pas mis en avant ce caractère comparable et il est donc difficile de faire des comparaisons de la nature et de l'ampleur des VSS contre les femmes et les filles vivant dans diverses cultures et situations de conflit. Les questions devraient toujours faire l'objet d'un test préalable afin de s'assurer qu'elles dégagent des réponses valides et fiables. Tel est le cas des questionnaires présentés dans ce manuel.

Les ressources techniques, financières et logistiques nécessaires pour faire une recherche sur la prévalence des VSS ne sont pas des moindres. En plus, contrairement à des techniques de recherche qualitative, telles que l'analyse situationnelle et les focus groups, la recherche sur la prévalence ne recueille pas une information détaillée sur des actes de violence spécifiques. Certes, les participantes révèlent les épreuves qu'elles ont traversées mais l'enquête se fonde sur des questionnaires structurés qui ne vont pas dans le détail des expériences personnelles et qui ne permettent pas aux enquêteurs d'agir en fonction de conseillers.

Aussi, il ne s'agit pas d'une méthode qui est recommandée pour rassembler des informations sur les VSS aux premiers stades de la planification d'un programme et encore moins dans les contextes où n'existent que peu de services (et donc peu de possibilités pour les participantes d'avoir recours à cette assistance). La recherche sur la prévalence convient bien davantage aux programmes déjà bien avancés (qui sont en mesure d'orienter les participantes vers les services en place) puisqu'elle permet de cerner avec exactitude la nature et la portée des VSS dans la communauté en question et ensuite d'utiliser cette information pour organiser un plaidoyer aux niveaux local, national et international en défense de ces femmes.

La méthodologie de cette recherche doit s'inspirer de techniques qui ont déjà été mises au point afin de protéger au maximum les participantes et les enquêteurs et d'obtenir des résultats exacts. L'Organisation mondiale de la Santé a défini de tels critères pour les recherches sur la violence contre les femmes. Les paragraphes qui suivent récapitulent les recommandations de l'OMS concernant les critères déontologiques guidant la recherche sur les VSS.

Critères éthiques de la recherche sur les VSS ¹⁴

La recherche sur les VSS doit être guidée par de stricts critères éthiques. En effet, de par leur nature même, les questions de sécurité et de confidentialité se trouvent au premier plan. Le bien-être physique et mental aussi bien des participantes que des enquêteurs est en danger si ces aspects ne sont pas suffisamment pris en compte avant de commencer la recherche. La méthodologie elle aussi doit être solide et éprouvée. Cela va à l'encontre de toute morale ou dignité de réaliser une étude boiteuse qui ne répond pas à son but quand on sait que les participantes courent un risque et doivent en plus revenir sur des souvenirs douloureux. Les mesures de protection des participantes font partie intégrante de l'étude et la recherche doit être menée de manière responsable et délicate.

La sécurité des participantes de l'enquête vient au premier plan. En effet, si l'agresseur prend connaissance de la recherche, il peut attaquer à nouveau en représailles. L'enquête sera donc présentée à la communauté comme une étude sur la santé des femmes en général. Par contre, il faudra expliquer dans le détail le contenu et les questions aux participantes afin qu'elles puissent donner leur consentement en toute connaissance de cause. Celles-ci doivent également savoir qu'elles peuvent arrêter l'entretien à n'importe quel moment.

13. Pour de plus amples informations sur les recherches relatives aux VSS, voir : *Researching Violence Against Women : Practical Guidelines for Researchers and Activists*, Ellsberg, M, Heise L, Shrader E, PATH, CHANGE, Oms (sous presse).

14. *Putting Women First: Ethical and Safety Recommendations for Research on Domestic Violence Against Women*, WHO/EIP/GPE/99.2.

La confidentialité est d'importance capitale pour protéger la sécurité de la répondante. Les questionnaires ne doivent pas porter de nom et toute information nécessaire, par exemple sur le ménage retenu, doit être gardée séparément des questionnaires de l'enquête. Tous les entretiens doivent avoir dans un endroit privé, de préférence à l'extérieur de la maison, et l'enquêteur doit être prêt à changer de sujet immédiatement s'il est interrompu. La répondante doit d'ailleurs savoir que l'enquêteur passera à un sujet plus général comme la planification familiale ou l'espace des naissances si quelqu'un vient les interrompre. Sous l'angle des arrangements logistiques, certains entretiens devront être remis à plus tard ou réorganisés dans un endroit plus à l'écart.

Une formation spéciale devra être dispensée aux enquêteurs chargés de poser ces questions. Ils doivent avoir de l'expérience et savoir discuter de thèmes délicats en respectant strictement le caractère confidentiel. La formation doit les aider à venir à bout de leurs propres préjugés, craintes et stéréotypes. Ils doivent également savoir quand il faut terminer un entretien si celui-ci devient trop négatif ou si la participante est trop bouleversée pour continuer. Tous les entretiens devraient se terminer sur un ton positif : l'enquêteur donnera confiance à la participante pour qu'elle se sente capable d'aller de l'avant. Il doit également lui faire savoir combien l'information qu'elle lui a donnée est importante pour aider d'autres femmes. Les enquêteurs doivent savoir vers quels services envoyer les femmes qui ont besoin d'aide. Si de tels services n'existent pas dans la communauté, l'équipe de la recherche doit mettre en place de tels mécanismes de soutien pendant l'étude. Il n'est pas moral d'organiser une étude sur les VSS si on ne peut pas offrir des services de soutien aux femmes qui en ont besoin. Il est également important de soutenir les enquêteurs car il est éprouvant de devoir écouter ces histoires de violence.

Questionnaire pour l'enquête sur la prévalence

Le questionnaire présenté dans cette section a fait l'objet d'un test pilote dans le Timor/oriental et à Kosovo. Il a été utilisé dans le cadre de recherche nationale au Rwanda et pour des recherches auprès de femmes déplacées en Colombie. Réalisé à l'intention de situations d'aide humanitaire par des chercheurs du Collège de Santé publique de l'*Université de l'Arizona*, des *Centers for Disease Control and Prevention* et du Consortium *RHRC*, il est de nature à être utilisé dans divers contextes pour rassembler des données sur la prévalence d'un caractère pertinent pour le pays où l'étude est faite et se prêtant aux comparaisons et contrastes internationaux. Le questionnaire s'inspire d'études sur la violence conjugale, faites par l'*OMS* dans divers pays ainsi que des Enquêtes démographiques et de santé (EDS), des enquêtes sur la santé de la reproduction des CDC, une enquête « Physicians for Human Rights » et « Impact of Events Scale » et la liste de vérification des symptômes d'Hopkins.¹⁵⁻²¹

Certes, le questionnaire devra parfois être légèrement modifié pour vérifier sa pertinence dans la culture dans laquelle il doit être utilisé (changements dans les modes de réponse et formulation pour garder la signification générale de chaque question) mais on lui a donné un vaste champ d'éléments à couvrir pour que justement de telles réorganisations ou révisions restent très limitées. Le questionnaire est également conçu sous forme modulaire permettant de retirer certaines sections (celles en période de conflit, post-conflit, déplacement, enlèvement) sans devoir changer sa structure et sans toucher à son exactitude ou sa fiabilité. Nous prions tous ceux qui envisagent de réaliser une recherche sur la prévalence des VSS dans des contextes d'aide humanitaire de contacter le Consortium *RHRC* et lui communiquer leur intention d'utiliser le questionnaire. Il est également nécessaire pour tous ceux qui prévoient de faire une recherche sur la prévalence des VSS de le présenter aux fins d'approbation à un conseil d'examen institutionnel local ou international.

15. Garcia-Moreno M. *WHO-Multi-Country study on women's health and domestic violence against women*. Geneva: World Health Organization, London School of Hygiene and Tropical Medicine, 1989.
16. Direction Nationale de la Statistique et de l'Information. *Guinea Demographic and Health Survey 1999*. Calverton, Maryland: Macro International Inc., 1999.
17. Serbanescu F, Morris, L, Stratila, M, et Bivol, O. *Reproductive Health Survey Moldova*. Atlanta: Moldovan Ministry of Health, Centers for Disease Control and Prevention, United Nations Population Fund, USAID et United Nations Children's Fund, 1998.
18. International Rescue Committee. *How-to guide: Sexual and gender-based violence programme in Guinea*, New York: International Rescue Committee, janvier 2001.
19. Amowitz LL, Reis C, Hare Lyons, Vann B, Mansaray B, Akinsulure-Smith AM, Taylor L, Burkhalter H, Askin K, Iacopino V. *War-related sexual violence in Sierra Leone*. Boston, MA: Physicians for Human Rights, 2002.
20. Weiss, D, Marner, C. *The Impact of Events Scale – Revised in J. Wilson & T. Keane (Eds.), Assessing psychological trauma and PTSD*. New York: Guilford, 1997.
21. Mollica RF, Wyshak G, de Marneffe D, Khuon F, Lavelle J. *Indochinese Versions of the Hopkins Symptom Checklist-25: a Screening Instrument for the Psychiatric Care of Refugees*. American Journal of Psychiatry, 1987, 144(4): 497-500.

SECTION 1 : DONNÉES GÉNÉRALES

N°	Questions	Code	Passer à question n°
1.	Quel âge aviez-vous lors de votre dernier anniversaire ?	<p>Âge en années complètes : ____ ____</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	
2.	Où êtes-vous né ?	<p>1. Village/pays _____ / _____</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	
3.	À quel groupe ethnique appartenez-vous ?	<p>1. Indiquer groupes ethniques</p> <p>2. _____</p> <p>3. _____</p> <p>4. Autres _____</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	
4.	Quelle est votre religion ?	<p>1. Indiquer les religions</p> <p>2. _____</p> <p>3. Autres _____</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	
5	Avant le conflit, est-ce que vous habitiez la ville ou un village ?	<p>1. Ville</p> <p>2. Petite ville</p> <p>3. Village</p> <p>4. En dehors du pays</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	
6.	Quelle est votre profession ?	<p>1. Agriculture</p> <p>2. Commerce</p> <p>3. Affaires</p> <p>4. Étudiante</p> <p>5. Professionnelle</p> <p>6. Femme au foyer</p> <p>7. Aide ménagère</p> <p>8. Sans travail</p> <p>9. Autre _____</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	

7.	Savez-vous lire facilement, à peine ou pas du tout ?	1. Pas du tout 2. A du mal à lire 3. Lit facilement 7. Ne sait pas 8. Refuse	
8.	Savez-vous écrire facilement, à peine ou pas du tout ?	1. Pas du tout 2. A du mal à écrire 3. Écrit facilement 7. Ne sait pas 8. Refuse	
9.	Etes-vous allé à l'école et jusqu'à quel niveau avez-vous continué ?	1. N'est pas allé à l'école 2. Primaire 3. Secondaire 4. Lycée 5. Université 6. Autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	

SECTION 2 : VIE PENDANT LE DÉPLACEMENT ET APRÈS LE CONFLIT

10.	Pendant le conflit, avez-vous quitté votre maison et pourquoi êtes-vous parti ?	1. N'est pas parti de chez soi → 2. Se trouvait personnellement en danger 3. Sa famille se trouvait en danger 4. Impossible de trouver un travail 5. Impossible d'aller à l'école 6. Manque de soins de santé 7. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	Passer à Q 13
11.	Quand êtes-vous parti de chez vous à cause du conflit ?	Mois ____ ____ Année ____ ____ ____ ____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	

12.	Pendant le déplacement, quels sont les villages, les camps ou les villes dans lesquels vous avez vécu ? Pour chaque village, camp ou ville, pouvez-vous m'indiquer la cause de votre départ et où vous êtes allé ?			
	Camp/village/ville	Date d'arrivée	Date de départ	Principale raison pour avoir quitté le village/ le camp/la ville (voir codes ci-après)
	_____	Mois ____ __ Année ____ __ __ __ 77. Ne sait pas 88. Refuse	Mois ____ __ Année ____ __ __ __ 77. Ne sait pas 88. Refuse	____ __
	_____	Mois ____ __ __ __ Année ____ __ __ __ 77. Ne sait pas 88. Refuse	Mois ____ __ Année ____ __ 77. Ne sait pas 88. Refuse	____ __
	_____	Mois ____ __ Année ____ __ __ __ 77. Ne sait pas 88. Refuse	Mois ____ __ Année ____ __ 77. Ne sait pas 88. Refuse	____ __
	_____	Mois ____ __ Année ____ __ __ __ 77. Ne sait pas 88. Refuse	Mois ____ __ Année ____ __ __ __ 77. Ne sait pas 88. Refuse	____ __

Codes des réponses :

Endroits de résidence :

[UTILISER LES CHOIX D'ENDROITS INDIQUÉS]

1. Camp à _____
2. Camp à _____
3. Camp à _____
4. Famille à _____
5. Famille ailleurs dans le pays
6. Maison privée (décrire)
7. Autre (décrire)
77. Ne sait pas
88. Refuse

Raisons de départ :

1. Rien à manger
2. À la recherche d'une école
3. Réaffecté ailleurs par les Nations Unies
4. Village ou camp attaqué
5. Membre de la famille agressé sexuellement
6. Membre de la famille attaqué (pas d'agression sexuelle)
7. Retour à la maison ou au pays
8. Autre (décrire)
77. Ne sait pas
88. Refuse

13.	À part vous, combien d'adultes vivent avec vous (18 ans ou plus) ?	Adultes ____ ____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
14.	Combien d'enfants vivent avec vous (17 ans ou moins) ?	Enfants ____ ____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
15.	Êtes-vous le chef de famille (personne qui prend toutes les grandes décisions dans le ménage) ?	1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse	
16.	Est-ce que vous avez un travail rémunéré (salaire), faites-vous du commerce ou êtes-vous au chômage ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Sans travail 2. Fait du commerce 3. Travaille pour un salaire 7. Ne sait pas 8. Refuse	
17.	Quel type de travail faites-vous ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Sans travail 2. Agriculture 3. Ouvrière 4. Commerce 5. Autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	
18.	Quelle est votre principale source de revenus ?	1. Pas de revenus 2. Aide du conjoint/partenaire 3. Aide de la famille 4. Gagne de l'argent dans le travail 5. Services sociaux/aide sociale 6. Autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	

19.	Pouvez-vous me dire s'il vous plaît s'il est facile ou difficile d'utiliser les services suivants dans le village :	Difficile	Facile	Ne sait pas	Refuse	
	A. Soins médicaux généraux	1	2	7	8	
	B. Service de santé de la reproduction et produits de planification familiale	1	2	7	8	
	C. Police	1	2	7	8	
	D. Nourriture	1	2	7	8	
	E. Produits autres que la nourriture	1	2	7	8	
	F. Services religieux	1	2	7	8	
	G. Aide juridique	1	2	7	8	
	H. Assistance psychosociale	1	2	7	8	
20.	Avez-vous de la famille ? Est-ce qu'ils vivent avec vous ou dans le voisinage ?	1. Non, n'a pas de famille —————> 2. Oui, d'autres membres de la famille vivent avec le ménage 3. Oui, les membres de la famille vivent dans le voisinage 4. Non, les membres de la famille ne vivent pas dans le ménage ni dans le voisinage 7. Ne sait pas 8. Refuse			Passer à Q 22	
21.	Est-ce qu'il voit souvent sa famille ou seulement parfois ou est-ce qu'il ne les voit jamais ?	1. Jamais 2. Parfois 3. Souvent 7. Ne sait pas 8. Refuse				

SECTION 3 : ANTÉCÉDENTS MATRIMONIAUX

22.	Avez-vous <u>déjà</u> été mariée ou avez-vous déjà vécu avec un homme avec lequel vous aviez une relation sérieuse ? (relation intime, rapports sexuels)	1. Non —————> 2. Oui 88. Refuse			Passer à Q 27
23.	Combien de fois vous êtes-vous mariée ou combien de relations sérieuses avez-vous eues ? (vécu ensemble, relations intimes)	Nombre de mariages ou co-habitation ___ ___ 77. Ne sait pas 88. Refuse			
24.	Quel âge aviez-vous la première fois que vous vous êtes mariée ou que vous avez vécu avec un homme avec lequel vous aviez une relation sérieuse ? (relation intime)	Années ___ ___ 77. Ne sait pas 88. Refuse			

25.	Êtes-vous mariée <u>actuellement</u> ou vivez-vous actuellement avec un homme ?	1. Non 2. Oui, mariée actuellement → 3. Oui, vit actuellement avec un homme → 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à Q 28 Passer à Q 28
26.	Comment s'est terminée votre dernière relation ?	1. Divorcée 2. Séparée 3. Veuve 4. Partenaire ou mari a abandonné la répondante 5. Partenaire/mari est parti pour autre raison (décrire) _____ 6. Répondante a abandonné son partenaire/mari 7. Répondante a abandonné son partenaire/mari pour autre raison (décrire) _____ 8. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
27.	Avez-vous une relation sérieuse actuellement mais sans vivre ensemble avec votre partenaire ?	1. Oui 2. Non 7. Ne sait pas 8. Refuse	

Si la répondante est mariée actuellement ou si elle vit avec quelqu'un, **passer à Q 28**

Si la répondante n'est pas mariée actuellement et si elle ne vit pas avec quelqu'un, mais si elle a déjà été mariée ou si elle a déjà vécu avec quelqu'un, **passer à Q 29**

Si la répondante n'a jamais été mariée et si elle n'a jamais vécu avec quelqu'un, mais si elle a actuellement une relation mais sans vivre avec son partenaire ou petit ami, **passer à Q 34**

Si la répondante n'a jamais de relations intimes sérieuses avec un homme, **passer à Q 42**

28.	Depuis combien de temps êtes-vous mariée ou depuis combien de temps vivez-vous avec votre partenaire ?	Mois ____ ____ Années ____ ____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
-----	--	---	--

29.	Est-ce que vous avez choisi vous-même votre mari ou partenaire ou quelqu'un a choisi pour vous ou vous a-t-il choisi lui ?	1. Les deux ont choisi → 2. Le partenaire a choisi 3. La famille du partenaire a choisi 4. La répondante a choisi 5. La famille de la répondante a choisi 6. Autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à Q 31
30.	Avant de vous marier, est-ce qu'on vous a demandé si vous souhaitiez épouser ou vivre avec cet homme ?	1. Oui 2. Non 7. Ne sait pas 8. Refuse	
31.	Dans votre mariage, est-ce qu'une dot a été versée ou prix de la mariée ?	1. Oui, dot 2. Oui, prix de la mariée 3. Non → 66. Non applicable (jamais mariée) → 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à Q 34 Passer à Q 34
32.	Est-ce que la dot ou le prix de la mariée a été entièrement payé ou reste-t-il encore une partie à payer ?	1. Tout a été payé 2. N'a été payé que partiellement 3. Rien n'a été payé 7. Ne sait pas 8. Refuse	
33.	Est-ce que vous pensez que cette dot ou le versement de l'argent a eu un effet positif sur la manière dont votre mari ou sa famille vous traite ou au contraire est-ce que cela a eu un effet négatif ou pas d'effet du tout ?	1. Effet positif 2. Effet négatif 3. Pas d'effet du tout 7. Ne sait pas 8. Refuse	

Si la répondante ne vit pas actuellement dans une relation intime sérieuse avec un homme, **passer à Q 42**

<p>34.</p>	<p>J'aimerais à présent vous poser des questions sur votre relation actuelle. Ces questions concernent le conjoint ou le partenaire que vous avez actuellement. J'aimerais avoir des informations générales à son propos mais je ne vous poserai aucune question qui puisse l'identifier. Les questions que je pose à son propos resteront aussi confidentielles que celles que je vous ai posées.</p> <p>Quel âge avait votre conjoint ou partenaire à son dernier anniversaire ?</p>	<p>Années ____ ____</p> <p>66. NA (le conjoint de la répondante est décédé, n'a pas de partenaire actuel) →</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	<p>Passer à Q 42</p>
<p>35.</p>	<p>Sait-il lire facilement, à peine ou pas du tout ?</p>	<p>1. Pas du tout</p> <p>2. A du mal à lire</p> <p>3. Lit facilement</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	
<p>36.</p>	<p>Sait-il écrire facilement, à peine ou pas du tout ?</p>	<p>1. Pas du tout</p> <p>2. A du mal à écrire</p> <p>3. Écrit facilement</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	
<p>37.</p>	<p>Est-il allé à l'école et jusqu'à quel niveau a-t-il continué ?</p>	<p>1. N'est pas allé à l'école</p> <p>2. Primaire</p> <p>3. Secondaire</p> <p>4. Lycée</p> <p>5. Université</p> <p>6. Autre _____</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	
<p>38.</p>	<p>A-t-il un travail rémunéré (salaire), fait-il du commerce ou est-il au chômage ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<p>1. Sans travail</p> <p>2. Fait du commerce</p> <p>3. Travaille pour un salaire</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	
<p>39.</p>	<p>Quel type de travail fait-il ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<p>1. Sans travail</p> <p>2. Agriculture</p> <p>3. Manœuvre</p> <p>4. Commerce</p> <p>5. Autre _____</p> <p>7. Ne sait pas</p> <p>8. Refuse</p>	

40.	A-t-il de la famille ? Est-ce qu'ils vivent avec vous ou dans le voisinage ?	1. Non, n'a pas de famille → 2. Oui, d'autres membres de la famille vivent avec le ménage 3. Oui, les membres de la famille vivent dans le voisinage 4. Non, les membres de la famille ne vivent pas dans le ménage ni dans le voisinage 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à Q 42
41.	Est-ce qu'il voit souvent sa famille ou seulement parfois ou est-ce qu'il ne les voit jamais ?	1. Jamais 2. Parfois 3. Souvent 7. Ne sait pas 8. Refuse	

Questions sur les sœurs

42.	Combien de sœurs avez-vous, de même mère, qui ont entre 18 et 49 ans ?	___ ___ Sœurs entre 18 et 49 ans → 77. Ne sait pas 88. Refuse	Si aucune sœur n'a entre 18 et 49 ans, mettre 00 et passer à la Section 4 : VSS pendant un conflit
43.	Combien de ces sœurs ont déjà été mariées, ont vécu avec un homme ou ont eu une relation sérieuse et intime même s'ils ne vivaient pas ensemble ?	___ ___ Sœurs qui ont déjà eu un partenaire (00 si les sœurs entre 18 et 49 ans n'ont jamais eu de relations avec un homme) 77. Ne sait pas 88. Refuse	

SECTION 4 : VSS PENDANT [L'OCCUPATION ET] DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT

J'aimerais vous poser quelques questions sur des moments éprouvants que vous avez vécus dans ce pays à cause du conflit. Je vais vous lire une liste d'épreuves que de nombreuses personnes ont connues pendant des époques de conflit. Il n'est pas toujours facile d'admettre ou de reconnaître que ces choses nous sont arrivées. Mais rappelez-vous s'il vous plait que tout ce que vous me dites sera gardé confidentiel et que vos réponses nous aideront à mieux comprendre les besoins des femmes dans notre société. Si quelqu'un nous interrompt pendant notre entretien, je passerai de suite à des questions plus neutres. J'aimerais d'abord vous poser des questions sur ce qui s'est passé pendant le conflit, puis je vous demanderai ce qui s'est passé quand vous avez dû quitter votre maison et que vous étiez une personne déplacée et enfin je poserai des questions sur votre vie ici après la guerre. La plupart des questions seront les mêmes pour chaque période dont nous allons parler et vous allez entendre les mêmes questions plusieurs fois. La raison pour laquelle nous répétons chaque ensemble de questions pour chaque période, c'est pour mieux comprendre à quelle période exactement les femmes de ce pays étaient les plus vulnérables.

Je vais vous poser des questions maintenant qui concernent tout spécifiquement ce qui s'est passé pendant le conflit et qui a été causé par des personnes qui ne font pas partie de votre famille, tels que les soldats, la milice, la police et les gardes. Ces incidents ont pu survenir dans des endroits comme la maison, au travail ou sur la route. Je parle de la période qui a commencé en [année] jusqu'à la fin du conflit [année]. Si vous avez dû partir de chez vous, c'est-à-dire si vous êtes devenue une personne déplacée à cause du conflit, je vous poserais des questions par la suite concernant tout particulièrement ce qui vous est arrivé lorsque vous avez dû partir de chez vous. Pour les questions suivantes, pensez seulement à ce qui vous est arrivé pendant que vous viviez chez vous au pays avant de devoir partir à cause du conflit.

44.	Pendant le conflit dans [nom du pays], avez-vous été la victime d'actes de violence de la part de personnes comme les soldats, la police ou des membres communautaires ? J'aimerais savoir combien de fois (le nombre TOTAL) vous avez été agressée de la sorte pendant la période qui a commencé _____ et qui s'est terminée _____ Combien de fois pendant cette période vous a-t-on :	Non	1-2 fois	3-5 fois	6 fois ou plus	Toutes les semaines	Tous les jours	Ne sait pas	Refuse
A.	Giflé ou frappé	1	2	3	4	5	6	7	8
B.	Étranglé/suffoqué	1	2	3	4	5	6	7	8
C.	Battu ou donné des coups de pied	1	2	3	4	5	6	7	8
D.	Lié les mains ou bandé les yeux	1	2	3	4	5	6	7	8
E.	Menacé avec une arme quelconque	1	2	3	4	5	6	7	8
F.	Tiré une balle ou poignardé	1	2	3	4	5	6	7	8
G.	Privé d'eau, de nourriture ou de sommeil	1	2	3	4	5	6	7	8
H.	Défiguré physiquement	1	2	3	4	5	6	7	8
I.	Retenu de force	1	2	3	4	5	6	7	8
J.	Soumise à des commentaires sexuels désobligeants	1	2	3	4	5	6	7	8
K.	Forcé de retirer vos vêtements ou vous a-t-on arraché les vêtements	1	2	3	4	5	6	7	8
L.	Douillé (dans des endroits intimes de votre corps)	1	2	3	4	5	6	7	8
M.	Obligé à embrasser quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
N.	Touché les parties génitales de votre corps	1	2	3	4	5	6	7	8
O.	Frappé sur les parties génitales de votre corps	1	2	3	4	5	6	7	8
P.	Forcé ou menacé de vous faire mal pour vous obliger à donner ou recevoir des rapports sexuels par voie orale, vaginale ou anale	1	2	3	4	5	6	7	8
Q.	Pénétré avec un objet dans votre vagin ou anus	1	2	3	4	5	6	7	8
R.	Forcé à avoir des rapports sexuels pour recevoir de l'eau, de la nourriture, une protection pour votre famille ou pour toute autre raison (décrire) _____ _____	1	2	3	4	5	6	7	8
S.	Forcé d'observer un acte d'agression physique sur quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
T.	Forcé d'observer un acte d'agression sexuelle sur quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
U.	Autre acte ? (prière de décrire) _____ _____	1	2	3	4	5	6	7	8

Si des actes sont notés sous **Q 44** continuer avec **Q 45**

SI LA RÉPONSE EST « JAMAIS », NE SAIT PAS OU REFUSE POUR TOUTES LES QUESTIONS DE Q 44 et si la participante a des sœurs qui ont entre 18 et 49 ans, prière de se rendre à Q 66

Si la participante n'a pas de sœurs entre 18 et 49 ans, aller à la Section 5 : VSS pendant le déplacement (si la participante n'a pas été déplacée, **passer à la Section 6 : VSS en situation de post-conflit**)

45.	Qui a perpétré ces actes ? (encercler tout ce qui est mentionné)	<ol style="list-style-type: none">1. Les soldats2. Les paramilitaires3. Les forces de la défense civile4. Le policier ou celui chargé de l'enquête5. Le juge ou le procureur6. Le gardien de la prison7. Le médecin/agent de santé8. L'enseignant9. Les religieux10. L'agent de l'aide humanitaire11. Le voisin/membre communautaire12. Inconnu par la répondante13. Autre _____77. Ne sait pas88. Refuse	
-----	--	---	--

46.	J'aimerais à présent que vous pensiez à <u>un seul</u> acte de violence lors de l'occupation et de la guerre dans [pays natal] que vous jugez le plus grave de tous dans les questions suivantes. Je vous demande de réfléchir à une seule expérience éprouvante quand vous répondez aux questions. Ainsi nous saurons quelles sont les épreuves les plus difficiles pour les gens. Pour l'incident le plus grave, l'expérience la plus traumatisante que vous avez vécue, quelles sont les actes que vous avez subis parmi ceux mentionnés ci-après ? Vous a-t-on :	Non	Oui	Ne sait pas	Refuse
A.	Giflé ou frappé	1	2	7	8
B.	Étranglé/suffoqué	1	2	7	8
C.	Battu ou donné des coups de pied	1	2	7	8
D.	Lié les mains ou bandé les yeux	1	2	7	8
E.	Menacé avec une arme quelconque	1	2	7	8
F.	Tiré une balle ou poignardé	1	2	7	8
G.	Privé d'eau, de nourriture ou de sommeil	1	2	7	8
H.	Défiguré physiquement	1	2	7	8
I.	Retenu de force	1	2	7	8
J.	Soumise à des commentaires sexuels désobligeants	1	2	7	8
K.	Forcé de retirer vos vêtements ou vous a-t-on arraché les vêtements	1	2	7	8
L.	Douillé (dans des endroits intimes de votre corps)	1	2	7	8
M.	Obligé à embrasser quelqu'un	1	2	7	8
N.	Touché les parties génitales de votre corps	1	2	7	8
O.	Frappé sur les parties génitales de votre corps	1	2	7	8
P.	Forcé ou menacé de vous faire mal pour vous obliger à donner ou recevoir des rapports sexuels par voie orale, vaginale ou anale	1	2	7	8
Q.	Pénétré avec un objet dans votre vagin ou anus	1	2	7	8
R.	Forcé à avoir des rapports sexuels pour recevoir de l'eau, de la nourriture, une protection pour votre famille ou pour toute autre raison (décrire) _____ _____	1	2	7	8
S.	Forcé d'observer un acte d'agression physique sur quelqu'un	1	2	7	8
T.	Forcé d'observer un acte d'agression sexuelle sur quelqu'un	1	2	7	8
U.	Autre acte ? (prière de décrire) _____ _____	1	2	7	8

47.	Qui a perpétré ces actes ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Les soldats 2. Les paramilitaires 3. Les forces de la défense civile 4. Le policier ou celui chargé de l'enquête 5. Le juge ou le procureur 6. Le gardien de la prison 7. Le médecin/agent de santé 8. L'enseignant 9. Les religieux 10. L'agent de l'aide humanitaire 11. Le voisin/membre communautaire 12. Inconnu par la répondante 13. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
48.	Quand s'est déroulé cet acte de violence ?	Mois ____ ____ Année ____ ____ ____ ____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
49.	Où s'est déroulé cet acte de violence ?	1. Dans votre maison 2. Au travail 3. Ailleurs dans votre village 4. Ailleurs dans votre pays 5. Autre (décrire) _____ _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	
50.	Est-ce que c'était une personne ou tout un groupe de personnes qui ont été les auteurs de cet acte de violence ?	1. Une personne 2. Un groupe de personnes 7. Ne sait pas 8. Refuse	
51.	Est-ce que l'agresseur(s) a menacé de vous tuer pendant l'agression ?	1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse	

52.	Qui se trouvait avec vous au moment de l'agression ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Répondante était toute seule → 2. Conjoint/partenaire 3. Enfants 4. Autre femme 5. Autre membre de la famille 6. Quelqu'un d'autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à Q 54
53.	Qu'est-il arrivé à l'autre personne ou aux autres personnes qui se trouvaient avec vous ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. On a menacé de la tuer 2. Battue 3. Agressée sexuellement 4. Forcé de regarder 5. Tuée 6. S'est échappée 7. Autre (décrire) _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
54.	Étiez-vous enceinte au moment de l'agression et quelles ont été les conséquences pour votre grossesse ?	1. Pas enceinte 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. Enceinte et a accouché d'un enfant en bonne santé 6. Avortement 7. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
55.	Êtes-vous tombée enceinte suite au viol et quelles ont été les conséquences pour votre grossesse ?	1. Pas enceinte 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. Enceinte et a accouché d'un enfant en bonne santé 6. Avortement 7. Autre _____ 66. NA (pas d'agression sexuelle) 77. Ne sait pas 88. Refuse	

56.	Au moment de l'agression, est-ce que vous connaissiez l'auteur ou les auteurs de cet acte de violence ?	1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse																																														
57.	Avez-vous subi les blessures ou séquelles suivantes causées par l'agression ? (lire les choix et encercler les réponses) A. Hématomes, éraflures, marques B. Perte de connaissance (évanouissement) C. Désarticulation d'un membre D. Fracture E. Dents cassées F. Coupure ou blessure profonde G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir) H. Autres blessures _____	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Non</th> <th>Oui</th> <th>Ne sait pas</th> <th>Refuse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A. Hématomes, éraflures, marques</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>B. Perte de connaissance (évanouissement)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>C. Désarticulation d'un membre</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>D. Fracture</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>E. Dents cassées</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>F. Coupure ou blessure profonde</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>H. Autres blessures _____</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>		Non	Oui	Ne sait pas	Refuse	A. Hématomes, éraflures, marques	1	2	7	8	B. Perte de connaissance (évanouissement)	1	2	7	8	C. Désarticulation d'un membre	1	2	7	8	D. Fracture	1	2	7	8	E. Dents cassées	1	2	7	8	F. Coupure ou blessure profonde	1	2	7	8	G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)	1	2	7	8	H. Autres blessures _____	1	2	7	8	Si aucune blessure signalée, passer à Q 60
	Non	Oui	Ne sait pas	Refuse																																												
A. Hématomes, éraflures, marques	1	2	7	8																																												
B. Perte de connaissance (évanouissement)	1	2	7	8																																												
C. Désarticulation d'un membre	1	2	7	8																																												
D. Fracture	1	2	7	8																																												
E. Dents cassées	1	2	7	8																																												
F. Coupure ou blessure profonde	1	2	7	8																																												
G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)	1	2	7	8																																												
H. Autres blessures _____	1	2	7	8																																												
58.	Êtes-vous allée vous faire soigner pour vos blessures ? Auprès de qui êtes-vous allée chercher une assistance médicale ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. N'a <u>pas</u> cherché de traitement 2. Guérisseur traditionnel 3. Voisin/ami 4. Hôpital 5. Centre de santé 6. Famille de la répondante 7. Famille du mari 8. Auto-traitement 9. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse																																														

<p>59.</p>	<p>Quelle est la raison pour laquelle vous <u>n'avez pas</u> été vous faire soigner pour vos blessures ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>A été</u> rechercher un traitement 2. N'avait pas besoin de soins médicaux 3. Ne savait pas où aller 4. Les soins médicaux n'étaient pas disponibles 5. Ne valait pas la peine, ne servait à rien 6. Avait honte/était embarrassée 7. Craignait d'autres actes de violence en représailles 8. Craignait qu'on n'allait pas la croire, qu'on n'allait pas la prendre au sérieux 9. Craignait que le blâme ne retombe sur elle 10. Pensait que cela allait « salir » le nom de sa famille 11. Pensait que cela allait « salir » le nom de la famille de son mari 12. N'avait pas d'argent 13. N'avait pas de moyens de transport 14. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>60.</p>	<p>Avez-vous parlé à quelqu'un de ce qui est arrivé ? Si vous avez parlé à quelqu'un de cette agression (à part les personnes qui étaient présentes lorsque c'est arrivé) à qui en avez-vous parlé ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. N'a rien dit à personne _____ → 2. Mari/partenaire 3. Homme de la famille 4. Femme de la famille 5. Ami 6. Praticien médical 7. Agent ONG 8. Membre du personnel des Nations Unies 9. Police ou pouvoirs locaux 10. Pouvoirs religieux 11. Groupement féminin 12. Quelqu'un d'autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	<p>Passer à Q 63</p>

<p>61.</p>	<p>Comment ont réagi la personne ou les personnes à qui vous en avez parlé ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. M'ont rejeté 2. M'ont ignoré 3. Ont écouté mais n'ont rien fait 4. M'ont donné un appui affectif 5. M'ont envoyé au centre de santé 6. M'ont orienté vers une ONG 7. M'ont envoyé vers une organisation de droits humains 8. M'ont envoyé vers une organisation religieuse 9. M'ont orienté vers un groupement féminin 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>62.</p>	<p>Qui vous a le plus aidé parmi tous ceux à qui vous en avez parlé ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personne ne m'a vraiment aidée 2. Mari/partenaire 3. Homme de la famille 4. Femme de la famille 5. Amie 6. Personnel soignant 7. Agent d'une ONG 8. Membre du personnel des Nations Unies 9. Police ou pouvoirs locaux 10. Avocat/juge ou justice traditionnelle 11. Autorités religieuses 12. Groupement féminin 13. Quelqu'un d'autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	<p>Après avoir terminé cette question, passer à Q 64</p>
<p>63.</p>	<p>Pourquoi <u>n'avez-vous pas</u> parlé à quelqu'un de ce qui vous est arrivé ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avait honte 2. Avait peur d'être rejetée/stigmatisée par les autres 3. Avait peur d'être rejetée par la famille ou les amis 4. Ne faisait confiance à personne 5. Pensait que rien ne pouvait être fait 6. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	

<p>64.</p>	<p>Qu'est-ce qui vous a le plus aidé à surmonter cette agression ? (encercler tout ce qui s'applique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe de soutien pour les femmes 2. Le fait d'en parler avec des amies 3. Le fait d'en parler avec la famille 4. Assistance des agents des ONG 5. Conseils juridiques/justice traditionnelle 6. Conseils religieux 7. Conseils de santé mentale 8. Assistance médicale 9. Efforts faits pour oublier 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>65.</p>	<p>Qu'est-ce qui vous aiderait en plus à surmonter cette agression ? (encercler tout ce qui s'applique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe de soutien pour les femmes 2. Le fait d'en parler avec des amies 3. Le fait d'en parler avec la famille 4. Assistance des agents des ONG 5. Conseils juridiques/justice traditionnelle 6. Conseils religieux 7. Conseils de santé mentale 8. Assistance médicale 9. Efforts faits pour oublier 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	

Si la participante n'a pas de sœurs qui ont entre 18 et 49 ans,
passer à la Section 5 : VSS pendant le déplacement

Si la participante n'a pas été une personne déplacée et si elle n'a pas de sœurs entre 18 et 49 ans,
passer à la Section 6 : VSS en situation de post-conflit

Questions sur les sœurs

66.	Est-ce que vos sœurs âgées de 18 à 49 ans ont été agressées physiquement pendant l'occupation ou le conflit ? (rappel : cette question ne s'applique pas aux membres de la famille, les agresseurs devraient être des personnes de l'extérieur de la famille)	<p>___ ___ sœurs agressées (00 si aucune sœur n'a été agressée physiquement)</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	
67.	Est-ce que vos sœurs âgées de 18 à 49 ans ont été agressées sexuellement pendant l'occupation ou le conflit ?	<p>___ ___ sœurs agressées (00 si aucune sœur n'a été agressée sexuellement)</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	<p>Si aucune des sœurs des participantes n'a été physiquement ou sexuellement agressée, mettre 00 et aller à la Section 5 : VSS lors du déplacement (si la participante n'a pas été déplacée, passer à Q 91)</p>
68.	Qui a été l'auteur de ces actes de violence contre votre sœur ou vos sœurs ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les soldats 2. Les paramilitaires 3. Les forces de la défense civile 4. Le policier ou celui chargé de l'enquête 5. Le juge ou le procureur 6. Le gardien de la prison 7. Le médecin/agent de santé 8. L'enseignant 9. Les religieux 10. L'agent de l'aide humanitaire 11. Le voisin/membre communautaire 12. Inconnu par la répondante 13. Autre _____ <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	<p>Si la participante n'a pas été déplacée pendant la guerre, passer à Q 91</p>

SECTION 5 : VSS PENDANT LE DÉPLACEMENT

J'aimerais à présent parler des problèmes et difficultés que vous avez rencontrés depuis que vous avez fui la guerre. À présent, je me concentre uniquement sur ce qui vous est arrivé depuis que vous êtes partie de chez vous [nom du pays]. Comme auparavant, je vous pose des questions sur des actes de violence dont les auteurs sont des personnes qui ne sont pas de votre famille. Ces actes de violence ont pu être commis par des soldats, des agents de la milice, des policiers, des gardiens. La période pour laquelle je pose les questions va du moment où vous êtes partie de chez vous (à cause des conflits et de la guerre) jusqu'au moment où vous êtes rentrée à nouveau au pays. Ces actes de violence ont pu être commis le long de la route, dans le camp de réfugiés ou dans un autre village. Un grand nombre des questions que je vais vous poser sont les mêmes que je vous ai déjà posées mais ici je souhaite savoir si vous avez subi ces actes de violence pendant que vous étiez déplacée par des gens qui ne font pas partie de votre famille. Rappelez-vous toujours que nous pouvons nous arrêter à n'importe quel moment et soyez également assuré que vos réponses resteront strictement confidentielles.

69.	À présent, je vais vous lire la même liste que celle que je vous ai lue auparavant, à la différence que cette fois-ci, elles concernent la période pendant laquelle vous étiez déplacée. Rappelez-vous que nous parlons d'actes de violence commis par des personnes qui ne font pas partie de votre famille, par exemple les militaires, les policiers, les gardes aux frontières, etc. Rappelez-vous également que nous aimerions connaître le nombre TOTAL de fois que vous avez subi ces actes. Combien de fois vous a-t-on :	Non	1-2 fois	3-5 fois	6 fois ou plus	Toutes les semaines	Tous les jours	Ne sait pas	Refuse
A.	Giflé ou frappé	1	2	3	4	5	6	7	8
B.	Étranglé/suffoqué	1	2	3	4	5	6	7	8
C.	Battu ou donné des coups de pied	1	2	3	4	5	6	7	8
D.	Lié les mains ou bandé les yeux	1	2	3	4	5	6	7	8
E.	Menacé avec une arme quelconque	1	2	3	4	5	6	7	8
F.	Tiré une balle ou poignardé	1	2	3	4	5	6	7	8
G.	Privé d'eau, de nourriture ou de sommeil	1	2	3	4	5	6	7	8
H.	Défiguré physiquement	1	2	3	4	5	6	7	8
I.	Retenu de force	1	2	3	4	5	6	7	8
J.	Soumise à des commentaires sexuels désobligeants	1	2	3	4	5	6	7	8
K.	Forcé de retirer vos vêtements ou vous a-t-on arraché les vêtements	1	2	3	4	5	6	7	8
L.	Douillé (dans des endroits intimes de votre corps)	1	2	3	4	5	6	7	8
M.	Obligé à embrasser quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
N.	Touché les parties génitales de votre corps	1	2	3	4	5	6	7	8
O.	Frappé sur les parties génitales de votre corps	1	2	3	4	5	6	7	8
P.	Forcé ou menacé de vous faire mal pour vous obliger à donner ou recevoir des rapports sexuels par voie orale, vaginale ou anale	1	2	3	4	5	6	7	8
Q.	Pénétré avec un objet dans votre vagin ou anus	1	2	3	4	5	6	7	8

R. Forcé à avoir des rapports sexuels pour recevoir de l'eau, de la nourriture ou autres	1	2	3	4	5	6	7	8
S. Forcé d'observer un acte d'agression physique sur quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
T. Forcé d'observer un acte d'agression sexuelle sur quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
U. Autre acte ? (prière de décrire) _____ _____	1	2	3	4	5	6	7	8

Si aucun mauvais traitement n'est noté à Q 69, et si la participante a des sœurs qui ont entre 18 et 49 ans, **passer à Q 91**

Si aucun mauvais traitement n'est noté à Q 69, et si la participante n'a pas de sœurs qui ont entre 18 et 49 ans, **passer à la Section 6 : VSS en situation de post-conflit**

70.	Qui a perpétré ces actes ? (encercler tout ce qui est mentionné)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les soldats 2. Les paramilitaires 3. Les forces de la défense civile 4. Le policier ou celui chargé de l'enquête 5. Le juge ou le procureur 6. Le gardien de la prison 7. Le médecin/agent de santé 8. L'enseignant 9. Les religieux 10. L'agent de l'aide humanitaire 11. Le voisin/membre communautaire 12. Inconnu par la répondante 13. Autre _____ 14. Forces de maintien de la paix 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
------------	--	--	--

71.	Comme avant, j'aimerais vous poser des questions sur un <u>seul</u> acte de violence pendant que vous étiez une personne déplacée que vous jugez le plus grave. En répondant à ces questions, vous nous aidez à comprendre les pires expériences qu'ont traversé les femmes lorsqu'elles ont été déplacées à cause de la guerre. Pour l'acte le plus grave que vous avez subi, vous a-t-on :	Non	Oui	Ne sait pas	Refuse
	A. Giflé ou frappé	1	2	7	8
	B. Étranglé/suffoqué	1	2	7	8
	C. Battu ou donné des coups de pied	1	2	7	8
	D. Lié les mains ou bandé les yeux	1	2	7	8
	E. Menacé avec une arme quelconque	1	2	7	8
	F. Tiré une balle ou poignardé	1	2	7	8
	G. Privé d'eau, de nourriture ou de sommeil	1	2	7	8
	H. Défiguré physiquement	1	2	7	8
	I. Retenu de force	1	2	7	8
	J. Soumise à des commentaires sexuels désobligeants	1	2	7	8
	K. Forcé de retirer vos vêtements ou vous a-t-on arraché les vêtements	1	2	7	8
	L. Douillé (dans des endroits intimes de votre corps)	1	2	7	8
	M. Obligé à embrasser quelqu'un	1	2	7	8
	N. Touché les parties génitales de votre corps	1	2	7	8
	O. Frappé sur les parties génitales de votre corps	1	2	7	8
	P. Forcé ou menacé de vous faire mal pour vous obliger à donner ou recevoir des rapports sexuels par voie orale, vaginale ou anale	1	2	7	8
	Q. Pénétré avec un objet dans votre vagin ou anus	1	2	7	8
	R. Forcé à avoir des rapports sexuels pour recevoir de l'eau, de la nourriture ou autres	1	2	7	8
	S. Forcé d'observer un acte d'agression physique sur quelqu'un	1	2	7	8
	T. Forcé d'observer un acte d'agression sexuelle sur quelqu'un	1	2	7	8
	U. Autre acte ? (prière de décrire) _____ _____	1	2	7	8

72.	Qui a perpétré ces actes ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Les soldats 2. Les paramilitaires 3. Les forces de la défense civile 4. Le policier ou celui chargé de l'enquête 5. Le juge ou le procureur 6. Le gardien de la prison 7. Le médecin/agent de santé 8. L'enseignant 9. Les religieux 10. L'agent de l'aide humanitaire 11. Le voisin/membre communautaire 12. Inconnu par la répondante 13. Forces de maintien de la paix 14. Autre (décrire) _____ _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
73.	Quand s'est déroulé cet acte de violence ?	Mois ____ ____ Année ____ ____ ____ ____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
74.	Pouvez-vous me dire où vous vous trouviez quand cet acte de violence a été commis ?	1. Vivait dans un camp de réfugiés 2. Vivant comme réfugiée à l'extérieur du camp 3. Sur la route dans [pays d'origine] 4. Sur la route dans [autre pays] 5. Autre (décrire) _____ _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	
75.	Est-ce que c'était une personne ou tout un groupe de personnes qui vous ont été les auteurs de cet acte de violence ?	1. Une personne 2. Un groupe de personnes 7. Ne sait pas 8. Refuse	
76.	Est-ce que l'agresseur(s) a menacé de vous tuer pendant l'agression ?	1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse	

77.	Qui se trouvait avec vous au moment de l'agression ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Répondant était toute seule → 2. Conjoint/partenaire 3. Enfants 4. Autre femme 5. Autre membre de la famille 6. Quelqu'un d'autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à Q 79
78.	Qu'est-il arrivé à l'autre personne ou aux autres personnes qui se trouvaient avec vous ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. On a menacé de la tuer 2. Battue 3. Agressée sexuellement 4. Forcée de regarder 5. Tuée 6. S'est échappée 7. Autre (décrire) _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
79.	Étiez-vous enceinte au moment de l'agression et quelles ont été les conséquences pour votre grossesse ?	1. Pas enceinte 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. Enceinte et a accouché d'un enfant en bonne santé 6. Avortement 7. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
80.	Êtes-vous tombée enceinte suite au viol et quelles ont été les conséquences pour votre grossesse ?	1. Pas enceinte 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. Enceinte et a accouché d'un enfant en bonne santé 6. Avortement 7. Autre _____ 66. NA (pas d'agression sexuelle) 77. Ne sait pas 88. Refuse	

81.	Au moment de l'agression, est-ce que vous connaissiez l'auteur ou les auteurs de cet acte de violence ?	1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse																																														
82.	Avez-vous subi les blessures ou séquelles suivantes causées par l'agression ? (lire les choix et encercler les réponses) A. Hématomes, éraflures, marques B. Perte de connaissance (évanouissement) C. Désarticulation d'un membre D. Fracture E. Dents cassées F. Coupure ou blessure profonde G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir) H. Autres blessures _____	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Non</th> <th>Oui</th> <th>Ne sait pas</th> <th>Refuse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A. Hématomes, éraflures, marques</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>B. Perte de connaissance (évanouissement)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>C. Désarticulation d'un membre</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>D. Fracture</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>E. Dents cassées</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>F. Coupure ou blessure profonde</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>H. Autres blessures _____</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>		Non	Oui	Ne sait pas	Refuse	A. Hématomes, éraflures, marques	1	2	7	8	B. Perte de connaissance (évanouissement)	1	2	7	8	C. Désarticulation d'un membre	1	2	7	8	D. Fracture	1	2	7	8	E. Dents cassées	1	2	7	8	F. Coupure ou blessure profonde	1	2	7	8	G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)	1	2	7	8	H. Autres blessures _____	1	2	7	8	Si aucune blessure, passer à Q 85
	Non	Oui	Ne sait pas	Refuse																																												
A. Hématomes, éraflures, marques	1	2	7	8																																												
B. Perte de connaissance (évanouissement)	1	2	7	8																																												
C. Désarticulation d'un membre	1	2	7	8																																												
D. Fracture	1	2	7	8																																												
E. Dents cassées	1	2	7	8																																												
F. Coupure ou blessure profonde	1	2	7	8																																												
G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)	1	2	7	8																																												
H. Autres blessures _____	1	2	7	8																																												
83.	Êtes-vous allée vous faire soigner pour vos blessures ? Auprès de qui êtes-vous allée chercher une assistance médicale ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. N'a <u>pas</u> cherché de traitement 2. Guérisseur traditionnel 3. Voisin/ami 4. Hôpital 5. Centre de santé 6. Famille de la répondante 7. Famille du mari 8. Auto-traitement 9. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse																																														

<p>84.</p>	<p>Quelle est la raison pour laquelle vous <u>n'avez pas</u> été vous faire soigner pour vos blessures ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>A été</u> rechercher un traitement 2. N'avait pas besoin de soins médicaux 3. Ne savait pas où aller 4. Les soins médicaux n'étaient pas disponibles 5. Ne valait pas la peine, ne servait à rien 6. Avait honte/était embarrassée 7. Craignait d'autres actes de violence en représailles 8. Craignait qu'on n'allait pas la croire, qu'on n'allait pas la prendre au sérieux 9. Craignait que le blâme ne retombe sur elle 10. Pensait que cela allait « salir » le nom de sa famille 11. Pensait que cela allait « salir » le nom de la famille de son mari 12. N'avait pas d'argent 13. N'avait pas de moyens de transport 14. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>85.</p>	<p>Avez-vous parlé à quelqu'un de ce qui est arrivé ? Si vous avez parlé à quelqu'un de cette agression (à part les personnes qui étaient présentes lorsque c'est arrivé) à qui en avez-vous parlé ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. N'a rien dit à personne _____ → 2. Mari/partenaire 3. Homme de la famille 4. Femme de la famille 5. Ami 6. Praticien médical 7. Agent ONG 8. Membre du personnel des Nations Unies 9. Police ou pouvoirs locaux 10. Pouvoirs religieux 11. Groupement féminin 12. Quelqu'un d'autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	<p>Passer à 88</p>

86.	Comment ont réagi la personne ou les personnes à qui vous en avez parlé ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. M'ont rejeté 2. M'ont ignoré 3. Ont écouté mais n'ont rien fait 4. M'ont donné un appui affectif 5. M'ont envoyé au centre de santé 6. M'ont orienté vers une ONG 7. M'ont envoyé vers une organisation de droits humains 8. M'ont envoyé vers une organisation religieuse 9. M'ont orienté vers un groupement féminin 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
87.	Qui vous a le plus aidé parmi tous ceux à qui vous en avez parlé ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Personne ne m'a vraiment aidée 2. Mari/partenaire 3. Homme de la famille 4. Femme de la famille 5. Amie 6. Personnel soignant 7. Agent d'une ONG 8. Membre du personnel des Nations Unies 9. Police ou pouvoirs locaux 10. Avocat/juge ou justice traditionnelle 11. Autorités religieuses 12. Groupement féminin 13. Quelqu'un d'autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	Après avoir terminé cette question, passer à Q 89
88.	Pourquoi <u>n'avez-vous pas</u> parlé à quelqu'un de ce qui vous est arrivé ?	1. Avait honte 2. Avait peur d'être rejetée/stigmatisée par les autres 3. Avait peur d'être rejetée par la famille ou les amis 4. Ne faisait confiance à personne 5. Pensait que rien ne pouvait être fait 6. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	

<p>89.</p>	<p>Qu'est-ce qui vous a le plus aidé à surmonter cette agression ? (encercler tout ce qui s'applique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe de soutien pour les femmes 2. Le fait d'en parler avec des amies 3. Le fait d'en parler avec la famille 4. Assistance des agents des ONG 5. Conseils juridiques/justice traditionnelle 6. Conseils religieux 7. Conseils de santé mentale 8. Assistance médicale 9. Efforts faits pour oublier 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>90.</p>	<p>Qu'est-ce qui vous aiderait en plus à surmonter cette agression ? (encercler tout ce qui s'applique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe de soutien pour les femmes 2. Le fait d'en parler avec des amies 3. Le fait d'en parler avec la famille 4. Assistance des agents des ONG 5. Conseils juridiques/justice traditionnelle 6. Conseils religieux 7. Conseils de santé mentale 8. Assistance médicale 9. Efforts faits pour oublier 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	<p>Si la participante n'a aucune sœur entre 18 et 49 ans, passer à la Section 6 : VSS en situation de post-conflit</p>

Questions sur les sœurs

91.	Est-ce que vos sœurs âgées de 18 à 49 ans ont été agressées physiquement pendant l'occupation ou le conflit ? (rappel : cette question ne s'applique pas aux membres de la famille, les agresseurs devraient être des personnes de l'extérieur de la famille)	<p>___ ___ sœurs agressées (00 si aucune sœur n'a été agressée physiquement entre 18-49 ans)</p> <p>66. NA (sœurs non déplacées) →</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	Aller à la Section 6 : VSS post-conflit
92.	Est-ce que vos sœurs âgées de 18 à 49 ans ont été agressées sexuellement pendant l'occupation ou le conflit ?	<p>___ ___ sœurs agressées →</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	Si aucune des sœurs des participantes n'a été physiquement ou sexuellement agressée, mettre 00 et aller à la Section 6 : VSS en situation de post-conflit
93.	Qui a été l'auteur de ces actes de violence contre votre sœur ou vos sœurs ?	<p>1. Les soldats</p> <p>2. Les paramilitaires</p> <p>3. Les forces de la défense civile</p> <p>4. Le policier ou celui chargé de l'enquête</p> <p>5. Le juge ou le procureur</p> <p>6. Le gardien de la prison</p> <p>7. Le médecin/agent de santé</p> <p>8. L'enseignant</p> <p>9. Les religieux</p> <p>10. L'agent de l'aide humanitaire</p> <p>11. Le voisin/membre communautaire</p> <p>12. Inconnu par la répondante</p> <p>13. Les Forces de maintien de la paix</p> <p>14. Autre _____</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	

SECTION 6 : VSS EN SITUATION DE POST-CONFLIT

J'aimerais vous poser quelques questions à présent sur ce qui vous est arrivé depuis que vous êtes revenue chez vous ou, si vous n'êtes pas partie, sur ce qui vous est arrivé depuis que le conflit s'est terminé [mois, année]. Ces actes de violence ont pu être commis dans votre maison, dans votre communauté ou ailleurs dans votre pays. Les auteurs de ces actes de violence peuvent venir de la communauté ou faire partie de la police, de la milice, des forces de maintien de la paix ou encore ils risquent d'être vos voisins. Mais comme avant, nous posons les questions sur des agresseurs qui ne font pas partie de votre famille.

94.	Après le conflit, combien de fois avez-vous subi ces actes de violence de la part de personnes en dehors de votre famille ? J'aimerais connaître le nombre de fois que cela vous est arrivé au TOTAL depuis la fin du conflit [année] jusqu'à présent. Les auteurs de ces actes peuvent provenir de la communauté mais ne sont pas des membres de votre famille. Combien de fois vous a-t-on :	Non	1-2 fois	3-5 fois	6 fois ou plus	Toutes les semaines	Tous les jours	Ne sait pas	Refuse
A.	Giflé ou frappé	1	2	3	4	5	6	7	8
B.	Étranglé/suffoqué	1	2	3	4	5	6	7	8
C.	Battu ou donné des coups de pied	1	2	3	4	5	6	7	8
D.	Lié les mains ou bandé les yeux	1	2	3	4	5	6	7	8
E.	Menacé avec une arme quelconque	1	2	3	4	5	6	7	8
F.	Tiré une balle ou poignardé	1	2	3	4	5	6	7	8
G.	Privé d'eau, de nourriture ou de sommeil	1	2	3	4	5	6	7	8
H.	Défiguré physiquement	1	2	3	4	5	6	7	8
I.	Retenu de force	1	2	3	4	5	6	7	8
J.	Soumise à des commentaires sexuels désobligeants	1	2	3	4	5	6	7	8
K.	Forcé de retirer vos vêtements ou vous a-t-on arraché les vêtements	1	2	3	4	5	6	7	8
L.	Douillé (dans des endroits intimes de votre corps)	1	2	3	4	5	6	7	8
M.	Obligé à embrasser quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
N.	Touché les parties génitales de votre corps	1	2	3	4	5	6	7	8
O.	Frappé sur les parties génitales de votre corps	1	2	3	4	5	6	7	8
P.	Forcé ou menacé de vous faire mal pour vous obliger à donner ou recevoir des rapports sexuels par voie orale, vaginale ou anale	1	2	3	4	5	6	7	8
Q.	Pénétré avec un objet dans votre vagin ou anus	1	2	3	4	5	6	7	8
R.	Forcé à avoir des rapports sexuels pour recevoir de l'eau, de la nourriture, une protection pour votre famille ou pour toute autre raison (décrire) _____ _____	1	2	3	4	5	6	7	8

S. Forcé d'observer un acte d'agression physique sur quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
T. Forcé d'observer un acte d'agression sexuelle sur quelqu'un	1	2	3	4	5	6	7	8
U. Autre acte ? (prière de décrire) _____ _____	1	2	3	4	5	6	7	8

SI LA RÉPONSE EST JAMAIS, NE SAIT PAS OU REFUSE, POUR TOUS LES ÉLÉMENTS DE 94 et si la participante a des sœurs entre 18 et 49 ans, **passer à 116**

SI LA RÉPONSE EST JAMAIS, NE SAIT PAS OU REFUSE, POUR TOUS LES ÉLÉMENTS DE 94 et si la participante N'A PAS de sœurs entre 18 et 49 ans, **passer à la section 7 : Enlèvement**

95.	Qui a perpétré ces actes ? (encercler tout ce qui est mentionné)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les soldats 2. Les paramilitaires 3. Les forces de la défense civile 4. Le policier ou celui chargé de l'enquête 5. Le juge ou le procureur 6. Le gardien de la prison 7. Le médecin/agent de santé 8. L'enseignant 9. Les religieux 10. L'agent de l'aide humanitaire 11. Le voisin/membre communautaire 12. Inconnu par la répondante 13. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
------------	--	---	--

96.	Pensez à présent à un <u>seul</u> acte de violence que vous avez subi, depuis la fin du conflit, que vous jugez le plus grave. Pour cet acte que vous jugez le plus grave, vous a-t-on :	Non	Oui	Ne sait pas	Refuse
A.	Giflé ou frappé	1	2	7	8
B.	Étranglé/suffoqué	1	2	7	8
C.	Battu ou donné des coups de pied	1	2	7	8
D.	Lié les mains ou bandé les yeux	1	2	7	8
E.	Menacé avec une arme quelconque	1	2	7	8
F.	Tiré une balle ou poignardé	1	2	7	8
G.	Privé d'eau, de nourriture ou de sommeil	1	2	7	8
H.	Défiguré physiquement	1	2	7	8
I.	Retenu de force	1	2	7	8
J.	Soumise à des commentaires sexuels désobligeants	1	2	7	8
K.	Forcé de retirer vos vêtements ou vous a-t-on arraché les vêtements	1	2	7	8
L.	Douillé (dans des endroits intimes de votre corps)	1	2	7	8
M.	Obligé à embrasser quelqu'un	1	2	7	8
N.	Touché les parties génitales de votre corps	1	2	7	8
O.	Frappé sur les parties génitales de votre corps	1	2	7	8
P.	Forcé ou menacé de vous faire mal pour vous obliger à donner ou recevoir des rapports sexuels par voie orale, vaginale ou anale	1	2	7	8
Q.	Pénétré avec un objet dans votre vagin ou anus	1	2	7	8
R.	Forcé à avoir des rapports sexuels pour recevoir de l'eau, de la nourriture, une protection pour votre famille ou pour toute autre raison (décrire) _____ _____	1	2	7	8
S.	Forcé d'observer un acte d'agression physique sur quelqu'un	1	2	7	8
T.	Forcé d'observer un acte d'agression sexuelle sur quelqu'un	1	2	7	8
U.	Autre acte ? (prière de décrire) _____ _____	1	2	7	8

<p>97. Qui a perpétré ces actes ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Les soldats 2. Les paramilitaires 3. Les forces de la défense civile 4. Le policier ou celui chargé de l'enquête 5. Le juge ou le procureur 6. Le gardien de la prison 7. Le médecin/agent de santé 8. L'enseignant 9. Les religieux 10. L'agent de l'aide humanitaire 11. Le voisin/membre communautaire 12. Inconnu par la répondante 13. Forces de maintien de la paix 14. Autre (décrire) _____ _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>98. Quand s'est déroulé cet acte de violence ?</p>		<p>Mois ____ ____</p> <p>Année ____ ____ ____ ____</p> <ol style="list-style-type: none"> 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>99. Pouvez-vous me dire où vous vous trouviez quand cet acte a été commis ?</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans votre maison 2. Au travail 3. Ailleurs dans le village 4. Ailleurs dans le pays 5. Autre (décrire) _____ _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>100. Est-ce que c'était une personne ou tout un groupe de personnes qui ont été les auteurs de cet acte de violence ?</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Une personne 2. Un groupe de personnes 7. Ne sait pas 8. Refuse 	
<p>101. Est-ce que l'agresseur(s) a menacé de vous tuer pendant l'agression ?</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse 	

102.	Qui se trouvait avec vous au moment de l'agression ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Répondante était toute seule → 2. Conjoint/partenaire 3. Enfants 4. Autre femme 5. Autre membre de la famille 6. Quelqu'un d'autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à 104
103.	Qu'est-il arrivé à l'autre personne ou aux autres personnes qui se trouvaient avec vous ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. On a menacé de la tuer 2. Battue 3. Agressée sexuellement 4. Forcée de regarder 5. Tuée 6. S'est échappée 7. Autre (décrire) _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
104.	Étiez-vous enceinte au moment de l'agression et quelles ont été les conséquences pour votre grossesse ?	1. Pas enceinte 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. Enceinte et a accouché d'un enfant en bonne santé 6. Avortement 7. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
105.	Êtes-vous tombée enceinte suite au viol et quelles ont été les conséquences pour votre grossesse ?	1. Pas enceinte 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. Enceinte et a accouché d'un enfant en bonne santé 6. Avortement 7. Autre _____ 66. NA (pas d'agression sexuelle) 77. Ne sait pas 88. Refuse	

106.	Au moment de l'agression, est-ce que vous connaissiez l'auteur ou les auteurs de cet acte de violence ?	1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse																																														
107.	Avez-vous subi les blessures ou séquelles suivantes causées par l'agression ? (lire les choix et encercler les réponses) A. Hématomes, éraflures, marques B. Perte de connaissance (évanouissement) C. Désarticulation d'un membre D. Fracture E. Dents cassées F. Coupure ou blessure profonde G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir) H. Autres blessures _____	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Non</th> <th>Oui</th> <th>Ne sait pas</th> <th>Refuse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A. Hématomes, éraflures, marques</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>B. Perte de connaissance (évanouissement)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>C. Désarticulation d'un membre</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>D. Fracture</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>E. Dents cassées</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>F. Coupure ou blessure profonde</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>H. Autres blessures _____</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>		Non	Oui	Ne sait pas	Refuse	A. Hématomes, éraflures, marques	1	2	7	8	B. Perte de connaissance (évanouissement)	1	2	7	8	C. Désarticulation d'un membre	1	2	7	8	D. Fracture	1	2	7	8	E. Dents cassées	1	2	7	8	F. Coupure ou blessure profonde	1	2	7	8	G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)	1	2	7	8	H. Autres blessures _____	1	2	7	8	Si aucune blessure, passer à Q 110
	Non	Oui	Ne sait pas	Refuse																																												
A. Hématomes, éraflures, marques	1	2	7	8																																												
B. Perte de connaissance (évanouissement)	1	2	7	8																																												
C. Désarticulation d'un membre	1	2	7	8																																												
D. Fracture	1	2	7	8																																												
E. Dents cassées	1	2	7	8																																												
F. Coupure ou blessure profonde	1	2	7	8																																												
G. Problèmes psychologiques (cauchemar, mémoires de qui est arrivé qui ne cessent de vous hanter, difficultés à dormir)	1	2	7	8																																												
H. Autres blessures _____	1	2	7	8																																												
108.	Etes-vous allée vous faire soigner pour vos blessures ? Après de qui êtes-vous allée chercher une assistance médicale ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. N'a <u>pas</u> cherché de traitement 2. Guérisseur traditionnel 3. Voisin/ami 4. Hôpital 5. Centre de santé 6. Famille de la répondante 7. Famille du mari 8. Auto-traitement 9. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse																																														

<p>109.</p>	<p>Quelle est la raison pour laquelle vous n'<u>avez pas</u> été vous faire soigner pour vos blessures ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>A été</u> rechercher un traitement 2. N'avait pas besoin de soins médicaux 3. Ne savait pas où aller 4. Les soins médicaux n'étaient pas disponibles 5. Ne valait pas la peine, ne servait à rien 6. Avait honte/était embarrassée 7. Craignait d'autres actes de violence en représailles 8. Craignait qu'on n'allait pas la croire, qu'on n'allait pas la prendre au sérieux 9. Craignait que le blâme ne retombe sur elle 10. Pensait que cela allait « salir » le nom de sa famille 11. Pensait que cela allait « salir » le nom de la famille de son mari 12. N'avait pas d'argent 13. N'avait pas de moyens de transport 14. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>110.</p>	<p>Avez-vous parlé à quelqu'un de ce qui est arrivé ? Si vous avez parlé à quelqu'un de cette agression (à part les personnes qui étaient présentes lorsque c'est arrivé) à qui en avez-vous parlé ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. N'a rien dit à personne _____ → 2. Mari/partenaire 3. Homme de la famille 4. Femme de la famille 5. Ami 6. Praticien médical 7. Agent d'une ONG 8. Membre du personnel des Nations Unies 9. Police ou pouvoirs locaux 10. Pouvoirs religieux 11. Groupement féminin 12. Quelqu'un d'autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	<p>Passer à 113</p>

<p>111.</p>	<p>Comment ont réagi la personne ou les personnes à qui vous en avez parlé ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. M'ont rejeté 2. M'ont ignoré 3. Ont écouté mais n'ont rien fait 4. M'ont donné un appui affectif 5. M'ont envoyé au centre de santé 6. M'ont orienté vers une ONG 7. M'ont envoyé vers une organisation de droits humains 8. M'ont envoyé vers une organisation religieuse 9. M'ont orienté vers un groupement féminin 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>112.</p>	<p>Qui vous a le plus aidé parmi tous ceux à qui vous en avez parlé ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personne ne m'a vraiment aidée 2. Mari/partenaire 3. Homme de la famille 4. Femme de la famille 5. Amie 6. Personnel soignant 7. Agent d'ONG 8. Membre du personnel des Nations Unies 9. Police ou pouvoirs locaux 10. Autorités religieuses 11. Groupement féminin 12. Quelqu'un d'autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	<p>Après avoir terminé cette question, passer à Q 114</p>
<p>113.</p>	<p>Pourquoi n'<u>avez-vous pas</u> parlé à quelqu'un de ce qui vous est arrivé ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avait honte 2. Avait peur d'être rejetée/stigmatisée par les autres 3. Avait peur d'être rejetée par la famille ou les amis 4. Ne faisait confiance à personne 5. Pensait que rien ne pouvait être fait 6. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	

<p>114.</p>	<p>Qu'est-ce qui vous a le plus aidé à surmonter cette agression ? (encercler tout ce qui s'applique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe de soutien pour les femmes 2. Le fait d'en parler avec des amies 3. Le fait d'en parler avec la famille 4. Assistance des agents des ONG 5. Conseils juridiques/justice traditionnelle 6. Conseils religieux 7. Conseils de santé mentale 8. Assistance médicale 9. Efforts faits pour oublier 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>115.</p>	<p>Qu'est-ce qui vous aiderait en plus à surmonter cette agression ? (encercler tout ce qui s'applique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe de soutien pour les femmes 2. Le fait d'en parler avec des amies 3. Le fait d'en parler avec la famille 4. Assistance des agents des ONG 5. Conseils juridiques/justice traditionnelle 6. Conseils religieux 7. Conseils de santé mentale 8. Assistance médicale 9. Efforts faits pour oublier 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	<p>Si la participante n'a aucune sœur entre 18 et 49 ans, passer à la Section 7 : Enlèvement</p>

Questions sur les sœurs

<p>116.</p>	<p>Est-ce que vos sœurs âgées de 18 à 49 ans ont été agressées physiquement depuis la fin de la guerre, par quelqu'un qui ne fait pas partie de la famille ?</p>	<p>— — sœurs agressées</p> <p>66. NA (aucune sœur n'est revenue depuis la fin de la guerre) →</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	<p>Si aucune sœur entre 18 et 49 ans n'est revenue depuis la fin de la guerre, aller à la section 7 : Enlèvement</p>
<p>117.</p>	<p>Est-ce que vos sœurs âgées de 18 à 49 ans ont été agressées sexuellement depuis la fin de la guerre dans [pays d'origine] ?</p>	<p>— — sœurs agressées sexuellement →</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	<p>Si aucune des sœurs des participantes n'a été agressée sexuellement, mettre 00 et aller à la Section 7 : Enlèvement</p>
<p>118.</p>	<p>Qui a été l'auteur de ces actes de violence contre votre sœur ou vos sœurs ?</p>	<p>1. Les soldats</p> <p>2. Les paramilitaires</p> <p>3. Les forces de la défense civile</p> <p>4. Le policier ou celui chargé de l'enquête</p> <p>5. Le juge ou le procureur</p> <p>6. Le gardien de la prison</p> <p>7. Le médecin/agent de santé</p> <p>8. L'enseignant</p> <p>9. Les religieux</p> <p>10. L'agent de l'aide humanitaire</p> <p>11. Le voisin/membre communautaire</p> <p>12. Inconnu par la répondante</p> <p>13. Les Forces de maintien de la paix</p> <p>14. Autre _____</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	

SECTION 7 : ENLÈVEMENT/CAPTIVITÉ

119.	Avez-vous déjà été détenue de force (gardée prisonnière) et si oui, combien de fois ?	<p>___ ___ fois (mettre 00 si elle n'a jamais été gardée prisonnière)</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	<p>Si la répondante n'a jamais été enlevée ou détenue de force, aller à la <u>section 8. Violence au moment de l'enfance</u></p> <p>Si la répondante a été enlevée ou détenue de force à <u>plusieurs reprises</u>, demandez-lui de prendre l'expérience la plus terrible pour répondre aux questions suivantes</p>
120.	Où est-ce que cela est arrivé ?	<p>1. Chez vous (dans le pays d'origine)</p> <p>2. Dans votre maison</p> <p>3. Ailleurs dans votre village</p> <p>4. Ailleurs dans votre pays</p> <p>5. Lors du voyage en allant de votre pays à un autre pays</p> <p>6. Alors que vous étiez déplacée dans un autre pays</p> <p>7. Autre _____</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	
121.	Qui vous a détenue ?	<p>1. Les soldats</p> <p>2. Les paramilitaires</p> <p>3. Les forces de la défense civile</p> <p>4. Le policier ou celui chargé de l'enquête</p> <p>5. Le juge/procureur</p> <p>6. Le gardien de la prison</p> <p>7. Le médecin/agent de santé</p> <p>8. Les religieux</p> <p>9. L'agent de l'aide humanitaire</p> <p>10. Inconnu par la répondante</p> <p>11. Autre _____</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	
122.	Pendant combien de temps vous a-t-on gardée ?	<p>___ ___ semaines</p> <p>___ ___ mois</p> <p>___ ___ années</p> <p>77. Ne sait pas</p> <p>88. Refuse</p>	

123.	Lorsque vous étiez détenue prisonnière, est-ce qu'on vous a refusé les soins médicaux dont vous aviez besoin (est-ce qu'on a refusé de vous donner des serviettes hygiéniques pour vos règles ou autre produit nécessaire pour les soins de santé de la reproduction ?)	1. N'avait pas besoin d'attention médicale 2. A reçu l'attention médicale (décrire) _____ 3. S'est vu refuser l'attention médicale (décrire) _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	
124.	Lorsque vous étiez gardée prisonnière, est-ce qu'on vous a agressée physiquement ? Combien de fois vous a-t-on agressée physiquement ?	____ ____ fois agressée (00 si elle n'a jamais été agressée physiquement) 7. Ne sait pas 8. Refuse	
125.	Lorsque vous étiez gardée prisonnière, est-ce qu'on vous a agressée sexuellement ? Combien de fois vous a-t-on agressée sexuellement ?	____ ____ fois agressée (00 si elle n'a jamais été agressée physiquement) 7. Ne sait pas 8. Refuse	
126.	Est-ce que vous étiez déjà enceinte au moment de la détention, et si oui, qu'est-ce qui est arrivé à cette grossesse ?	1. Pas enceinte 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. A accouché d'un enfant en bonne santé 6. Avortement 7. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
127.	Est-ce que vous êtes tombée enceinte pendant le temps où on vous a gardée prisonnière et si oui qu'est-ce qui est arrivé à cette grossesse ?	1. Pas enceinte 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. A accouché d'un enfant en bonne santé 6. Avortement 7. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
128.	Est-ce que vous avez essayé d'utiliser ou de faire quelque chose pour éviter une grossesse pendant votre temps de détention ? Si oui, qu'est-ce que vous avez utilisé ou qu'est-ce que vous avez fait ?	1. N'a rien utilisé 2. Herbes traditionnelles 3. Ceinture traditionnelle 4. Contraception moderne 5. Autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	

129.	Il arrive parfois que les femmes qui sont gardées prisonnières, même pendant peu de temps, nouent des relations avec ceux qui la tiennent captive. Avez-vous eu une telle relation et si oui cette relation existe-t-elle encore avec cette personne ?	1. N'a pas noué de relations 2. A noué une relation mais n'est plus avec cette personne 3. A noué une relation et se trouve encore avec cette personne 7. Ne sait pas 8. Refuse	
------	--	---	--

SECTION 8 : VIOLENCE PENDANT L'ENFANCE

À présent nous allons changer de thèmes et discuter de vos propres expériences au sein de votre propre famille. Et comme je vous l'ai déjà dit, tout ce que vous allez me dire restera purement confidentiel – Rien ne permettra de vous reconnaître ni vous ni aucun des membres de votre famille. Nous aimerions vous poser ces questions car nous essayons de mieux comprendre la vie des femmes, notamment ce qu'elles ont vécu au sein de la famille, et ainsi nous saurons mieux comment nous pouvons les aider.

Il est un fait que bien des gens, autant les hommes que les femmes, sont les témoins ou les victimes d'ailleurs de mauvais traitements et d'actes de violence dans leur foyer même. J'aimerais à présent vous poser quelques brèves questions sur l'époque où vous étiez enfant ou adolescente, c'est-à-dire avant l'âge de 18 ans.

130.	Rappelez-vous votre enfance ou adolescence, est-ce que vous avez vu un de vos parents ou gardiens qui a été frappé, giflé, battu à coup de poing ou coup de pied ou qui a subi toute autre violence physique de la part de son mari ou partenaire ?	1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse	
131.	Quand vous étiez enfant ou adolescente, est-ce que vos frères et sœurs ont été frappés à coup de poing, à coup de pied ou ont subi tout autre acte de violence physique de la part de vos parents ou gardiens ?	1. Non 2. Oui 3. NA (n'a pas de frères ou de sœurs) 7. Ne sait pas 8. Refuse	
132.	Quand vous étiez enfant ou adolescente, est-ce que vous avez été frappée à coup de poing, à coup de pied ou avez-vous subi tout autre acte de violence physique de la part de vos parents ou gardiens ?	1. Non 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse	
133.	Quand vous étiez enfant, est-ce qu'une autre personne plus âgée que vous, et je veux dire quelqu'un qui avait au moins 5 ans de plus que vous, vous a touchée d'une manière sexuelle ou vous a demandé de le toucher à ces endroits ou encore à essayer d'avoir des rapports sexuels avec vous ?	1. Non _____ → 2. Oui 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à la Section 9 : violence de la part du conjoint
134.	Est-ce que vous connaissiez cette personne qui essayait de profiter de vous sexuellement et si oui, de qui s'agissait-il ?	1. Ne la connaît pas 2. Père ou gardien 3. Mère ou gardienne 4. Autre frère et sœur 5. Autre membre de la famille (décrire) _____ 6. Voisin 7. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	

SECTION 9 : VIOLENCE PERPÉTRÉE PAR LE CONJOINT

Attitudes

J'aimerais vous poser quelques questions sur certains aspects de la vie conjugale et la relation avec votre conjoint ou partenaire. Elles sont très générales. J'aimerais savoir ce que vous pensez des relations dans un couple. Il n'y a pas de réponse fautive ou juste et dites-moi donc tout simplement ce qui vous traverse l'esprit.

135.	Dans cette communauté comme partout ailleurs, les gens ont différentes idées sur ce qui constitue une famille et sur la manière dont devraient se comporter les hommes et les femmes dans leur foyer. Je vais vous lire une liste de phrases et j'aimerais que vous me disiez si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec ce qui est dit. Rappelez-vous aussi qu'il n'existe pas de réponses justes ou fausses. Je ne vous demande pas non plus ce qui s'est passé entre vous et votre conjoint ou partenaire. Je souhaite plutôt connaître vos idées en général sur les relations. Par la suite, je vous poserai des questions plus spécifiques sur votre conjoint ou partenaire.				
a.	Une bonne épouse obéit à son mari même si elle n'est pas d'accord avec lui.	1.	D'accord		
		2.	Pas d'accord		
		7.	Ne sait pas		
		8.	Refuse		
b.	Les problèmes familiaux doivent uniquement être discutés en famille.	1.	D'accord		
		2.	Pas d'accord		
		7.	Ne sait pas		
		8.	Refuse		
c.	Il est important qu'un homme montre à sa femme que c'est lui le chef.	1.	D'accord		
		2.	Pas d'accord		
		7.	Ne sait pas		
		8.	Refuse		
d.	Une femme a le droit de choisir ses propres amies même si le mari désapprouve.	1.	D'accord		
		2.	Pas d'accord		
		7.	Ne sait pas		
		8.	Refuse		
e.	C'est le devoir d'une femme d'avoir des relations sexuelles avec son mari même si elle n'en a pas envie.	1.	D'accord		
		2.	Pas d'accord		
		7.	Ne sait pas		
		8.	Refuse		
f.	Si un mari maltraite sa femme, des personnes qui ne font pas partie de la famille doivent intervenir.	1.	D'accord		
		2.	Pas d'accord		
		7.	Ne sait pas		
		8.	Refuse		
g.	À votre avis, un mari est-il dans son droit de battre sa femme si celle-ci :	Oui	Non	Ne sait pas	Refuse
	1. Ne s'occupe pas bien des tâches ménagères et de la maison	1	2	7	8
	2. Si elle lui désobéit	1	2	7	8
	3. Si elle refuse d'avoir des relations sexuelles avec lui	1	2	7	8
	4. Elle lui demande s'il a des maîtresses	1	2	7	8
	5. S'il soupçonne qu'elle lui est infidèle	1	2	7	8
	6. S'il découvre qu'elle lui a été infidèle	1	2	7	8

		Oui	Non	Ne sait pas	Refuse								
	h. À votre avis, est-ce qu'une femme mariée peut refuser d'avoir des relations sexuelles avec son mari si :												
	1. Elle n'en a pas envie	1	2	7	8								
	2. S'il est ivre	1	2	7	8								
	3. Si elle est malade	1	2	7	8								
	4. S'il la maltraite	1	2	7	8								
136.	À votre avis, est-ce que la guerre a augmenté ou au contraire diminué les actes de violence entre mari et femme dans votre communauté ? Qu'avez-vous entendu ou vu à ce propos depuis que la guerre a éclaté ?	1. Diminué	2. Resté la même chose	3. Augmenté	7. Ne sait pas	8. Refuse							
137.	Si une femme a été maltraitée par son mari, quel est le meilleur recours qu'elle peut avoir ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Groupe de soutien pour les femmes	2. Le fait d'en parler avec des amies	3. Le fait d'en parler avec la famille	4. Assistance des agents des ONG	5. Conseils juridiques/justice traditionnelle	6. Conseils religieux	7. Conseils de santé mentale	8. Assistance médicale	9. Efforts faits pour oublier	10. Autre _____	77. Ne sait pas	88. Refuse

Si la répondante a un mari ou partenaire actuellement, **passer à Q 138**

Si la répondante n'a pas de mari ou de partenaire à l'heure actuelle, mais si elle avait un mari ou partenaire par le passé, **passer à Q 161**

Si la répondante n'a jamais été mariée, n'a jamais vécu avec quelqu'un et n'a jamais eu une relation sérieuse, **passer à Q 169**

Conjoint/partenaire actuel

À présent, j'aimerais vous poser quelques questions particulières sur votre relation avec votre conjoint/partenaire actuel. Quand nous utilisons le terme partenaire, nous nous rapportons à l'homme avec lequel vous avez une relation sérieuse – nous parlons de la même personne à propos de laquelle nous avons posé certaines questions quand nous avons commencé cet entretien.

Je sais bien que certaines de ces questions sont très personnelles et normalement les gens n'en parlent pas et gardent ces choses pour eux. Seulement pour nous ces réponses sont très importantes car elles nous aident à comprendre comment vivent les femmes dans ce pays.

138.	Si votre conjoint/partenaire actuel avait un problème au travail ou à la maison, à qui se confierait-il pour en parler ?	1. Répondante 2. Amis 3. Hommes de la famille 4. Femmes de la famille 5. Collègues de travail 6. N'en parlerait à personne 7. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse																															
139.	Bien des gens utilisent des drogues. Est-ce que vous pensez que votre conjoint/partenaire actuel a déjà bu de l'alcool, fumé du cannabis ou utilisé d'autres médicaments (comme des calmants sans ordonnance du médecin) ? Alcool Cannabis Calmant ou autre médicament non prescrit Autre _____	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Non</th> <th>Oui</th> <th>Peut-être</th> <th>Ne sait pas</th> <th>Refuse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alcool</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Cannabis</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Calmant ou autre médicament non prescrit</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Autre _____</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>		Non	Oui	Peut-être	Ne sait pas	Refuse	Alcool	1	2	3	7	8	Cannabis	1	2	3	7	8	Calmant ou autre médicament non prescrit	1	2	3	7	8	Autre _____	1	2	3	7	8	
	Non	Oui	Peut-être	Ne sait pas	Refuse																												
Alcool	1	2	3	7	8																												
Cannabis	1	2	3	7	8																												
Calmant ou autre médicament non prescrit	1	2	3	7	8																												
Autre _____	1	2	3	7	8																												
140.	Est-ce que vous avez déjà bu de l'alcool, fumé du cannabis ou utilisé d'autres médicaments (comme des calmants sans ordonnance du médecin) ? Alcool Cannabis Calmant ou autre médicament non prescrit Autre _____	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Non</th> <th>Oui</th> <th>Peut-être</th> <th>Ne sait pas</th> <th>Refuse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alcool</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Cannabis</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Calmant ou autre médicament non prescrit</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Autre _____</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>		Non	Oui	Peut-être	Ne sait pas	Refuse	Alcool	1	2	3	7	8	Cannabis	1	2	3	7	8	Calmant ou autre médicament non prescrit	1	2	3	7	8	Autre _____	1	2	3	7	8	
	Non	Oui	Peut-être	Ne sait pas	Refuse																												
Alcool	1	2	3	7	8																												
Cannabis	1	2	3	7	8																												
Calmant ou autre médicament non prescrit	1	2	3	7	8																												
Autre _____	1	2	3	7	8																												
141.	Le mois dernier, combien de fois avez-vous vu votre conjoint/partenaire ivre ?	___ ___ fois 77. Ne sait pas 88. Refuse																															
142.	Le mois dernier, combien de fois l'avez-vous vu sous l'effet de drogues comme le cannabis ?	___ ___ fois 77. Ne sait pas 88. Refuse																															

143.	Lorsque deux personnes sont mariées ou qu'elles vivent ensemble ou encore lorsqu'elles ont une relation sérieuse même sans vivre ensemble, il y a toujours des bons moments et des mauvais moments. Les disputes sont chose normale. Combien de fois par mois avez-vous eu une dispute avec votre conjoint ?	1. Jamais —————→ 2. Une ou deux fois 3. Toutes les semaines 4. Tous les jours 7. Ne sait pas 8. Refuse	Passer à Q 146
144.	Quelles sont les causes de ces disputes ? (encerclez tout ce qui est mentionné)	1. Argent 2. Enfant 3. Ne lui obéit pas 4. La jalousie 5. Il sort trop 6. Sexe 7. Alcool/drogues 8. La famille 9. Le travail de la répondante 10. L'éducation de la répondante 11. Tâches ménagères 12. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
145.	Depuis la fin de la guerre, ces disputes sont-elles devenues moins fréquentes, plus fréquentes ou c'est la même chose qu'avant ?	1. Plus fréquentes 2. La même chose 3. Moins fréquentes 66. Ne sait pas (n'avait pas de conjoint avant le conflit) 77. Ne sait pas 88. Refuse	
146.	Avez-vous parfois peur de votre conjoint ? (A-t-il une attitude violente ?)	1. Non 2. Oui 77. Ne sait pas 88. Refuse	
147.	Essayez de vous rappeler l'année avant que le conflit n'éclate [identifier année]. Étiez-vous avec votre conjoint cette année et si oui, combien de mois avez-vous effectivement vu et vécu avec votre conjoint ?	____ ____ (Nombre de mois avec conjoint) 77. Ne sait pas 88. Refuse	Si la répondante se trouvait avec son conjoint pendant toute l'année, mettez 12 ; Si la répondante se trouvait avec son conjoint moins d'un mois, mettez 01. si la répondante n'avait pas de relation à ce moment là, mettez 00 et passez à Q 149

J'aimerais à présent vous poser des questions sur la manière dont votre conjoint/partenaire vous traite. Bien des femmes traversent les situations dont je vais vous parler. Rappelez-vous : si quelqu'un vient nous interrompre, je changerais immédiatement de sujet et tout ce que vous me dites restera entre vous et moi. C'est strictement confidentiel. La période pour laquelle je pose ces questions se situe pendant l'année avant la guerre (identifier l'année).

148.	Pensez à votre conjoint/partenaire actuel, dans la mesure où vous pouvez vous en rappeler, combien de fois (TOTAL) pendant l'année entière avant la guerre, vous a-t-il :	Jamais	1-2 fois	3-5 fois	6 fois ou plus	Toutes les semaines	Tous les jours	NA	Ne sait pas	Refuse	
A.	Interdit de voir vos amies et votre famille	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
B.	Interdit de participer à des activités dans la communauté (activités éducatives, groupements féminins ou possibilités d'emploi)	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
C.	Refusé de recevoir des soins médicaux ou refusé de prendre des médicaments ou de recevoir une protection contre des maladies	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
D.	Refusé de vous donner de l'argent pour les dépenses du ménage alors qu'il avait de l'argent pour d'autres choses	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
E.	Insulté et lancé des injures	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
F.	Menacé de vous battre	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
G.	Menacé avec un couteau ou un fusil	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
H.	Tiré les cheveux	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
I.	Giflé ou tordu le bras	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
J.	Frappé d'un coup de poing ou frappé avec un objet	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
K.	Jeté par terre ou donné des coups de pied	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
L.	Etranglé/suffoqué	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
M.	Menacé de vous frapper ou vous a-t-il forcé à avoir des rapports sexuels avec lui contre votre volonté	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
N.	Forcé d'avoir des relations sexuelles avec ses amis ou d'autres personnes	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
O.	Autre chose ? _____	1	2	3	4	5	6	66	77	88	
149.	Pensez à présent aux douze derniers mois. En commençant par aujourd'hui et en remontant sur toute l'année dernière, combien de mois l'année passée avez-vous vu votre partenaire face-à-face ?	____ (Nombre de mois avec partenaire)					Si la répondante se trouvait avec le conjoint l'année entière, mettez 12. Si la répondante se trouvait avec le conjoint pendant moins d'un mois, mettez 01.				

150.	J'aimerais vous poser à présent les mêmes questions mais elles s'appliquent à la période couvrant l'année dernière. Ces douze derniers mois, combien de fois votre conjoint vous a-t-il :	Jamais	1-2 fois	3-5 fois	6 fois ou plus	Toutes les semaines	Tous les jours	NA	Ne sait pas	Refuse
	A. Interdit de voir vos amies et votre famille	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	B. Interdit de participer à des activités dans la communauté (activités éducatives, groupements féminins ou possibilités d'emploi)	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	C. Refusé de recevoir des soins médicaux ou refusé de prendre des médicaments ou de recevoir une protection contre des maladies	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	D. Refusé de vous donner de l'argent pour les dépenses du ménage alors qu'il avait de l'argent pour d'autres choses	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	E. Insulté et lancé des injures	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	F. Menacé de vous battre	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	G. Menacé avec un couteau ou un fusil	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	H. Tiré les cheveux	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	I. Giflé ou tordu le bras	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	J. Frappé d'un coup de poing ou frappé avec un objet	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	K. Jeté par terre ou donné des coups de pied	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	L. Étranglé/suffoqué	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	M. Menacé de vous frapper ou vous a-t-il forcé à avoir des rapports sexuels avec lui contre votre volonté	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	N. Forcé d'avoir des relations sexuelles avec ses amis ou d'autres personnes	1	2	3	4	5	6	66	77	88
	O. Autre chose ? _____	1	2	3	4	5	6	66	77	88

Si la répondante répond « Ne sait pas », « Jamais » ou « Refuse » à tous les éléments dans Q148 et à tous les éléments de Q150, **passer à Q 160.**

151.	Combien d'années après que vous vous êtes marié ou que vous avez commencé à vivre avec votre conjoint actuel, a-t-il commencé à voir ce type de comportement ?	Nombre d'années ____ ____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	Si moins d'une année mettre 00
152.	Qu'est-ce qui provoque ce type de comportement violent chez votre conjoint/partenaire ?	1. Quand il est ivre 2. Problème d'argent 3. Problèmes au travail 4. Problèmes avec la famille de la répondante 5. Problèmes avec la famille du conjoint 6. Quand il est au chômage 7. Quand les enfants se comportent mal 8. Quand il est jaloux 9. Quand le ménage n'est pas bien tenu 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
153.	Il arrive que les maris battent leur femme et ensuite veulent avoir des relations sexuelles avec elle. Réfléchissez à l'année avant la guerre , est-il arrivé que votre mari vous ait maltraitée physiquement et ensuite ait voulu avoir des rapports sexuels avec vous immédiatement après. Combien de fois est-ce que cela est arrivé ?	1. Jamais 2. Une ou deux fois 3. Trois à cinq fois 4. Six fois ou plus 5. Toutes les semaines 6. Tous les jours 66. NA (pas de conjoint l'année avant la guerre) 77. Ne sait pas 88. Refuse	
154.	Combien de fois votre conjoint/partenaire voulait-il avoir des rapports sexuels avec vous après vous avoir maltraitée physiquement ces 12 derniers mois ?	1. Jamais 2. Une ou deux fois 3. Trois à cinq fois 4. Six fois ou plus 5. Toutes les semaines 6. Tous les jours 77. Ne sait pas 88. Refuse	

<p>155.</p>	<p>Avez-vous tenté d'obtenir de l'aide face à ce comportement violent de votre conjoint/partenaire ?</p> <p>Si oui, vers qui vous êtes-vous tourné ? (encercler tout ce qui a été mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personne 2. Ami 3. Mère 4. Père 5. Sœur ou autre femme de la famille 6. Frère ou autre homme de la famille 7. Famille du conjoint/partenaire 8. Médecin/personnel soignant 9. Agent de santé traditionnel 10. Agent ONG 11. Police 12. Agent religieux 13. Conseiller santé mentale 14. Groupement féminin 15. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
<p>156.</p>	<p>Lesquels de ces gens auxquels vous avez eu recours vous ont le plus aidé ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personne 2. Ami 3. Mère 4. Père 5. Sœur ou autre femme de la famille 6. Frère ou autre homme de la famille 7. Famille du conjoint/partenaire 8. Médecin/personnel soignant 9. Agent de santé traditionnel 10. Agent ONG 11. Police 12. Agent religieux 13. Conseiller santé mentale 14. Groupement féminin 15. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	

157.	Qui ou quoi vous a le plus aidé jusqu'à présent à surmonter le comportement de votre conjoint/partenaire ? (encercler tout ce qui a été mentionné)	1. Groupe de soutien des femmes 2. Fait d'en parler avec des amies 3. Fait d'en parler avec la famille 4. Assistance des agents des ONG 5. Conseils juridiques/justice traditionnelle 6. Conseils religieux 7. Conseils de santé mentale 8. Assistance médicale 9. Essayer d'oublier l'acte de violence 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
158.	Y a-t-il d'autres formes d'assistance qui vous pourraient vous aider ? (encercler tout ce qui s'applique)	1. Groupe de soutien des femmes 2. Fait d'en parler avec des amies 3. Fait d'en parler avec la famille 4. Assistance des agents des ONG 5. Conseils juridiques/justice traditionnelle 6. Conseils religieux 7. Conseils de santé mentale 8. Assistance médicale 9. Essayer d'oublier l'acte de violence 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
159.	Avez-vous décidé de faire quelque chose la prochaine fois que votre mari vous maltraite ?	1. Oui, j'ai décidé de faire quelque chose 2. Non, je n'ai rien décidé 7. Ne sait pas 8. Refuse	
160.	Est-ce que vous savez si votre conjoint/partenaire a lui-même subi des sévices physiques alors qu'il était enfant ?	1. Oui 2. Non 7. Ne sait pas 8. Refuse	

161.	J'aimerais à présent que vous réfléchissiez à toutes les relations sérieuses (sexuelles) que vous avez eues avec des hommes pendant toute votre vie. Est-ce que vous vous êtes <u>déjà</u> retrouvée dans les situations que je vais vous mentionner à cause du comportement violent de votre conjoint/partenaire	Combien de fois au TOTAL cela vous est-il déjà arrivé ?	162. Combien de fois cela vous est-il arrivé ces 12 derniers mois ?
	A. Vous aviez des bleus et mal partout ? Si oui, combien de fois cela vous est-il arrivé ?	1. Jamais—Aller à B 2. ____ (total de fois)—Aller à Q 162 7. Ne sait pas—Aller à B 8. Refuse—Aller à B	____ ____ fois (00 si jamais) 66. NA (pas de conjoint/partenaire ces 12 derniers mois) 77. Ne sait pas 88. Refuse
	B. Vous aviez des blessures, une coupure, une dent cassée ou une fracture ? Si oui, combien de fois cela vous est-il arrivé ?	1. Jamais—Aller à C 2. ____ (total de fois)—Aller à Q 162 7. Ne sait pas—Aller à C 8. Refuse—Aller à C	____ ____ fois (00 si jamais) 66. NA (pas de conjoint/partenaire ces 12 derniers mois) 77. Ne sait pas 88. Refuse
	C. Vous êtes allée voir le médecin ou vous vous êtes rendue au centre de santé à cause de ce que votre conjoint vous a fait ?	1. Jamais—Aller à D 2. ____ ____ (total de fois)—Aller à Q 162 7. Ne sait pas—Aller à D 8. Refuse—Aller à D	____ ____ fois (00 si jamais) 66. NA (pas de conjoint/partenaire ces 12 derniers mois) 77. Ne sait pas 88. Refuse
	D. Avez-vous déjà passé la nuit dans un hôpital à cause de ce que votre conjoint/partenaire vous a fait ?	1. Jamais—Aller à E 2. ____ (total de fois)—Aller à Q 162 7. Ne sait pas—Aller à E 8. Refuse—Aller à E	____ ____ fois (00 si jamais) 66. NA (pas de conjoint/partenaire ces 12 derniers mois) 77. Ne sait pas 88. Refuse
	E. Vous êtes-vous déjà enfuie de chez vous même en pleine nuit à cause de ce que votre conjoint/partenaire vous a fait ?	1. Jamais—Aller à Q 163 2. ____ (total de fois)—Aller à Q 162 7. Ne sait pas—Aller à Q 163 8. Refuse—Aller à Q 163	____ ____ fois (00 si jamais) 66. NA (pas de conjoint/partenaire ces 12 derniers mois) 77. Ne sait pas 88. Refuse
163.	Si vous avez déjà reçu des soins médicaux pour vos blessures, avez-vous dit la véritable raison au médecin ?	1. N'a jamais reçu de soins médicaux 2. N'a jamais dit la vérité au médecin 3. A parfois dit la vérité au médecin 4. A toujours dit la vérité au médecin 77. Ne sait pas 88. Refuse	

164.	Dans toutes les relations sérieuses (sexuelles) que vous avez eues avec des hommes, est-ce que votre conjoint vous a déjà frappée ou donné des coup de pied ?	1. Non → 2. Oui 77. Ne sait pas 88. Refuse	Passer à Q 166
165.	Ces 12 derniers mois, avez-vous été battue par votre conjoint/partenaire ?	1. Jamais 2. 1-2 fois 3. 3-5 fois 4. 6 fois ou plus 66. NA (n'a pas de conjoint actuellement) 77. Ne sait pas 88. Refuse	
166.	Avez-vous déjà été enceinte ? Si oui, est-ce que votre conjoint/partenaire vous a battue alors que vous étiez enceinte ?	1. N'a jamais été enceinte → 2. Oui 3. Non → 77. Ne sait pas 8. Refuse	Aller à Q 169 Aller à Q 169
167.	À votre avis, y avait-il une raison particulière pour laquelle vous avez été battue alors que vous étiez enceinte ?	1. Non, aucune raison 2. Quand il est ivre 3. Problème d'argent 4. Problèmes au travail 5. Problèmes avec la famille de la répondante 6. Problèmes avec la famille du conjoint 7. Quand il est au chômage 8. Quand les enfants se comportent mal 9. Quand il est jaloux 10. Quand le ménage n'est pas bien tenu 11. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
168.	Qu'est-il arrivé à votre grossesse ?	1. Avortement 2. Fausse couche 3. Accouchement prématuré 4. Enfant mort-né 5. A accouché d'un enfant en bonne santé 6. Autre _____ 7. Ne sait pas 8. Refuse	

<p>169.</p>	<p>Depuis que vous avez 18 ans, est-ce quelqu'un dans votre famille ou dans la famille de votre conjoint/partenaire autre que votre conjoint/partenaire vous a déjà battue ou maltraitée physiquement ? Si oui, qui ? (encercler tout ce qui est mentionné)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personne 2. Mère 3. Père 4. Belle-mère 5. Beau-père 6. Autre femme dans la famille de la répondante 7. Autre homme dans la famille de la répondante 8. Autre femme dans la famille du conjoint 9. Autre homme dans la famille du conjoint 10. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse 	<p>Si la participante n'a pas de sœurs qui ont entre 18 et 49 ans, aller à la section 10 : santé mentale</p>
--------------------	--	--	---

Question sur les sœurs

<p>170.</p>	<p>Est-ce que vos sœurs qui ont entre 18 et 49 ans ont été battues ou maltraitées physiquement par leur conjoint/partenaire ? Si oui, combien de vos sœurs ?</p>	<p>___ ___ sœurs maltraitées physiquement</p> <ol style="list-style-type: none"> 66. NA (aucune sœur n'a de conjoint/partenaire) 77. Ne sait pas 88. Refuse 	
--------------------	--	--	--

SECTION 10 : SANTÉ MENTALE

Nous avons pratiquement terminé l'entretien. Je vous remercie de votre patience et de votre participation. Avant de terminer, j'aimerais vous poser quelques questions pour voir comment vous vous sentez actuellement.

171.	Pendant tout le temps depuis que le conflit a éclaté jusqu'à maintenant, quelle a été l'expérience la plus douloureuse ou la plus traumatisante pour vous ? Décrivez l'épreuve qui a été la plus difficile. _____ _____ _____ _____
-------------	--

Je vais vous lire à présent une liste de difficultés que rencontrent les gens qui ont traversé de dures épreuves. Chaque fois que je vous lis une des ces difficultés, est-ce que vous pouvez m'indiquer combien vous avez été éprouvée CES DERNIÈRES SEMAINES par les situations traumatisantes que vous avez vécues.

172.	Combien avez-vous été éprouvée par ces difficultés ? (lire chaque phrase et choisir les réponses – encercler la réponse)	Pas du tout	Rarement	Parfois	Souvent	Ne sait pas	Refuse
	A. Tout ce qui me rappelait cette expérience faisait venir à la surface des émotions douloureuses	1	2	3	4	7	8
	B. J'avais comme le sentiment que cela n'était jamais arrivé, que ce n'était pas réel	1	2	3	4	7	8
	C. J'essayais d'éviter tout ce qui pouvait me rappeler la situation traumatisante que j'avais vécue	1	2	3	4	7	8
	D. J'étais hantée par des images de ce qui m'était arrivé	1	2	3	4	7	8
	E. J'essayais d'éviter tout ce qui pouvait me rappeler la situation traumatisante que j'avais vécue	1	2	3	4	7	8
	F. J'étais comme anesthésiée par ce qui m'était arrivé. Je ne ressentais plus rien	1	2	3	4	7	8
	G. J'avais du mal à me concentrer	1	2	3	4	7	8
	H. J'étais constamment sur mes gardes	1	2	3	4	7	8

J'aimerais vous demander à présent si vous avez eu des problèmes de santé ces dernières semaines. J'aimerais que vous répondiez aux questions en choisissant la réponse qui correspond à ce que vous ressentez. Comme vous savez, j'aimerais connaître les problèmes actuels ou récents, pas ceux du passé.

173.	Récemment, est-ce que vous avez pu vous concentrer sur ce que vous faites ?	1. Mieux que d'habitude 2. Comme d'habitude 3. Moins bien que d'habitude 4. Nettement moins bien que d'habitude	
174.	Dernièrement, avez-vous des problèmes pour dormir car vous vous faites trop de souci ?	1. Pas du tout 2. Pas plus que d'habitude 3. Un peu plus que d'habitude 4. Nettement plus que d'habitude	

175.	Vous pensez que vous jouez un rôle important dans ce qui passe autour de vous ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus que d'habitude 2. Comme d'habitude 3. Moins bien que d'habitude 4. Nettement moins capable que d'habitude 	
176.	Vous pensez que vous être capable de prendre des décisions ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus que d'habitude 2. Comme d'habitude 3. Moins capable que d'habitude 4. Nettement moins capable que d'habitude 	
177.	Vous vous sentez continuellement sous stress ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas du tout 2. Pas plus que d'habitude 3. Légèrement plus que d'habitude 4. Nettement plus que d'habitude 	
178.	Vous avez l'impression que vous n'arrivez pas à surmonter vos difficultés ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas du tout 2. Pas plus que d'habitude 3. Légèrement plus que d'habitude 4. Nettement plus que d'habitude 	
179.	Vous sentez que vous pouvez profiter de la vie normale de tous les jours ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus que d'habitude 2. Comme d'habitude 3. Moins que d'habitude 4. Nettement moins que d'habitude 	
180.	Vous arrivez à faire face à vos problèmes ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nettement plus que d'habitude 2. Comme d'habitude 3. Moins que d'habitude 4. Nettement moins que d'habitude 	
181.	Vous vous sentez malheureuse et déprimée ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas du tout 2. Pas plus que d'habitude 3. Légèrement plus que d'habitude 4. Nettement plus que d'habitude 	
182.	Vous sentez que vous perdez confiance en vous-même ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas du tout 2. Pas plus que d'habitude 3. Légèrement plus que d'habitude 4. Nettement plus que d'habitude 	
183.	Vous sentez que vous êtes une personne sans valeur ? inutile ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas du tout 2. Pas plus que d'habitude 3. Légèrement plus que d'habitude 4. Nettement plus que d'habitude 	
184.	En fait, vous vous sentez pas trop mal dans votre peau vu tout ce qui s'est passé ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus que d'habitude 2. Comme d'habitude 3. Moins que d'habitude 4. Nettement moins que d'habitude 	

185.	Ces dernières semaines, est-ce que vous vous êtes sentie tellement malheureuse que l'idée vous a traversé de vous suicider ou vous auriez souhaité être morte ?	1. Tous les jours 2. Chaque semaine 3. Jamais 7. Ne sait pas 8. Refuse	
186.	Ces dernières semaines, avez-vous tenté de vous suicider ou de faire quelque chose qui provoquerait votre mort ?	— — (nombre de fois le mois dernier—00 si jamais) 77. Ne sait pas 88. Refuse	
187.	Qu'est-ce qui pourrait vous aider si vous êtes bouleversée ? (encercler tout ce qui est mentionné)	1. Groupe de soutien des femmes 2. En parler avec des amies 3. En parler avec la famille 4. Assistance de la part des agents des ONG 5. Conseils religieux 6. Conseils de santé mentale 7. Assistance médicale 8. Projets de mobilisation de revenus 9. Formation professionnelle 10. Éducation 11. Assistance humanitaire/nourriture/abri 12. Travail dans les champs 13. Emploi rémunéré 14. Autre _____ 77. Ne sait pas 88. Refuse	
188.	Je vous ai posé bien des questions difficiles. Est-ce cela vous a soulagé ou non ? Comment vous sentez-vous ?	1. Bien/mieux 2. Mal/pire 3. Même chose/aucune différence 7. Ne sait pas 8. Refuse	

Nous avons presque terminé. Une dernière chose s'il vous plaît :

CARTE AVEC UN VISAGE

J'aimerais vous donner à présent une carte. Sur cette carte, il y a deux images. Aucune information n'est marquée sur la carte. La première image, c'est celle d'un visage triste et la seconde est celle d'un visage heureux.

Peu importe ce que vous m'avez dit, mettez une marque à côté du visage triste si quelqu'un en dehors de votre famille vous a obligée à faire quelque chose sexuellement contre votre volonté.

Mettez une marque à côté du visage heureux si cela ne vous est jamais arrivé. Quand vous avez marqué la carte, pliez-la et mettez la dans le sac avec les réponses de beaucoup d'autres femmes. Ainsi vous êtes certaine que je ne connais pas votre réponse.

DONNEZ À LA RÉPONDANTE UNE CARTE ET UN CRAYON/BIC. NE REGARDEZ PAS SA RÉPONSE – UNE FOIS LA CARTE PLIÉE, DEMANDEZ À LA RÉPONDANTE DE LA METTRE DANS UN SAC QUI CONTIENT ÉGALEMENT D'AUTRES CARTES AVEC LA MARQUE. NE PAS NOTER SUR LA CARTE LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU QUESTIONNAIRE.

COMMENTAIRE

Nous avons terminé l'entretien. Est-ce que vous avez des commentaires ou aimeriez-vous rajouter quelque chose à propos des thèmes dont nous avons parlé aujourd'hui ?

PREMIÈRE CONCLUSION—si la répondante a fait part de problèmes de violence.

Je souhaite vous remercier vivement pour nous avoir aidés. Je vous suis reconnaissante du temps que vous m'avez accordé. Je sais que ces questions étaient difficiles mais c'est uniquement en écoutant le récit des femmes elles-mêmes que nous arriverons à comprendre réellement les épreuves qu'elles ont traversées.

En vous écoutant, je me suis rendue compte que vous avez traversé de dures épreuves. Mais je vois également que vous êtes quelqu'un de fort et que vous avez surmonté ces tragiques circonstances. Vous avez tout fait pour vous en sortir et aller de l'avant.

Voici une liste d'organisations qui fournissent des services de soutien, des conseils juridiques et une prise en charge psychosociale pour les femmes de la région. N'hésitez pas à les consulter si vous souhaitez parler de votre expérience. Leurs services sont gratuits et tout ce que vous leur direz restera strictement confidentiel. Vous pouvez vous y rendre n'importe quand, maintenant ou plus tard.

Les questions que nous avons posées sont de nature très délicate alors n'en parlez à personne dans votre famille ou dans votre communauté. Si vous ne dévoilez rien, vous nous aiderez à maintenir confidentielle cette recherche et ainsi nous n'exposerons aucune des femmes qui participe à un risque.

DEUXIÈME CONCLUSION—si la répondante n'a pas indiqué d'actes de violence.

Je souhaite vous remercier vivement pour nous avoir aidés. Je vous suis reconnaissante du temps que vous m'avez accordé. Je sais que ces questions étaient difficiles mais c'est uniquement en écoutant le récit des femmes elles-mêmes que nous arriverons à comprendre réellement les épreuves qu'elles ont traversées.

Si vous connaissez des femmes qui ont besoin d'aide, voici une liste d'organisations qui fournissent des services de soutien, des conseils juridiques et une prise en charge psychosociale pour les femmes de la région. Vous pouvez les consulter si vous-même ou vos amies ont besoin d'aide. Leurs services sont gratuits et tout ce que vous leur direz restera strictement confidentiel.

Les questions que nous avons posées sont de nature très délicate alors n'en parlez à personne dans votre famille ou dans votre communauté. Si vous ne dévoilez rien, vous nous aiderez à maintenir confidentielle cette recherche et ainsi nous n'exposerons aucune des femmes qui participe à un risque.

Introduction

Ce manuel identifie quelles sont les parties importantes d'une formation destinée aux enquêtrices chargées de faire les entretiens. Le manuel comprend deux grandes sections. La première passe en revue les concepts fondamentaux de la recherche et les responsabilités de l'enquêtrice. La seconde section examine et met au clair les divers éléments des questions.

Un manuel est un outil de référence auquel se rapporte l'enquêtrice, où elle note ses commentaires concernant des informations plus particulières données pendant la formation. C'est également une référence qu'elle pourra consulter quand elle fait les entretiens sur le terrain. Le manuel met en avant certains aspects primordiaux, par exemple le caractère éthique de toute recherche, la question de la sécurité et de la protection des répondantes et les aptitudes personnelles des enquêtrices (savent-elles écouter, sont-elles à l'aise pour mener les entretiens). Le manuel explique également, dans la section examinant les questions, pourquoi telle conception ou tel plan a été choisi pour l'instrument d'enquête dans la section. Il est important que chaque enquêtrice comprenne la raison d'être ainsi que le langage de chaque question avant de s'embarquer dans la recherche. On passera tout le temps nécessaire pendant la formation pour s'exercer à administrer le questionnaire.

Ce manuel n'est pas dans sa forme définitive et il sera modifié, augmenté et ajusté lors de chaque recherche. Il ne traite pas non plus d'un aspect pourtant très important de la formation des enquêtrices, à savoir l'examen des attitudes et des opinions de l'enquêtrice en ce qui concerne la VSS. Il n'en reste pas moins qu'il donne une bonne idée du type de préparations et d'organisation de l'enquête auprès de la population dans le cadre d'une recherche sur la prévalence de la VSS.

SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DE LA RECHERCHE

A. Terminologie de base pour la recherche

La recherche quantitative permet de rassembler et d'analyser des informations. Un questionnaire est utilisé pour réunir des données auprès d'un échantillon choisi pour être représentatif de la population prise dans son entier.

La recherche qualitative repose sur des entretiens et des observations faites pour décrire les situations. Généralement aucune analyse statistique n'a besoin d'être faite. Les **focus groups** sont un exemple de recherche qualitative : il s'agit d'un groupe de personnes qui sont réunies pour discuter d'une question ou d'un problème spécifique.

Le groupe qui intéresse la recherche est appelée la **population**. Souvent le groupe de personnes qui doit être étudié est trop grand pour qu'on puisse examiner chacun et par conséquent, on retient un **échantillon** de personnes pour l'étude qui donnera l'information pour la population entière.

L'échantillonnage aléatoire signifie que chaque personne au sein de la population a la même chance d'être choisie dans l'échantillon. Cela permet de s'assurer que l'échantillon est représentatif de la population entière.

Exemple : Ce village de 100 personnes intéresse l'étude mais on n'a pas le temps de parler à chaque habitant de ce village. Une liste est dressée de tous ceux qui habitent dans le village, allant de 1 à 100. Un échantillon de 30 personnes suffira pour obtenir l'information dont on a besoin. L'ordinateur peut choisir au hasard 30 numéros entre 1 et 100. Ensuite, on choisit les gens sur la liste auxquels ces nombres sont assignés. Ainsi, on aura l'échantillon nécessaire et seules les personnes qui en font partie pourront participer à la recherche si tant est qu'elles le souhaitent.

Il n'est pas toujours facile de déterminer la taille d'un échantillon. En effet, s'il est trop petit, il sera impossible d'arriver à des conclusions valides et s'il est trop grand, l'enquête prendra trop longtemps et reviendra trop chère. Généralement, c'est le type d'analyse qui guide le choix de la taille de l'échantillon. Plus d'informations on souhaite, plus sera grande la taille de l'échantillon.

La fiabilité est question de constance d'un questionnaire. Celui-ci sera jugé fiable s'il dégage à maintes reprises les mêmes résultats.

Par validité on veut dire que le questionnaire mesure bien ce qu'il est supposé mesurer. Est-ce que d'autres tests analogues dégagent les mêmes résultats ?

Une recherche concrète axée sur l'action (ou recherche-action) a bien sûr un sens plus pratique que théorique, le but étant de rassembler des informations pour les appliquer à la situation locale.

B. Logistique générale

But de l'étude :

Cette enquête cherche à mieux connaître et à mieux comprendre les conséquences et l'ampleur de la violence contre les femmes. Des entretiens sont organisés avec des femmes qui ont [entre ___ ans à ___ ans]. Si nous réalisons cette enquête, c'est pour augmenter l'assistance et les ressources consacrées aux programmes féminins, pour sensibiliser au problème de la violence et améliorer la vie des femmes victimes de cette violence.

Toute l'information obtenue et dégagee par cette recherche restera strictement confidentielle.

Equipes d'enquêtrices :

Après une dizaine de jours de formation, des équipes d'enquêtrices seront mises sur pied et envoyées sur le terrain de lundi à vendredi pour [jours/semaines] au minimum. Chaque équipe travaillera sous la supervision d'un coordinateur de la recherche. Chaque enquêtrice de l'équipe présentera les questionnaires aux fins d'examen à son superviseur, à la fin de chaque entretien. Un trouveur ou localisateur des femmes dans la communauté pour leur demander si elles veulent participer à la recherche.

Recruteuses :

On choisira dans chaque village une personne chargée de « localiser » les participantes. Cette recruteuse recevra une formation de cinq jours au minimum dont les deux premiers jours porteront sur les concepts de base de la recherche et l'examen du plan de recherche. Le troisième jour, les recruteuses travailleront séparément avec un superviseur pour revoir leurs responsabilités puis les deux derniers jours seront l'occasion pour elles de s'exercer sur le terrain. Pendant l'enquête ces recruteuses se rendront dans les maisons retenues dans chaque village et inviteront les femmes à participer à l'enquête. Elles expliqueront les composantes de l'enquête aux éventuelles participantes. Si la femme accepte de participer, elle sera accompagnée et transportée à l'endroit où se déroulera l'entretien et où l'attendront les enquêtrices.

Chauffeurs :

Les chauffeurs transporteront chaque jour les équipes des enquêtrices sur le terrain. Le départ est prévu à [heure/minute]. Une fois qu'ils auront déposé les enquêtrices sur les lieux où se dérouleront les entretiens, chaque chauffeur transportera les personnes chargées de localiser et recruter les participantes pour qu'ils puissent inviter les femmes à participer aux enquêtes. Les chauffeurs auront des téléphones portables ou des walkie-talkie. À la fin de la journée, les chauffeurs devront ramener les enquêtrices à [endroit central]. Le départ des villages pour aller à [endroit central] se fera à [heures/minutes] au plus tard.

Superviseurs :

Un superviseur est affecté chaque jour à un endroit où sont réalisés les entretiens. Chaque superviseur sera responsable d'encadrer l'équipe des enquêtrices. Elle devra également vérifier que les informations sont rassemblées correctement, que toutes les précautions sont prises pour garantir la sécurité des participantes et elle veillera au bon déroulement en général de l'enquête. Les superviseurs collaboreront avec les recruteuses pour choisir les participantes de l'enquête.

C. Questions de sécurité

Les questions de sécurité des enquêtrices, recruteurs, chauffeurs et participantes de l'enquête sont de toute première importance. Les questions de sécurité passent avant les règles ou obligations de la recherche. À cet effet, les chauffeurs et les superviseurs auront des téléphones portables ou des walkie-talkie. Chacun d'entre eux devra vérifier que son téléphone marche bien et qu'il a des cartes avec suffisamment de minutes chaque jour.

Cette enquête pose des questions délicates qui rappellent aux femmes des expériences très douloureuses. Elles peuvent bouleverser aussi bien celle qui répond que celle qui pose les questions. Le manuel donne des conseils sur ce qu'il faut faire en pareil cas. Le manuel indique également ce qu'il faut faire en cas d'urgence, les personnes que l'on peut appeler si la participante ou l'enquêtrice a besoin d'assistance.

Il ne revient pas aux personnes chargées de cette recherche d'apporter un traitement de santé mentale aux participantes. Mais il faut toujours qu'elles aient sur elles une liste des personnes et services que peuvent consulter la participante et sa famille.

Nous avons demandé à des personnes de la communauté susceptibles d'aider si elles étaient d'accord pour que leur nom figure sur la liste. Cette liste sera remise à la participante au moment de l'entretien et elle sera remise aux enquêtrices lors de la formation. Il faut faire attention à ne pas donner à la participante un papier avec le nom de ces personnes car il pourrait être découvert ensuite par le conjoint ou autre membre de la famille. Si la participante ne veut pas emporter quelque chose par écrit mais qu'elle a besoin de recevoir une assistance, l'enquêtrice devra l'aider à trouver une stratégie pour obtenir en toute sécurité des services après l'entretien.

D. Recours en cas d'urgence

Nous avons développé des mécanismes pour aider le personnel à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence – On espère qu'aucune de ces urgences ne se présentera mais il vaut mieux être prêt au cas où un problème se présente. Il est important de faire preuve de bon sens en cas de danger : s'éloigner immédiatement et chercher de l'aide.

EXEMPLES DE SITUATIONS D'URGENCE POSSIBLES :

- 1) **Urgence médicale.** Une participante souffre d'une attaque cardiaque et a besoin de traitement médical. Il faudra l'hospitaliser de suite. Parfois, l'intervention de la police s'avère nécessaire.
- 2) **Une participante revit la scène.** La personne a souffert d'un terrible choc – surtout si elle a été la victime d'un viol – et en racontant, elle revit ce qui lui est arrivée. Elle n'entend plus rien, elle ne réagit plus car elle voit et entend uniquement ce qui lui est arrivé.
- 3) **Tout semble indiquer qu'elle a l'intention de mettre fin à ses jours.** Elle vous indique qu'elle a essayé de se suicider ces six derniers mois ou encore qu'elle le fera sous peu. Elle parle de ce qu'elle a l'intention de faire et décrit comment elle se suicidera.
- 4) **Une participante indique qu'elle a menacé de tuer quelqu'un.** Elle exprime l'intention bien claire de tuer une personne bien particulière (conjoint ou voisin). Une personne animée de telles intentions risque de devenir violente pendant l'entretien.
- 5) **Quelqu'un dans le ménage (conjoint par exemple) devient violent avec la recruteuse ou le chauffeur.** Une telle situation peut se présenter si cette personne à la maison est au courant de la raison de l'entretien et se sent menacé par ce que pourrait dévoiler la participante lors de l'entretien.
- 6) **L'enquêtrice soupçonne que l'on abuse actuellement des enfants.** L'information collectée suggère que l'on abuse d'un enfant ou qu'un enfant est maltraité par la participante ou quelqu'un que connaît la participante.

EN CAS DE SITUATION D'URGENCE :

- 1) Si on se trouve dans une situation d'urgence, partir immédiatement. Aller voir immédiatement le superviseur pour signaler ce qui se passe.
- 2) Pour la recruteuse ou le chauffeur – dans le cas où il est impossible de signaler ce qui se passe par téléphone – rentrer immédiatement. S'il s'agit d'une urgence immédiate sans danger aucun pour le chauffeur ou la recruteuse, transporter la participante à l'hôpital et ensuite aviser de suite le superviseur. Si la participante court un risque de la part d'un membre de la famille et si elle souhaite partir de chez elle, l'aider à quitter sa maison et revenir avec elle à l'endroit où attend le superviseur.

E. Code éthique de la recherche

DROITS DES PARTICIPANTES DE LA RECHERCHE :

Certes, pour toute recherche, on souhaite que la majorité des personnes retenues puissent effectivement participer mais il existe pourtant un certain nombre de directives éthiques pour protéger les droits des participantes. Tous les travaux de la recherche doivent suivre ces directives éthiques. Les règles ci-après doivent être adoptées par toutes les enquêtrices et toutes les recruteuses pour protéger les droits des participantes et les protéger :

- 1) Les gens ont le droit de refuser de participer à l'entretien.
- 2) Les gens ont le droit de se retirer de l'enquête à n'importe quel moment.
- 3) Les participantes doivent être mises au courant du but général de l'étude. Chaque participante doit recevoir l'information qui explique le but de l'étude.
- 4) Les participantes doivent être mises au courant du type de questions qu'on leur posera si elles acceptent de participer à cette étude. Des questions seront effectivement posées sur le type de violence subie par la participante ainsi que d'autres questions d'information démographique, de santé etc.
- 5) Les participantes doivent être mises au courant des éventuels risques que comporte leur participation à l'étude. S'agissant du malaise qu'on peut éprouver en racontant des souvenirs aussi douloureux ou encore d'aspects plus matériels, comme le déplacement que cela suppose et le fait de perdre une heure ou deux pour répondre aux questions.

- 6) Les participantes doivent être mises au courant des avantages possibles qui résultent de leur participation à l'étude. L'information qui sera réunie grâce à cette recherche sera utilisée pour sensibiliser davantage les gens aux graves répercussions de la violence sur la vie des femmes. Par contre, ces dernières ne toucheront pas d'argent ni autre compensation à part l'assistance et l'orientation vers des services de santé si elles le souhaitent.
- 7) Les participantes doivent être informées du caractère confidentiel de la recherche. Toute l'information qui sera partagée par les participantes sera gardée confidentielle. Les participantes resteront anonymes : des codes seront marqués sur les questionnaires à la place de noms. Les superviseurs doivent prendre les précautions nécessaires et mettre sous clé le matériel.
- 8) Les participantes recevront les noms des personnes qu'elles peuvent contacter si elles ont des questions à propos de l'étude.
- 9) Les participantes sont tenues de remplir le FORMULAIRE DU CONSENTEMENT donné en toute connaissance de cause montrant qu'on les a mises au courant de leurs droits en tant que participante. Elles peuvent remplir le formulaire en donnant leur consentement verbal ou en mettant un « X » sur le formulaire.

F. Responsabilités de l'enquêtrice

Faire un entretien, ce n'est pas la même chose que de parler aux gens. Ici il s'agit d'une recherche très structurée. Certaines règles devront être observées avant de faire une recherche car ce n'est qu'ainsi que les enquêtrices sauront si les informations réunies sont exactes.

1. Terminer toutes les séances de formation et s'exercer à faire les entretiens.

2. Convenir de toutes les règles de confidentialité et signer le contrat de confidentialité.

La confidentialité est un élément absolument capital du rassemblement d'informations. En effet, si les gens pensent que ce qu'ils racontent risque d'être partagé par la suite avec quelqu'un d'autre, il y a de bonnes chances qu'ils ne vont pas dire la vérité. Par ailleurs, il existe de rares cas où il vaut mieux rompre cette promesse de confidentialité, par exemple quand une participante vous indique qu'elle a l'intention de mettre fin à ses jours. Dans de tels cas, il faut consulter immédiatement le superviseur.

3. Faire tous les efforts possibles pour protéger les participantes.

- a) Dans toutes les études, il est important de réaliser l'entretien en privé, uniquement avec la participante. Si quelqu'un d'autre est présent pendant qu'on fait l'entretien, il vaut mieux en parler au superviseur pour qu'il aide à trouver un endroit en privé.
- b) Établir un bon contact avec la participante. C'est ce type de relation qui permet de créer un climat de confiance où il devient plus facile de partager des informations personnelles. Pour cela il faut être amical et avoir une attitude décontractée. Il vaut mieux ne pas commencer à poser les questions tant que la participante n'est pas à l'aise avec l'enquêtrice et l'endroit dans lequel elle se trouve.
- c) **NE PAS MARQUER** une information confidentielle concernant la participante sur le questionnaire (nom de la personne ou adresse de l'endroit où elle vit).
- d) Ne pas forcer la participante à répondre à des questions qui la mettent mal à l'aise.
- e) Faire attention au ton de sa voix. Ne pas donner l'impression d'avoir une attitude critique ou encore d'être surpris ou pire de montrer qu'on approuve ou désapprouve les réponses qui sont données.
- f) Signaler immédiatement au superviseur tout problème qui a été rencontré pendant l'entretien.
- g) Suivre les conseils donnés au cas où la participante est bouleversée pendant l'entretien.

4. Suivre les méthodes recommandées pour que tous les entretiens soient réalisés de la même manière, avec chaque participante.

- a) Obtenir le matériel de l'entretien à l'avance et le revoir pour voir s'il est complet.
- b) Ne jamais faire des photocopies des questionnaires et ne jamais changer les numéros des questionnaires.
- c) Suivre les procédures établies et cocher chaque activité lorsqu'elle est terminée.
- d) Poser les questions de manière bien claire et noter les réponses lorsque la participante est d'accord.

- e) Lorsque les questions demandent des réponses par écrit, noter les réponses de manière bien lisible.
- f) Si la participante répond « ne sait pas » ou refuse de répondre à une question, on essaiera dans la mesure du possible de sonder ou d'approfondir en lui demandant si elle peut faire un effort pour se souvenir.
- g) Si on n'arrive toujours pas à obtenir une réponse, la case « Ne sait pas » ou « REF » sera encerclée.
- h) Si on n'est pas certain du type de cas qu'il faudrait cocher en fonction de la réponse de la participante, il vaut mieux s'excuser et demander de l'aide auprès du superviseur.

5. Suivre les méthodes recommandées pour corriger l'information pendant l'entretien et une fois l'entretien terminé.

- a) Si on encercle la mauvaise réponse ou si on fait une erreur en marquant la réponse pendant l'entretien, on efface l'erreur et on encercle la réponse correcte et on marque la réponse correcte.
- b) Porter les modifications à la fin de l'entretien pendant que la participante est encore présente.
- c) Dans le cas d'informations manquantes, remplir le questionnaire avec l'aide de la participante.
- d) Inviter la participante à prendre une tasse de café ou à manger des biscuits pendant que l'on présente le questionnaire au superviseur.
- e) Revoir le questionnaire avec le superviseur.
- f) Si des informations sont encore manquantes, revenir vers la participante et lui demander de bien vouloir retourner dans l'endroit où les questions peuvent être posées en toute confidentialité et lui poser les questions manquantes.
- g) Noter les réponses aux questions manquantes et/ou demander que soient mis au clair les aspects ambigus.
Ne jamais deviner la réponse à une question.
- h) Une réponse doit être marquée ou cochée pour toutes les questions qui auront été posées à la participante.
- i) Toutes les réponses doivent être marquées de manière lisible.
- j) Toutes les marques inutiles sont effacées dans les espaces désignés pour les catégories de réponse.
- k) Transcrire les pages difficiles à lire sur les questionnaires en blanc.

G. Aptitudes de l'enquêtrice

L'**enquêtrice** prend le rôle d'une personne qui va poser des questions importantes quand elle commence l'entretien. Il ou elle montre à la participante que cet entretien est important. Il ou elle se présente comme une personne à laquelle on peut faire confiance, qui sait garder un secret et qui se garde bien de porter un jugement sur ce qu'on lui dit.

1) Au moment de rencontrer la participante :

L'enquêtrice se présente et indique pour quelle organisation il/elle travaille. Elle informe la participante du type d'information qu'elle demandera et lui demande si elle consent à participer.

2) Pendant l'entretien :

Parfois, l'enquêtrice est mal à l'aise. Peut-être qu'on a du mal à comprendre ce qui se passe avec la participante ou alors on remet en doute ce qu'on est en train de faire, surtout si on se sent en danger. Il vaut mieux prendre du recul dans un tel cas et décider de la bonne marche à suivre : arrêter, faire une pause ou encore demander l'aide du superviseur. Un bon conseil : se laisser guider par son intuition et ne pas continuer de manière automatique.

Être vigilant et faire bien attention aux réponses de la participante et lui offrir de faire des pauses si nécessaire. Si une participante a l'air visiblement bouleversée, lui demander si elle veut qu'on s'arrête pendant un temps ou l'inviter à boire quelque chose. **IMPORTANT : ne jamais laisser seule la personne si elle a l'air bouleversée.**

3) À la fin de l'entretien :

Remercier la répondante et indiquer une fois de plus que l'information qu'elle a partagée sera gardée dans la plus **stricte confidentialité**. Lui indiquer que cette information sera confinée dans un rapport et sera utilisée pour aider à résoudre les problèmes de sécurité et de violence à l'égard des femmes et pour mettre sur pied un programme de prévention afin que cette communauté devienne un endroit moins dangereux.

4) Conseils d'ordre général sur le comportement au moment de l'entretien :

Dans ce type d'enquête, il est bien tentant de dire ou faire quelque chose pour reconforter ces femmes victimes de violence. Mais il faut se rappeler que vous n'êtes pas un spécialiste de santé mentale et que votre objectif, c'est de remplir le questionnaire de l'enquête. Dans cette étude, votre rôle ne consiste pas à donner des conseils car vous n'êtes ni médecin, ni psychiatre ni membre proche de la famille. Bien sûr, l'enquêtrice doit être amicale, polie et empathique mais elle doit aussi garder la distance professionnelle. Voici d'ailleurs quelques conseils à cet effet :

a) NE PAS DEVENIR TROP FAMILIER

L'entretien ne doit pas devenir le lieu ou encore le prétexte de faire une nouvelle connaissance et de nouer des amitiés. S'il est poli de s'entretenir quelques instants avec la participante avant de commencer et après avoir posé toutes les questions, les choses doivent pourtant s'arrêter là. Éviter les longues conversations avant, pendant et après l'entretien.

b) MAINTENIR UNE ATTITUDE NEUTRE

Il ne faut jamais montrer qu'on est choqué ou encore qu'on désapprouve ce que dit la participante. Parfois, les participantes vont signaler un comportement qui semble bien dérangeant. Il est important de ne pas montrer sa réaction car on risque la mettre mal à l'aise et elle évitera peut-être de répondre ainsi. Elle ne sera plus aussi franche et honnête à répondre. Une enquêtrice doit avoir une attitude conciliante et neutre. Si certaines questions le mettent mal à l'aise, il devra s'exercer à l'avance à les poser jusqu'à ce qu'il se sente mieux à l'aise. En effet, si l'enquêtrice est décontractée, la répondante aura tendance à l'être, elle aussi.

c) FAIRE PREUVE DE SYMPATHIE À L'ÉGARD DE LA RÉPONDANTE

Si la participante parle de quelque chose de triste, il ne faut pas non plus l'ignorer : on fera preuve de sympathie à son égard et on la laissera parler un peu de tout cela avant de continuer. Mais si cela prend l'allure d'une longue discussion, il vaudrait mieux lui dire qu'on en parlera après l'entretien. Si une participante est particulièrement bouleversée pendant l'entretien, il vaut mieux faire une pause avant même d'ailleurs que la participante ne le demande. Sans l'offenser, il est préférable d'éviter toute discussion personnelle à propos de soi-même. Probablement faudra-t-il répondre à quelques questions pour ne pas être impoli mais restons aussi neutre que possible et changeons de thème dès que c'est possible.

d) TRAITER LA PARTICIPANTE AVEC RESPECT

On cherche toujours à répondre dans la mesure du possible à toutes les questions et de manière aussi complète que possible. Si les participantes se montrent hostiles ou sur la défensive, on restera neutre dans la mesure du possible et on demandera l'aide du superviseur le cas échéant.

e) ÉVITER DE DONNER DES AVIS CLINIQUES

Les participantes risquent de poser des questions et de demander l'opinion de l'enquêtrice puisque l'étude pose des questions sur la santé mentale et physique. Dans aucun cas, l'enquêtrice ne doit-elle donner son avis quant au bien-être physique ou mental de la participante. Elle lui expliquera si c'est nécessaire qu'elle n'est pas un agent de santé qualifié et qu'elle n'est pas en droit ni qualifiée d'ailleurs pour donner son avis. Si la participante semble bien préoccupée, on lui proposera d'en parler avec quelqu'un d'autre et on lui remettra à cet effet une liste de personnes qu'elle peut consulter.

f) RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DES PARTICIPANTES

Les participantes risquent de se faire du souci si elles répondent « oui » à un certain nombre de questions sur les symptômes. Elles peuvent se demander « qu'est-ce qui ne va pas avec moi ? ». En général il vaut mieux ne pas s'engager dans ce type de réponse car de fait cela pourrait effectivement être le signe d'une maladie et il ne faudrait pas non plus la rassurer alors qu'en fait, elle doit aller se faire soigner. Suffira donc de dire que la réponse OUI ne signifie pas forcément qu'on est malade car bien des gens répondent par l'affirmative à ces questions. Si la participante semble trop préoccupée, on lui suggèrera d'en parler avec un médecin.

AUTRES CONSEILS UTILES

- Parler lentement en articulant bien.
- Répéter les instructions et ou les questions si c'est nécessaire.
- Utiliser les conseils et directives donnés dans ce manuel si la participante a encore besoin qu'on explique alors qu'on a déjà répété.
- Si la participante insiste pour qu'on lui donne des exemples de réponses (car bien des fois, elle voudra le type de réponse qui plairait le mieux à l'enquêtrice – évitant ainsi d'avoir honte ou encore de donner une fausse réponse) il faut pourtant insister et lui dire « J'ai besoin de VOTRE réponse » ou encore « Tout ce que je peux faire, c'est de vous lire la question » et « Tout ce que vous allez me dire, peu importe, représentera toujours la bonne réponse ».
- Toutes les réponses des participantes sont correctes.
- Faire des pauses : il est bon de s'arrêter de temps à autre.
- On peut s'arrêter même en plein milieu d'une page.
- Faire savoir à la participante qu'il est tout à fait normal de pleurer.
- Il est bon de l'encourager de temps à autre, lui indiquant qu'elle se débrouille très bien.

DES CHOSES QU'IL NE FAUT JAMAIS FAIRE

- Bailler pendant l'entretien.
- Refuser de faire une pause alors que la participante le demande.
- Utiliser un langage qui porte un jugement « Alors c'était vraiment un MAUVAIS moment » ou « Et bien voilà enfin une BONNE réponse ».
- Poser des questions qui ne figurent pas dans l'étude.
- Dire à la patiente de ne pas pleurer. Lui dire qu'il est impensable qu'elle ait de telles émotions.
- Se moquer ou être sarcastique.
- Sembler irritée.
- Avoir l'air ennuyée ou essayer d'en finir au plus vite.

H. Gestion du stress pour les enquêtrices

Il est parfois bien stressant de parler ainsi continuellement des problèmes que connaissent d'autres gens. À la fin de la journée, il est bon de se garder du temps pour décharger son propre « trop plein émotionnel ». Si on n'arrive pas à le faire au cours d'une discussion avec d'autres enquêtrices, il faudrait en parler avec le superviseur. Personne ne s'attend à ce que l'enquêtrice œuvre ainsi en solitaire sans aide !

Voici quelques conseils pour gérer le stress :

- 1) prendre en charge son **soi affectif** :
Obtenir de l'aide en parlant avec quelqu'un. Une enquêtrice qui sent le besoin de parler immédiatement peut s'adresser à son superviseur. Et si elle ne souhaite pas en parler à son superviseur, elle pourra aller voir une des personnes qui figurent sur la liste des ressources. Il est toujours bon de parler avec quelqu'un après un contact particulièrement troublant.
- 2) Prendre en charge son **soi physique** :
Se reposer, avoir une activité physique et bien manger.
- 3) Prendre en charge son **soi intellectuel** :
Se concentrer sur les buts dans son travail. Ces buts doivent correspondre à vos besoins émotionnels.
- 4) Prendre en charge son **soi spirituel** :
Chercher une aide spirituelle qui correspond aux croyances.

CONTRAT DE L'ENQUÊTRICE

(à signer par l'enquêtrice et à remettre au superviseur le premier jour de la formation de l'enquêtrice)

Confidentialité veut dire qu'on ne peut pas partager l'information avec quelqu'un de l'extérieur. Cette information doit rester secrète. Il existe plusieurs types de confidentialité dans le cadre de notre étude :

- 1) Confidentialité de l'employé : information personnelle que les enquêtrices, les coordinateurs et les autres participants à la formation partagent sur eux-mêmes et qu'il ne faudra pas divulguer à des gens à l'extérieur une fois terminée la formation.
- 2) Confidentialité de la participante : il ne faut pas révéler les noms des femmes qui ont participé à l'étude. Lorsqu'on partage les résultats de l'étude avec quelqu'un d'autre, il ne faut en aucun cas donner des noms. Pour les coordinateurs et les enquêtrices, cela signifie qu'il ne faut pas discuter des participantes, avec personne à part le personnel de l'étude. Cela signifie également que nous ne discuterons pas de l'information qui est transmises, avec personne à part le personnel de l'étude.
- 3) Confidentialité du questionnaire. Cela veut dire que le matériel de l'entretien qui sera utilisé ne sera partagé avec personne sauf évidemment lorsqu'il est nécessaire pendant l'entretien. Il est important que les participantes de l'étude soient mises au courant du but de l'étude et de la nature des questions qui seront posées (voir Droits des participantes de la recherche). Par contre, il ne faudra jamais montrer ces documents ou questionnaires à quelqu'un qui ne fait pas partie de la recherche. Ce sont des outils de recherche qui ne seront utilisés que par des gens qui ont reçu une formation portant sur leur administration correcte. On gardera toujours les questionnaires remplis dans un endroit sûr et bien gardé.

En tant qu'enquêtrice, j'accepte de me conformer à ces règles de confidentialité. Je comprends que tout bris de confidentialité résultera en mon renvoi.

Nom _____

Date _____

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DU QUESTIONNAIRE

Formulaire du consentement

Toute personne doit être mise au courant de la nature de la recherche à laquelle il ou elle participe. Tous les participants sauront qu'ils ont le droit de refuser de participer ou de se retirer à n'importe quel moment. Aucun questionnaire ne sera rempli sans le consentement du participant ou de la participante, qu'il soit donné verbalement ou par écrit.

Il est très important que la participante sache tout du long que le caractère confidentiel de l'entretien sera respecté. Si d'une manière ou d'une autre, on court le risque d'être entendu par quelqu'un dans le voisinage, l'enquêtrice mettra fin à l'entretien ou passera à des questions bien plus neutres. L'enquêtrice doit vérifier que l'endroit dans lequel se déroule l'entretien se prête bien à cette confidentialité. Aucun enfant en âge de parler et de comprendre ne doit se trouver près de la participante. Si les enfants interrompent l'entretien, l'enquêtrice arrêtera et attendra que les enfants soient emmenés ailleurs.

Cette enquête se destine aux femmes en âge de procréer entre 18 et 49 ans. En effet, toute recherche faite auprès d'enfants plus jeunes (ceux de moins de 18 ans) exige des méthodes spéciales avec notamment le consentement parental et elles n'entrent pas dans la portée de la présente étude. En second lieu, il est utile de cibler des groupes d'âge bien définis pour obtenir des données représentatives sur les besoins des femmes en âge de procréer ainsi que des données représentatives des femmes en union.

Section 1 : Données générales

Cette section est une introduction montrant le type d'informations qui seront rassemblées sur la participante, son âge, ethnie, religion, profession etc. En débutant avec ces questions générales et neutres, l'enquêtrice met la participante à l'aise et en outre ce sont des données importantes aux fins de comparaison entre les taux et types de VSS selon les variables ethniques, culturelles et socio-économiques. Ces données aident à cibler les services vers les groupes qui en ont le plus besoin.

Section 2 : La vie pendant le déplacement et après le conflit

Cette section nous renseigne ce qui s'est passé pendant que la participante était déplacée à cause du conflit. La raison pour laquelle on demande aux participantes où elles ont été déplacées, c'est pour mieux comprendre à quel moment et dans quel endroit les femmes sont les plus vulnérables et aussi pour voir si elles courent plus de risques lors de ces mouvements. Les réponses à ces questions non seulement éclairent la nature de la violence que connaît la communauté étudiée mais elles permettent aussi aux chercheurs et activistes internationaux de comprendre les conséquences des déplacements sur la santé et la sécurité des femmes.

Les questions qui suivent la section sur le déplacement sont des questions sur les circonstances socio-économiques actuelles des femmes. Comme pour les questions générales de la Section 1, elles permettent de faire des comparaisons lors de l'analyse de l'incidence de VSS en fonction des circonstances économiques, de la composition du ménage (par exemple, mères célibataires), du rôle que jouent des membres de la famille qui sont proches etc. Des questions sont posées sur la disponibilité des services de santé de la reproduction pour voir si les besoins de base des femmes sont satisfaits connaissant toutes les conséquences qu'entraînent ces actes de violence sexuelle sur la santé des femmes.

Section 3 : Antécédents de mariage

Avec cette section, on commence à poser des questions jugées plus personnelles pour la participante car des aspects comme le choix de l'époux ou la dot ne sont pas toujours discutés en public. C'est à ce moment là que l'enquêtrice pourra commencer à prêter attention à la manière dont réagit la participante. C'est également à ce moment qu'elle commencera à utiliser le contact visuel ou le langage gestuel pour montrer à la participante qu'elle suit bien ce qu'elle dit.

Ces questions doivent situer le type de relation que vit la participante et ainsi l'enquêtrice saura quel type de questions il faudra lui poser dans la section : Violence de la part du conjoint. Les indications ici concernant les questions qu'il faut sauter pour passer à celles pertinentes sont relativement complexes et il est bon de s'exercer avec les différentes réponses que peuvent donner les participantes pour voir où il faudra continuer.

Voici certaines questions dans la Section 3 qui peuvent demander de plus amples explications:

Q 22 : Avez-vous déjà été mariée ou avez-vous déjà vécu avec un homme ?

Ici on commence à voir si la participante a déjà eu des relations sérieuses avec un homme et ainsi l'enquêtrice saura quelles sont les questions qu'il faudra poser dans la Section 9 relative à la violence conjugale. Aucune distinction n'est faite ici entre le fait d'être marié ou de vivre avec un homme car dans de nombreuses cultures, les femmes n'ont pas eu de mariage officiel mais on considère qu'elles sont mariées « officieusement » si elles vivent avec un homme.

Si la participante a déjà eu une relation sérieuse mais si elle est seule à l'heure actuelle, l'enquêtrice saura qu'il doit lui poser des questions dans la section 9 sur les attitudes (135-137) et sur les risques de violence conjugale auxquels elle a pu être exposée (161-169).

Q 26 : Comment s'est terminée votre relation la plus récente ?

Si le divorce ou la séparation a mis fin à la relation, mais que cela N'A PAS été causé par le mari ou la participante qui a abandonné le foyer alors la question devrait être #1 ou #2. Par contre dans les cas où la relation s'est terminée par un divorce ou une séparation parce que la mari a abandonné sa famille, la réponse devrait être #4. Si c'est la participante qui a abandonné la famille, c'est le #6 qui sera la réponse. Si d'autres raisons viennent expliquer la fin de la relation, par exemple conjoint parti à l'étranger pour chercher du travail et qui n'a pas pu revenir ou encore conjoint en prison, il faut cocher #5 ou #6 et indiquer POURQUOI la relation a pris fin.

Q 27 : Avez-vous actuellement un partenaire avec lequel vous avez une relation sexuelle sérieuse bien que vous ne viviez pas ensemble ?

Cette question permet de savoir si la participante a une relation actuelle qui est sérieuse et durable. Dans cette recherche, on considère une relation sérieuse comme étant une relation intime et sexuelle (ces critères permettant de déterminer le caractère sérieux d'une relation changent évidemment d'une culture à une autre et cet aspect sera discuté lors de la formation des enquêtrices).

Cette question permettra à l'enquêtrice de voir quelles sont les questions qu'elle devra poser dans la section 9 : violence de la part du conjoint. Des questions devront également être posées à propos de l'homme avec lequel elle a une relation sérieuse (34-41) au même titre que les questions de la section 9 : Violence de la part du conjoint. Si la participante n'a pas de conjoint à l'heure actuelle mais qu'elle en avait un par le passé, on lui posera des questions sur le choix de l'époux et la dot concernant la relation précédente (29-33) ainsi que les questions dans la section 9 sur les « attitudes » (135-137) et les risques de violence conjugale qu'elle a pu courir (161-169).

Si la participante n'a jamais eu de relation, alors l'enquêtrice lui posera uniquement les questions sur les « attitudes » de la section 9 et ensuite la Q 169 à propos de la violence par d'autres membres de la famille.

Q 29-33 : Choix du conjoint et dot

Ces questions seront posées aux participantes qui ont déjà eu un conjoint peu importe que cette relation dure encore ou non aujourd'hui. Ces questions nous indiquent si les femmes ont la liberté de choisir leur époux et de déterminer quelles sont leurs opinions à propos de la dot. Elles indiquent également si la manière dont a été choisi le conjoint ou le versement de la dot ont des conséquences sur la violence conjugale signalée à la section 9.

Q 34-41 : Information démographique sur le conjoint actuel

Ces questions dégagent l'information nécessaire pour analyser les caractéristiques démographiques des conjoints qui peuvent influencer les comportements violents, par exemple le niveau d'éducation, la proximité de membres de sa famille. Cette information concerne uniquement les conjoints actuels puisque ces données démographiques seront reliées directement aux comptes rendus d'actes de violence de la part du conjoint qui seront obtenus dans la section 9.

Q 42-43 : Questions sur les sœurs

Ces questions situent toutes celles qui seront posées à propos des sœurs dans chaque section du questionnaire (sauf dans la section 8 où la violence au moment de l'enfance ne concernent pas uniquement les sœurs mais également les frères). Si la participante a une sœur qui a une relation sérieuse, l'enquêtrice saura qu'il faut lui poser des questions sur les risques de violence que court sa sœur (Section 9, Q 170).

Ces questions sur les sœurs figurent partout dans le questionnaire car elles représentent un autre moyen de mesurer l'incidence de la violence contre les femmes à part les questions posées directement à la participante sur la violence dont elle a pu être la victime. En effet, les participantes risquent d'être réticentes à donner des renseignements sur la violence perpétrée contre elles mais par contre elles seront bien plus à l'aise pour répondre à ce type de questions posées pour d'autres personnes. Les questions sur les sœurs sont également posées car il est peu probable que plus d'une femme sera choisie par famille pour participer à l'étude et donc on a toutes les chances de n'avoir qu'une sœur pour l'entretien. Si on pose ces questions à une sœur seulement, on aura une idée réaliste de la prévalence de la violence parce que chaque réponse sur les sœurs donnée par la participante ne comptera que pour une seule personne.

Section 4 : VSS lors de l'occupation et du conflit

Cette section est la première de plusieurs sections qui essaient de comprendre la nature (type) et l'ampleur (fréquence) de la violence sexuelle et physique à laquelle a pu être exposée la participante. Une section séparée pose des questions sur la violence perpétrée par des membres de la famille et par conséquent, ces questions ne concernent que les actes de violence commis par des personnes qui ne font pas partie de la famille immédiate.

Les questions qui suivent celle-ci concernent les périodes du déplacement et les périodes après le conflit. Il faudra donc indiquer à la participante que, dans la section 4, on cherche uniquement à savoir ce qui s'est passé AVANT le déplacement ou, si elle n'est pas partie de chez elle, ce qui s'est passé AVANT que ne se termine le conflit. En posant les questions de cette section, on rappellera à plusieurs reprises aux femmes que les questions concernent uniquement les incidents qui sont survenus avant qu'elles ne quittent leur maison. L'enquêtrice vérifiera encore une fois la période en question en revenant à Q 12 sur le déplacement pour s'assurer que la participante n'était pas déplacée aux dates qu'elle indique dans cette section pour les actes de violence.

Q 44 : Liste des types de violence

Cette question énumère les formes de violence dont les femmes ont pu être les victimes pendant l'occupation et le conflit. Les types de comportement concernent les actes perpétrés contre les femmes dans la communauté cible. Si on classe les types par actes spécifiques, c'est pour aider les participantes à se rappeler les expériences dont il leur serait autrement difficile de se souvenir lors de l'entretien structuré. Par ailleurs, en posant des questions sur des actes spécifiques, on évite que les femmes ignorent tel ou tel type de violence et qu'elles ne le signalent pas tout simplement parce que leur culture ne définit pas ce mauvais traitement qui leur est infligé comme étant un acte de violence. L'enquêtrice devra lire chaque type de violence et attendre la réponse de la participante. Lorsqu'elle pose ces questions, elle devra observer la patiente pour voir si cela éveille des souvenirs douloureux pour elle. Si elle semble bouleversée, elle devra l'aider et la rassurer ou faire une pause ou encore arrêter l'entretien.

Les réponses à ces actes de violence sont données par nombre de fois que la participante a subi l'acte en question pendant la période entière d'occupation et de conflit. Souvent les victimes de VSS ont tendance à minimiser l'ampleur de la violence qui leur a été infligée ou alors elles se refusent à voir la réalité du nombre de fois que cela leur est arrivé et l'enquêtrice devra donc demander gentiment qu'elles veuillent bien préciser, par exemple « quand vous dites à quelques reprises, vous voulez dire deux fois, quand vous dites deux fois, cela veut dire deux fois par mois, par semaine », etc.

Q 45 : Qui a été l'auteur de ces actes ?

Cette question nous permet de déterminer quels sont les agresseurs. Il est important que l'enquêtrice demande s'il existait de multiples agresseurs, surtout si plusieurs actes de violence ont été signalés dans Q 44.

Q 46 : Un seul acte de violence

Cette question demande à la participante de ne parler que d'UN SEUL acte de violence parmi ceux signalés sous Q 44. En répondant de cette forme, la participante partage ce qui est d'après elle la pire épreuve qu'elle ait traversée. L'enquêtrice devra peut-être encercler plus d'une réponse car l'acte a pu être de multiples formes de violence (giffée et frappée alors que ses mains étaient liées). Si la participante donne ainsi plusieurs réponses, l'enquêtrice doit pourtant vérifier qu'elles se rapportent toutes à UN SEUL acte de violence.

Cette question est posée pour trouver la pire forme de violence à l'avis des femmes. Elle éclaire pour les chercheurs et les prestataires de services l'interprétation subjective des femmes quant à la gravité des épreuves qu'elles ont traversées.

Q 47-62 : Détails sur la pire forme de violence

Ces questions fournissent des informations supplémentaires et spécifiques sur la nature et les conséquences de la pire forme de violence infligées aux femmes. Toutes ces questions concernent uniquement la Q 44. Elles ne se rapportent pas aux autres actes de violence commis contre la participante. Ces questions aident les chercheurs à comprendre les formes de la violence pour mieux saisir les contextes dans lesquels elles risquent de survenir. En comprenant mieux le contexte, on pourra plus facilement faire des évaluations de risque, des conséquences pour la santé, etc.

Note spéciale :

Q 48 : Quand l'acte a-t-il été commis ?

L'enquêtrice doit s'assurer que la participante décrit bien un acte qui a été commis pendant l'occupation ou le conflit AVANT que la participante ne soit déplacée. Il est bon de revenir à Q 12 pour bien préciser les dates auxquelles la participante a été déplacée. Si les dates notées dans Q 48 sont les mêmes que les dates de déplacement de la participante, l'enquêtrice devra chercher à confirmer l'exactitude des dates du déplacement. Si elles sont exactes, elle indiquera une fois de plus à la participante que pour le moment il cherche à savoir UNIQUEMENT ce qui s'est passé AVANT le déplacement et qu'il y aura une section séparée par la suite sur le déplacement où on traitera ce qui s'est passé pendant le déplacement.

Q 57 : Vous a-t-on... ?

C'est une liste des conséquences physiques et psychologiques pouvant découler de l'acte de violence. L'enquêtrice doit encrer tout ce qui s'applique en expliquant bien la signification de chaque catégorie de réponse. Il faudra expliquer perte de connaissance comme étant bien un évanouissement. Par « difficultés psychologiques », l'enquêtrice nommera des réactions psychologiques courantes dénotant d'un terrible stress dans la culture donnée (dont on discutera d'ailleurs lors de la formation des enquêtrices).

Q 59 : Quelle est la principale raison pour laquelle vous n'avez pas cherché à obtenir de soins médicaux pour vos blessures ?

La question ne sera posée évidemment que si la patiente a signalé dans Q 58 qu'elle n'est pas allée se faire soigner. Si la participante a été se faire soigner, l'enquêtrice ne posera pas la question mais encrera la réponse #1. Si la participante n'est PAS allée se faire soigner, l'enquêtrice demandera quelle est la PRINCIPALE raison pour laquelle elle n'a pas obtenu de traitement et encrera plusieurs réponses si la participante donne plusieurs raisons PRINCIPALES. L'enquêtrice doit bien faire attention pour que la participante n'ait pas l'impression qu'elle lui reproche de ne pas être allée se faire soigner.

Q 60 : Avez-vous parlé à quelqu'un de ce qui vous est arrivé ? Si vous en parlez à quelqu'un (à d'autres personnes que les gens qui se trouvaient avec vous au moment où c'est arrivé) à qui vous êtes-vous confié ?

En posant cette question, l'enquêtrice devra s'assurer que la participante a effectivement dévoilé ce qui est arrivé à quelqu'un d'AUTRE que les personnes qui se trouvaient avec elles pendant l'incident.

Q 66 : Est-ce que l'une ou plusieurs de vos sœurs de plus de 18 ans ont été... ?

L'enquêtrice devra indiquer le NOMBRE de sœurs entre 18 et 49 ans qui ont été agressées pour qu'on ne risque que pas de sous-estimer ou de sur-estimer le nombre de sœurs qui ont été des victimes de la VSS pendant le conflit. La fourchette d'âge se limite à 18-49 ans pour faciliter la comparaison avec les données obtenues par les comptes rendus des participantes concernant les actes de violence à leur égard car l'information sur les sœurs couvre le même groupe d'âge que celui des participantes de l'enquête.

Section 5 : VSS pendant les déplacements

Les questions dans cette section sont exactement les mêmes que celles de la section précédente. Elles sont répétées pour que la participante puisse distinguer entre les actes de violence pendant l'occupation et le conflit et les actes de violence lors du déplacement. Pour un grand nombre de participantes, le conflit et le déplacement seront vus comme une seule période et il est donc très important que l'enquêtrice spécifie exactement ce qu'on entend par déplacement.

Si la participante n'a pas été déplacée, alors l'enquêtrice passera à la dernière partie de cette section qui demande à propos des actes de violence contre les sœurs pendant LEUR déplacement. Même si les sœurs n'étaient pas déplacées, Q 91 ne devrait pas être sautée – l'enquêtrice devra indiquer dans la réponse que les sœurs n'ont pas été déplacées.

Section 6 : VSS après le conflit

Cette section couvre la période qui commence à la fin du conflit ou si la participante a été déplacée, la période qui commence lorsqu'elle est rentrée chez elle dans sa communauté (même si ce n'est pas dans la même maison car bien des fois, les maisons étaient détruites). Les participantes risquent de penser essentiellement à des actes de violence associés à la guerre mais ici on lui demandera de penser à TOUT acte de violence perpétré par N'IMPORTE QUELLE personne dans la communauté, en dehors de la famille immédiate. Il peut s'agir de menaces etc. par des voisins et d'autres membres de la communauté, de menaces de la part de la communauté humanitaire, les forces de maintien de la paix, etc. Ces questions sont posées car souvent on assiste à une recrudescence de la violence suivant la guerre du fait les structures juridiques ne sont pas encore en place pour assurer la protection des membres communautaires.

Fort probable que les participantes se fatigueront qu'on leur pose à nouveau les mêmes questions et c'est une bonne chose que de leur indiquer à ce moment là que c'est la dernière fois que l'on posera cet ensemble de questions. Si le questionnaire est divisé en sections analogues selon les époques chronologiques, c'est pour aider la participante à séparer les périodes du conflit, du déplacement et de l'après conflit et d'éviter qu'elle ne s'embrouille à propos des actes commis en tel temps. Certes cette répétition est ennuyeuse mais elle facilite probablement le rappel et dégage des informations plus exactes.

Section 7 : Enlèvement/captivité

En plus de la vulnérabilité des femmes risquant d'être prisonnières pendant le conflit, cette section traite d'un type de violence de plus en plus courant dans les conflits du monde entier : les femmes sont enlevées et forcées de travailler ou de fournir des services sexuels contre leur volonté. Parfois, des traites sont organisées vers d'autres pays ou encore elles doivent devenir des combattantes de la guerre. L'enlèvement ne concerne pas ici les femmes qui sont forcées de se marier contre leur volonté et qui doivent partir dans la famille de leur mari. Ce type « d'enlèvement » sera traité dans la section sur les antécédents de mariage où on demande à la femme si elle a pu choisir son époux.

Section 8 : Violence lors de l'enfance

Ces questions permettent de déterminer une relation entre les niveaux de violence lors de l'enfance et les niveaux de violence de la part du conjoint.

Q 131-132 En tant qu'enfant ou adolescent...

Ces questions jugent du type de violence physique à l'égard de la participante ou de ses frères ou sœurs. La question est comprise car la violence d'un parent contre un frère ou une sœur peut avoir des conséquences très traumatisantes sur les autres enfants de la famille. Souvent les enfants sont terrorisés mais cette détresse psychologique est plus subjective et plus difficile à mesurer dans une section aussi courte et c'est la raison pour laquelle la question se consacre sur la violence et les blessures physiques. Il est important que l'enquêtrice explique bien à la participante que tout bleu ou toute marque constitue une blessure physique et qu'il aide la participante à définir exactement si elle a eu de telles blessures.

Q 133 Quand vous étiez enfant, vous a-t-on...

Les Nations Unies reconnaissent 18 ans comme l'âge adulte et pourtant, dans bien des cultures, l'activité sexuelle commence avant. Aussi cette question cherche-t-elle à évaluer les niveaux de violence sexuelle qui sont survenus avant que la participante ne soit arrivée à la maturité nécessaire pour donner son consentement en toute connaissance de cause, avant qu'elle ne soit devenue sexuellement active ou qu'elle soit mûre physiquement. Ce qui représente « quand vous étiez enfant » sera défini pendant la formation des enquêtrices et sera expliqué à la participante au moment de l'entretien.

Section 9 : Violence de la part du conjoint

Cette section compte trois volets. Le premier couvre Q 135-137 avec des questions qui concernent les attitudes envers le mariage et la violence conjugale. Elles seront posées à toutes les participantes. Le second volet comprend les questions 138-160 et elles essayent de déterminer les types de violence contre les femmes qui vivent actuellement une relation.

Dans le second volet, nous cherchons à évaluer si la violence de la part du conjoint a augmenté ou diminué suite au conflit et par conséquent nous posons les questions à propos de la violence pour le MÊME partenaire avant et après le conflit. Ces questions seront posées uniquement à des femmes qui vivent actuellement une relation. Le troisième volet couvre Q 161-168 à propos de la violence de la part d'un conjoint sur la vie entière et elles seront posées à toute participante qui a déjà eu une relation durable.

La section 9 est divisée dans ces trois composantes car selon ces volets l'information est différente sur la violence contre les femmes : Comment les participantes jugent-elles la violence (volet 1) ; quelle est la situation actuelle des femmes avec analyse comparative des niveaux de violence de la part du conjoint avant et après la guerre (volet 2) ; et exposition des femmes à la violence sur toute la période de leurs relations (volet 3).

Q 139-142

Ces questions nous apportent des informations sur la consommation d'alcool et l'utilisation de drogues de la part du conjoint et de la participante. Si on compare aux taux de violence, cette information pourra indiquer si l'alcool et les drogues augmentent les taux de violence. (Pendant la formation des enquêtrices, on précisera le type de drogues qu'utilisent les hommes et les femmes dans cette culture). Par exemple, dans de nombreuses cultures, les femmes ne boivent pas mais elles utilisent des médicaments ou calmants qui ne sont pas prescrits par le médecin et cela représente donc un emploi de drogues.

Q 146 Avez-vous déjà eu peur que...

En posant cette question, l'enquêtrice essaye de comprendre si la participante s'est déjà sentie en danger en présence de son conjoint. Ici peur n'a rien à voir avec respect, cela décrit davantage une situation dans laquelle la participante craint pour elle-même ou pour quelqu'un qui lui est proche.

Q 147 À présent j'aimerais que vous vous rappeliez l'année avant le conflit...

Cette question permet de faire des comparaisons entre le temps que les femmes ont passé avec leur conjoint et la prévalence de la violence signalée.

Q 148 À présent, j'aimerais vous poser quelques autres questions plus spécifiques sur la manière dont vous traitez votre partenaire...

Cette question évalue le type et la fréquence de violence contre les femmes avant que n'éclate le conflit. Si elle posée, c'est pour analyser si les femmes qui vivent actuellement avec un homme note une différence dans le niveau ou les types de violence conjugale avant et après le conflit. C'est la raison pour laquelle l'enquêtrice ne posera cette question qu'aux femmes qui vivent avec un homme. Si la participante n'est pas avec le MÊME homme que celui avant le conflit, l'enquêtrice ne devra pas poser cette question mais marquera NA (*non applicable*) dans la catégorie de réponses.

La structure de cette question est analogue à celles des sections précédentes sur le conflit. La liste des types de violence vise à aider la participante à déterminer les formes de mauvais traitement qu'elle a subi. En nommant les actes de violence, la liste aide les femmes qui risquent de ne pas se rappeler les types spécifiques ou qui pensent que cela ne constitue pas un acte de violence. La liste représente les types de mauvais traitement auxquels les femmes sont vulnérables dans cette culture. (Lors de la formation des enquêtrices, on devra confirmer si la liste reflète bien les principales formes de mauvais traitement ou sévices que subissent les femmes dans ce type de culture.)

Q 150 : À présent, j'aimerais vous poser les mêmes questions mais j'aimerais que vous songiez à la période de l'année passée (de maintenant à l'an dernier)...

Cette question vise à évaluer les types de mauvais traitement que les femmes ont subi l'année passée. Les modes de réponses sont les mêmes que Q 148 car ces réponses analogues permettent de faire des comparaisons entre les types et la fréquence de violence avant le conflit et après le conflit. La question couvre une année entière car nous essayons de comprendre ce qu'ont traversé les femmes sur un laps de temps donné. Il est important que la situation de chaque femme soit évaluée sur une période donnée pour faciliter les comparaisons.

Certaines participantes n'auront pas eu de conjoints avant le conflit mais elles ont eu un conjoint depuis l'année dernière (ou depuis plus longtemps). Dans ce cas, l'enquêtrice mettra NA dans Q 148 à propos de la violence avant le conflit et ensuite elle posera les questions à la participante quant aux types de mauvais traitement qu'elle a subi de la part de son conjoint depuis l'année dernière. Même si cela ne permet pas de faire des comparaisons de la violence avant et après le conflit, cela nous donnera des informations sur la situation que traversent les femmes à l'heure actuelle.

Si la participante n'a pas été agressée par un conjoint actuel NI DANS Q 148 NI DANS Q 150, alors l'enquêtrice omettra les Q 151-160 qui posent des questions spécifiques à propos de ces actes de violence. MÊME SI la participante a été agressée par son partenaire actuel avant la guerre mais que tel n'est plus le cas aujourd'hui, il faudra poser les questions 151 à 160 pour déterminer le type de mauvais traitement qu'elle a subi avant la guerre. Cela permettra à l'étude de connaître les formes de violence qui sont survenues avant la guerre et de voir dans quelle mesure elles ont diminué.

Q 161-162 J'aimerais à présent que nous revenions sur quelques-unes de nos relations passées...

Ces questions de la section 9 concernent les participantes qui ont déjà vécu une relation sérieuse. Elles notent les éventuelles blessures physiques suite aux actes de violence pour TOUTES les relations : est-ce que la participante s'est enfuie de chez elle ou a-t-elle cherché de l'aide ? Ces questions sont importantes car elles nous renseignent sur tout ce que la participante a vécu, pas simplement sur ce qui se passe actuellement mais pour toutes les relations qu'elle a déjà eues.

Q 164 : À propos de toutes les relations sérieuses avec un homme...

Cette question se destine à toutes les participantes qui ont eu une relation sérieuse pour voir si elles ont déjà agi de manière violente à l'égard de leur conjoint ou partenaire même si c'était pour se défendre.

Q 165 : Ces 12 derniers mois, combien de fois avez-vous battu...

Cette question permet de voir ce qui s'est passé avec un partenaire actuel. Si la participante n'a pas de partenaire actuel, l'enquêtrice marquera NA.

Q 169 : Depuis que vous avez 18 ans, est-ce que quelqu'un dans votre famille ou dans la famille de votre conjoint vous a déjà battu ou maltraité physiquement ?

Cette question concerne les mauvais traitements ou sévices de la part des autres membres de la famille. Cette question sera posée à TOUTES les participantes.

Q 170 : Est-ce que l'une de vos sœurs a déjà été...

Cette question concerne les éventuels actes de violence contre les sœurs et elle sera posée à toutes les participantes qui ont des sœurs entre 18 et 49 ans et qui vivent une relation sérieuse avec un homme.

Section 10 : Santé mentale

Cette section essaye de comprendre les conséquences de la violence pour la participante.

Q 171 : Depuis que le conflit a commencé jusqu'à aujourd'hui...

Cette question est la première du questionnaire où l'enquêtrice doit marquer directement ce que dit la participant. Elle précisera bien à cette dernière qu'elle doit parler de l'expérience la plus TRAUMATIQUE et dans l'espace réservé à cet effet l'enquêtrice fera une description détaillée de la forme de violence, la date de cet acte, les auteurs de cette violence et donnera très brièvement les raisons expliquant POURQUOI la participante pense que c'était la pire épreuve qu'elle a traversée.

Q 172 : À présent, je vais lire une liste de certaines difficultés...

Cette question demande à la participante de réfléchir à l'expérience nommée dans Q 171 et de voir quelles ont été les répercussions pour elle. La question concerne UNIQUEMENT les expériences de la participante ces dernières semaines. Si on limite ainsi la question à un bref laps de temps, c'est pour évaluer l'existence de symptômes de traumatisme récent dans la vie de la participante.

Q 173-188

Ces questions s'appliquent UNIQUEMENT aux expériences et épreuves qu'a traversées la participante ces dernières semaines. L'enquêtrice insistera bien sur le fait que les questions se rapportent à ce que ressent actuellement la participante. Les modes de réponse variant d'une question à une autre, il est important que l'enquêtrice lise lentement les réponses et vérifie que la participante comprend ce qu'elles signifient.

CARTE AVEC VISAGE

C'est la fin de l'enquête. L'enquêtrice montre à la participante une carte avec un visage heureux d'un côté et un visage triste de l'autre côté. On demande à la participante de mettre une marque sur le visage triste si elle a été la victime d'un acte de VSS et sur le visage heureux si elle n'a jamais été agressée sexuellement. Une fois que les participantes ont marqué toutes les cartes, elles sont mises dans un sac.

Si cette carte est remise aux participantes, c'est parce qu'on pense que des femmes qui n'ont pas dévoilé la violence sexuelle dont elles ont été la victime seront davantage prêtes à le faire lorsqu'elles sont absolument certaines du caractère anonyme de cette information. Rien sur la carte ne permet d'identifier la femme et le sac rempli de cartes leur montre bien que d'autres femmes ont répondu à cette question. Quand les cartes sont comparées aux informations recueillies sur le questionnaire,

cela permettra de connaître le nombre de femmes qui ont signalé des agressions sur les cartes et le nombre de celles qui ont signalé des actes de violence sur le questionnaire.

RÉPONSE DESCRIPTIVE

C'est l'occasion pour l'enquêtrice et la participante d'inscrire tout commentaire ou question qui n'a pas été soulevé lors de l'entretien mais qui se rapporte directement à la violence contre les femmes. Par exemple, la question ne demande pas directement si on interdit aux filles d'aller à l'école mais la participante souhaitera peut-être signaler qu'à ses yeux c'est une forme de grave discrimination et violence contre les femmes et les filles dans sa communauté. Cette section permet également à la participante d'évaluer l'entretien, de parler de la situation en général des femmes dans sa communauté et d'indiquer ce qu'elle a ressenti pendant l'entretien. Tous ces commentaires sont notés par l'enquêtrice.

DEUX MANIÈRES DE TERMINER

L'enquêtrice terminera l'entretien de deux manières différentes selon que la participante a été la victime d'un acte de violence (l'orientant dans ce cas vers les services d'assistance nécessaire) ou n'a pas été la victime, lui recommandant quand même ces services au cas où elle connaîtrait quelqu'un qui en a besoin ou si elle même deviendrait la victime d'un acte de violence à l'avenir.

COMMENTAIRE DE L'ENQUÊTRICE

Cette section permet aux enquêtrices de prendre des notes concernant l'entretien en général et plus précisément les impressions générales de l'enquêtrice ou des déclarations particulières des femmes qui éclairent la situation des femmes en général dans cette communauté.

Callamard A. *A Methodology for gender-sensitive research*. Amnesty International, 1999.

CARE. *Assessment report of issues and responses to sexual violence – Dadaab Refugee Camps, Kenya*. October 1998.

Carlson E. *Trauma assessments: A clinician's guide*. Guilford Press: 1997.

Debus M. *The Handbook for Excellence in Focus Group Research*. AED. 1991.

Dugan J, Fowler C, and Bolton P. (2000). "Assessing the opportunity for sexual violence against women and children in refugee camps." *Journal of Humanitarian Assistance*, 2000 Aug 22. www.jha.ac/articles/a060.htm

Ellsberg M, Heise L. "Bearing witness: ethics in domestic violence research" *The Lancet*, Volume 359: 9317, pp. 1599-1604, May 4, 2002. www.thelancet.com/pdfdownload?uid=llan.359.9317.editorial_and_review.20964.1&x=x.pdf

Ellsberg M, Heise L, and Shrader E. *Researching violence against women: A practical guide for researchers and advocates*. PATH, CHANGE, WHO (In press).

Fawcett G, Venguer T, and Gamboa M. *Domestic violence and reproductive health: Training for assessment and intervention in health care settings*. Population Council, USAID. Order # PN-ACD-409. www.dec.org/partners/dexs_public/content.cfm?Rec_no=99114

International Planned Parenthood Federation Western Hemisphere Region. BASTA! New York: International Planned Parenthood Federation Western Hemisphere Region, 2000, 2001. www.ippfwhr.org/whatwedo/basta.html. In English and Spanish.

Nduna S, Goodyear L. *Pain too deep for tears: Assessing the prevalence of sexual and gender violence among Burundian refugees in Tanzania*. New York: International Rescue Committee, 1997.

World Health Organization (WHO). *Putting women first: Ethical and safety recommendations for research on domestic violence against women*. Geneva: WHO, WHO/EIP/GPE/99.2. www.who.int/violence_injury_prevention/vaw/infopack.htm

But des outils

La conception et mise sur pied d'un programme ainsi que le suivi et l'évaluation faisant l'objet de la section suivante se réfèrent au processus de réflexion au préalable, pendant la re-conception ou à n'importe quel moment de sa réalisation lorsqu'on aura évalué si le projet est en train d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnés ou s'il y a moyen d'améliorer son efficacité. Concevoir veut dire fixer les résultats qu'on souhaite atteindre en fonction d'une évaluation des besoins et des ressources et en se donnant le type d'interventions les plus susceptibles d'arriver au but escompté.

Le Cadre de la voie causale est l'outil recommandé dans ce manuel pour concevoir un programme. Il sert au recrutement de personnes qualifiées pour le programme VVSS. Il est en effet de toute première importance pour des programmes de nature aussi sensible de trouver un personnel digne de la confiance et du respect de la communauté. C'est la croyance accordée au dynamisme de la communauté locale et au potentiel humain d'effectuer des changements ; l'approche globale et multi-sectorielle qui est axée sur les besoins de la communauté, de nature préventive et faisant ressortir la qualité des services ainsi que l'engagement au respect des droits humains fondamentaux qui animent la planification et la prestation de services dans le cadre de programmes VVSS.

Outils dans ce chapitre

- *Diagramme de la Voie causale*
- *Conseils pour le recrutement*
- *Descriptions de tâches modèles*
- *Outil de dépistage*
- *Guide d'entrevue préalable au recrutement*
- *Droits et responsabilités des bénéficiaires et employés des programmes VSS*
- *Code de conduite*

Description des outils

Le *diagramme de la voie causale* s'applique à la conception. Son appellation « causale » indique que les activités qui seront réalisées devraient aboutir logiquement aux résultats souhaités et le terme de « voie » repose sur le fait que les maillons causatifs forment une progression logique du point de vue technique et programmatique.

Les *conseils pour le recrutement* sont des recommandations et directives à envisager avant de commencer le processus de recrutement d'un programme.

Les *exemples de descriptions de tâches modèles* font état des responsabilités du personnel du programme VSS ainsi que des qualifications demandées en recrutant ces personnes. Les descriptions des tâches ou termes de référence sont donnés pour les positions suivantes : Coordinateur du programme, Conseiller pour le plaidoyer, Animateurs/Formateurs communautaires.

L'*outil de dépistage* est une évaluation subjective du niveau de connaissance du futur personnel concernant les questions relatives aux VSS montrant également si ces personnes sont à l'aise pour aborder des questions aussi délicates. Il dégage des informations sur les compétences des employés du personnel d'un programme VSS et permet également de définir la formation de ce personnel en insistant sur des domaines de besoins particuliers. L'outil sert également à rassembler des informations préliminaires sur les connaissances en matière de VSS au sein de la communauté lors de l'étape initiale de plaidoyer et de formation.

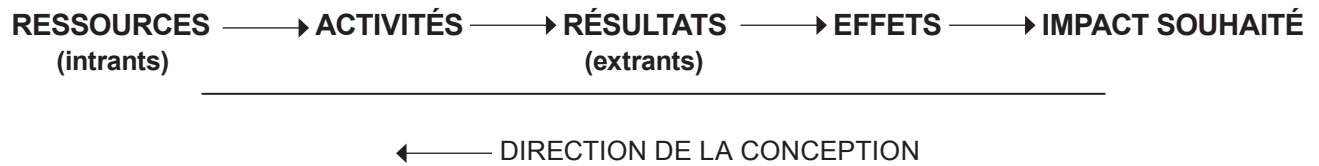
Le *Guide d'entretien préalable au recrutement* est utile pour examiner les futurs employés. Il demande notamment à la personne intéressée d'indiquer ce qu'elle ferait dans telle ou telle situation difficile qui risque de se présenter dans son travail. Ses réponses permettront au responsable du programme de voir si cette personne est capable de faire face à des situations complexes et difficiles.

Tous les programmes VSS doivent formuler et placer dans un endroit visible le *Guide des Droits et Responsabilités des bénéficiaires et employés du programme VSS*. Il s'agit d'une liste des attitudes et de la conduite qu'on attend du personnel et des volontaires du programme vis-à-vis des bénéficiaires et du type de services que les bénéficiaires sont en droit d'attendre du programme. Ce sont les valeurs fondamentales des programmes VSS et l'expression de leur engagement face à la communauté dans laquelle ils interviennent.

Le *Code de conduite* renferme d'autres obligations d'un programme VSS. Cet outil esquisse les responsabilités du personnel l'exhortant à éviter tout comportement encourageant les VSS et interdisant dans les plus stricts termes toute exploitation sexuelle de la population bénéficiaire, précisant les actions disciplinaires qui seront prises en réponse aux infractions dudit code.

Introduction

La voie causale est un cadre de planification utile pour la conception, le suivi et l'évaluation d'un projet



Une voie causale peut être conçue selon les cinq étapes mentionnées ci-dessous.

Étape 1 : Déterminer l'impact souhaité

Par *impact*, on entend le changement dans l'état de santé, le statut social ou le statut économique de la population qui intéresse l'étude. En d'autres termes, le but final ou l'impact souhaité consiste à améliorer la santé et la situation socio-économique. L'impact souhaité d'un programme de VSS est d'améliorer la santé mentale et physique et le bien-être de la population avec laquelle on vit dans la communauté. L'impact est souvent un but à long terme et, dans de nombreux cas, les résultats à ce niveau ne pourront pas être mesurés dans les délais du projet.

Étape 2 : Déterminer les changements au sein de la population

Cette étape commence par une question : « Que doit-il se passer pour susciter le changement souhaité et arriver à l'impact désiré ? » La réponse est la suivante : changement dans les connaissances, attitudes, intentions et comportements de la population en matière de VSS. On utilise les indicateurs de l'effet pour mesurer l'ampleur de ces changements. Voici les effets souhaités des programmes de lutte contre les VSS :

Connaissance : La population devrait savoir que...

- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits humains aux yeux de la loi internationale.
- La violence interpersonnelle est une violation des droits humains.
- Les victimes peuvent obtenir de l'aide.

Attitudes : La population devrait être convaincue que...

- Les femmes et les hommes sont égaux.
- La violence est une chose inacceptable dans une société.
- Les personnes victimes de la violence ont besoin qu'on les aide et non pas qu'on les blâme.

Compétences : la population devrait être capable de...

- Prévenir toute violence en reconnaissant les risques et en prenant les mesures qui s'imposent.

Comportements ou pratiques : la population devrait...

- Éviter tout acte de violence.
- Aider les personnes VVSS.
- Signaler tout acte de VSS.
- Chercher de l'assistance pour les victimes.
- Condamner la violence.
- Aider d'autres hommes à vivre sans avoir recours à la violence.

22. *The IRC Causal Pathway Framework : A Guide to Program Design, Monitoring and Evaluation*. International Rescue Committee, mai 2001.

23. *Reproductive Health for Refugees Consortium : Monitoring and Evaluation Tool Kit. Draft for Field Testing*, janvier 2003.

Étape 3 : Déterminer les résultats

Quand on sait ce que la population doit connaître ou faire différemment avant que ne puisse survenir l'impact souhaité, on peut mettre en place les mécanismes qui permettent aux gens de procéder à ces changements. Les *résultats ou extrants* sont des produits et services qui seront mis sur pied avant que les effets ne surviennent.

Étape 4 : Décider des principales activités

Ensuite se pose la question de savoir « qu'est-ce que le projet doit faire, dans quelle séquence logique, pour produire ces produits et services en quantité et qualité suffisantes ». Les tâches techniques nécessaires pour arriver à ces résultats sont appelées des activités et des exemples en sont donnés ci-après :

- Rencontrer les dirigeants communautaires et les groupements féminins pour sensibiliser les gens aux VSS et les engager dans cette lutte ;
- Formuler des plans d'évaluation, de supervision et de formation et mettre en place une capacité de réponse aux VSS parmi les prestataires de services (services de santé, police, services sociaux, judiciaire, chefs du camp/aînés, etc.) ; et
- S'assurer du soutien logistique pour l'approvisionnement des produits de contraception d'urgence.

Étape 5 : Déterminer les ressources essentielles

Dans la voie causale, on commence par décider où on veut arriver dans la destination finale et on termine en se demandant quelles sont les ressources dont on a besoin au départ pour y parvenir en termes de ressources humaines, compétences, argent, équipement et fournitures. Ce sont les ressources ou intrants nécessaires pour soutenir les activités.

La direction de la conception

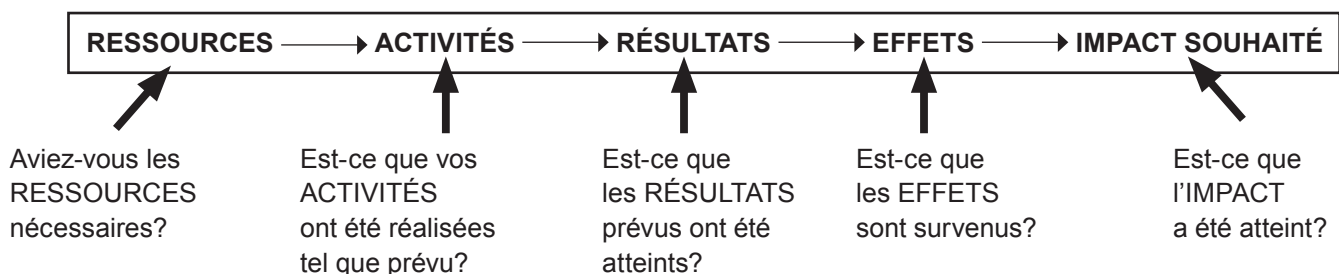
La direction de la conception est une caractéristique prépondérante de la voie causale : la voie est tracée en décidant d'abord de l'impact et ensuite en remontant en sens inverse des effets, aux résultats, activités et ressources. Il est bon de récapituler la conception dans un paragraphe appelé « l'hypothèse causative » après avoir passé en revue les maillons logiques de la chaîne. Voici un exemple de cette hypothèse :

« Cet ensemble de ressources et d'activités aboutiront à ces produits et services (résultats) facilitant le changement au sein de la population (effets) contribuant ainsi à l'impact souhaité ».

Suivi et évaluation en utilisant les indicateurs

Les questions suivantes sont soulevées en récapitulant le programme sous forme d'hypothèse causale : comment saura-t-on si on se trouve sur la bonne voie ? Comment saura-t-on qu'on a atteint les résultats ? Comment saura-t-on si les connaissances et les comportements ont effectivement changé au sein de la population ?

En général, le déroulement doit se faire le long des étapes suivantes franchies les unes après les autres :



C'est le système de suivi et d'évaluation qui aide à répondre à ces questions. Lors de l'étape de la conception, on détermine l'information dont on aura besoin afin d'incorporer dès les premières étapes les mécanismes permettant de la recueillir.

Nous utilisons des INDICATEURS pour mesurer les étapes de la Voie causale. Ils seront formulés de manière précise pour assurer la constance de ces mesures à chaque reprise qu'ils seront utilisés. Les indicateurs sont généralement formulés en tant que nombre (#) ou proportions (%). Pour une liste d'exemples d'indicateurs liés aux VSS, veuillez voir la page 175.

Fixer les objectifs du projet

Les objectifs du projet renferment les promesses de ce qui sera accompli et qu'on pourra mesurer. C'est le point le plus éloigné de la voie causale pour lequel on dispose de données ou preuves. Les objectifs de la plupart des projets se rapportent à un ou plusieurs RESULTATS ou EFFETS spécifiés tout au long de la voie et parfois l'objectif peut également être l'impact. LES PLANIFICATEURS DU PROGRAMME SE DONNENT DES OBJECTIFS S M A R T :

S Spécifiques

Les accomplissements que prévoit le projet doivent être définis clairement.

M Mesurables/quantifiables

Les accomplissements que prévoit le projet doivent être quantifiés et mesurés à l'aide de bons indicateurs et de bonnes méthodes.

A Peuvent être Atteints

Il faut être réaliste et savoir s'il est possible d'arriver au changement souhaité dans le contexte donné et avec les ressources disponibles.

R Se Rapportant à l'objectif pertinent

Votre objectif et votre programme sont axés sur un problème qui a été jugé important par l'évaluation.

T Délimités dans le Temps

Il faut spécifier les délais pour atteindre l'objectif de votre programme.

Exemples d'objectifs du Programme de lutte contre la violence conjugale pour les réfugiées palestiniennes au Liban (par l'Association Najdeh) :

- Augmentation de 80 %, entre l'enquête initiale et l'enquête finale, du pourcentage d'hommes et de femmes parmi la population bénéficiaire de Najdeh qui considèrent que la violence est une manière inacceptable de faire face à un conflit.
- 30 % des victimes de la violence conjugale, indiqués par l'Association Najdeh, utiliseront les services de counseling, tel qu'indiqué par le conseiller.

Un bon processus aboutit à de bons résultats !

La création d'une voie causale est le fruit d'un travail fait en collaboration. Ces étapes sont franchies avec des agents de l'aide humanitaire (ressources humaines, logistiques et personnel financier) ainsi qu'avec les participantes ou les bénéficiaires. Une personne prendra le rôle du facilitateur. Une atmosphère décontractée stimule la créativité ainsi que l'échange d'idées et d'expériences. Ensuite, le groupe avec des feutres de couleurs et trois grandes fiches pourra identifier l'impact souhaité, les effets, les résultats, les activités et les ressources nécessaires. La voie sera travaillée et rectifiée au fil de plusieurs heures.

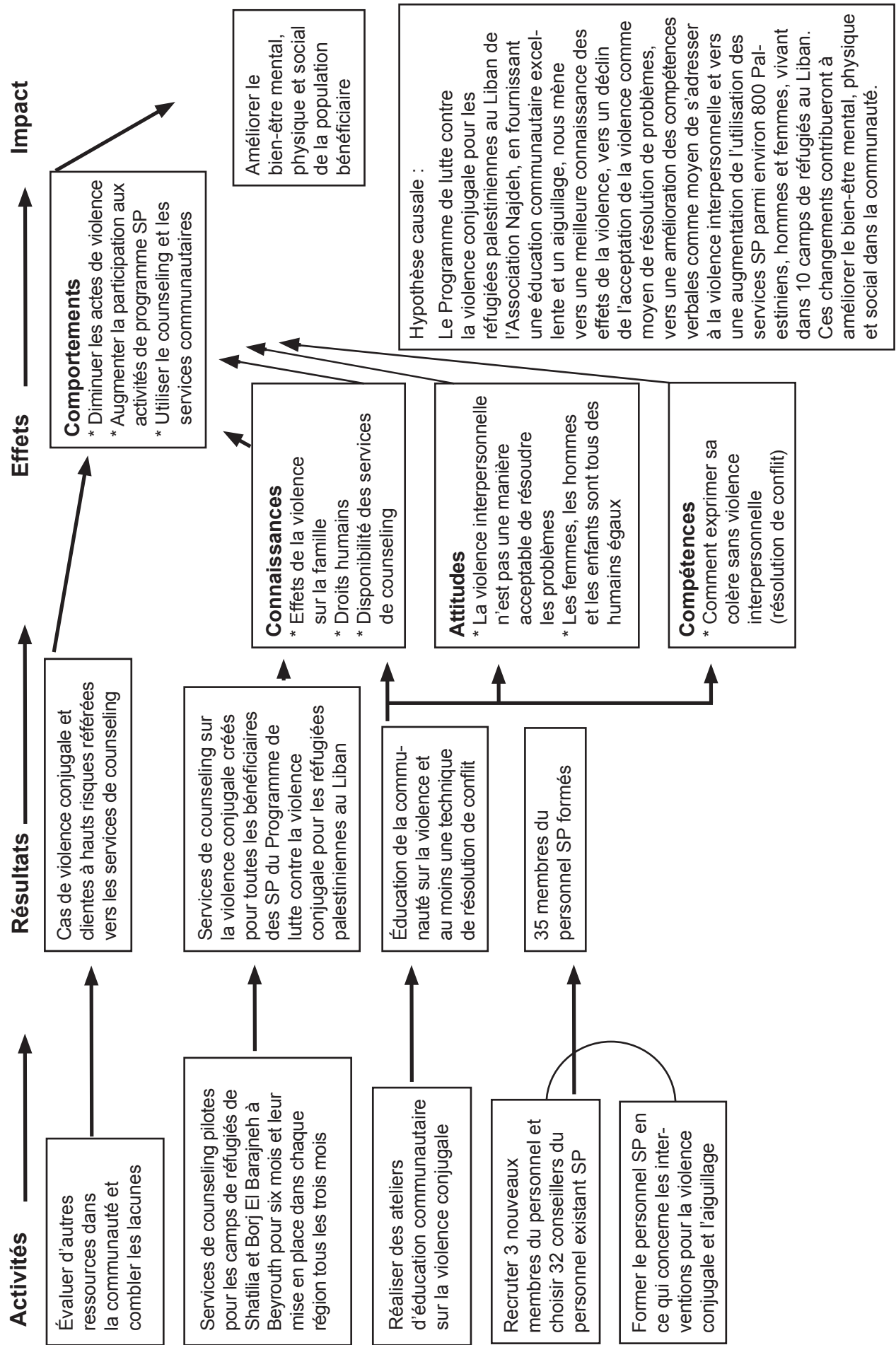
FICHE DE LA VOIE CAUSALE

La fiche de travail présentée ci-après sert de guide lors de l'élaboration du programme.

RESSOURCES DES ONG/BAILLEURS DE FONDS (ressources humaines, finances, logistique, conseillers techniques, suivi et évaluation, participation communautaire, comité de coordination)	↑	ACTIVITÉS * (mise en place des services ou produits)	↑	RÉSULTATS * (fabrication ou prestation des produits et services)	↑	EFFETS SUR LA POPULATION (changement souhaité dans les connaissances, attitudes et comportements ou CAC de la population)	↑	IMPACT SUR LA POPULATION (Résultats souhaités sur la santé, le statut socio-économique notamment la protection, la sécurité et la dignité humaine grâce à la combinaison de produits et de services et de changements dans les CAC).
				Services		Connaissances		
				Produits		Attitudes		
				Éducation		Comportements		

Les planificateurs de programme pensent souvent qu'il est nécessaire de planifier plus d'un ensemble d'activités et de résultats.

Programme de lutte contre la violence conjugale pour les réfugiées palestiniennes au liban de l'Association Najdeh Projet de la voie causale 2000-2003



Ces recommandations sont utiles pour trouver les bonnes stratégies de recrutement du personnel de VSS.

- Le recrutement et la sélection du personnel VSS relèvent d'une activité TRÈS VISIBLE.
- C'est la première fois pour la communauté de vous connaître ainsi que le programme VSS et d'observer comment vous travaillez.
- La confiance qu'accorde la communauté au programme est la clé de sa réussite. Le recrutement et la sélection du personnel représentent la première occasion pour vous de démontrer l'intégrité, le sens de justice, la transparence et le caractère digne de confiance.

Tous les membres communautaires doivent prendre connaissance de l'information concernant le recrutement afin que chacun puisse faire une demande.

Les dirigeants aident à réunir les demandes d'emploi et à communiquer la nouvelle à la communauté.

Donner des informations dans des dépliants qui récapitulent la position et les qualifications demandées ainsi que la procédure à suivre pour faire la demande (curriculum vitae, lettre), l'emplacement où doit être remis la demande et les dates limites pour déposer ces demandes – ces informations seront traduites dans les langues de la communauté.

Utiliser diverses méthodes pour trouver des candidats qualifiés – surtout les endroits où se rendent les femmes. Par exemple :

- Afficher les demandes autour de la communauté : écoles, bureaux des ONG, lieu du marché, centres communautaires, églises/mosquées, centres de formation professionnelle, etc.
- Rencontrer les dirigeants des divers groupes et clubs dans le camp et leur remettre des dépliants pour qu'ils puissent informer leurs groupes.
- Distribuer des exemplaires des dépliants aux partenaires et autres programmes nationaux s'occupant de la mise en place pour qu'ils puissent informer leur personnel.

Ne pas dépendre uniquement des dirigeants locaux ou annonces communautaires pour trouver des candidats qualifiés.

Être prêt à recevoir de nombreuses qualifications.

Utiliser de mesures objectives pour le premier triage des demandes d'emploi (vérifier leurs qualifications).

Utiliser de mesures objectives pour le second triage des demandes d'emploi (test écrit).

Choisir quelques personnes pour faire partie du groupe qui fera l'entretien : dirigeants communautaires très respectés ou membres du personnel d'autres projets analogues, de superviseurs nationaux des ONG connexes.

Veiller à une représentation plus ou moins égale pour tous les groupes ethniques/linguistiques du personnel.

Utiliser les mêmes méthodes pour les interventions (les questions doivent être les mêmes pour tout le monde).

Demander à quelques membres communautaires que vous connaissez et auxquels vous faites confiance de vous dire en toute confidentialité ce qu'ils pensent des éventuels candidats. Seuls les membres communautaires savent qui jouit du respect de la communauté.

Ne pas choisir quelqu'un tant qu'on n'a pas demandé l'avis d'autres membres communautaires qu'on connaît et auxquels on fait confiance.

Afficher la liste des personnes choisies – dans plusieurs endroits du camp – et remettre une liste aux dirigeants – pour que tout le monde connaisse les résultats.

24. Adapté de Beth Vann, Conseillère technique mondiale VSS, RHRC, JSI Research and Training Institute, 2000-2003.



EXEMPLES DE DESCRIPTIONS DE TÂCHES POUR LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉS²⁵

TITRE : Coordinateur du programme de lutte contre les violences sexo-spécifiques (VSS)

Le coordinateur du programme VSS gère et met en œuvre le programme VSS dans le bureau de terrain et au niveau du camp. Ce programme VSS est un programme multisectoriel de prévention et de réponse faisant appel à diverses organisations et à divers intervenants provenant de la communauté des réfugiés, des ONG et des organismes d'exécution faisant partie du gouvernement, du HCR, d'autres organisations nationales et internationales fournissant des services connexes. Les tâches sont les suivantes : gestion du personnel et des volontaires, formation et sensibilisation, liaison et coordination avec des organisations qui interviennent dans les situations de réfugiés, mobilisation communautaire avec des réfugiés ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme. Lors des premières étapes du programme, le coordinateur VSS doit travailler avec les conseillers techniques pour mettre au point un plan de mise en œuvre du programme, des outils, des formulaires et des directives pour l'exécution, le suivi et l'évaluation des diverses activités.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Personnel et volontaires

1. Faire une description des tâches pour le personnel et les réfugiés volontaires.
2. Recruter et superviser le personnel et les volontaires réfugiés.
3. Formuler un plan de formation en collaboration avec les organisations de formation.
4. Organiser des ateliers d'orientation de formation et de mise à jour pour le personnel et les volontaires.
5. Formuler et mettre en place des stratégies pour la rétention et la reconnaissance de volontaires.

Mobilisation communautaire

6. Engager activement, à l'aide de méthodes participatives, les dirigeants et autres groupes réfugiés à toutes les phases de la planification et de la mise en œuvre du programme.
7. Organiser et faciliter des séances de discussion et les réunions de coordination dans le camp pour renforcer les capacités des réfugiés ainsi que la prévention et la réponse au sein de la communauté face aux VSS.

Mise au point et coordination du programme multisectoriel et interagences

8. Forger d'étroites relations de travail avec des ONG, des organismes du pays hôte et le HCR : rencontrer régulièrement les personnes et groupes de ces organisations.
9. Organiser et faciliter les réunions de coordination mensuelles avec ces organisations.
10. Diriger le programme de prévention et de réponse, multisectoriel et multiagence et le doter de mécanismes de compte rendu, de partage de l'information, de coordination et de suivi/évaluation. Se donner des directives écrites.
11. Travailler en étroite collaboration avec les partenaires et les formateurs. Faciliter et organiser des ateliers de formation pour le renforcement des compétences, la sensibilisation et le renforcement des capacités du personnel pour qu'il puisse prendre les mesures de réponse qui s'imposent face aux VSS. Il s'agit notamment du centre de santé, de la police, des dirigeants du camp, des services communautaires, du HCR et d'autres.

Suivi et évaluation

12. Faire une analyse situationnelle des VSS dans le camp, à l'aide de méthodes participatives : rassembler les informations auprès de multiples sources parmi les réfugiés, les ONG, le gouvernement hôte et les organismes des Nations Unies.
13. Revoir la fiche avec le cas signalé de VSS. Former les organisations partenaires et d'autres secteurs en ce qui concerne l'utilisation de cette fiche.
14. Continuer à faire connaître tous les cas de VSS signalés dans le camp en revoyant immédiatement les fiches du cas signalé et en organisation des réunions avec le personnel de terrain/volontaires.
15. Fournir plaidoyer et assistance pour les cas complexes et difficiles.
16. Rassembler, compiler et analyser tous les mois les cas de VSS signalés.
17. Rassembler et compiler l'information sur les activités du programme, en faisant le point de la situation et en voyant si le programme est en train d'obtenir les résultats qu'il s'est fixés.
18. Mettre au point des formulaires mensuels pour signaler les cas qui saisissent l'information pertinente et qui expliquent l'analyse de l'évaluation des progrès du programme.

25. Adapté de Beth Vann, *Global GBV Technical Advisor*, RHRC, JSI

Fonctions administratives et tâches diverses

19. Suivre de près le budget et les dépenses pour gérer le programme dans ses limites budgétaires.
20. Rédiger des plans de travail mensuels. Faire des rapports d'activités mensuels et autres rapports si nécessaire.
21. Aider à rédiger les propositions de programme.
22. Organiser des ateliers de formation qui sensibilisent à l'égalité entre les sexes, avec tout le personnel de cette organisation.
23. Autres fonctions si nécessaire.

QUALIFICATIONS SOUHAITÉES :

1. Diplôme universitaire en fonctions sociales ou sciences sociales, santé publique, santé communautaire ou domaine connexe.
2. Connaissance des VSS. A déjà eu une formation connexe.
3. Connaissance des questions se rapportant à la santé de la reproduction.
4. Connaissance, compétences et expérience en matière de méthodes participatives pour le développement et la mobilisation communautaire.
5. Aptitudes et expérience en matière de facilitation de groupe.
6. Aptitudes et expérience en matière de counseling.
7. Compétences de formation. Une année au moins d'expérience en matière de formation.
8. Une année d'expérience en matière de gestion de programme de préférence dans une ONG.
9. Expérience de travail avec des réfugiés de préférence.
10. Ferme engagement et être convaincu de l'égalité entre les sexes.
11. Être diplomatique et assurance de soi-même : être capable de discuter de questions sensibles avec respect et souci de l'autre.

TITRE : Conseiller pour le plaidoyer en matière de VSS

SUPERVISEUR : Coordinateur du programme VSS

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS :

Le conseiller pour le plaidoyer est basé dans le camp où il doit en mettre en place des systèmes communautaires. Il sensibilise la population à la violence contre les femmes et traite chaque cas dans les meilleurs délais possibles avec compassion et en prenant à cœur son travail. Le conseiller pour le plaidoyer travaille en étroite collaboration avec des groupements féminins qui se trouvent dans le camp, les dirigeants du camp et autres groupes communautaires.

1. Prise en charge psychosociale et assistance aux victimes des violences sexo-spécifiques.
2. Coopération et coordination avec les dirigeants du camp, les dirigeants du pays hôte et les agents de soins de santé.
3. Travailler en étroite collaboration avec des groupements féminins pour mettre sur pied des programmes pour les femmes du camp.
4. Créer un groupe consultatif (hommes et femmes) et collaborer pour réaliser les activités du programme.
5. Réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation communautaire.
6. Coordonner avec le personnel d'autres ONG et organisations qui travaillent dans le camp.
7. Rédiger les rapports et garder confidentiel tout cas signalé tel que demandé.

QUALIFICATIONS SOUHAITÉES :

1. Femme réfugiée vivant dans le camp.
2. Doit être respectée par la communauté. Digne de confiance et fiable. Doit tenir ses promesses et ses engagements.
3. Doit être capable de discuter de sujets délicats de manière honnête, respectueuse et ouverte, que ce soit en groupe ou individuellement.
4. Doit faire preuve d'intérêt et être profondément engagée à la cause de l'égalité entre les sexes et le respect des droits humains.
5. Doit s'exprimer couramment en anglais et dans la langue parlée par la plupart des réfugiés dans le camp.
6. De préférence devrait savoir lire et écrire en anglais. Dans la négative, doit savoir lire et écrire dans sa langue natale.
7. De préférence doit avoir terminé le secondaire.
8. De préférence a déjà une expérience de travail rémunéré ou volontaire en matière de développement communautaire, counseling, santé de la reproduction, services communautaires ou services sociaux.

TITRE : animateurs/formateurs communautaires en matière de VSS

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS :

1. Réaliser deux rôles :
 - Formateurs, pour sensibiliser à la question des droits humains, de l'égalité entre les sexes, la violence à l'égard des femmes, etc.
 - L'autre rôle consiste à rassembler les informations pour dépister tout problème et être un facilitateur pour résoudre les problèmes identifiés.
2. Travailler dans les camps de réfugiés et les villes qui accueillent un grand nombre de réfugiés.
3. Apporter une formation et faciliter les formations pour les réfugiés, les ONG et les organisations des Nations Unies.
4. Travailler généralement en paires, un homme et une femme pour chaque région. Les affectations régionales se font en fonction des langues parlées.
5. Évaluer les besoins communautaires par rapport à la violence à l'égard des femmes en utilisant les techniques de l'Évaluation participative rapide ou autre technique d'éducation pour adulte afin d'aider les communautés à se donner des plans de prévention de la violence.
6. Réaliser des activités d'éducation et de sensibilisation dans les camps de réfugiés avec des ONG et le HCR pour :
 - Sensibiliser et encourager des changements dans les attitudes et les comportements : égalité entre les sexes, pouvoir/abus de pouvoir et VSS ;
 - Se donner des stratégies de prévention ;
 - Encourager la participation communautaire active pour prévenir les VSS ;
 - Sensibiliser davantage aux questions de sécurité et de protection des femmes et des filles dans les programmes des ONG/HCR ;
 - Viser tout particulièrement les hommes pour les encourager à participer ;
 - Viser tout particulièrement les jeunes/adolescents pour les encourager à participer.
7. Cibler l'éducation communautaire pour des groupes différents : les groupes d'hommes, les groupements féminins, les enseignants des écoles de réfugiés, les associations de parents, les éducateurs de santé et les animateurs, les adolescents, les dirigeants des camps, etc. L'éducation portera sur la violence à l'égard des femmes, la violation des droits humains que cela représente, l'éducation pour la paix et la résolution de conflits.
8. Se donner des méthodes d'éducation communautaire de pair avec la communauté. Il peut s'agir d'ateliers, de sketches, de jeux, de débats, de concours, de clubs de jeunes et autres activités imaginatives.
9. Suivre et évaluer les activités d'éducation communautaire, d'IEC (information, éducation et communication), de sensibilisation, de formation. Revoir le cas échéant les activités en fonction des résultats obtenus.

QUALIFICATIONS SOUHAITÉES :

1. Formation reçue dans l'un des volets suivants au minimum : développement/participation communautaire, méthodes PRA/RRA, Delta, animation communautaire, travail social, santé communautaire, santé publique.
2. De préférence au moins une année d'expérience au niveau du développement communautaire ou programme d'animation en utilisant des méthodes participatives.
3. Être réfugiée.
4. Faire preuve d'intérêt et montrer un ferme engagement à la question des droits humains et à l'égalité entre les genres.
5. Doit s'exprimer couramment en anglais et dans la langue principale des réfugiés et au moins une langue des groupes ethniques (si cette langue est différente de la langue principale).
6. Doit savoir lire et écrire en anglais.*
7. De préférence diplôme d'école secondaire.

* NOTE : Cette condition fait qu'il est difficile de recruter des femmes qualifiées parmi les réfugiés du fait de l'accès difficile des filles à l'éducation. Dans ce cas on pourra changer le programme et utiliser des images et autres moyens visuels pour le personnel qui ne sait pas lire.

Cet outil peut être utilisé comme test préalable ou post-test pour la formation en matière de recrutement puisqu'il sert à faire un premier tri des éventuels candidats. Il sert également lors de l'éducation communautaire pour faire le point de ce que savent les gens.

Note : Si cet outil n'est pas utilisé avec un échantillon représentatif de personnes, il sera impossible de généraliser les résultats à la communauté entière. L'utilisation de cet outil pour l'éducation communautaire aide à trouver des personnes qui présentent le bon profil (en fonction des bons résultats obtenus aux questions) et qui seront choisies pour une première entrevue.

Prière d'utiliser l'échelle suivant pour répondre à chacune des questions. Prière de cocher la case correspondante :

- a) Je ne connais rien à ce sujet et je ne serais pas à l'aise pour intervenir dans ce genre de situation.
- b) Je connais très peu de choses à ce sujet et je serais réticent à intervenir dans ce genre de situation.
- c) J'ai certaines connaissances à ce sujet et je pense être plus ou moins capable d'intervenir dans ce genre de situation.
- d) J'ai des connaissances fondamentales à ce sujet et je me sens capable d'intervenir dans ce genre de situation.
- e) Je connais bien ce sujet et je sais que je suis capable et à l'aise pour intervenir dans ce genre de situation.
- f) Je suis expert dans ce sujet et je me sens très capable et très à l'aise pour intervenir dans ce genre de situation.

Niveau de connaissance, de compétence et être à l'aise pour intervenir dans ce genre de situation	a	b	c	d	e	f
Je sais faire la différence entre violence sexuelle et violence conjugale						
Je sais définir la violence conjugale et l'expliquer à d'autres						
Je peux donner des exemples de formes physiques de violence conjugale						
Je peux donner des exemples de formes psychologiques de violence conjugale						
Je peux donner des exemples de formes socio-économiques de violence conjugale						
Je comprends le cycle de la violence et je peux l'expliquer à d'autres						
Je peux identifier des facteurs-risques particuliers de violence conjugale et l'expliquer à d'autres						
Je peux identifier des facteurs-risques particuliers de violence conjugale dans des situations de réfugiés et les expliquer à d'autres						
Je sais reconnaître une femme qui a été la victime ou qui est la victime actuellement de violence conjugale même si elle ne m'en parle pas directement et je sens que je suis capable de l'aider						
Je sais reconnaître un homme qui a des comportements violents et je sens que je suis capable de l'aider						
Je comprends les principes fondamentaux de l'assistance aux victimes de la violence conjugale et je me sens capable de les aider						
Je comprends les conséquences de la violence conjugale sur les enfants et je peux les expliquer à d'autres						
Je sais reconnaître à leur comportement des enfants qui ont été les témoins de la violence conjugale						
Je sais définir la violence sexuelle et l'expliquer à d'autres						
Je sais donner des exemples de violence sexuelle						
Je sais identifier des facteurs-risques particuliers de violence sexuelle et les expliquer à d'autres						
Je sais identifier les facteurs-risques particuliers de violence sexuelle dans un contexte de réfugiés et les expliquer à d'autres						
Je sais reconnaître une femme qui a été la victime ou qui est la victime actuellement d'actes de violence sexuelle même si elle ne m'en parle pas directement et je me sens capable de l'aider						
Je connais bien les conséquences de la violence sexuelle sur les victimes et je peux les expliquer à d'autres						
Je connais bien les conséquences de la violence sexuelle sur les agresseurs et je peux les expliquer à d'autres						

26. Adapté de Maria Caterina Ciampi, Conseillère technique pour la VSS en collaboration avec le Directeur du programme VSS Jean-Pépin Pouckoua, et Assistant de programme Morel Kiboukiyoulou, *International Rescue Committee*, République du Congo, 2001.

Ce guide est pour l'employeur l'occasion d'évaluer les connaissances en VSS pour les éventuels employés et c'est donc un outil utile pour prendre les décisions concernant le recrutement.

Cet entretien vous aide à déterminer le niveau de vos connaissances sur la violence sexuelle et conjugale. Prière d'y répondre honnêtement car vos réponses nous aideront à faire votre évaluation. Bonne chance (lire l'information à la personne faisant la demande d'emploi et y répondre).

Nom de famille : _____ **Prénom :** _____

Sexe : F M

Date et lieu de naissance : _____

Profession : _____

Nationalité : _____

Résidence actuelle : _____

Position souhaitée : Animatrice/formatrice Conseillère communautaire.

Date : _____

Questions préliminaires (*Lire à voix haute*)

1. Est-ce que vous pourriez vous présenter ?
2. Décrivez vos activités cette dernière année.
3. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous faites cette demande d'emploi ?
4. Quelles sont les qualités que vous possédez et qui vous permettront de mener à bien les tâches qui entrent dans cette position ?
5. Quels sont vos points faibles ?
6. Comment vous allez vous y prendre pour organiser vos séances d'information dans votre communauté ?
7. À votre avis, que sont les violences sexo-spécifiques ?
8. Comment allez-vous aborder ou aider une femme qui a été une personne VVSS ?
9. Comment allez-vous traiter l'auteur des VVSS ?

27. Adapté de Maria Caterina Ciampi, Conseillère technique en matière de VSS, en collaboration avec le Directeur du programme VSS Jean-Pépin Pouckoua, et Assistant de programme VSS, Morel Kiboukiyoulou, *International Rescue Committee*, République du Congo, 2001.

Scénarios (lire à voix haute. Ne pas faire de commentaires sur les réponses pendant que se déroule l'entretien)

Pour les futurs conseillers communautaires :

1. Une femme vient vous consulter après avoir été violée. Le lendemain, le chef du camp ou le chef du village vous fait venir dans son bureau et vous demande de lui donner des informations à propos de cette femme. Qu'allez-vous lui répondre ?
2. Un homme vient vous voir et vous accuse d'avoir conseillé à sa femme de le quitter. Il veut savoir où elle se trouve. Que faites-vous ?
3. Un éducateur communautaire sait que vous vous occupez de tel ou tel cas mais il ne connaît pas les détails. Une fois que votre intervention est finie concernant ce cas, il vous demande les détails. Qu'allez-vous lui répondre ?

Pour les futurs conseillers et animateurs/formateurs communautaires :

4. Un homme vous confesse qu'il veut tuer sa femme. Comment allez-vous réagir ?

Pour les futurs animateurs/formateurs communautaires :

5. Une femme vient vous voir et vous révèle qu'elle a été violée la nuit dernière. Qu'allez-vous faire ?
6. Vous avez prévu une séance d'information sur le harcèlement sexuel des élèves dans une école et une conseillère communautaire vous demande de modifier votre programme. Elle aimerait davantage parler d'un thème différent, à savoir que les victimes du viol ont besoin de compassion. Qu'allez-vous faire ?
7. Lors d'une séance d'information, un membre communautaire vous interrompt et vous dit que « il n'existe pas de problème de violence conjugale dans cette communauté. C'est seulement depuis que vous êtes venu que les femmes ont commencé à se plaindre. Vous voulez qu'elles quittent leur mari et leur famille. Vous nous empêchez de vivre. Allez-vous en. » Quelle sera votre réaction ?

Terminez l'entretien en remerciant le candidat ou la candidate pour le temps qu'il ou elle a bien voulu vous consacrer et indiquez-lui quand vous allez lui donner la réponse à propos de la position.

Introduction

Les membres du personnel VSS doivent faire preuve d'un professionnalisme irréprochable pour gagner la confiance de la communauté et les membres communautaires peuvent donc s'attendre à une prise en charge à la hauteur de ce professionnalisme.

Si les droits et responsabilités des bénéficiaires et du personnel d'un programme VSS sont impératifs, ils sont également de nature universelle pour tous les programmes d'aide humanitaire. Les programmes VSS doivent servir de modèle à tous les autres programmes en ce qui concernent l'application de ces droits et responsabilités dont la raison d'être est la suivante :

- Protéger les bénéficiaires du programme et le public en général.
- Fixer des attentes pour que le personnel puisse gérer, évaluer et améliorer son propre travail.
- Se donner des normes qui serviront à évaluer la prestation de services.
- Réglementer le comportement des membres du personnel pour améliorer la qualité de leur travail et renforcer leur intégrité.

Les responsables des programmes VSS remettront un exemplaire des droits et responsabilités aux bénéficiaires et employés des programmes VSS à chaque employé dont les tâches concernent la violence sexuelle et conjugale ainsi qu'aux collaborateurs et bénéficiaires qui demandent une copie desdits droits et responsabilités.

Droits et responsabilités des bénéficiaires :

Le terme bénéficiaire se rapporte à une personne qui a été la victime d'une violence sexuelle ou conjugale et/ou sa famille ou d'autres membres communautaires qui demande à recevoir des services, une information, une orientation ou une prise en charge psychosociale dans le programme VSS. Ce terme est interchangeable avec « cliente », utilisatrice de service, victime.

Droits du bénéficiaire :

- Les bénéficiaires ont le droit de recevoir des services de qualité.
- Les bénéficiaires ont le droit de recevoir des services dans leur langue natale et le programme s'engage à intervenir dans la langue qu'ils comprennent.
- Les bénéficiaires ont le droit de participer à la planification des services qu'ils demandent.
- Les bénéficiaires ont le droit d'être accompagnés par une personne qu'ils ont choisie lorsqu'elles reçoivent l'information ou obtiennent des services.
- Les bénéficiaires ont le droit à la confidentialité dans leur communication avec le personnel du programme à moins que cela ne mette leur vie en danger ou celle des autres. Les questions de confidentialité avec les enfants de moins de 18 ans dépendent de leur capacité à donner un consentement en toute connaissance de cause.
- Les bénéficiaires ont le droit de déposer une plainte à l'encontre d'un employé si des erreurs ont été faites dans leur cas.
- Les bénéficiaires ont le droit à un traitement qui est toujours donné avec courtoisie, respect et compréhension.
- Les bénéficiaires ont le droit, chaque fois qu'ils sont en contact avec le personnel du programme VSS, à des relations dénuées de tout harcèlement et de toute discrimination ou pression en vue d'obtenir des faveurs en échange de services.

28. Adapté de Maria Caterina Ciampi, conseillère technique en matière de VSS, en collaboration avec le Directeur du programme VSS Jean-Pépin Pouckoua, et Assistant de programme Morel Kiboukiyoulou, *International Rescue Committee*, République du Congo, 2001.

Responsabilités des employés :

Le personnel du programme se rapporte à toute personne qui est employé ou volontaire dans le contexte du programme VSS qu'il s'agisse du responsable, de l'éducateur communautaire ou encore du conseiller communautaire et qui réalise des tâches de prévention et ou de réponse à la violence sexuelle et conjugale.

Toutes les personnes qui interviennent dans le cadre d'un programme VSS doivent :

- Représenter le programme VSS avec honneur et intégrité dans leur contact avec les bénéficiaires.
- Fournir aux bénéficiaires des services avec sympathie, empathie, courtoisie, respect et compréhension.
- Aider les bénéficiaires à exprimer leurs besoins et à ajuster les plans d'intervention pour répondre à leurs besoins spécifiques.
- Répondre aux questions des bénéficiaires et leur donner toute l'information nécessaire pour les aider à comprendre et à apprécier les services qui leur sont dispensés.
- Faire preuve de discrétion et confidentialité par rapport à l'information obtenue dans le cadre de son travail. Ne pas avoir des conversations sur les bénéficiaires et ne révéler à personne que des services ont été demandés à moins que la situation ne l'exige.
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour respecter le droit des bénéficiaires à l'intimité et au caractère privé.
- Traiter les bénéficiaires selon les normes habituelles en vertu des traditions établies.
- Maintenir des relations d'un caractère professionnel avec les bénéficiaires.
- Les mettre au courant de tout éventuel conflit d'intérêts.
- Ne pas demander ni accepter de l'argent (pourboire), des cadeaux ou des faveurs des bénéficiaires.
- Collaborer avec toutes les personnes choisies par la cliente, essentiellement pour améliorer la condition des bénéficiaires.

Introduction

Les agences humanitaires ont la responsabilité de vérifier que les bénéficiaires sont traitées avec dignité et respect et que certaines normes de comportement sont observées. Pour prévenir tout acte possible d'exploitation sexuelle, les principes fondamentaux suivants font partie intégrante des Codes de conduite des agences humanitaires : ²⁹

- L'exploitation sexuelle et la violence sexuelle perpétrées de la part des agents de l'aide humanitaire représentent une grave faute professionnelle sanctionnée par le renvoi.
- Interdiction d'avoir une activité sexuelle avec des enfants (personnes de moins de 18 ans) peu importe l'âge de la majorité ou l'âge du consentement au niveau local. Le fait de s'être trompé sur l'âge d'un enfant ne représente nullement une défense.
- Interdiction de donner de l'argent, un emploi, des biens ou des services en échange de relations sexuelles et sont interdites également toutes autres faveurs sexuelles ou autres formes d'humiliations ou de comportements qui dégradent l'autre. Cela concerne également l'assistance que les bénéficiaires sont en droit de recevoir.
- À éviter par ailleurs toute relation sexuelle entre les agents de l'aide humanitaire et les bénéficiaires car ces relations reposent sur une distribution inégale des pouvoirs. Ces relations sapent l'intégrité et la crédibilité de l'aide humanitaire.
- Tout agent de l'aide humanitaire est tenu de dénoncer tout collègue qu'il soupçonne d'avoir commis un acte de violence ou d'exploitation sexuelle. Le cas sera signalé en utilisant les mécanismes de compte rendu qui sont en place.
- Les agents humanitaires sont tenus de créer un contexte où sont prévenus les cas de violence et d'exploitation sexuelle et ils doivent veiller à l'application de leur Code de conduite. Les responsables à tous les niveaux ont des responsabilités bien spécifiques pour mettre en place des systèmes qui maintiennent un tel environnement.

Chaque directeur de programme VSS doit afficher le Code de conduite dans les lieux publics de leurs bureaux, par exemple dans les zones d'attente et couloirs, les écoles des ONG et les dispensaires. Un exemplaire de Code de conduite est également remis à chaque employé qui devra par ailleurs indiquer par écrit qu'il se trouve en possession d'une telle copie. Les originaux et les attestations des employés seront gardés dans les dossiers des employés. Toutes les copies, celles affichées aussi bien que celles distribuées, seront traduites dans la langue utilisée dans cet endroit.

L'exemple de **Code de conduite**³⁰ (voir page suivante) peut être modifié si on souhaite qu'il soit davantage adapté à la culture ou au pays donné. Il ne faudra pourtant pas le modifier d'une façon quelconque qui risque de diminuer son efficacité ou encore d'amenuiser ses principes fondamentaux.

29. Extrait de *Inter-Agency Standing Committee Task Force Recommendations on Protection from Sexual Exploitation and Abuse in Humanitarian Crises*, 2002

30. Adapté de l'*International Rescue Committee Code of Conduct on Sexual Exploitation and Abuse in Humanitarian Crises*, 2003.

Destinataire : Tout le personnel

Expéditeur : Président ou Directeur d'une ONG humanitaire

Sujet : Code de conduite pour tout le personnel

Conformément à la mission de [VOTRE ORGANISATION] et aux principes du droit international et des codes de conduite internationaux, tout le personnel humanitaire de [VOTRE ORGANISATION], y compris les membres du personnel international et national, à temps plein et à temps partiel, contractants et volontaires doivent respecter les droits humains fondamentaux, la justice sociale, la dignité humaine et le respect de l'égalité des droits pour les hommes, les femmes et les enfants. Respectant ainsi la dignité et la valeur de chaque personne, l'agent humanitaire de [VOTRE ORGANISATION] traitera toutes les personnes de manière égale sans distinction aucune en fonction de la race, du sexe, de la religion, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue, de la situation matrimoniale, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du statut socioéconomique, de l'infirmité, des convictions politiques ou autre caractéristique.

Les agents humanitaires de [VOTRE ORGANISATION] reconnaissent qu'ils doivent observer certaines normes internationales de comportement et qu'elles passent en premier avant les pratiques culturelles nationales et locales. Fidèles à ces comportements d'ordre plus général, [VOTRE ORGANISATION] demande également de manière plus spécifique que les agents humanitaires de [VOTRE ORGANISATION] se plient au Code suivant.

Engagements face au Code de conduite de [VOTRE ORGANISATION]

- (1) Un agent de l'aide humanitaire de [VOTRE ORGANISATION] est tenu de traiter les personnes avec respect et courtoisie conformément aux conventions et normes de comportement tant internationales que nationales.
- (2) Un agent humanitaire de [VOTRE ORGANISATION] ne doit jamais commettre un acte qui comporte des répercussions physiques, sexuelles ou psychologiques pour les bénéficiaires de votre programme.
- (3) Un agent de l'aide humanitaire de [VOTRE ORGANISATION] ne devrait pas approuver ou participer à un acte de corruption ou autre activité illégale.
- (4) [VOTRE ORGANISATION] et les agents humanitaires de [VOTRE ORGANISATION] reconnaissent l'inégalité des pouvoirs dans leur travail et les risques d'exploitation qui en découlent dans le travail d'aide humanitaire et savent qu'une telle exploitation sape la crédibilité du travail humanitaire nuisant terriblement aux victimes de ces actes ainsi qu'à leur famille et communautés. C'est la raison pour laquelle il est interdit aux agents humanitaires de [VOTRE ORGANISATION] d'entretenir des relations sexuelles avec les bénéficiaires.* Il est strictement interdit d'avoir des relations sexuelles avec des enfants (personnes de moins de 18 ans).
- (5) L'agent d'aide humanitaire de [VOTRE ORGANISATION] ne doit jamais abuser de la position de pouvoir qu'il occupe pour apporter une assistance humanitaire soit pour refuser cette assistance ou pour accorder un traitement préférentiel en contrepartie de demandes de faveurs sexuelles.
- (6) Tous les agents humanitaires de [VOTRE ORGANISATION] doivent observer les normes les plus éthiques d'intégrité, de responsabilité et de transparence dans la fourniture de produits et services alors qu'ils exécutent les responsabilités afférentes à leur position.
- (7) L'agent de l'aide humanitaire de [VOTRE ORGANISATION] est tenu de signaler immédiatement tout cas, soupçonné ou confirmé, de mauvaise conduite à ses supérieurs (en empruntant la voie hiérarchique indiquée). La plus stricte confidentialité sera observée pour protéger toutes les personnes impliquées.

*NOTE : Divers facteurs devront être pris en compte concernant l'application de certains de ces principes pour les agents humanitaires recrutés au sein de la communauté bénéficiaire. Si l'exploitation sexuelle et l'utilisation abusive de ses fonctions professionnelles seront toujours strictement interdites, par contre une certaine latitude peut être adoptée pour l'application de ces principes à l'égard de cette catégorie d'agents humanitaires.

Je, soussigné, déclare avoir lu et compris le présent Code de conduite. Je m'engage à exécuter mes fonctions en tant qu'employé du Programme VSS conformément au Code de conduite. Je suis au courant du risque d'encourir des sanctions disciplinaires pour manquement au Code de conduite.

Nom : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Date : _____

Nom du responsable : _____

Signature : _____

Date : _____

Protocoles et outils de santé

The American College of Obstetricians and Gynecologists. *Female circumcision / female genital mutilation: clinical management of circumcised women*. Washington, DC: American College of Obstetricians and Gynecologists; 1999. To order this publication, contact: The American College of Obstetricians and Gynecologists, Women's Health Care Physicians, 409 12th St., SW, P.O. Box 96920, Washington, DC 20090-6920.

American Medical Association. *Strategies for the treatment and prevention of sexual assault*. Chicago, IL: American Medical Association; 1995. Order information available on AMA website: www.ama-assn.org/ama/pub/category/3548.html

Burns AA, Lovich R, Maxwell J, Shapiro K. *Where women have no doctor: a health guide for women*. Berkeley, CA: Hesperian Foundation; 1997. Order form can be found at: www.hesperian.org/hesporldr.htm. The book costs US\$20 + shipping and tax.

Castle MA, Coeytaux F. *A clinician's guide to providing emergency contraceptive pills*. Los Angeles, CA: Pacific Institute; 2000. Available online: www.piwh.org/publications.html

International Planned Parenthood Federation Western Hemisphere Region. *Tools for service providers working with victims of gender-based violence*. New York, NY: International Planned Parenthood Federation Western Hemisphere Region; 2000. Available online: www.ippfwhr.org/whatwedo/bastatools.html Available in English and Spanish

Kelley N. *Working with refugee women: a practical guide*. Geneva, Switzerland: International NGO Working Group on Refugee Women; 1989.

Leye E, Githaniga A, Temmerman M. *Health care strategies for combating violence against women in developing countries*. Ghent, Belgium: International Center for Reproductive Health; 1999.

Nduna S, Rude D. *A safe space created by and for women*. New York, NY: IRC; 1998. Available online: <http://www.theirc.org/resources/index.cfm>

UNHCR. *How to guide: sexual and gender violence programme in Guinea*. Geneva, Switzerland: UNHCR; 2001. Available online at www.rhrc.org/resources. Look under GBV category.

UNHCR. *How to guide: sexual and gender violence programme in Liberia*. Geneva, Switzerland: UNHCR; 2001.

World Health Organization (WHO). *Clinical management of rape survivors*. Geneva, Switzerland: WHO; 2001. Available online: www.rhrc.org/resources Look under GBV Category

World Health Organization (WHO). *Emergency contraception: a guide to the provision of services*. Geneva, Switzerland: WHO; 1998. Available online: www.who.int/reproductivehealth/publications/FPP_98_19/FPP_98_19_table_of_contents_en.html In English, French, and Spanish.

Formation

Moreno A, Grodin MA. *Caring for refugees and survivors of torture*. Boston, MA: Boston Center for Refugee Health and Human Rights, Boston Medical Center, Boston University Schools of Public Health and Medicine [serial online] 2000. Available from: URL: dcc2.bumc.bu.edu/refugees

Osattin A, Short LM. *Intimate partner violence and sexual assault: a guide to training materials and programs for health care providers*. Atlanta, GA: CDC; 1998. Available online: www.cdc.gov/ncipc/pub-res/pdf/newguide.pdf

United Nations Population Fund (UNFPA). *A practical approach to gender-based violence: A programme guide for health care providers and managers*. New York. 2001. www.unfpa.org/publications/gender.pdf

À quoi servent les outils ?

Le suivi et l'évaluation consistent à rassembler et à analyser des informations sur le projet qui montrent si on est sur la bonne voie, en train d'atteindre les objectifs fixés, et si le projet réalisé ou non l'impact qu'il vise.³¹ Le suivi d'un projet se fait tout au long de sa mise en œuvre et l'évaluation de l'impact est réalisée à la fin du projet afin de déterminer s'il a effectivement atteint ses objectifs. En suivant les progrès du projet, on peut rectifier le tir et adapter le cas échéant le programme pour atteindre les objectifs. C'est au moment de la conception d'un programme qu'on planifie le suivi et l'évaluation. Cela aide à concevoir un programme efficace et à planifier (et budgétiser) adéquatement les activités de suivi et d'évaluation.

Un suivi fréquent et régulier des informations sur les cas de VSS signalés permet d'évaluer continuellement les changements au niveau de la prévalence et des types de VSS dans l'endroit en question. Cette information sert à évaluer et à améliorer les activités pour mieux répondre aux besoins et circonstances changeantes de la communauté cible.

Les questions suivantes sont utiles pour le suivi et l'évaluation :

- Est-ce que nous sommes en train de faire ce que nous avons prévu de faire ?
- Sommes-nous en train d'atteindre les résultats que nous nous étions fixés ?
- Le projet repose-t-il sur un solide plan de conception ? Comment peut-on améliorer cette conception ?
- Existe-t-il des conséquences imprévues ?
- Notre programme est-il responsable des changements observés ?

Ou en empruntant les termes du cadre de la Voie causale :

- Ressources : Les ressources sont-elles disponibles, adéquates et arrivent-elles en temps voulu ?
- Activités : Les activités se déroulent-elles en fonction des délais fixés ?
- Résultats : Quels sont les résultats obtenus ? Sont-ils de qualité acceptable ?
- Effets : Quels sont les effets observés ?
- Impact : Quel est l'impact obtenu ?

Les programmes VSS se sont rendu compte qu'il était très utile de mesurer les résultats et les effets, c'est-à-dire en utilisant les indicateurs des résultats et des effets. L'impact des programmes VSS ne sera observé qu'après quelques années de réalisation du programme.

Outils dans ce chapitre

- *Exemples d'indicateurs des résultats et des effets*
- *Fiche du cas signalé/consentement pour la communication de l'information (autorisation de divulguer des renseignements personnels).*
- *Fiche du compte rendu statistique mensuel*
- *Fiche du feedback des clientes*

31. IRC Causal Participant Pathway Framework: A Guide to Program Design, Monitoring and Evaluation. International Rescue Committee, mai 2001.

Description des outils

Les exemples des *indicateurs des résultats et des effets* (définis dans la section sur la conception de programme) sont utiles pour le suivi et l'évaluation des programmes VSS. En raison du cadre multi-sectoriel, *on recommande que les programmes adoptent au moins un indicateur de réponse dans chaque secteur (santé, psycho-social, sécurité, justice), au moins un indicateur pour la coordination et au moins un indicateur sur la prévention.*

La *Fiche du cas signalé* sert à rassembler et à organiser les informations sur les actes de VSS en utilisant la même méthode afin de faciliter le partage et l'archivage des informations. La *Fiche de consentement pour la communication de l'information* sera utilisée pour demander aux personnes concernées si elles sont d'accord pour communiquer l'information qu'elles donnent à d'autres organisations ou individus. Le personnel de la VSS est tenu de maintenir la confidentialité des bénéficiaires (voir les Droits et Responsabilités des bénéficiaires et des employés du programme VSS page 165)

Les *Fiches du compte rendu mensuel* servent à compiler les données VSS. Comme leur nom l'indique, ils sont remplis chaque mois pour que l'information soit à jour et utile. Ces rapports mensuels permettent effectivement de comparer les données sur la VSS d'un mois à l'autre pour discerner les tendances, suivre les changements et détecter les éventuels problèmes.

La *Fiche de feed-back des clientes* sert à compiler les données sur les bénéficiaires des programmes VSS. Cela nous montre quelles sont les forces et faiblesses d'un programme, à l'avis des personnes auxquelles il doit bénéficier, surtout sous l'angle prestation de services.

Des instructions supplémentaires sont données pour certains outils. Prière de les lire attentivement en se rappelant que le suivi et l'évaluation entrent dans une démarche qui commence par des objectifs bien déterminés et des résultats spécifiques. À cette fin, il est important de procéder avec constance pour rassembler les données.

Services de santé		
Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Définition de l'indicateur
Outils de formation du personnel de santé	Résultat	Formulation et utilisation d'un plan de formation pour le personnel des soins de santé
Qualifications/formation du personnel de santé	Résultat	Calculer : Nombre d'agents de santé qui ont suivi la formation VSS/nombre total d'agents de santé à tous les niveaux
Dépistage des cas de VSS	Effet	Calculer : Nombre de cas VSS signalés par dépistage dans les centres de santé/nombre de cas signalés de VSS
Soins appropriés après un viol	Effet	Calculer : Nombre de victimes d'un viol recevant soins appropriés dans les 3 jours qui suivent l'agression/nombre de violés signalés

Secteur psycho-social : niveau individuel et communautaire

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Définition de l'indicateur
Nombre égal d'hommes et de femmes dans la mobilisation communautaire	Résultat	Nombre de groupes d'hommes participant à la sensibilisation et prévention de VSS (il faut définir clairement les caractéristiques du groupe)
Égalité entre hommes et femmes au niveau de la prise de décision	Effet	Nombre d'organismes directeurs de réfugiés où les femmes et les hommes sont représentés en nombre égal
Niveau de sensibilisation communautaire	Effet	Calculer : Nombre de femmes dans les organismes directeurs de réfugiés qui indiquent que les opinions des femmes influencent la prise de décision du groupe/nombre de membres féminins dans ces organismes / Number of women members of refugee governing bodies
Sensibilisation à la VSS et aux droits humains	Effet	Augmentation de la notification des cas de viol Rapidité de la prise en charge (calcul ci-dessus dans Services de Santé)
Victimes ou femmes vulnérables engagées dans des activités de réintégration et ou habilitation	Résultat	Formulation et utilisation du plan de formation en matière de VSS et droits humains
	Résultat	Calculer : Nombre de réfugiés, membres des ONG, personnel du HCR, police, etc. qui ont suivi la formation en droits humains/nombre total de réfugiés, personnel du HCR, police, etc.
	Résultat	Calculer : Nombre de personnes VVSS qui ont suivi des formations professionnelles ou qui participent à des projets de mobilisation de revenus/nombre total de personnes VVSS
	Résultat	Calculer : Nombre de femmes vulnérables qui ont suivi des formations professionnelles ou qui participent à des projets de mobilisation de revenus/nombre total de femmes vulnérables (spécifier ce qu'on entend par vulnérables)

32. Adapté de Beth Vann, Conseillère technique en matière de VSS, JSI Research and Training Institute, 2000-2003.

Système de police et de sécurité

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Définition de l'indicateur
Système de sécurité	Résultat	Nombre de policiers pour 10 000 personnes
Outils de formation et de renforcement des capacités de la police	Résultat	Formulation et utilisation du plan de formation VSS pour la police
	Résultat	Traduction en langue locale des directives et procédures des cas VSS pour la police
	Résultat	Nombre de directives distribuées aux policiers et chefs de police
Formation de la police concernant les procédures de VSS	Résultat	Calculer : Nombre de policiers qui ont terminé la formation VSS / nombre de policiers à tous les niveaux
Forces de sécurité avec représentation équilibrée et égalitaire d'hommes et de femmes	Résultat	Calculer : Nombre d'agents de sécurité féminins dans le camp / nombre d'agents de sécurité dans le camp
	Résultat	Nombre de femmes dans la police/nombre de policiers au total
Procédures d'enquêtes de la police	Effet	Calculer : Nombre de postes de police où il existe un endroit privé pour les entretiens concernant les cas de VSS / nombre total de postes de police
Sensibilisation communautaire et formation de la police	Effet	Calculer : Nombre d'agressions reliées aux VSS signalées à la police / nombre total d'agressions VSS signalées

Système de justice criminelle

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Définition de l'indicateur
Proportion de cas amenés en justice	Effet	Nombre de cas traduits en justice/ n ombre de cas signalés à la police
Aboutissement	Effet	Calculer : Nombre de cas VSS avec acquittement ou condamnation dans X mois après la mise en accusation / nombre total de cas de VSS traduits en justice

Coordination

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur	Définition de l'indicateur
Approche multisectorielle	Résultat	Mise en place et acceptation par tous des procédures, pratiques et fiches pour signaler les cas, à échelle multisectorielle et interagences
	Résultat	Nombre d'organisations qui participent à la formulation de ces guides
	Résultat	Nombre de procédures écrites distribuées pour la coordination multisectorielle
	Résultat	Nombre de réunions de coordination intersectorielle qui ont été organisées
Coordination	Résultat	Nombre de facteurs qui contribuent à la violence qui ont été retenus lors des réunions de coordination par le biais de l'analyse des tendances dans les rapports VSS
	Résultat	Nombre de stratégies intersectorielles mises au point pour traiter ces facteurs qui contribuent à la violence

FICHE DU CAS SIGNALÉ/AUTORISATION POUR COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ³³

Introduction

La **fiche du cas signalé** est recommandée pour tous ceux qui sont engagés au niveau de la prévention et de la réponse à la VSS dans les situations de réfugiés. Cette fiche est un outil interagence qui a été conçu aux fins suivantes :

- Donner une vue complète de l'information qui est la plus pertinente sur un acte de violence pris individuellement.
- Être un outil de partage de l'information (avec le consentement de la victime) entre les organisations qui apportent une assistance aux personnes VVSS et qui prennent les mesures de suivi.
- Être une méthode qui évite que la victime doive répéter à maintes reprises son récit ou répondre aux mêmes questions lors de multiples entretiens.
- Être un outil de rassemblement de l'information qui sera utilisé pour suivre et évaluer les incidents de VSS et les programmes de VSS.
- Être un outil de rassemblement de l'information dans tous les contextes, afin de permettre une comparaison de la VSS dans le monde entier ou entre pays et régions.

La fiche du cas signalé n'est pas un guide d'entretien. Le personnel qui fait les entretiens doit avoir la formation appropriée pour poser ces questions, pratiquer l'écoute active et apporter un soutien affectif aux personnes VVSS. Des fiches séparées seront nécessaires pour les guides d'entretien et la prise de notes. Il est important de se rappeler que la victime est probablement traumatisée du point de vue émotionnel. Aussi les entretiens doivent-ils être menés avec beaucoup de compassion et de respect. Probablement qu'il vaut mieux remplir la fiche une fois que la personne VVSS est partie et de ne pas le faire en sa présence.

Dans la plupart des endroits, les procédures suivantes sont utiles :

- Une organisation ou un groupe devient le « chef de file » responsable de garder toutes les informations pertinentes, de recevoir les rapports et d'apporter une assistance immédiate. Souvent c'est la personne des services communautaires du HCR spécialisé en VSS ou le centre de santé reproductive d'une structure sanitaire ou encore une organisation de femmes réfugiées.
- Les fiches originales sont gardées sous clé dans le bureau de cette organisation chef de file.
- **Avec autorisation pour communiquer des renseignements personnels :**
Les organisations chef de file remettent les fiches du cas signalé dans les 24 heures aux organisations qui ont le plus besoin de cette information, par exemple, le service Protection du HCR, le centre de santé ou telle organisation communautaire. D'autres services comme la police reçoivent également les rapports selon les choix des personnes VVSS.
- **Sans autorisation pour communiquer des renseignements personnels :**
Dans un camp, l'organisation chef de file communique l'information au service Protection HCR dans les 24 heures mais ne doit pas inclure des renseignements qui permettraient de reconnaître la personne VVSS. Le HCR a besoin de cette information pour faire son travail. Dans un endroit autre qu'un camp, les organisations qui participent déterminent les méthodes pour partager l'information qui ne permet pas d'identifier la personne et ainsi protéger son anonymat tout en continuant à rassembler des données sur les cas de VSS.

33. Adapté de Beth Vann, Conseillère technique en matière de VSS, *JSI Research & Training Institute*, 2000-2003 et *Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons, Guidelines for Prevention and Response*, UNHCR. Mai 2003

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA FICHE DU CAS SIGNALÉ

PAGES 1-2

TYPE D'INCIDENT :

Utiliser des mots ou définitions qui facilitent le rassemblement des données pertinentes ainsi que le suivi et l'évaluation.

Les types suivants caractérisent les formes de VSS. Il faudra discuter avec l'équipe interagence de la VSS et ensuite ajouter toute définition de la VSS qui survient dans le camp et qui ne figure pas sur cette liste.

Viol ou tentative de viol

Tout acte de rapport sexuel forcé (pénétration d'une partie du corps de la victime ou de l'agresseur avec un organe sexuel ou ouverture génitale ou anale de la victime avec un objet par force, sous la menace ou autre moyen coercitif. Toute pénétration constitue un viol et s'il n'y a pas pénétration, c'est jugé une tentative de viol. Le consentement d'un mineur doit être examiné à la lumière des normes internationales voulant qu'une personne doit avoir 18 ans pour être légalement capable de donner son consentement en toute connaissance de cause. Les formes d'agression suivantes constituent un viol ou une tentative de viol :

- viol d'une femme adulte ;
- viol d'un mineur (de sexe féminin ou masculin) y compris l'inceste ;
- viol collectif par plusieurs agresseurs ;
- viol conjugal entre mari et femme ; ou
- viol d'un homme connu parfois sous le terme de sodomie.

Abus sexuel

D'autres actes sexuels non consensuels, non compris le viol ou la tentative de viol. Il s'agit notamment des abus sexuels sur des mineurs. Même si l'enfant a donné son consentement, toute activité sexuelle avec un mineur représente un abus sexuel car il n'est pas en mesure de donner un consentement en toute connaissance de cause. Voici des exemples d'abus sexuels :

- le fait de forcer quelqu'un à se déshabiller ;
- le fait de forcer à embrasser ou toucher certaines parties du corps ; ou
- un soldat qui veut des faveurs sexuelles pour assurer la protection de la personne en question.

Exploitation sexuelle

L'exploitation sexuelle comprend une coercition et une manipulation sexuelles par une personne capable d'exercer un pouvoir et qui utilise ce pouvoir pour perpétuer des actes sexuels avec une personne qui n'a aucun pouvoir. L'exploitation peut inclure la fourniture d'assistance en échange d'actes sexuels. Dans ces situations, le survivant peut penser qu'il/elle n'a pas d'autre choix que de se conformer (peut-être pour protéger sa famille, recevoir des biens ou des services, etc.), de sorte que même si on donne un consentement, il est manipulé ou forcé.

Voici des exemples :

- agent d'aide humanitaire demandant des relations sexuelles en échange d'assistance matérielle, de faveurs ou de privilèges ;
- enseignant demandant des relations sexuelles pour faire passer des tests ou admettre un enfant dans une classe ;
- dirigeant de réfugiés demandant des relations sexuelles en échange de faveurs ou privilèges ; ou
- soldat ou agent de la sécurité demandant des relations sexuelles en échange d'un passage sans risques.

Mariage précoce forcé

Il y a mariage forcé quand les parents organisent l'union d'une fille mineure en l'obligeant de se marier pour des raisons d'argent ou d'autres. Le mariage forcé est une forme de VSS car la mineure n'est pas suffisamment âgée pour prendre une décision et parce qu'on ne lui demande pas son avis.

Violence conjugale/familiale : conjoint ou autre membre de la famille

La violence conjugale est une violence qui survient dans le couple et au sein de la famille (par exemple, belle-mère et belle-fille). Elle peut être de nature sexuelle, physique et psychologique. Il est important que cette violence soit perpétrée par un proche. En voici des exemples :

- fait de gifler, de battre, de donner des coups de pied et d'utiliser des armes ;
- insultes et injures, notamment humiliation publique et isolement forcé ;
- meurtre ou menace de meurtre ;
- conjoint qui refuse à son épouse la nourriture, l'eau, un toit, des habits, des soins de santé ou qui la force à tomber enceinte et/ou à avoir un avortement ;
- femme qui est battue ou maltraitée parce qu'elle ne remplit pas ses obligations selon son mari (refuse d'avoir des relations sexuelles, les repas ne sont pas prêts à temps, etc.) ; ou
- une femme est battue par sa belle-mère pour la « remettre à sa place ».

Traite pour sexualité ou travail

Selon l'Organisation internationale de la migration (IOM), la traite survient quand « une personne est engagée illégalement (kidnappée ou vendue) et/ou déplacée dans un autre pays... les intermédiaires obtiennent en contrepartie des avantages économiques ou autres et utilisent la coercition ou tout au moyen de tromper la victime dans des conditions qui représentent une violation fondamentale des droits humains de ces migrants. »³⁴ Les femmes et les filles sont les plus vulnérables à cette forme d'exploitation soit pour travail ménager, prostitution forcée ou mariage forcé.

Excision

C'est la mutilation génitale de la femme lors d'une cérémonie traditionnelle qui symbolise un rite de passage pour la victime. Une femme ou une fille risque de consentir à cette mutilation sous la pression culturelle ou encore parce qu'elle a été forcée physiquement. Souvent les mineures sont forcées physiquement et même si tel n'est pas le cas, on ne juge pas qu'elles sont en âge de donner leur consentement en toute connaissance de cause.

D'autres cas de violences sexo-spécifiques

Tout acte de violence physique, mentale ou sociale commise contre une personne à cause de son rôle dans une société ou culture. En voici des exemples :

- une fille n'est pas autorisée à aller à l'école car du rôle dans lequel elle est confinée à la maison (corvées, faire la cuisine, s'occuper des enfants, etc.) ;
- une femme ou une fille est obligée de se marier contre sa volonté et doit se plier aux coutumes locales ; ou
- une femme ou une fille ne peut pas se déplacer librement dans sa propre communauté à cause des pratiques culturelles qui demandent qu'une femme soit toujours accompagnée par un homme en public.

Cas de violences qui ne sont pas sexo-spécifiques

Des actes de violence peuvent être signalés aux agents VSS qui n'entrent pas dans la définition de la VSS. Il ne faut donc les ranger dans les cas de VSS mais les mettre séparément lorsqu'on décrit les activités dans les rapports du programme par exemple dans la section de la prévention. En voici des exemples :

- mauvais traitement de l'enfant (physique ou psychologique mais qui n'entre pas dans la VSS) ;
- dispute dans le ménage et autres problèmes qui ne sont pas liés à la place de la femme dans la famille (par exemple, un enfant avec des comportements anormaux) ;
- problèmes de santé en général.

34. Voir le site Web de l'IOM (www.iom.int) pour de plus amples informations sur leurs initiatives contre la traite des femmes.

TYPES D'INCIDENTS SECONDAIRES

Utiliser cet espace uniquement si plusieurs types de VSS sont survenus lors d'un incident.

Exemple : Viol et mariage forcé

Type d'incident – viol

Type d'incident secondaire – mariage forcé

NUMÉRO DE CAS

On peut assigner un numéro de cas ou numéro d'incident car c'est souvent utile pour préserver la confidentialité (plutôt que de marquer le nom de la victime, on mettra simplement un numéro). C'est également utile dans les situations où une seule victime est agressée à plusieurs reprises. Dans un carnet séparé, on fait des renvois entre le numéro et le nom de la personne VVSS. Ce carnet n'est pas gardé avec la Fiche du cas signalé mais dans un endroit séparé également sous clé car ainsi on veille au caractère confidentiel.

CAMP (Si approprié)

Nom du camp de réfugiés où vit la personne VVSS.

DATE ET HEURE DE L'ENTRETIEN

Date et heure du premier entretien avec la personne victime de violence et prise d'information

NUMÉROS D'INCIDENTS PRÉCÉDENTS POUR CETTE CLIENTE

Si cette cliente est déjà venue signaler un cas de violence et si on utilise le système des numéros d'incident, il faut noter les numéros des incidents précédents assignés auparavant. Si on ne connaît pas les numéros, on peut faire une liste du mois et de l'année des incidents précédents ou indiquer à un autre endroit que cette cliente est déjà venue pour signaler d'autres incidents.

INFORMATION SUR LA PERSONNE VVSS

Note : dans des endroits où il n'est pas possible de maintenir cette information de manière absolument confidentielle, on recommande de ne pas mettre le nom de la victime, ni son adresse ni toute information qui pourrait l'identifier. Il vaut mettre à la place le numéro d'incident de l'ONG (voir ci-dessus).

Nom	Nom complet de la victime
Âge	Âge à l'heure actuelle
Année de naissance	Année où la victime est née
Sexe	F pour féminin et M pour masculin
Adresse	Adresse complète dans le camp avec village, rue, maison, concession
Tribu	Ethnie à laquelle appartient la personne VVSS. Si on ne connaît pas, mettre « inconnu »
Situation conjugale	Célibataire, mariée, divorcée, séparée, veuve ou endroit où vit l'époux inconnu
Profession	Si elle travaille, marquer le type de travail sinon marquer « Aucun »

- Nombre d'enfants** Combien d'enfants vivent avec elle
- Âge des enfants** Donner l'âge de tous les enfants qui vivent avec la victime VVSS (par exemple, 6 mois, 2 ans, 8 ans)
- Chef de famille** Mentionner qui est le chef de famille et quelle est sa relation avec la victime. Si c'est cette dernière, marquer Personne VVSS. Dans un camp de réfugiés, le chef de famille est généralement la personne qui est marquée comme le chef de famille auprès du HCR pour la distribution de la nourriture et/ou auprès du système d'inscription du pays hôte. Il faudra probablement discuter de cette définition et l'adapter au contexte donné.

Appellation « vulnérable » du HCR

Dans un contexte de réfugiés, si la personne VVSS est désignée comme « vulnérable » selon le HCR, il faudra indiquer ces vulnérabilités. (Exemple : mineur non accompagné, invalide, personne âgée). Dans les contextes autres que ceux des réfugiés, il faudra discuter et mettre au clair les catégories de vulnérabilité.

Numéro de la carte de ration ou numéro de la carte d'identité

Dans un contexte de réfugiés, on marquera le numéro des cartes de ration ou carte d'identité que la personne a sur elle. Si elle n'est pas en possession de ces cartes, on mettra « inconnu ». Si la personne ne possède pas ces cartes, il faut mettre « pas de carte ».

Si la victime est une mineure

Si la victime a moins de 18 ans, remplir les lignes suivantes :

Nom de la personne qui s'occupe de la mineure – Nom de la personne qui remplace les parents.

Relation – spécifier le membre de la famille : mère, père, sœur, tante. Si elle ne vit pas dans sa famille, marquer « famille d'adoption ».

L'AGRESSION

Emplacement

Expliquer avec détails et de manière très spécifique, utilisant les adresses ou toute indication pour repérer l'endroit

Exemple d'un endroit sans adresse précise :

- En route vers le camp de Mtendeli
- 20 minutes à l'extérieur du camp près de la route principale
- Dans le camp, village B
- Dans le camp, près du Bar Spanla
- Derrière les latrines, C2, C3
- À l'extérieur du Bar Bamba en ville

Date Date de l'agression

Jour Jour de l'incident (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche)

Heure Heure à laquelle est survenue l'agression. Indiquer l'après midi en utilisant 13 heures, 14 heures etc.

Description de l'agression

Récapituler le récit, les circonstances qui entourent l'agression, ce qui s'est passé pendant l'agression, ce qu'elle a fait ensuite, ce qu'on fait ensuite les agresseurs. Faire une description complète mais uniquement en récapitulant. Utiliser d'autres feuilles de papier si c'est nécessaire.

Conséquences se faisant ressentir jusqu'à présent

Marquer un X si cela s'applique.

La personne chargée de faire les entretiens doit être qualifiée et posséder les compétences et aptitudes nécessaires pour poser ces questions. Cette section fait uniquement le récapitulatif pour donner une description générale des problèmes émotionnels et psychologiques que connaît la personne VVSS. Généralement on ne pose pas directement toutes ces questions. Si la personne qui fait l'entretien a suivi une formation de conseiller, elle pourra faire cette évaluation et ne poser que les questions qui lui semblent indiqué. Si la personne n'a pas suivi de formation de conseiller, elle doit laisser cette section en blanc.

INFORMATION SUR L'AUTEUR DE LA VIOLENCE

Remplir tous les espaces indiqués sur la fiche en marquant l'information concernant l'agresseur. Remplir cette section de la même manière que la section ci-dessus sur la personne VVSS. Le faire de manière aussi complète que possible.

TÉMOINS

Décrire la présence de témoins

Donner tous les détails : passants, quelqu'un qui regardait, quelqu'un qui a vu ou entendu quelque chose.

Noms et adresses des témoins

Si c'est possible donner les adresses complètes.

MESURES PRISES

Utiliser cette section pour indiquer les mesures qui ont été prises par la personne VVSS ou toute autre personne jusqu'au moment où est remplie cette fiche. Donner les noms, les dates, et les mesures prises tel qu'indiqué sur cette fiche.

AUTRES MESURES NÉCESSAIRES ET MESURES PLANIFIÉES

Plan d'évaluation du danger et sécurité immédiate

Cette section est très importante si la survivante vit avec l'agresseur ou si elle proche de lui et si l'auteur de la violence est encore en liberté. Il faut indiquer de manière précise le danger auquel la personne VVSS continue d'être exposée.

Indiquer de manière précise les mesures qui seront prises, les mesures que prévoit la personne VVSS et toute autre action qui s'avère nécessaire.

LA PERSONNE QUI A REMPLI LA FICHE MET SON NOM EN LETTRES D'IMPRIMERIE

ET SIGNE LA FICHE

EXAMEN MÉDICAL, PAGE 3

Note : Cette page est facultative. Dans certains endroits, il est utile de joindre le bilan médical à la Fiche du cas signalé/ Dans d'autres le personnel de santé jugera l'information redondante et inutile. Si la personne VVSS veut notifier le cas à la formation, des preuves médicales doivent parfois être présentées sur une fiche spéciale prévue à cet effet. Dans ce cas, cela ne vaut probablement pas la peine de remplir la page 3 de la présente fiche. On en discutera avec l'équipe interagence pour voir quand il faut utiliser la page de la fiche du cas signalé.

Remplir la section en haut : nom, année de naissance et sexe de la personne VVSS

- Si la personne VVSS ne veut pas ou n'a pas besoin d'un examen médical, expliquer pourquoi. Dans ce cas, le restant de la page 3 restera en blanc. Note : dans certains cas, par exemple de harcèlement sexuel, *il n'y a pas eu de contact physique ni de blessures* et par conséquent, l'examen médical ne sera pas nécessaire surtout si la personne VVSS ne veut pas se rendre au centre médical ni entamer des poursuites auprès de la police.
- Si la personne VVSS a déjà consulté les services du centre de santé, lui demander si elle consent à communiquer cette information (voir instructions pour le Consentement de la Communication de l'Information) et apporter la fiche à l'agent de santé pour qu'il ou elle la remplisse et la signe.
- Si la personne VVSS a besoin d'un examen médical et qu'elle ne s'est pas encore rendu au Centre de santé, il faudra l'accompagner et demander au personnel soignant de remplir la fiche.

Pour l'agent de santé qui remplit la fiche :

Date de l'examen	Date à laquelle la personne VVSS a été examinée.
Heure	Heure de l'examen se rapportant à l'incident.
Nom de l'établissement	Nom du centre de santé où a été réalisé l'examen.
Sommaire des soins dispensés	Ne remplir cette section que SI la personne VVSS a consenti à partager cette information (voir instructions à la page 4, Consentement). Faire un bref résumé du traitement donné. Les détails seront consignés dans les dossiers de l'établissement de santé.
Suivi médical recommandé	Cocher les cases appropriées avec un X.
Commentaires supplémentaires	Utiliser cet espace pour marquer des recommandations ou commentaires du personnel soignant.
Nom en caractères d'imprimerie de la personne qui fait l'examen	
Titre en caractères d'imprimerie de la personne qui fait l'examen	
Signature de la personne qui fait l'examen	
Nom de l'organisation et cachet	

AUTORISATION POUR COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, PAGE 4

Dans la plupart des situations de réfugiés, les informations sur l'agression sont partagées entre les services de santé, les services communautaires et le personnel de protection du HCR. Dans d'autres situations où il n'y a pas de réfugiés, ce sont les organisations qui interviennent au niveau de la VSS qui seront responsables de partager l'information. L'information ne pourra être partagée que si la personne VVSS donne son consentement. On recommande d'utiliser à cet effet la fiche de la page 4.

Prière de lire la fiche entière à la personne VVSS et de cocher un X à toutes les organisations. Si la personne sait lire et écrire lui demander de signer sinon elle mettra l'empreinte de son pouce et un témoin signera.

L'information sera toujours protégée de la manière dont le souhaite la personne VVSS et on respectera toutes les restrictions qu'elle impose.

Si la personne VVSS ne consent pas à partager l'information, on ne pourra communiquer que les données qui ne risquent en aucun cas de l'identifier.

EXEMPLE DE FICHE DU CAS SIGNALÉ POUR LES RÉFUGIÉS

Note : Prière de limiter les modifications lorsqu'on adapte ce formulaire aux situations de non-réfugiés, pour assurer le caractère constant de tous les rassemblements d'informations dans les contextes humanitaires.

FICHE DU CAS SIGNALÉ

CONFIDENTIEL

Instructions	<ul style="list-style-type: none"> - La fiche doit être remplie par un personnel qualifié. - L'original doit être gardé par l'organisation concernée (à l'extérieur du camp). - Des exemplaires seront remis au responsable de la protection du HCR dans une enveloppe cachetée dans les meilleurs délais possibles (si la personne VVSS souhaite signaler l'incident à la police, le responsable de la protection devra avoir une copie dans les 24 heures). - Attacher d'autres pages si nécessaire.
NOTE	<p><i>Cette fiche n'est pas un guide d'entretien. Le personnel doit disposer des qualifications requises pour interroger les personnes VVSS. Des fiches séparées sont disponibles pour le counseling et l'examen de santé.</i></p>

TYPE D'INCIDENT		Type d'incident secondaire
Numéro de cas	Camp	Date et heure de l'entretien
Numéros d'incidents précédents pour cette cliente		

RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE VVSS			
Nom	Âge	Année de naissance	Sexe
Adresse	Tribu	Situation matrimoniale	Profession
Nombre d'enfants	Âges	Chef de famille (elle-même ou alors relation de celui-ci avec la personne VVSS)	
Dénomination « vulnérable » par le HCR		Numéro de la carte de ration ou numéro de la carte d'identité	
Si la personne VVSS est une mineure, nom de la personne qui s'occupe d'elle			Relation

L'INCIDENT			
Emplacement	Date	Jour	Heure
Description de l'incident (récapituler les circonstances, ce qui s'est passé exactement, ce qui s'est passé par la suite)			

RENSEIGNEMENTS SUR L'AGRESSEUR				
Nom		Nombre d'agresseurs		Sexe
Adresse		Nationalité	Âge	Tribu
Relation avec la personne VVSS		Situation matrimoniale	Profession	
Si l'agresseur est inconnu, le décrire et notant toute marque susceptible de l'identifier				
Lieu où se trouve actuellement l'agresseur, est-il toujours dangereux ?				
Si l'agresseur est un mineur, nom de la personne qui s'occupe de lui :			Relation :	
TÉMOINS				
Indiquer si des témoins étaient présents (y compris les enfants)				
Noms et adresses				
MESURES PRISES – toute action qui a déjà été prise par quelqu'un jusqu'au moment où cette fiche est remplie				
Signalé à	Date où l'incident a été signalé	Mesure prise		
POLICE Nom				
SÉCURITÉ Nom				
HCR Nom				
DIRIGEANTS LOCAUX Nom				
SOINS DE SANTÉ Voir page 3 de cette fiche pour le nom/ renseignements				
AUTRES Nom				
D'AUTRES MESURES NÉCESSAIRES ET ACTION PLANIFIÉE – en date où ce formulaire a été rempli				
Évaluation du danger et plan de sécurité immédiate :				
La personne VVSS va-t-elle signaler l'incident à la police ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Demandera-t-elle l'intervention du tribunal des aînés et des cours traditionnels <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Quelle sont les mesures qui seront prises par les agents de développement communautaire/agents VVSS ?				
Quelles sont les autres mesures que devront prendre le HCR et d'autres ?				
Fiche remplie par (nom en caractère d'imprimerie) :			Signature :	

La page 1 et 2 (remplies) plus la page 3 (les deux premières lignes remplies) seront apportées personnellement par le personnel avec la personne VVSS au Centre de santé. La page 3 devra être remplie par le personnel des soins de santé. Ou alors si la personne VVSS n'a pas eu d'examen médical au moment de l'incident, expliquer les raisons

RÉCAPITULATIF DE L'EXAMEN MÉDICAL

Nom de la personne VVSS	Année de naissance	Sexe
-------------------------	--------------------	------

Raisons pour lesquelles la personne VVSS n'a pas eu d'examen médical :

À REMPLIR PAR LE PERSONNEL DU CENTRE DE SANTÉ

Date de l'examen	Heure	Nom de l'établissement
------------------	-------	------------------------

Avant d'interroger ou d'examiner la personne VVSS, lire les pages 1-2 de cette fiche.
 Éviter de demander à la personne VVSS de répéter l'information qu'elle a déjà donnée.
 Les examens de l'examen médical doivent être notés dans les dossiers de l'établissement de santé, en fonction des protocoles et directives indiqués.
 Les dossiers médicaux et toute autre documentation sont confidentiels et doivent être gardés dans un lieu sûr. L'information médicale ne pourra être communiquée que si la personne VVSS y consent.

CETTE PAGE NE REMPLACE PAS LA FICHE DE L'EXAMEN MÉDICAL DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ (ELLE EST DONNÉE EN PLUS)

RÉCAPITULATIF DU TRAITEMENT MÉDICAL

NOTE
 Il est important que le conseiller soit au courant de cette information pour l'assistance qu'il apportera par la suite mais elle ne pourra être communiquée que si la personne VVSS donne son consentement. Marquer toute l'information sur la contraception d'urgence, l'examen des preuves médico-légales, la prophylaxie post-exposition pour les IST/SIDA, les orientations-recours.

SUIVI MÉDICAL RECOMMANDÉ

Visite de suivi dans l'établissement de santé après deux semaines
Visite de suivi dans l'établissement de santé après six mois
Autre, spécifier :

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

EXAMEN FAIT PAR :

Nom en caractères d'imprimeries	Titre
Signature	Nom de l'organisation et cachet

AUTORISATION POUR COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Note : Le but de cette fiche consiste à obtenir la permission de la personne VVSS pour partager avec d'autres organisations/personnes l'information qu'elle a donnée à propos de son agression.

Au membre du personnel ou au volontaire qui remplit cette fiche :

Lire la fiche entière à la cliente, expliquer qu'elle peut choisir de communiquer uniquement certains éléments de l'information ou le tout si elle le souhaite. Obtenir sa signature ou la marque de son pouce avec signature du témoin.

Je, soussignée _____ donne l'autorisation

(marquer le nom du survivant en caractères d'imprimerie)

aux organisations suivantes de partager l'information à propos de l'incident que j'ai signalé et sur mes besoins actuels. Je sais que cette autorisation est nécessaire pour que je puisse obtenir les meilleurs soins et la meilleure assistance possibles. Je sais que cette information sera traitée avec respect et confidentialité et ne sera partagée que si c'est nécessaire pour me donner l'assistance que je demande et dont j'ai besoin.

Marquer avec un X tout ce qui s'applique _____

Organisme de services communautaires (nom) _____

Centre de santé (nom de l'organisation) _____

HCR (responsable de protection, autres) _____

Police

Chef du camp/quartier, spécifier le nom _____

Autres, spécifier : _____

Signature ou empreinte du pouce _____

Témoins ou empreinte du pouce _____

Date _____

Introduction

Compiler et analyser l'information sur les types de VSS est un des éléments essentiels du suivi et de l'évaluation. Ce travail se fait dans le camp et l'information provient essentiellement de la Fiche pour signaler le cas. Par ailleurs, il arrive souvent que cette information ne soit pas communiquée par la personne VVSS et il faudra l'obtenir auprès d'autres sources comme les focus groups et autres discussions avec la population de réfugiées et autres organisations qui travaillent avec des réfugiés. Ces discussions seront organisées dans le cadre des activités courantes du programme.

Compte rendu mensuel

Les principales parties concernées dans le camp ou autre lieu détermineront la quantité d'information qui sera rassemblée et communiquée chaque mois ainsi que les personnes auxquelles incombent ces tâches. Les comptes rendus mensuels sont partagés et discutés par les principales parties concernées. Ils guident la planification et la mise en place des activités visant à prévenir et à combattre la VSS.

L'exemple de Fiche de compte rendu statistique dans cette section se destine à des camps de réfugiés. Chaque organisation peut compiler plusieurs comptes rendus en fonction du nombre de camps dans lesquels elle intervient. Il est recommandé que chaque camp fasse son compte rendu individuellement puis l'information pourra être consignée dans un seul rapport de pays qui compile les informations de tous les camps.

L'exemple de Fiche de compte rendu statistique peut être modifié pour des endroits autres que des camps et réunir les mêmes données statistiques fondamentales. Il est important toutefois de vérifier que les différentes organisations ne fassent pas leur compte rendu concernant le même incident sinon les rapports ne donneront pas les chiffres exacts d'incidents. Lorsqu'on conçoit la collecte de données, il faut prévoir des stratégies pour éviter ce type de problème et on demandera d'ailleurs à l'organisation chef de file de revoir les rapports pour en vérifier l'exactitude.

Le compte rendu statistique présente l'information minimale qui doit être compilée et notifiée chaque mois pour suivre et évaluer les résultats du programme. En voici les composantes :

- Nombre total d'incidents signalés et taux de notification
- Autres informations sur les actes de VSS (incidents qui sont survenus mais qui n'ont pas été signalés)
- Description et analyse des problèmes, autres facteurs qui sont la cause et problèmes spécifiques qui nécessitent des interventions préventives
- Rapport sur l'état d'avancement du programme selon les indicateurs du programme

Il est possible d'ajouter des informations supplémentaires au compte rendu mensuel suivant la situation et le plan du pays en question.

Taux de notification en fonction de la taille de la population

Le taux de notification de la VSS est une information importante pour le mois en question. En calculant le taux de notification et pas simplement les nombres de cas signalés, on peut comparer les taux dans le camp et dans les divers camps du pays. Le taux de notification tient compte de la population et nous donne une mesure qui facilite davantage la comparaison que simplement le nombre de comptes rendus.

Calcul du taux de notification de la VSS pour le mois en question

- a. _____ = nombre de cas de VSS signalés pendant le mois
- b. _____ = population totale dans le camp pour le mois en question
- c. $a / b \times 10\,000$ = comptes rendus de VSS pour 10 000 personnes pendant le mois

Ce calcul nous donne le taux de notification pour tous les types de VSS. Il est important de répéter ce calcul pour chaque type de VSS survenant dans le camp ou à l'extérieur du camp : taux de notification des viols dans le camp et taux de notification des viols à l'extérieur du camp, taux de notification de tentatives de viol et taux de notification de violence conjugale, etc.

Information détaillée sur l'incident

Dans le plan de suivi et d'évaluation il faut prévoir la compilation systématique et continue des détails concernant l'incident. Les pages suivantes sont des fiches de données qui peuvent donner des informations détaillées pour l'analyse de données sans que cela prenne beaucoup de temps ou des programmes informatiques qui reviennent chers.

La plupart des initiatives VSS dans les contextes humanitaires traitent de différents types de VSS. Chaque type de VSS comporte ses propres caractéristiques, ses propres facteurs-risques ainsi que ses propres conséquences et répercussion. Aussi est-il nécessaire de compiler et de revoir les différents ensembles d'informations pour chaque type de VSS dans votre camp. Ces ensembles d'informations de caractère unique éclaireront et guideront la planification et la mise en place des activités du programme.

Les fiches de données en tant qu'annexes du rapport mensuel du camp présentent des éléments d'informations qui servent à mieux comprendre chaque type de VSS. Nous recommandons à chaque organisation de revoir ces fiches, de les réviser le cas échéant et d'ajouter d'autres fiches pour d'autres types de VSS qui surviennent dans le camp.

COMPTE RENDU STATISTIQUE MENSUEL

Pays _____ Camp/emplacement _____

Mois _____ Année _____ Population du camp pendant ce mois _____

INCIDENTS SIGNALÉS CE MOIS

TYPE D'INCIDENTS SIGNALÉS	NOMBRE DE CAS SIGNALÉS CE MOIS – INCIDENTS QUI SONT SURVENUS CE MOIS	NOMBRE DE CAS SIGNALÉS CE MOIS – INCIDENTS QUI SONT SURVENUS AVANT CE MOIS	TAUX DE NOTIFICATION POUR 10 000 PERSONNES*
Viol (dans le camp ou proche du camp)			
Viol (en fuyant le pays d'origine ou pays hôte, avant l'arrivée dans le camp)			
Tentative de viol			
Agression sexuelle			
Exploitation sexuelle			
Mariage forcé ou tentative de mariage forcé			
Violence conjugale			
Violence familiale			
Excision ou tentative d'excision			
Autre VSS			
TOTAL D'INCIDENTS DE VSS SIGNALÉS			

* **CALCUL DU TAUX DE NOTIFICATION POUR 10 000 PERSONNES** : pour chaque mois, pour chaque type de VSS, calculer :

- _____ = nombre d'incidents signalés pendant le mois
- _____ = nombre total de personnes dans le camp pendant le mois
- $a / b \times 10\,000$ = comptes rendus d'incidents pour 10 000 personnes pendant le mois

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES VSS PENDANT CE MOIS

Cette section présente une description plus détaillée des types, ampleur, causes, conséquences et analyse des VSS que celle faite sur le compte rendu statistique.

Décrire brièvement l'information supplémentaire pertinente sur les VSS pendant ce mois :

- Types et ampleur des VSS qui ne sont pas signalés et qui sont comptés comme des « incidents » :
 - Information rassemblée lors des visites dans le camp, des observations, des focus groups, des réunions des divers comités, des visites dans les écoles, auprès des dirigeants du camp et des réfugiés – avec les femmes, hommes, jeunes et enfants
 - Cas anonymes signalés par d'autres organisations (cas dont ils ont pris connaissance mais n'ont pas obtenu le consentement pour partager cette information)
 - Information rassemblée lors des réunions de coordination et discussions avec d'autres ONG, organismes des Nations Unies, la police, des agents de sécurité, etc.
- Information sur le dénouement de certains cas traduits en justice surtout ceux les plus difficiles ou les plus connus, par exemple, décisions prises par des cours de justice traditionnelles ou nationales, interventions de la police, action du HCR, mesures prises par des groupes d'hommes réfugiés.

RÉCAPITULATIF DES ASPECTS, PROBLÈMES, RÉALISATIONS ET FACTEURS À L'ORIGINE DES VSS DANS CE CAMP (NOTÉS PENDANT LE MOIS EN QUESTION)

Aspect-problème- facteur risque- situation	Plan de prévention tel que discuté et accepté par le groupe de coordination interagence*	Réalisations

INDICATEURS VSS

Cette section fait la liste des principaux indicateurs utilisés pour chaque domaine sectoriel/fonctionnel indiquant la mesure de ce mois pour chaque domaine ainsi que le total de l'année à ce jour. Pour la date à ce jour, indiquer le mois et l'année pour le début de l'année mesurée.

Description de l'indicateur	Mesure de ce mois	Mesure totale à ce jour (spécifier mois/année)
Réponse des services de santé :		
Réponse psycho-sociale :		
Réponse des services de sécurité :		
Réponse du système de justice :		
Prévention :		

* NOTE : Ce groupe comprend les réfugiés, le HCR, le gouvernement hôte et les ONG.

FICHES DE DONNÉES SUR LES INCIDENTS

Pour mettre en place de solides mécanismes de prévention et de réponse aux VSS, il faut suivre et analyser les détails des rapports sur les cas signalés. Cela permet de connaître les détails sur chaque type d'incident, l'information démographique sur les personnes VVSS et les agresseurs, les mesures prises en réponse et le dénouement du cas.

Chaque type de VSS est entouré de divers facteurs situationnels, de besoins des personnes VVSS qui changent selon le cas, de mesures prises en réponse qui, elles-aussi, divergent selon la situation. Aussi, les informations nécessaires changeront-elles selon les différents types de VVSS dans votre camp. La collecte, la compilation et l'analyse de cette information permettront de mieux comprendre les tendances et les modes qui guident la planification et la mise en place du programme.

Les pages suivantes présentent des suggestions pour des éléments de données qu'il faut rassembler pour les cas signalés de :

- Viol
- Mariage forcé
- Violence conjugale (de la part du conjoint)

Pour les autres types de VSS, il faudra mettre au point vos propres fiches en vous inspirant de celles présentées ici.

Instructions

Dans chaque camp ou autre endroit, il faut un seul bureau où sont réunies toutes les fiches du cas signalé. Comme toujours, ces dossiers sont gardés dans un endroit sûr, sous clé, pour garantir la confidentialité.

Chaque fois qu'un incident est signalé, une personne devra remplir la fiche du cas signalé et le fera parvenir au responsable de la protection du HCR qui compilera et gardera toutes les fiches du cas signalé.

Chaque mois arrive un nouveau ensemble de fiches du cas signalé de VSS dans votre communauté. Une fiche de données est utilisée pour tous les incidents de ce type signalés pendant ce mois. Quand la fiche du cas signalé est remise à la personne responsable, celle-ci doit la revoir et remplir la fiche de données. Il faut mettre une coche dans la colonne « Nombre ». Le même processus est répété pour chaque Fiche de cas signalé pendant le mois.

À la fin du mois, compter les coches dans chaque rangée et faire le total.

Ces fiches de données compilées doivent être jointes au compte rendu mensuel des VSS et remises à l'équipe de coordination au niveau du camp et au niveau du bureau de terrain. Elles apportent une information qui permet de comprendre la nature et l'ampleur ainsi que les tendances des VSS et qui servira à planifier des activités efficaces aussi bien au niveau de la prévention que de la réponse à ces agressions.

Note : *S'il n'existe qu'un seul cas signalé de chaque type pendant le mois, il faut faire particulièrement attention à garder confidentielle l'information sur cette personne VVSS. Voir attentivement s'il y a lieu de faire une liste de tous les éléments à propos de ce cas car il vaudrait peut-être mieux donner une information générale sur le cas.*

Voir page 194 pour un exemple de fiches de données remplies de 3 pages pour le mois.

ANALYSE DES CAS DE VIOL (page 1 de 3)

DÉTAILS	NOMBRE
Emplacement où est survenu l'incident	
Village voisin	
Brousse autour du camp (rayon à tant de mètres ou kilomètres autour du camp)	
Autre emplacement à l'extérieur du camp (liste à droite)	
Dans le camp : zone d'habitations	
Dans le camp : marché ou autre zone	
Avant d'arriver dans le camp (lors du déplacement, dans le pays d'origine ou dans le pays hôte – avant d'arriver dans ce camp)	
Heure : Nombre d'incidents qui sont survenus pendant...	
La journée (7h –17h)	
Le soir (17h –20h)	
La nuit (20h-7h)	
Jour de la semaine : Nombre de cas qui sont survenus le...	
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	
Circonstances : Nombre de cas au moment au moment où...	
La personne VVSS est allée chercher du bois de feu ou de la nourriture	
La personne se trouvait en dehors du camp mais pour raisons autres que celles mentionnées ci-dessus	
La personne VVSS se trouvait seule chez elle	
Autre (spécifier à droite de cette colonne)	
INFORMATION SUR L'AGRESSEUR SOUPÇONNÉ	
Nombre d'agresseurs	
Un	
Deux	
Trois ou plus	
Sexe de l'agresseur	
Homme	
Femme	
Âge de l'agresseur	
Moins de 5 ans	
5-12 ans	

ANALYSE DES CAS DE VIOL (page 2 de 3)	NOMBRE
13-17 ans	
18-49 ans	
50 ans ou plus	
Âge inconnu	
Nationalité de l'agresseur	
<i>Spécifier pays d'origine</i>	
<i>Spécifier pays d'origine (si plusieurs agresseurs)</i>	
<i>Spécifier pays d'origine</i>	
<i>Pays d'origine inconnu</i>	
Relation entre la personne VVSS et l'agresseur	
Étranger	
Famille	
Ami ou ami de la famille	
Autres, par exemple voisin	
Aucune ou inconnue	
DÉTAILS SUR LA PERSONNE VVSS	
Sexe	
Masculin	
Féminin	
Âge	
De moins de 5 ans	
5-12 ans	
13-17 ans	
18-49 ans	
50 ans ou plus	
Âge inconnu	
Si la personne VVSS est mineure (moins de 18 ans)	
Vit avec les parents (mère et père)	
Vit avec un des parents (mère ou père)	
Mis dans une famille d'adoption	
Vit seule/sans gardien	
Si la personne VVSS est adulte (18 ans ou plus)	
Chef de famille	
Célibataire	
Mariée	
Veuve	
Séparée/divorcée	
Nombre d'enfants vivant avec la personne VVSS	
1 enfant	
2-5 enfants	
6 enfants ou plus	

ANALYSE DES CAS DE VIOL (page 3 de 3)	NOMBRE
ASSISTANCE REÇUE POUR LES CAS DE VIOL SIGNALÉS PENDANT CE MOIS	CE MOIS UNIQUEMENT !
Soins médicaux	
Examen médical et traitement reçu	
Soutien psychosocial/counseling	
Examen médical dans les 3 jours/72 heures suivant l'incident	
Contraception d'urgence reçue	
Police et système judiciaire	
La personne VVSS ne veut pas signaler l'agression à la police	
Signale l'agression à la police	
Arrestation de l'agresseur – attend d'être jugé	
Autres informations concernant la réponse	

ANALYSE DES CAS DE MARIAGE FORCÉ		NOMBRE
INFORMATION SUR LE CONJOINT		
Âge		
13-17 ans		
18-49 ans		
50 ans ou plus		
Âge inconnu		
INFORMATION SUR L'ÉPOUSE/PERSONNE VVSS		
Âge de la personne VVSS		
5-12 ans		
13-17 ans		
18-49 ans		
50 ans ou plus		
Âge inconnu		
INFORMATION SUR LA FAMILLE		
Parents/famille en faveur du mariage		
Quelqu'un ou tout le monde s'est OPPOSE au mariage		
Personne VVSS ne voulait PAS se marier		
Conjoint ne voulait PAS se marier		
INFORMATION SUR L'ÉCOLE/COMMUNAUTÉ		
La personne VVSS a dû abandonner l'école à cause du mariage		
Les enseignants étaient préoccupés/se sont opposés au mariage		
Le comité du camp est intervenu dans ce cas		
La personne VVSS et la famille sont satisfaits des résultats/dénouement de l'affaire		
La personne VVSS n'est pas satisfaite ; la famille est satisfaite		
RÉSULTATS OBTENUS/dénouement des cas notifiés pendant ce mois		CE MOIS UNIQUEMENT !
Séparation/mariage annulé		
La personne VVSS revient dans sa famille		
La personne VVSS retourne à l'école		
Autre		
AUTRE INFORMATION – circonstances, facteurs responsables		

CAS DE VIOLENCE CONJUGALE – conjoint	NOMBRE
INCIDENT	
Physique	
Mental/injure/humiliation/isolement/économique	
Sexuel	
Physique et autre (mental, sexuel, économique, etc.)	
L'agresseur est un homme (conjoint ou ex-conjoint, petit ami)	
EMPLACEMENT	
À l'extérieur du camp	
Dans le camp, dans la maison de la personne VVSS/agresseur	
Dans le camp, dans une zone publique	
Dans le camp, autre zone	
HEURE DE LA JOURNÉE	
Journée (7h-17h)	
Le soir (17h-20h)	
La nuit (20h-7h)	
JOUR DE LA SEMAINE	
Lundi-jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	
Dans les 3 jours qui suivent la distribution de la nourriture	
CIRCONSTANCES/ÉVÉNEMENTS SE RAPPORTANT À CET INCIDENT	
Consommation d'alcool ou de drogues	
Polygamie ou problème avec petite amie/petit ami	
Argument à propos des rations alimentaires	
Autre (indiquer à droite)	
Résultat obtenu/dénouement (<i>uniquement pour les cas signalés ce mois</i>)	
Personne VVSS est restée toute la nuit dans le foyer d'accueil ou autre endroit à l'extérieur de la maison (indiquer le nombre de nuits)	
Comité du camp/dirigeants du quartier interviennent en sa faveur	
Personne VVSS et agresseurs satisfaits du résultat	
Personne VVSS NON satisfaite ; agresseur satisfait	
Personne VVSS satisfaite ; agresseur NON satisfait	
Séparation des parcelles, de la nourriture, etc.	
Couple réconcilié, problème résolu, vivent à nouveau ensemble	
Agression signalée à la police, le cas doit être traduit en justice	
Counseling en cours ; pas encore de résultats	
Autres informations pertinentes (utiliser le verso de cette page)	

EXEMPLE ANALYSE DE CAS DE VIOL (page 1 de 3)

DÉTAILS	NOMBRE
Emplacement où est survenu l'incident	
Village voisin	✓ 1
Brousse autour du camp (rayon à tant de mètres ou kilomètres autour du camp)	
Autre emplacement à l'extérieur du camp (liste à droite)	
Dans le camp : zone d'habitations	✓ 1
Dans le camp : marché ou autre zone	
Avant d'arriver dans le camp (lors du déplacement, dans le pays d'origine ou dans le pays hôte – avant d'arriver dans ce camp)	✓✓✓ 3
Heure : Nombre d'incidents qui sont survenus pendant...	
La journée (7h –17h)	✓✓✓✓ 4
Le soir (17h –20h)	
La nuit (20h-7h)	✓ 1
Jour de la semaine : Nombre de cas qui sont survenus le...	
Lundi	✓ 1
Mardi	✓ 1
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	✓✓✓ 3
Dimanche	
Circonstances : Nombre de cas au moment au moment où...	
La personne VVSS est allée chercher du bois de feu ou de la nourriture	✓ 1
La personne se trouvait en dehors du camp mais pour raisons autres que celles mentionnées ci-dessus	✓✓✓ 3
La personne VVSS se trouvait seule chez elle	✓ 1
Autre (spécifier à droite de cette colonne)	
INFORMATION SUR L'AGRESSEUR SOUPÇONNÉ	
Nombre d'agresseurs	
Un	✓✓ 2
Deux	
Trois ou plus	✓✓✓ 3
Sexe de l'agresseur	
Homme	✓✓✓✓✓ 5
Femme	
Âge de l'agresseur	
Moins de 5 ans	
5-12 ans	

EXEMPLE ANALYSE DES CAS DE VIOL (page 2 de 3)	NOMBRE
13-17 ans	✓ 1
18-49 ans	✓✓ 2
50 ans ou plus	
Âge inconnu	✓✓ 2
Nationalité de l'agresseur	
Soudan	
Somalie	
Kenya	
Inconnu	
Relation entre la personne VVSS et l'agresseur	
Étranger	✓✓✓ 3
Famille	
Ami ou ami de la famille	✓ 1
Autres, par exemple voisin	✓ 1
Aucune ou inconnue	
DÉTAILS SUR LA PERSONNE VVSS	
Sexe	
Masculin	
Féminin	✓✓✓✓ 5
Âge	
De moins de 5 ans	
5-12 ans	✓✓ 2
13-17 ans	✓✓ 2
18-49 ans	✓ 1
50 ans ou plus	
Âge inconnu	
Si la personne VVSS est mineure (moins de 18 ans)	
Vit avec les parents (mère et père)	
Vit avec un des parents (mère ou père)	✓ 1
Mis dans une famille d'adoption	✓ 1
Vit seule/sans gardien	
Si la personne VVSS est adulte (18 ans ou plus)	
Chef de famille	✓✓✓ 3
Célibataire	
Mariée	
Veuve	✓ 1
Séparée/divorcée	✓✓ 2

Nombre d'enfants vivant avec la personne VVSS	
1 enfant	✓ 1
2-5 enfants	
6 enfants ou plus	✓✓ 2
EXEMPLE ANALYSE DES CAS DE VIOL (page 3 de 3)	NOMBRE
ASSISTANCE REÇUE POUR LES CAS DE VIOL SIGNALÉS PENDANT CE MOIS	CE MOIS UNIQUEMENT !
Soins médicaux	
Examen médical et traitement reçu	✓✓ 2
Soutien psychosocial/counseling	✓ 1
Examen médical dans les 3 jours/72 heures suivant l'incident	
Contraception d'urgence reçue	✓ 1
Police et système judiciaire	
La personne VVSS ne veut pas signaler l'agression à la police	✓✓✓ 4
Signale l'agression à la police	✓ 1
Arrestation de l'agresseur – attend d'être jugé	✓ 1
Autres informations concernant la réponse	
Le HCR a mis la personne VVSS dans la zone de protection du camp	✓ 1

À présent, nous aimerions connaître votre opinion sur les services que nous fournissons. Vos réponses à ce bref questionnaire resteront entièrement confidentielles et cela n'influencera en aucune manière le traitement que vous recevez. Ce n'est d'ailleurs pas obligatoire de répondre à ces questions mais cela nous aidera à fournir le meilleur traitement possible. Prière d'encrer votre réponse aux questions suivantes ou de marquer la réponse dans l'espace indiqué.

1. Dans quelle mesure êtes-vous satisfaite du traitement que vous avez reçu aujourd'hui ?

	Pas du tout		Plus ou moins		Extrêmement
1	2	3	4	5	6

2. Prière de décrire ce qui vous a le plus aidé.

3. Prière d'indiquer ce qui devrait être amélioré.

4. Vous a-t-on traité avec respect ? Oui Non

Est-ce que la personne qui vous a aidé vous a mis à l'aise ? Oui Non

5. Vous a-t-on donné une information ou une aide concernant le problème ? Oui Non

Si oui, est-ce que l'information ou l'aide était utile ? Oui Non

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ces questions.

Vos réponses nous aideront à améliorer la qualité des soins que nous sommes en mesure de fournir.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Embracing participation in development: Worldwide experience from CARE's reproductive health programs with a step-by-step field guide to participatory tools and techniques. CARE, October 1999.

Manual to evaluate quality of care from a gender perspective, IPPF, 1999. http://www.ippf.org/resource/meetings/991202gqc_page3.htm.

Bender D E, Ewbank D. The focus group - a tool for health research: Issues in design and analysis. *Health Transition Review* 1994, 4 (1)63-80.

Goergen R. Cost effective and easy to handle methods for program design and evaluation in sexual and reproductive health programs for youths. GTZ Reproductive Health Project, Dar es Salaam. <http://www.afronets.org/pubview.php/47/>.

Centers for Disease Control (CDC). *Building data systems for monitoring and responding to violence against women: Recommendations from a workshop*. MMWR 2000 Oct 27; 49(RR11): 118. www.cdc.gov/mmwr/PDF/RR/RR4911.pdf

Jennings P, Swiss S. "Health and Human Rights: Women and sexual violence: Supporting local efforts to document human-rights violations in armed conflict." *Lancet* 2001, 357(9252): 302-3.

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). *How to Guide: Monitoring and evaluation of sexual gender violence programmes – Tanzania*. Geneva, UNHCR, 2000. www.rhrc.org/resources (under GBV)

RHRC
Consortium



Violences sexo-spécifiques : Manuel d'outils

Consortium *RHRC*
a/s *Women's Commission for Refugee Women & Children*
122, 42ème rue
New York, NY 10168-1289

tél : 212.551.3112
fax : 212.551.3180
www.rhrc.org